



DOCUMENT  
DE RÉFÉRENCE  
2015





# MERSEN

## Document de Référence 2015

	page
1 Panorama général du Groupe	3
2 Responsabilité et développement durable	15
3 Gouvernement d'entreprise	49
4 Informations juridiques et financières à caractère général	93
5 Rapport de gestion	113
6 Comptes consolidés	129
7 Comptes annuels	185
8 Informations complémentaires	211
9 Tables de concordance	215

Les chapitres 2 à 8 comportent toutes les informations constituant le rapport de gestion en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, ainsi que le rapport du Président du Conseil de Surveillance en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce.





# PANORAMA GÉNÉRAL DU GROUPE

<u>Message du Président du Conseil de Surveillance</u>	<u>4</u>
<u>Message du Président du Directoire</u>	<u>5</u>
<u>Chiffres clés</u>	<u>6</u>
<u>Profil du Groupe</u>	<u>7</u>
<u>Le Groupe en 2015</u>	<u>8</u>
<u>Présentation synthétique des activités</u>	<u>13</u>



1

# MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE



2015 a été pour Mersen une nouvelle année difficile, avec un chiffre d'affaires en retrait de 2,2 %, et une marge opérationnelle ramenée à 7,5 %. Il est vrai que nous avons évolué dans un environnement peu porteur, en particulier pour ce qui est de l'industrie, et plus encore de l'investissement industriel. Il est vrai aussi que nous avons particulièrement souffert de la forte baisse des investissements dans la chimie, et hors ce secteur le chiffre d'affaires du Groupe est en légère progression (environ 1 %). Il est vrai que nos concurrents des matériaux carbonés ont également beaucoup souffert, souvent davantage que nous...

On doit aussi souligner que nous avons obtenu de très bonnes progressions dans plusieurs secteurs tels que les énergies renouvelables, l'électronique et l'aéronautique. Il faut aussi évoquer le bon achèvement du plan Transform. Beaucoup d'efforts ont été accomplis pour arriver à ces performances, et celles-ci confirment que nos produits et nos technologies sont au meilleur niveau au plan mondial.

Les perspectives économiques pour 2016 ne sont pas très différentes de ce que nous avons connu l'année passée. Ce n'est donc pas de l'environnement que nous devons attendre le soutien pour un rebond. Il nous faut le trouver en nous-mêmes, en améliorant nos performances sur tous les marchés et les segments sur lesquels nous sommes, en allant chercher de nouvelles applications, ouvrir de nouveaux marchés.

La démarche d'efficacité industrielle doit être généralisée et intensifiée. Toutes les zones de sous-performance doivent être travaillées sans exception. Et sur les segments où nous sommes déjà bons, il faut viser à être meilleurs.

Il faut y ajouter une démarche d'efficacité commerciale afin que chaque opportunité de vente soit explorée et convertie en vente aussi souvent que possible.

L'innovation et les développements technologiques doivent être intensifiés afin d'aller chercher de nouveaux clients.

En 2016, le Groupe va bénéficier d'une nouvelle organisation, qui doit apporter un surcroît d'efficacité. Il va aussi s'appuyer sur une équipe de Management renforcée, avec en particulier les arrivées récentes de Gilles Boisseau puis Eric Guajioty.

Au nom du Conseil de Surveillance, je tiens à remercier le Comité Exécutif et tout le personnel du groupe pour les efforts déployés dans cet environnement particulièrement difficile.

L'évolution très décevante du cours de bourse au cours de l'année 2015, et davantage encore en ce début 2016, reflète de manière excessive à la fois l'inquiétude des marchés financiers sur l'économie mondiale et la déception sur les résultats de Mersen. Nous espérons que ce cours prendra progressivement davantage en compte la valeur stratégique du Groupe, son positionnement unique et sa solidité financière. C'est pourquoi, nous avons décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires un dividende par action identique à celui de l'année dernière, c'est-à-dire 0,5 euro par action.

Je souhaite remercier nos actionnaires pour leur fidélité.

Hervé Couffin

# MESSAGE DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE



L'année 2015 a été marquée par un environnement économique peu favorable, en particulier dans l'industrie traditionnelle, et plus encore dans l'investissement industriel. Pour Mersen, cette situation s'est traduite par un chiffre d'affaires de 772 millions d'euros, en croissance de plus de 6 % par rapport à l'année dernière, mais en retrait de 2,2 % périmètre et changes comparables. L'année a cependant confirmé la très bonne tenue de nos marchés porteurs, énergies renouvelables, électronique et aéronautique.

Malgré la baisse d'activité, le Groupe a dégagé une marge d'EBITDA de 12,7 % dans un contexte difficile, grâce en particulier aux bénéfices issus des plans d'excellence opérationnelle et en particulier du plan Transform. Ce dernier a été finalisé fin décembre 2015, dans le calendrier, les coûts et les gains prévus initialement, et c'est une belle performance à mettre au crédit de l'ensemble des équipes concernées.

Nous avons terminé l'année avec une situation financière solide et un profil de dette optimisé. La maturité de nos lignes de crédit est supérieure à 4 ans ce qui donne à Mersen les moyens de sa stratégie. Le Groupe reste focalisé sur la génération de cash-flow et chaque manager au sein de nos organisations est mobilisé autour de cet objectif.

Pour 2016, l'environnement économique devrait rester peu dynamique. Mais le Groupe peut compter sur ses marchés porteurs, notamment les énergies renouvelables et l'électronique, sa capacité à mettre rapidement sur le marché des innovations et sa faculté à saisir les opportunités dans certaines zones pour se développer et compenser le ralentissement des industries traditionnelles. Nous allons également poursuivre nos recherches d'acquisitions ciblées pour enrichir notre offre et accélérer notre développement.

Mersen va poursuivre ses efforts en matière d'efficacité industrielle, aidé en cela par la nouvelle organisation que nous avons mise en place en ce début d'année 2016. Cette dernière va nous permettre d'optimiser l'utilisation de nos équipements industriels tout en étant plus efficace vis-à-vis de nos clients. Nous allons également lancer un plan ambitieux d'efficacité opérationnelle pour augmenter notre productivité. En 2016, l'impact de ce plan sera toutefois limité par des effets prix encore défavorables dans le pôle matériaux.

Je tiens à renouveler mes remerciements à nos équipes pour leur engagement et le travail effectué. Mersen est en mouvement pour s'adapter au contexte économique actuel, en s'appuyant sur ses forces et ses valeurs.

Luc Themelin

# CHIFFRES CLÉS

## 772M€

de chiffre d'affaires

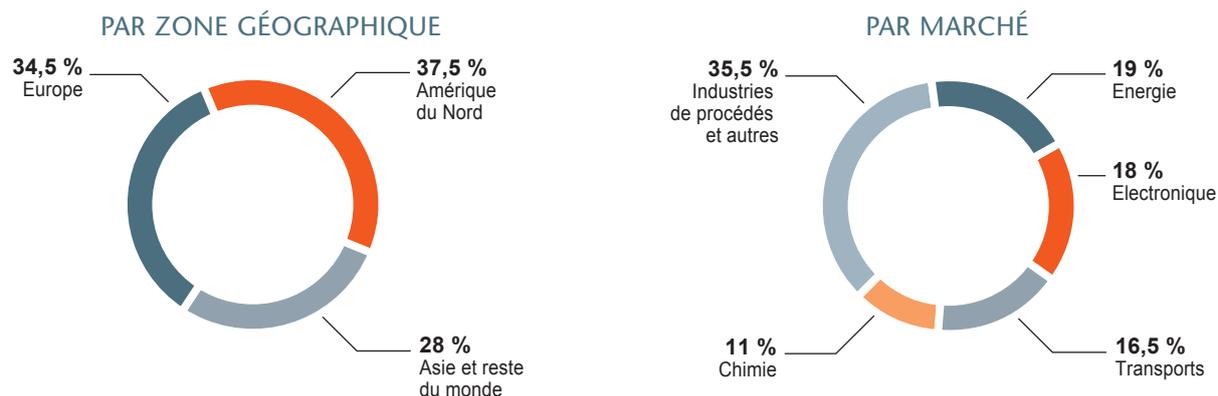
## 6 375

salariés

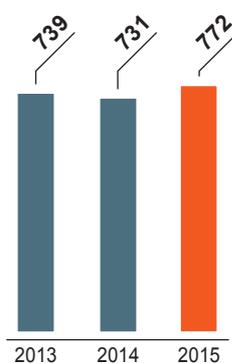
## 35

pays

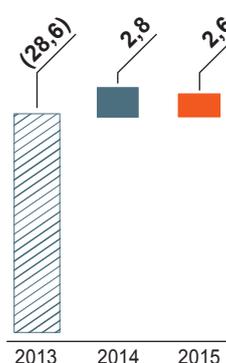
### CHIFFRE D'AFFAIRES 2015



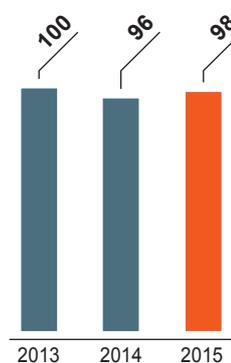
### CHIFFRE D'AFFAIRES (M€)



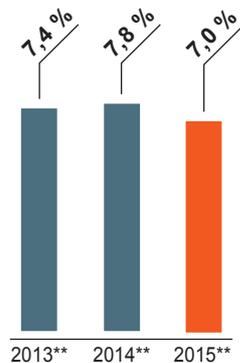
### RÉSULTAT NET (M€)



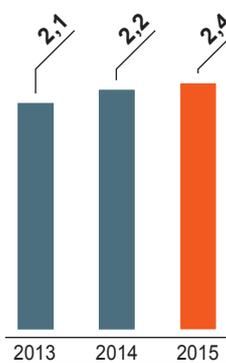
### EBITDA (M€)



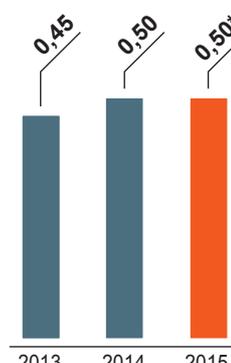
### RENTABILITÉ DES CAPITAUX EMPLOYÉS\* (EN %)



### RATIO D'ENDETTEMENT\*



### DIVIDENDE PAR ACTION (€)



\* Résultat opérationnel courant / capitaux employés moyens (immobilisations nettes y compris goodwill + BFR).

\*\* Avant charges exceptionnelles.

\* Endettement net sur Ebitda calculé selon méthode du crédit syndiqué de 350 millions de dollars US.

\* Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires.

# PROFIL DU GROUPE

Mersen conçoit des solutions innovantes et adaptées aux besoins de ses clients partout dans le monde pour renforcer leur performance industrielle.

L'activité du Groupe s'articule autour de **deux pôles d'expertise** sur lesquels il occupe des positions de leader ou de co-leader mondial.

Le pôle **Systèmes et Matériaux Avancés** (SMA-Matériaux) propose une gamme d'équipements en graphite et matériaux ultra-performants (métaux réactifs, SiC...) destinés à des environnements industriels très exigeants : applications à hautes températures et milieux corrosifs. Cela comprend par exemple des pièces en graphite ultra-pur utilisées dans des fours industriels ou dans le procédé de production des cellules solaires et des semi-conducteurs ou des échangeurs de chaleur pour la métallurgie ou l'industrie de la chimie.

Le pôle **Systèmes et Composants Électriques** (SCE-Électrique) propose des composants et des solutions innovantes contribuant à la performance et à la sûreté des installations électriques : balais et porte-balais de commutation électrique, bagues collectrices et systèmes de transfert de signaux pour éoliennes, fusibles industriels, parasurtenseurs, capteurs de courant et collecteurs pour le transport urbain..., ainsi qu'une offre dédiée à l'électronique de puissance composée de refroidisseurs, barres d'interconnexion laminées et fusibles.

Les deux pôles proposent une gamme de services et maintenance associés.

Cette double expertise sert des **marchés** répondant principalement à des enjeux de production d'énergie ou d'efficacité énergétique :

- les **énergies** (solaire, éolienne, hydroélectrique, conventionnelles) et en particulier les énergies renouvelables pour permettre l'accès à de nouvelles sources d'énergie et servir de complément aux énergies classiques ;
- **l'électronique** pour apporter des solutions pour la fabrication des semi-conducteurs et pour la conversion de puissance ;
- les **transports** (ferroviaires, aéronautiques) pour répondre aux besoins croissants de mobilité de la population mondiale et de transports de marchandises ;
- la **chimie-pharmacie** pour répondre notamment aux besoins de matières plastiques utilisées dans la construction ou l'industrie automobile, de produits très variés tels que la peinture, les arômes ou l'agrochimie, ou encore d'engrais et à la demande de l'industrie pharmaceutique ;
- elle sert également les **industries de procédés** dont elle accompagne la transition vers une plus grande efficacité énergétique.

## → Evolution et création de deux pôles regroupant 5 activités

Le 2 décembre 2015, Mersen annonçait l'évolution de son organisation pour prendre en compte les priorités de sa stratégie de développement avec une focalisation accrue sur ses expertises clés, l'innovation et ses marchés en croissance.

A compter du 1er janvier 2016, le Groupe est organisé autour de 2 nouveaux pôles :

- Le pôle **Advanced Materials** regroupe 3 activités autour des matériaux carbonés : les spécialités graphite pour des applications hautes températures, les équipements anticorrosion principalement dédiés à la chimie, et les technologies pour la transmission de courant. Cette dernière activité était précédemment intégrée dans le pôle Systèmes et Composants Electriques.
- Le pôle **Electrical Power** regroupe les 2 activités liées aux marchés de l'électrique, à savoir les solutions pour la gestion de l'énergie (électronique de puissance), qui devient une activité dédiée, et la protection et le contrôle électrique (principalement fusibles et porte fusibles industriels et protection contre les surtensions).

Ces 2 pôles ainsi reconfigurés, ainsi que la création d'une cinquième activité, permettront d'optimiser leurs moyens industriels et humains et de s'appuyer sur des activités davantage focalisées sur leurs différents marchés finaux.

## → Ambition et Stratégie

L'ambition de Mersen est d'être une entreprise industrielle mondiale capable d'assurer son développement au service de ses clients, collaborateurs et actionnaires.

Le Groupe s'appuie sur son réseau commercial international pour renforcer **ses positions de leadership** sur chacun de ses marchés et en particulier sur ses marchés de croissance que sont les énergies renouvelables et l'électronique. Pour cela, il déploie une stratégie de relations de proximité avec les grands industriels partout dans le monde pour lesquels il conçoit des produits sur-mesure. Cette proximité lui donne une connaissance intime de leurs enjeux et lui permet de proposer des **solutions innovantes** à fort contenu technologique.

Par ailleurs, le Groupe poursuit sa politique d'**acquisitions ciblées** pour consolider ses expertises ou se développer sur certaines zones géographiques.

Pour déployer cette stratégie et être plus réactif et compétitif, Mersen met en œuvre une démarche d'**excellence opérationnelle** partout dans le monde. Cette démarche d'amélioration continue s'accompagne d'un effort particulier sur la **génération de cash**.

Ce projet d'entreprise repose sur l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Pour cela, Mersen déploie un programme de développement des compétences, notamment managériales, et transmet partout dans le monde les valeurs qui fondent son identité.

# LE GROUPE EN 2015

## → Une année contrastée

L'année 2015 a été marquée par le dynamisme des marchés porteurs du Groupe (énergies renouvelables, électronique et aéronautique) qui a en partie compensé le retrait important du marché de la chimie. Au global, le chiffre d'affaires ressort en légère décroissance organique par rapport à l'année dernière.

### L'énergie

Mersen développe des solutions répondant aux besoins des principales sources d'énergies, en particulier ceux des énergies renouvelables.

Dans la filière **solaire**, le Groupe offre une large gamme de produits utilisés tout au long du processus de production des cellules solaires. Le Groupe fournit des pièces en graphite usinées, purifiées et parfois revêtues, comme par exemple des électrodes en graphite ultra-pur nécessaires à la fabrication du polysilicium, des éléments chauffants et des ensembles d'isolation de four pour la fabrication de lingots de silicium cristallin, le principal composant des cellules photovoltaïques.

La forte baisse des prix des cellules et du polysilicium depuis plusieurs années favorise la rentabilité de cette énergie et lui permet de se rapprocher de la parité tarifaire (« grid parity ») dans un certain nombre de pays. Les installations de panneaux solaires se poursuivent donc dans le monde et ont continué d'être très dynamiques en 2015. Environ 12 GW ont été installés en 2015 et les installations mondiales ont atteint 59 GW à fin 2015, soit une augmentation de 26 % par rapport à 2014.

Mersen est un partenaire privilégié des principaux producteurs de polysilicium dans le monde, en les accompagnant dans leurs nouveaux investissements et développement. Le Groupe fournit également des pièces en graphite pour les fours de cristallisation aux fabricants de cellules solaires. Sur cette dernière application, ces clients, principalement chinois, ont amélioré leurs processus de fabrication et ont donc participé à l'amélioration de l'efficacité de l'énergie solaire. En 2015, le marché du solaire est caractérisé par une pression sur les prix, principalement en Chine, liée à la surcapacité mondiale de production de graphite. Mersen a bien

résisté dans cet environnement grâce à son implantation et son positionnement auprès des grands acteurs, notamment sur la production de polysilicium, mais également grâce la qualité de ses solutions technologiques.

Le Groupe offre également toute une gamme de solutions pour la conversion et la distribution d'énergie photovoltaïque (bus bars, refroidisseurs...) et pour la protection des installations (interrupteurs, fusibles, parasurtenseurs), qui répondent à des risques très spécifiques inhérents à ce type d'équipements électriques et nécessitent l'expertise de spécialistes. En 2015, l'activité a été particulièrement dynamique en Asie (Inde, Japon, Thaïlande). L'offre parasurtenseurs, renforcée grâce à l'acquisition de Cirprotec en 2014, permet de plus au Groupe de se positionner auprès des fabricants d'armoires pour la protection des installations photovoltaïques, très présents sur ce marché.

En Europe, la plus puissante centrale photovoltaïque du continent implantée dans la région bordelaise a été inaugurée le 1<sup>er</sup> décembre 2015 comme prévu ; Mersen a contribué à ce succès en fournissant, dans le respect du calendrier, des composants de protection électrique spécialement adaptés.

Enfin, le Groupe a anticipé l'évolution de la demande du marché des composants électriques dans l'industrie photovoltaïque en étant le premier à mettre sur le marché dès le début du second semestre 2015 une offre complète de composants de protection pour les applications 1500V DC (fusibles, porte-fusibles, interrupteurs, parasurtenseurs).

Sur le segment de l'**éolien**, Mersen fournit des solutions clés dans de nombreuses applications : conversion et distribution d'énergie (bus bars laminés et refroidisseurs), génération d'électricité (jeux de bagues collectrices, balais et porte-balais) moteurs d'orientation des pales et de la nacelle (transferts de signaux, balais et porte-balais) et protection électrique (fusibles, parasurtenseurs). Le Groupe développe également des services de maintenance pour optimiser la production d'énergie éolienne : diagnostics techniques, vérification d'équipements, installation ou remplacement de composants.

Cette offre étendue lui a permis de devenir un fournisseur référent de la filière éolienne.

La croissance des installations s'est poursuivie de manière dynamique en 2015 : les capacités ont ainsi atteint 428 GW à fin 2015, contre 370 GW à fin 2014, soit une croissance supérieure à 15 %. Suivant le mouvement du marché, l'activité de Mersen a été en forte croissance en 2015.

En première monte, Mersen a bénéficié en 2015 des suites de l'accord-cadre qui avait été signé avec ABB en 2014 et qui porte sur la fourniture de baguiers de puissance, porte-balais et balais en graphite, spécifiquement conçus pour la dernière gamme de génératrice ABB de technologie à balais. La satisfaction du client sur les premières commandes passées en Europe, en Inde et en Chine a permis d'étendre l'accord au Brésil où de nouvelles commandes ont été enregistrées en 2015, permettant au chiffre d'affaires de croître sur la zone, malgré la crise économique que traverse le pays.

Le fabricant autrichien de génératrices ELIN Motoren a également renouvelé sa collaboration avec le Groupe à l'issue d'une remise en concurrence par appel d'offres. Ce dernier équipe plusieurs milliers d'éoliennes dans le monde.

Sur le segment de la rechange, Mersen intervient auprès du plus grand gérant de parcs éoliens au monde, NextEra Energy, auprès duquel il est bien implanté, ce qui lui a permis d'enregistrer d'importantes commandes en 2015. Aux Etats-Unis, le Groupe a par ailleurs été homologué par Vestas, premier fabricant mondial d'éoliennes.

En Chine, où l'on trouve le plus grand nombre d'éoliennes au monde, Mersen s'est bien positionné auprès des fabricants d'éoliennes chinois, ainsi que sur le segment de l'interconnexion de réseaux de transmission et de la distribution d'énergie.

Mersen est également présent sur d'autres segments des énergies renouvelables comme l'énergie **hydroélectrique**. L'offre du Groupe concerne aussi bien les marchés hydroélectriques matures (Europe, Amérique du Nord) que les nouveaux projets dans les pays en développement (Brésil, Inde, Chine, Colombie). En 2015, le Groupe a poursuivi son développement sur ce segment avec une activité en croissance et l'enregistrement de commandes significatives en Scandinavie et notamment en Norvège. L'offre intégrée de Mersen comprend des balais, des porte-balais et des systèmes d'aspiration de poussières ainsi que des services d'installation sur site.

Dans la continuité des succès enregistrés en 2014 dans le domaine du PSP (Pumped Storage Power), le Groupe a remporté le projet Tehri en Inde avec Alstom. Mersen fournit des couronnes porte-balais de large diamètre conçues en collaboration avec les équipes des maîtres d'œuvre.

Sur le segment des **énergies conventionnelles**, l'activité a été ralentie. Le Groupe poursuit ses ventes auprès des fabricants et des exploitants de centrales thermiques, de systèmes d'excitation statique pour turbogénérateurs, « plug & play » et faciles à maintenir.

Enfin, de nouvelles opportunités émergent pour Mersen sur le segment du **stockage d'énergie** qui pourrait être source de forte croissance dans les prochaines années. Que ce soit pour le stockage de l'énergie produite par les énergies alternatives ou pour les véhicules électriques, le secteur est en plein essor et le Groupe commence à remporter des commandes au Etats-Unis et en Chine sur ce segment, essentiellement avec ses bus bars laminés mais aussi avec ses fusibles pour courant continu.

L'ensemble du marché de l'énergie a représenté 19 % du chiffre d'affaires de Mersen en 2015, contre 18 % en 2014.

## L'électronique

Mersen intervient à deux niveaux sur le marché de l'électronique.

Mersen fournit principalement du graphite haut de gamme et ultra-pur pour la **production de semi-conducteurs** utilisés dans l'électronique de puissance et dans les LED. La qualité du graphite alliée à l'usinage de haute précision et les revêtements de Mersen, contribuent notamment à assurer un rendement optimal au procédé de fabrication des semi-conducteurs de puissance et sont également adaptés aux nouvelles générations de composants aux dimensions de plus en plus réduites, et supportant des tensions et des courants électriques toujours plus élevés.

Le Groupe est très bien positionné auprès des principaux acteurs du secteur sur plusieurs technologies et à différentes étapes du processus de fabrication des semi-conducteurs, grâce à la mise au point de procédés hautes performances et à ses matériaux répondant à des besoins très pointus :

- **MOCVD (Metal Organic Chemical Vapor Deposition)** : Mersen produit des supports en graphite revêtu destiné au MOCVD, un procédé chimique corrosif de dépôt de couches minces à haute température utilisé dans la production de LED hautes performances. En 2015, le Groupe a poursuivi ses avancées technologiques majeures pour la production de supports MOCVD. Grâce au développement d'une nuance et de revêtements spécifiques, à son usinage de haute précision et à ses techniques de mesures et de contrôle, Mersen est reconnu comme l'un des meilleurs fournisseurs dans le domaine et gagne des parts de marché auprès des leaders du secteur, chinois, taiwanais et américains.
- **Implantation ionique** : Mersen est leader mondial dans la fabrication des composants en graphite notamment au travers de sa position de fournisseur privilégié d'Applied Materials, acteur dominant de cette technologie. L'implantation ionique, qui consiste à modifier localement la composition et les propriétés physiques d'un substrat avec l'introduction de dopants, est une technologie d'avenir qui fonctionne grâce à une nouvelle génération de machines haute énergie.
- **Fabrication de semi-conducteurs compound** : Mersen est très bien positionné auprès des principaux producteurs de monocristaux en carbure de silicium (SiC) comme Cree Research et SiCrystal grâce à la haute performance de ses solutions d'isolation thermique. Ces dernières interviennent également dans la production d'autres types de monocristaux comme l'arsenure de gallium ou le fluorure de calcium, pour lesquelles Mersen a aussi gagné des commandes significatives en 2015. Le développement de ces semi-conducteurs haut de gamme est porté par le développement des LED haute performance, de l'électronique de puissance et de l'optique.

Enfin, les ingénieurs du Groupe poursuivent en permanence la mise au point de solutions innovantes adaptées aux nouvelles technologies, en partenariat avec les principaux industriels du secteur.

Avec ce positionnement sur le haut de gamme, Mersen a continué à gagner des parts de marché. Le chiffre d'affaires sur ce segment a ainsi continué à croître et reste très prometteur, de l'ordre de 20 % par an.

Mersen propose également aux équipementiers une offre sur-mesure de **composants d'électronique de puissance** (systèmes de refroidissement et d'interconnexion et de protection sophistiqués) leur permettant d'optimiser la conception de leurs modules de puissance. Ces composants se retrouvent en particulier dans les variateurs de vitesse pilotant les moteurs électriques des installations industrielles ou tertiaires ou encore dans les interconnexions de réseaux de transmission et de distribution d'énergie.

Les équipes spécialisées et la capacité de design des ingénieurs du Groupe alliées à l'offre intégrée de composants incluant les bus bars acquis en 2012, contribuent à renforcer le positionnement de Mersen en tant qu'acteur incontournable sur le marché de l'électronique de puissance.

En 2015, les investissements sur ce marché ont baissé en Europe et dans le reste du monde, impactant globalement l'activité du Groupe.

L'activité de Mersen se maintient en HDVC (technologie utilisée pour le transport d'électricité en courant continu haute tension sur de longues distances) en Chine et en Europe grâce à son bon positionnement sur ce marché très spécifique.

Le marché de l'électronique a représenté 18 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2015 comme en 2014.

## La Chimie-Pharmacie

Mersen se positionne aujourd'hui pour équiper les marchés de la chimie et de la pharmacie avec une gamme étendue d'équipements sur mesure (échangeurs, colonnes, réacteurs...) en graphite et métaux réactifs qui assurent les fonctions d'échange thermique, de réaction, et de transfert de fluides hautement corrosifs et chauds. Au-delà des équipements unitaires, Mersen propose des systèmes clé en main.

En 2015, l'activité a été très ralentie sur toutes les zones géographiques. Cette situation est la conséquence d'un environnement surcapacitaire, particulièrement en Asie et aux Etats-Unis, après des années pendant lesquelles les investissements avaient été importants.

Pour Mersen, ces surcapacités se sont traduites par un ralentissement de l'activité sur les ventes de nouveaux équipements intégrés dans le cadre d'investissements significatifs. Les commandes se sont essentiellement portées sur le remplacement d'équipements et sur des services de maintenance autour desquels le Groupe se renforce depuis quelques années, grâce au positionnement mondial du Groupe. Sur ce segment, l'activité la plus dynamique s'est concentrée sur l'Amérique du Nord et du Sud.

Sur le marché du chlore-soude, un marché clé pour Mersen, un contrat a été remporté avec un spécialiste de la filière vinylique européen pour la fourniture d'un système clé en main pour la synthèse d'acide chlorhydrique liquide. Cette commande s'inscrit dans le cadre de la mise en conformité des systèmes d'électrolyse chlore-soude à la réglementation européenne.

Le marché des engrais reste important pour le Groupe qui fabrique des équipements en graphite utilisés dans le procédé de fabrication de l'acide phosphorique, intermédiaire pour la production d'engrais. En 2015, si le marché a été en croissance au Moyen-Orient et en Afrique, il a fortement ralenti en Asie, et particulièrement en Chine. Mersen a enregistré des commandes d'échangeurs de chaleur, par exemple au Maroc chez le client historique OCP (Office Chérifien des Phosphates) et en Chine (Petrokimia Gresik). Les livraisons des échangeurs de chaleur tubulaires en graphite (Polytubes®) à l'ingénieur sud-coréen Hanwha Engineering & Construction ont été réalisées en 2015, pour équiper une nouvelle unité de production d'acide phosphorique dans le Golfe persique. Cette unité sera partie intégrante du complexe industriel de produits phosphatés qui doit être développé au nord de l'Arabie Saoudite.

Le Groupe livre également des échangeurs de chaleur et des systèmes de production clé en main d'acide chlorhydrique pour le marché des isocyanates (TDI/TMI), intermédiaires pour la fabrication des mousses en polyuréthane utilisées dans de nombreuses industries comme le textile, le bâtiment ou l'industrie automobile. Ce segment, qui avait été dynamique ces dernières années avec d'importants investissements en capacités, est maintenant dans une situation surcapacitaire. Deux commandes pour les chinois Wanhua et SLIC ont néanmoins été signées en 2015.

Mersen a aussi enregistré quelques belles commandes sur le marché en croissance de la chimie de spécialités (herbicides, additifs alimentaires, peintures).

Enfin, sur le marché de la pharmacie qui se porte plutôt bien, Mersen offre des solutions technologiques adaptées aux impératifs de pureté des procédés, avec notamment une offre d'équipement à base de carbure de silicium et de métaux réactifs. Le potentiel de ce marché est élevé en Europe et aux Etats-Unis.

Le chiffre d'affaires sur ce marché a été également affecté par l'arrêt de l'activité des équipements en acier carbone décidé fin 2014 et par l'effet de base lié à la fin des facturations du contrat Sabic début 2015.

Ce marché a représenté 11 % des ventes en 2015, contre 13 % en 2014.

## Les transports

Dans le domaine **ferroviaire**, les solutions Mersen équipent aussi bien les infrastructures que les matériels roulants. Ses applications concernent tout autant la distribution d'énergie électrique (refroidisseurs, bus bars laminés, fusibles, parasurtenseurs, contacteurs, balais, porte-balais) que l'alimentation électrique (capteurs de courant, systèmes de mise à la terre, patins de troisième rail, bandes de pantographes, balais pour moteurs de traction), et s'appuient sur l'expertise du Groupe reconnue par les plus grands constructeurs.

En 2015, le marché ferroviaire mondial a poursuivi sa croissance, de l'ordre de 3 % (en dépit d'un ralentissement en Europe) et a représenté un volume d'environ 160 milliards d'euros. Les besoins d'interopérabilité entre les réseaux ont été soutenus, avec une croissance de l'ordre de 5 %.

Les métros et le transport de marchandises ont connu les plus fortes croissances de l'ordre de 5 à 6 %. La demande de trains à grande vitesse reprend après un ralentissement qui avait suivi des années d'équipement record en Chine avec une croissance de l'ordre de 2 %.

Du point de vue géographique, le marché le plus important demeure l'Europe de l'Ouest suivi de peu par l'Asie-Pacifique, et l'Amérique du Nord, qui ont totalisé près de 65 % des volumes d'achats en 2015. L'investissement dans les régions Moyen-Orient Afrique démarre avec pas moins de 6 lignes de métros en construction à Riyad.

En 2015, le ralentissement de l'activité a surtout affecté l'Europe. L'activité du Groupe a par conséquent été impactée sur cette zone où il détient des positions fortes. Elle est, en revanche, restée dynamique en Chine, portée à la fois par la poursuite de la croissance du marché ferroviaire sur la zone et par le gain de parts de marché.

Mersen a une position unique sur ce marché. Celle-ci est liée à l'innovation et à l'amélioration des procédés du Groupe lui permettant de proposer des composants plus performants et plus durables. Elle est également le fruit d'un positionnement unique de longue date auprès des grands constructeurs ferroviaires et de l'implantation commerciale et industrielle locale de Mersen, notamment lorsque la capacité à assembler les produits localement devient un impératif commercial.

Ce positionnement a ainsi permis au Groupe de remporter une série de commandes pour l'équipement de plusieurs projets ferroviaires internationaux comme les métros d'Honolulu (Etats-Unis) avec AnsaldoBreda, de Riyad (Arabie Saoudite) et Kochi (Inde) avec Alstom et pour le renouvellement du réseau de trains de banlieue en Afrique du Sud. Un contrat pour le métro de Dubai (Emirats Arabes Unis) avec Bombardier et Kinki Sharyo a aussi été signé.

En Chine, bénéficiant de sa collaboration depuis 2007 avec le principal opérateur chinois, le Groupe a enregistré une commande importante de composants d'alimentation et de distribution ferroviaire pour équiper 112 trains à grande vitesse qui circuleront en Chine. Il s'agit de l'une des générations de trains les plus rapides au monde avec une vitesse de croisière de 380 km/h.

En Europe, quelques projets significatifs peuvent être soulignés, comme la commande de bandes de pantographes pour Trenitalia ou de patins 3<sup>e</sup> rails recyclables pour le métro de Copenhague.

Parallèlement, le Groupe a poursuivi le déploiement de ses services de maintenance. Ce type de prestation permet à Mersen de mettre en avant son expertise auprès de ses clients tout en leur proposant l'ensemble de sa gamme de produits. En 2015, le Groupe a ainsi renouvelé pour quatre ans son partenariat avec London Underground pour la maintenance de ses rames, ce qui lui permet aussi de devenir son fournisseur de balais. En Turquie, le Groupe intervient sur le métro d'Ankara avec ses produits et des prestations de service.

Avec 7 % de nouveaux avions chaque année, l'activité sur le marché du **transport aéronautique** a poursuivi sa croissance en 2015. Mersen a bénéficié de cette croissance tout en renforçant ses parts de marché.

Sur ce segment, Mersen fournit des composants très techniques capables de résister à des environnements extrêmes tout en répondant aux contraintes du secteur, très exigeantes et strictes en termes de sécurité. On y trouve notamment des composants réfractaires, des produits en composites Carbone/Carbone pour le freinage, des pièces d'étanchéité ou encore des refroidisseurs et barres d'interconnexion pour les systèmes de climatisation et des balais en carbone pour les machines tournantes électriques (démarrateurs et APU<sup>(1)</sup> principalement). Les solutions et matériaux du Groupe interviennent également dans les procédés de fabrication des aubes de réacteur en alliages spéciaux.

Le Groupe est présent chez de nombreux sous-traitants des principaux avionneurs Airbus, Boeing, Bombardier ou Embraer. En 2015, il a poursuivi ses travaux d'homologation de ses produits sur les nouveaux moteurs, afin d'être prêt, lorsque ces derniers seront lancés sur le marché.

Dans le domaine **spatial**, Mersen fournit des miroirs et structures en carbure de silicium pour les instruments de télescope. Le carbure de silicium (SiC) est particulièrement prisé par les applications spatiales pour ses propriétés uniques comme la légèreté et la stabilité thermomécanique exceptionnelle.

15 télescopes spatiaux équipés de pièces tout SiC du Groupe sont déjà dans l'espace et l'activité a été très dynamique en 2015 avec un volume de commandes record. Le Groupe a, par exemple, continué à enregistrer des commandes en sous-traitance d'Airbus Defence and Space pour les projets Euclid, IASI-NG, Sentinel 2C et 2D. Il va aussi réaliser la structure de l'optique de l'E-ELT (European Extremely Large Telescope) construit par l'Observatoire européen austral (ESO) qui doit permettre des avancées majeures dans le domaine de l'astronomie grâce à son miroir primaire d'un diamètre de 39 mètres.

Le marché des transports a représenté 16,5 % du chiffre d'affaires de Mersen en 2015, contre 16 % en 2014.

## Industries de procédés et autres marchés

Marché traditionnel du Groupe, les industries de procédés – extraction pétrolière et minière, sidérurgie, cimenterie, papeterie, verrerie... recherchent de plus en plus d'efficacité énergétique à travers l'amélioration continue des procédés et les économies d'énergie.

Mersen équipe cette filière avec l'ensemble de sa gamme : balais, porte-balais, fusibles industriels, refroidisseurs, bus bars laminés, parasurtenseurs ou encore des produits d'isolation thermique, des échangeurs thermiques et des pièces en graphite façonnées sur mesure. Le Groupe offre également des prestations de services et de maintenance.

En matière de recherche d'économies d'énergie, les solutions Mersen contribuent à réguler et optimiser le fonctionnement des moteurs, notamment les moteurs de forte puissance utilisés dans la métallurgie ou l'extraction minière.

En 2015, l'activité est globalement restée affectée par un environnement économique peu porteur sur l'ensemble des zones géographiques :

(1) Auxiliary Power Units (Moteurs Auxiliaires de Puissance)

Dans l'extraction pétrolière et gazière, la chute de l'activité a été extrêmement brutale après des années de forts investissements. Le Groupe, qui avait largement profité de la dynamique sur ce segment les années passées, en particulier aux Etats-Unis et au Canada, a donc été très fortement affecté par ce ralentissement.

Mersen est également présent dans le domaine de l'extraction minière, notamment en Australie et en Afrique du Sud, qui a aussi globalement souffert en 2015.

Sur le segment de l'usinage par électroérosion, Mersen est bien positionné en Asie comme en Europe et aux Etats-Unis grâce à des nuances de graphite spécifiques pour des pièces de haute précision. L'électroérosion est une technique pour usiner des moules utilisés pour la plasturgie, l'automobile, la métallurgie ou la verrerie qui nécessite un outil usiné dans du graphite de haute qualité résistant mieux à l'usure. Si le marché n'a pas été très dynamique en 2015, le chiffre d'affaires du Groupe a continué à croître grâce à la prise de parts de marché facilitée par l'amélioration continue des performances de ses matériaux et par l'efficacité du réseau de distribution.

Mersen se développe également sur des marchés connexes.

Le Groupe a signé fin 2015 un contrat pour la fourniture de miroirs laser qui équiperont une nouvelle génération de scanners révolutionnaires. L'utilisation du carbure de silicium a permis d'aboutir à la conception d'un mécanisme de scan allégé, d'une précision exceptionnelle. Ces images sont cruciales pour la surveillance et la documentation d'une grande variété d'environnements de haute précision.

Le Groupe a réalisé 35,5 % de ses ventes sur ce marché en 2015, contre 35 % en 2014.

## → Une présence géographique équilibrée

Celle-ci s'inscrit dans une stratégie de proximité avec les grands acteurs industriels de ses marchés. Grâce à son réseau commercial mondial, Mersen peut à la fois accompagner ses clients dans leur développement à l'international mais également bénéficier des croissances des marchés locaux sur lesquels il occupe des positions de leadership.

En 2015, la situation a été contrastée suivant les zones. En Europe, la baisse du chiffre d'affaires de 6 % par rapport à l'année 2014 s'explique en majorité par la situation défavorable du marché de la chimie, avec de moindres investissements et la non-récurrence du contrat Sabic. Le Groupe a cependant affiché des croissances significatives en aéronautique et en solaire. En Amérique du Nord, la baisse a été limitée à 3 %, la baisse sur les marchés de la chimie, de la distribution électrique et de l'industrie pétrolière étant en grande partie compensée par le dynamisme des marchés de l'électronique et de l'éolien. Enfin, en Asie, la situation s'est graduellement améliorée en cours d'année en Chine. L'Inde, la Corée et Taïwan ont été en forte croissance ce

qui permet à la zone d'afficher un chiffre équivalent à celui de l'année dernière à changes comparables. Enfin dans le reste du monde, le Brésil et le Maroc ont été particulièrement performants.

En 2015, Mersen a réalisé 34,5 % de ses ventes en Europe, 23 % en Asie, 37,5 % en Amérique du Nord et 5 % dans le reste du monde.

## → Une culture d'expertise et d'innovation

L'innovation naît de la proximité du Groupe avec ses clients, de la connaissance de leurs enjeux et de la veille technologique de Mersen. Leurs demandes de plus en plus exigeantes aboutissent à la mise au point de nouveaux designs et de technologies qui peuvent être réalisés parfois en co-développement.

La culture de l'innovation est stimulée par des événements fortement mobilisateurs comme les journées du développement et les Challenges Innovation organisés chaque année au sein du Groupe pour récompenser les initiatives les plus prometteuses en termes de développement futurs.

La démarche du Groupe s'inscrit dans la continuité : en 2015, comme les années précédentes, l'effort d'innovation a porté sur deux axes principaux :

- La mise au point de nouvelles offres, qui porteront la croissance de Mersen à court et long termes, à destination de nos marchés ou applications stratégiques, comme le photovoltaïque, l'éolien, le transport aéronautique et ferroviaire, l'électronique, les LEDs, ou encore le stockage d'énergie et l'efficacité énergétique ;
- Le renforcement de la compétitivité des produits des cœurs des métiers du Groupe.

Parmi les innovations majeures finalisées en 2015 ou encore en cours de développement, on peut citer par exemple :

- La mise au point de nouvelles nuances de balais en graphite sans argent, permettant de répondre à l'exigence de performance des fabricants de génératrices d'éoliennes, tout en réduisant les coûts de façon significative ;
- Le développement de nouveaux supports de wafers (ou suscepteurs) de grande dimension revêtus en carbure de silicium répondant aux exigences extrêmes de pureté de certains procédés de fabrication de semi-conducteurs ;
- Le développement de technologies de protection électrique hybrides destinées à des applications de courant continu (stockage d'énergie, solaire photovoltaïque, traction ferroviaire, ...), alliant la coupure électronique à la coupure/interruption mécanique dans le même produit ;
- Des miroirs en carbure de silicium revêtu d'une couche supplémentaire de carbure de silicium destinés à des applications de laser optique permettant d'aboutir à un mécanisme de scan allégé.

# PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES ACTIVITÉS

## → Matériaux (SMA)

- 283 millions d'euros de chiffre d'affaires.
- 36,5 % du chiffre d'affaires total.
- N° 1<sup>(1)</sup> mondial des équipements anticorrosion en graphite.
- N° 2<sup>(1)</sup> mondial des applications à hautes températures du graphite isostatique.

(1) Source interne

### Offre produits et applications

L'offre produits du pôle matériaux remplit deux fonctions clés qui répondent aux besoins des clients :

- La résistance à de très hautes températures : l'offre de Mersen comprend des équipements en graphite isostatique, des composites carbone/carbone, des feutres rigides et carbure de silicium pour des applications solaires, semi-conducteurs et autres procédés réfractaires, électrodes pour l'électroérosion, revêtements de fours...

- La protection contre la corrosion : cette fonction est réalisée par des équipements à base de graphite, de métaux réactifs (tantale, zirconium, titane...) ou de polymères fluorés (PTFE...) pour les industries de la chimie, de la pharmacie ou de la métallurgie.

### Orientations

- Développer des applications à très haute valeur ajoutée à base de graphite isostatique et autres matériaux.
- Accélérer le développement des activités de production en aval dans le graphite (traitement de surface, usinage de précision, etc...)

- Devenir une référence comme fournisseur de produits finis et de qualité, notamment aux filières solaire et électronique.
- Poursuivre le développement de solutions complètes y compris offre de services et de maintenance pour la chimie corrosive et chaude et la pharmacie.

### Principaux concurrents

(par ordre alphabétique) :

- Schunk – Graphite isostatique
- SGL Carbon – Graphite isostatique, systèmes anticorrosion
- Tokai Carbon – Graphite isostatique
- Toyo Tanso – Graphite isostatique

### Principaux clients

(par ordre alphabétique) :

- |                          |                       |
|--------------------------|-----------------------|
| ■ Airbus Defense & Space | ■ Safran              |
| ■ Applied Materials      | ■ Samsung             |
| ■ BASF                   | ■ Solvay              |
| ■ Bayer                  | ■ Technip             |
| ■ Cree Research          | ■ Wacker Chemie       |
| ■ Jacobs                 | ■ Yingli Green Energy |
| ■ OCP                    |                       |

Certaines des activités du pôle Matériaux relèvent de la réglementation sur le contrôle des exportations de biens et technologies à double usage.

## → Electrique (SCE)

- 489 millions d'euros de chiffre d'affaires.
- 63,5 % du chiffre d'affaires total.
- N° 1<sup>(1)</sup> mondial des balais et porte-balais pour moteurs électriques industriels.
- N° 2<sup>(1)</sup> mondial des fusibles industriels.

(1) Source interne

### Offre produits et applications

L'offre-produits du pôle électrique remplit trois fonctions clés sur l'ensemble de la chaîne électrique qui répondent aux besoins des clients :

- L'alimentation électrique : assurer de manière stable et constante la génération, le passage et la transformation du courant électrique dans les domaines industriels (sidérurgie, mines, centrales électriques...) ou dans les transports (ferroviaires, aéronautiques, aérospatiaux, maritimes)... Cette fonction est réalisée avec des balais, porte-balais et baguiers utilisés sur les générateurs et les moteurs, ou encore des systèmes de captage spéciaux pour le ferroviaire.

- La protection des courants électriques : éviter la destruction d'équipements électriques industriels et tertiaires, assurer la fourniture ininterrompue du courant et participer à la stabilité du réseau électrique. Cette fonction est réalisée par des fusibles industriels et tous leurs accessoires associés pour lutter contre les courts-circuits et les parasurtenseurs pour protéger contre les dégâts occasionnés par les surtensions.
- La conversion de puissance : modifier la nature, la tension, l'intensité ou la fréquence du courant pour répondre au besoin d'application très diverses comme la variation de vitesse des moteurs ou la transformation de l'énergie solaire ou éolienne. Pour remplir cette fonction, Mersen conçoit des refroidisseurs, des bus bars et des fusibles spéciaux qui s'intègrent autour des composants d'électronique de puissance.

### Orientations

- Poursuivre la dynamique de croissance au niveau mondial avec une emphase particulière sur l'Asie.
- Maintenir une position forte et rentable sur les produits matures que sont les balais et porte-balais et les fusibles industriels (notamment grâce à une supply chain et des coûts optimisés).
- Accélérer le développement des produits en forte croissance (offre complète pour l'éolien, parasurtenseurs et offre pour la conversion de puissance, captage ferroviaire) de manière organique par l'innovation ou par acquisition.

### Principaux concurrents

(par ordre alphabétique) :

- Aavid – refroidisseurs
- Dehn - parasurtenseurs
- Eaton/Bussmann – fusibles industriels
- Lytron - refroidisseurs
- Methode – barres d'interconnexion
- Morgan Advanced Materials – balais, porte-balais, bandes de pantographe ...
- Phoenix Contact - parasurtenseurs
- Rogers – barres d'interconnexion
- Schunk – balais, porte-balais, bandes de pantographe...

### Principaux clients

(par ordre alphabétique) :

- |                           |                       |
|---------------------------|-----------------------|
| ■ ABB                     | ■ Rexel               |
| ■ Affiliated Distributors | ■ Rockwell Automation |
| ■ Alstom                  | ■ Safran              |
| ■ Arcelor Mittal          | ■ Schneider           |
| ■ Bombardier              | ■ Siemens             |
| ■ Gamesa                  | ■ Servion             |
| ■ GE Wind                 | ■ Sonepar             |
| ■ Hitachi                 | ■ Thales              |
| ■ Imark Group             | ■ Vestas              |
| ■ Holcim-Lafarge          | ■ Voith               |
| ■ Mitsubishi              | ■ Weg                 |
| ■ Nawsa                   |                       |



# RESPONSABILITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

<u>Introduction</u>	16
<u>Politique de Ressources Humaines</u>	16
<u>Politique Santé Sécurité</u>	29
<u>Responsabilité Sociétale</u>	32
<u>Démarche Environnementale</u>	34
<u>Démarche et méthodologie de reporting</u>	40
<u>Synthèse des indicateurs</u>	43
<u>Rapport de l'organisme tiers indépendant,</u>	46

2

# INTRODUCTION

Le Groupe s'inscrit dans une démarche d'entreprise responsable vis-à-vis de son environnement **social, environnemental et sociétal**.

Les collaborateurs de Mersen, leurs connaissances et leurs savoir-faire sont au cœur de l'ambition économique du Groupe. La valorisation du **capital humain** accompagne chacun de ses axes de développement et contribue d'une manière essentielle à sa croissance.

Sur le plan **environnemental**, le Groupe s'efforce d'exercer son activité industrielle avec un minimum d'impact sur l'environnement, tout en intensifiant sa contribution au développement durable, notamment au développement des énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique.

Enfin, là où le Groupe est implanté, il agit dans le respect des **communautés** locales et régionales pour que ses activités soient source de développement régional.

# POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES

Le projet d'entreprise de Mersen repose avant tout sur les hommes et les femmes du Groupe. Ce sont eux qui détiennent l'expertise, répondent quotidiennement aux demandes des clients et développent des solutions innovantes en analysant les tendances des marchés et en guettant les dernières évolutions technologiques. Leurs connaissances et leurs savoir-faire constituent la première richesse de notre Groupe, son capital humain.

## → Schéma directeur des Ressources Humaines

Le schéma directeur des Ressources Humaines s'appuie sur quatre piliers qui sont déployés par l'ensemble du management avec le support des équipes Ressources Humaines. Il a pour but de construire une identité RH forte pour accompagner le projet stratégique de Mersen en prenant en considération les besoins des activités, les attentes et les besoins des salariés tout en donnant aux managers la visibilité et la lisibilité à moyen-terme sur les changements à mettre en œuvre.

Le Groupe s'engage à se conformer aux principes et aux droits fondamentaux de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) dans le respect des législations en vigueur. Ces derniers couvrent des sujets du droit du travail fondamentaux comme : la liberté syndicale, la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants, et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

## Assurer la pérennité du Groupe à travers le déploiement et la valorisation de son capital humain

### Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines

Il est fondamental pour le Groupe d'anticiper et de préparer l'avenir en identifiant les compétences dont il aura besoin demain pour assurer son développement. Parallèlement, les salariés doivent être conscients des évolutions prévisibles de leurs métiers afin d'être acteurs de l'amélioration de leurs propres compétences.

Sur la base du processus Mersen de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) et en cohérence avec le processus de planification stratégique, chaque activité établit annuellement une projection des compétences dont elle aura besoin à moyen terme, compte tenu de ses enjeux et de ceux du Groupe.

Une consolidation de ces analyses est menée au niveau du Groupe, en s'appuyant sur le référentiel des métiers de Mersen. Ce référentiel, actualisé chaque année, identifie et décrit pour chacune des 10 filières métiers (Marketing, Commercial, Business, R&D, Industrie, Support industrie, Achats, Systèmes d'information, Ressources Humaines/Sécurité/Services Généraux, Finance/Juridique) les 91 emplois repères du Groupe communs à l'ensemble des activités. Fin 2015, la filière Business a été revue pour prendre en compte les changements d'organisation annoncés.

Cette cartographie décrivant les métiers, leurs enjeux, leurs particularités ainsi que les compétences associées, permet au Groupe d'accroître l'efficacité de ses politiques Ressources Humaines (recrutement, mobilité, formation, etc.) :

- Dans le domaine de la formation, Mersen s'appuie sur les nouveaux référentiels de compétences métiers pour proposer des parcours de formation par filière métier et poursuivre ainsi le développement de l'expertise et la professionnalisation au sein du Groupe. Un premier parcours a été proposé fin 2014 à l'ensemble des collaborateurs de la filière Achats sous la forme d'un e-learning, grâce à la plateforme de formation Mersen Academy.
- Dans le domaine des évaluations annuelles de performance : les collaborateurs partageant un même métier seront évalués à l'aune des mêmes compétences. L'objectivité et la solidité du processus d'évaluation Groupe est ainsi renforcée.

Ce référentiel est également un outil précieux pour le recrutement puisqu'il permet d'affiner les profils de compétences recherchés.

### Transmission des savoirs

L'anticipation des départs liés à l'évolution démographique des effectifs est un point important de la politique de gestion prévisionnelle des ressources.

En France, le plan d'actions relatif au Contrat de Génération, signé en septembre 2013 pour une durée de 3 ans, a pour objet de favoriser l'embauche des jeunes dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée, de maintenir dans l'emploi les séniors, tout en assurant la transmission des savoirs et des compétences. A travers différents engagements, Mersen entend jouer un rôle actif dans la conduite de ce triple objectif. Le Groupe s'est ainsi engagé à recruter en France d'ici à mi-2016, 30 salariés de moins de 27 ans en contrat à durée indéterminée, ainsi que 200 jeunes en contrats d'apprentissage ou de professionnalisation. Par ailleurs, 80 stages pour des jeunes suivant un cursus diplômant sont proposés chaque année. Un bilan de ce plan d'actions est présenté chaque année au comité de Groupe.

L'embauche en stage ou en alternance est un moyen prisé par de nombreux sites pour intégrer des jeunes et repérer les meilleurs profils. Mersen Korea a par exemple conclu un accord avec une agence gouvernementale pour recruter en stage des personnes de 19 à 34 ans, tout comme au Royaume-Uni où le Groupe recrute et forme des apprentis dans des disciplines autour de la mécanique et de l'électricité. Le site intervient aussi auprès de collègues locaux afin de parler de l'entreprise et préparer les jeunes au monde du travail. Au Maroc, Mersen a développé des partenariats avec des institutions et écoles locales pour intégrer dans leurs cursus des formations répondant aux besoins industriels spécifiques du Groupe. Le site embauche aussi en stage de 12 à 24 mois des jeunes qui peuvent être intégrés à l'issue de leur stage, lorsque leur profil répond aux critères de l'entreprise.

Parallèlement, compte tenu des enjeux que représente la formation des jeunes, le Groupe mène un suivi personnalisé des jeunes recrutés. A cette fin, une nouvelle mission de tuteur/référent a été créée afin d'accueillir et de guider la nouvelle recrue dans l'entreprise.

### FOCUS

#### Développer le recrutement de jeunes

*Mersen India a mis en place un programme de formation d'ingénieurs dans lequel des jeunes diplômés se voient offrir une formation de 24 mois au sein de l'entreprise. Durant cette période, les apprentissages liés à leur fonction sont testés tous les 6 mois. A l'issue des deux ans, les meilleures recrues peuvent être définitivement intégrées à l'entreprise.*

En France, concernant les séniors, le plan d'actions de 2013 poursuit la démarche de tutorat qui avait été introduite dans l'accord en faveur de l'emploi des séniors de 2009.

Au niveau international, le déploiement du plan d'actions se poursuit. Il vise à assurer le remplacement et la transmission des savoir-faire des séniors, à accroître les compétences des salariés pour accompagner le développement du Groupe, et à développer la communication sur les valeurs et la culture de l'entreprise.

Pour chaque collaborateur dont les compétences sont considérées comme essentielles, et pour l'ensemble des collaborateurs susceptibles de partir en retraite dans les 2 à 5 ans, un entretien (entretien dit « d'expérience ») peut être réalisé. Son objectif est de faire le point sur les savoirs et compétences clés détenus par le salarié pour assurer et organiser leur transmission. Cet entretien vise aussi à faire le point sur la situation du salarié au regard de sa retraite et/ou de sa dernière partie de carrière afin de la rendre aussi intéressante et utile que possible. Afin de préparer cet entretien, une formation est proposée aux managers.

Les résultats de ces entretiens d'expérience permettent d'enrichir les plans de succession.

### FOCUS

#### Les formations croisées au service de la transmission des savoirs

*Un dispositif de formations croisées entre deux générations d'usineurs et d'opérateurs a été développé par Mersen au Canada : les plus anciens forment les plus jeunes aux techniques traditionnelles d'usinage, tandis que les jeunes initient leurs aînés aux nouvelles technologies.*

Enfin, il peut être proposé aux collaborateurs motivés et détenant un savoir-faire clé pour le Groupe de devenir tuteur d'expertise. Ce type de tutorat sert à la bonne transmission des savoirs professionnels, qui concerne toutes les populations, managers, ingénieurs, techniciens ou opérateurs expérimentés.

## FOCUS

**Favoriser le maintien des seniors dans l'emploi**

*Soucieux de maintenir l'implication et l'intérêt des salariés seniors dans leur poste, certains sites développent des dispositifs originaux. C'est par exemple le cas du site de St. Marys (Etats-Unis) qui offre la possibilité aux salariés les plus âgés de réduire leurs horaires en échange d'heures de consulting pour transmettre leurs connaissances et leurs expertises à d'autres salariés plus jeunes. Sur le même modèle, Mersen Boostec (France) a mis en place un binôme senior/jeune permettant de préparer l'avenir en facilitant la transmission des savoirs tout en soulageant l'activité de l'ainé.*

**Stimuler l'innovation**

L'innovation permet de construire une offre différenciée et de favoriser ainsi la croissance. Les premiers partenaires du Groupe en termes d'innovation sont ses clients pour lesquels il développe des produits sur-mesure.

L'objectif chez Mersen est double : renforcer la culture, les moyens et le pilotage de l'innovation et de la Recherche & Développement (R&D) ; organiser et favoriser les partages et synergies de ressources de R&D entre les activités du Groupe.

Les décisions prises et les actions engagées depuis 5 ans permettent de :

- Faire évoluer une base de données interne en ligne listant les experts (par matériau, par phénomène physique ou chimique, par processus ou procédé industriels) et les équipements spéciaux existants sur l'ensemble des sites du Groupe ;
- Formaliser des axes de recherche, de développement et de veille technologique des activités et du Groupe, en vérifiant leur cohérence avec les objectifs de croissance sur certains marchés clés ;
- Récompenser chaque année les trois meilleures idées créatrices de valeur ajoutée à travers le challenge « Innovation ».

L'innovation est également au cœur de notre culture d'entreprise et de notre politique RH, qui encourage l'autonomie et la créativité, la prise d'initiative et les échanges d'idées : peu d'échelons hiérarchiques et un accès au management facile.

Les échanges avec des experts externes sont également encouragés. En France, le Groupe a par exemple conclu dans le cadre d'un projet FUI (Fonds Unique Interministériel) un partenariat avec des laboratoires, des pôles de productivité, des universités, des écoles d'ingénieurs. Ce projet collaboratif dénommé FE<sup>2</sup>E (Fusibles Economiquement et Ecologiquement Efficient) intègre ces différents partenaires dans des domaines de recherche avancée (matériau, génie électrique, modélisation...). Dans le domaine des matériaux, le Groupe collabore au projet FORCE<sup>(1)</sup> lancé en 2014 pour le développement d'une filière fibre de carbone économique en France. Au sein d'un consortium associant des industriels et des laboratoires français, Mersen s'implique en tant qu'expert technique dans ce projet stratégique pour l'industrie de demain, en apportant son expertise des

procédés hautes températures et des matériaux carbonés qui interviennent dans la chaîne de production des fibres de carbone. Ces différents projets collaboratifs témoignent de la volonté et de la capacité du Groupe à répondre à des enjeux technologiques et industriels majeurs.

Afin d'anticiper encore mieux les grandes évolutions marchés et clients et d'aider le Groupe à orienter sa stratégie et ses efforts de Recherche & Développement, la création d'une Direction de la Technologie, de la Recherche, de l'Innovation et du Support Business du Groupe a été annoncée au mois de décembre 2015. Cette fonction sera rattachée directement au président du directoire.

**Gestion de projet et management transverse**

Le Groupe mène en permanence différents types de projets importants voire stratégiques, comme des projets d'acquisition, d'adaptations industrielles ou d'investissements significatifs, dont la complexité requiert l'utilisation d'une méthode de conduite de projets commune. Cette méthode, « Global Project Standard » (GPS) permet de mener à bien ces projets dans toute leur complexité. Un groupe projet mis en place début 2015 et rassemblant des opérationnels de différentes filières métiers et des experts en gestion de projet a travaillé sur la refonte de la méthodologie mais également sur des dispositifs de formation et de déploiement.

Le premier dispositif de formation en e-learning, permet aujourd'hui au plus grand nombre de se familiariser avec les grands principes de la méthodologie : le dispositif de formation a pu être déployé entre septembre et décembre 2015 auprès de l'ensemble des ingénieurs et cadres du Groupe.

A partir de 2016, le suivi de ce nouveau module de formation sera obligatoire pour tout nouveau cadre. Il sera complété par des modules plus complets à destination des équipes projet. Enfin, et parce qu'il s'agit pour le Groupe d'inscrire cette méthodologie dans l'ADN des équipes, des référents ont été désignés au sein des activités. Connaissant bien la méthode et l'ayant expérimentée avec succès sur des projets, ils seront ceux auxquels les chefs de projet pourront s'adresser pour un accompagnement méthodologique.

(1) Fibre Optimisée Réaliste Carbone Economique.

## Renforcement qualitatif du management

Face à un monde en pleine mutation et en pleine accélération, Mersen s'adapte notamment en faisant évoluer sa culture managériale. Le projet de redéfinition du référentiel Groupe de compétences managériales a été lancé en 2014. Ce projet a été mené sur un mode participatif, avec l'implication d'acteurs externes et internes (près d'une centaine de dirigeants et managers de Mersen interviewés à travers le monde). Ce travail collaboratif a abouti, au premier trimestre 2015, à la naissance du nouveau référentiel de Management Groupe, baptisé « Open Manager ». Ce dernier s'articule autour de 5 grandes thématiques : Collaborer avec tous, Communiquer et donner du sens, Motiver et développer ses collaborateurs, Construire l'avenir, Réaliser les choses et élever les standards. Tout au long de l'année, des sessions de communication et des ateliers de travail ont été réalisés sur tous les sites pour faire connaître et expliquer à l'ensemble des dirigeants et managers du Groupe ce nouveau dispositif phare. Ces nombreux échanges ont aussi permis de recueillir les besoins des principaux destinataires du référentiel. Qu'il s'agisse de demandes de formations ou d'outils complémentaires, des réponses seront apportées au fil du temps pour accompagner le mieux possible le déploiement de la stratégie managériale.

La décision de confier un poste managérial se fait désormais à l'aune des nouvelles compétences managériales identifiées. Suivant cette logique, le Groupe a ainsi procédé à des changements importants d'équipes de direction régionales, par exemple en Angleterre, en Italie, en Scandinavie ou aux Etats-Unis. Sur ces postes clés comme sur d'autres (directions de pôles, d'activités ou de ligne produits), le Groupe a décidé de mixer davantage l'approche promotion interne avec des recrutements externes de hautes compétences.

En interne, le Groupe renforce l'accompagnement de ses managers. Une quinzaine de dirigeants ont été évalués par un cabinet spécialisé sur la base du nouveau référentiel, et des plans d'accompagnement individuels ont été mis en place, comme par exemple des actions de coaching.

## Le recrutement, le développement et le suivi de carrière

Le **processus de recrutement des managers** est harmonisé sur l'ensemble des sociétés du Groupe, permettant ainsi d'en améliorer la rationalité et le professionnalisme. Grâce à une présence renforcée sur les réseaux sociaux (LinkedIn, Viadeo, Xing), le Groupe améliore la visibilité de ses offres d'emplois et développe ainsi son attractivité. Sur Facebook, le Groupe met en avant sa diversité, le dynamisme et la convivialité de ses équipes dans le monde entier.

Le Groupe adapte son processus de recrutement aux contextes locaux particuliers et aux difficultés qui peuvent être rencontrées dans certains pays ou sur certains métiers.

Les comités de carrière sont l'occasion de faire chaque année un point sur les perspectives de carrière des principaux managers dans chacune des activités et d'élaborer un plan de développement des compétences individuelles. Réalisés au niveau des sites et des activités, ils permettent d'identifier les personnes clés et/ou à haut potentiel qui feront l'objet d'une revue par le Groupe au sein du Comité Talents. Ces comités contribuent, au même titre que les résultats des entretiens d'expérience, à enrichir les **plans de succession**.

La dimension mondiale de Mersen ouvre de réelles opportunités pour le développement des carrières. Le Groupe affiche sa volonté d'encourager les échanges entre les différentes activités et zones géographiques en privilégiant la mobilité interne et la diversité internationale des managers. Le succès de Mersen repose à la fois sur une **politique de mobilité internationale** équilibrée et sur un développement des talents locaux. La dimension humaine passe par le respect et la prise en compte des cultures locales et la reconnaissance des compétences partout où elles se trouvent. Elle favorise une réelle réactivité vis-à-vis des clients et constitue un moteur pour l'innovation et la croissance.

### FOCUS

#### Recruter des profils rares

*Afin de faciliter et d'améliorer la qualité du recrutement d'usineurs, le site de Gennevilliers a monté un partenariat avec une agence de travail temporaire. Après la présélection de candidats par le prestataire, une journée d'évaluation est organisée autour d'entretiens individuels et collectifs et de mises en situation (essais professionnels individuels sur machine). A l'issue de la journée, une proposition peut être offerte en contrat à durée indéterminée. Cette démarche est particulièrement bien adaptée pour des profils très recherchés sur le marché et repose aussi bien sur l'évaluation des compétences techniques (savoirs et savoir-faire) que comportementales.*

## Les outils RH à disposition des managers

L'entretien annuel reste l'un des maillons essentiels du processus de développement des compétences mis en place au sein du Groupe. Moment privilégié de dialogue et d'échanges entre le salarié et son supérieur hiérarchique direct, l'entretien permet de mesurer la performance individuelle sur l'année écoulée et de fixer les objectifs de l'année à venir. Il est aussi l'occasion d'évaluer les actions de développement des compétences menées au cours de l'année passée et de déterminer les actions à engager ou à poursuivre pour progresser dans la fonction ou dans la perspective d'une évolution ultérieure. Une application développée sur le Système d'Informations des Ressources Humaines (SIRH) du Groupe permet de gérer les formulaires en ligne et facilite la réalisation des entretiens annuels.

En juillet, les managers sont invités à procéder à un entretien de mi-année, et peuvent réviser les objectifs fixés en début d'année lorsque cela est nécessaire (évolution de l'environnement, etc.).

Des formations à la pratique des entretiens annuels ont été réalisées dans divers pays, aussi bien en Asie qu'en Amérique ou en Europe. Ces formations sont systématisées chaque année avec un programme de formation déployé à travers la plateforme de formation à distance Mersen Academy.

Un autre outil, l'entretien de carrière, véritable bilan d'étape professionnelle, permet au collaborateur d'exprimer ses attentes et souhaits d'évolution à moyen terme. Il permet également à un N+2 d'avoir un échange direct avec certains collaborateurs qu'il aura souhaité rencontrer, et d'écouter leurs aspirations. Les entretiens de carrière peuvent être proposés à l'occasion des comités carrière ou à mi-carrière pour faire le point avec le collaborateur.

## La formation

Afin de favoriser leur progression et de les préparer à des responsabilités futures, les collaborateurs de tous niveaux hiérarchiques participent régulièrement à des formations, à des

« missions formatrices » ou à des projets portant volontairement sur des thèmes situés en dehors de leurs champs de compétences habituels.

En généralisant depuis 2013 l'accès du e-learning à ses collaborateurs dans le monde, le Groupe affirme son investissement dans le développement des compétences et accompagne l'évolution des métiers. La Mersen Academy, portail de formation à distance, permet aux salariés d'accéder à des formations générales de qualité et à des formations métiers construites « sur-mesure ». C'est également pour le Groupe l'occasion de mettre l'accent sur des sujets prioritaires ou stratégiques et de diffuser la culture du Groupe.

Le catalogue proposé en 2015 a été enrichi, avec un plus grand nombre de thématiques et de sessions proposées. Lors d'événements ponctuels, tels que le « Your Learning Journey » qui s'est déroulé sur les mois de l'été 2015, les salariés ont été invités à consacrer du temps à leur développement personnel et à être plus autonomes dans leur démarche d'apprentissage. La création d'une newsletter trimestrielle permet de dynamiser ce dispositif, invitant les salariés à prendre part à cette démarche de développement de leurs compétences. Plus qu'un espace de formation, la Mersen Academy est également un lieu de partage et d'échange de savoir-faire, un nouveau territoire d'apprentissage pour des équipes dispersées géographiquement. Une communauté RH a été lancée en 2015 sur la plateforme, baptisée HR Connect, permettant de favoriser une continuité des échanges, notamment de bonnes pratiques, entre professionnels RH du monde entier.

Le Groupe favorise également au cours de la vie professionnelle les formations qualifiantes à travers les certificats de qualification paritaires auprès des branches d'activité (métallurgie, chimie...) ou les formations diplômantes. Ainsi plusieurs dizaines de salariés de toutes les régions participent à des programmes de formation en e-learning, certifiés par l'Essec Executive Education ou par l'Institute of Leadership and Management (ILM).

## FOCUS

### Développer les compétences des salariés

*A Juarez (Mexique), les employés de l'usine Mersen bénéficient d'un programme de formation leur permettant de préparer et de passer les diplômes de niveau élémentaire et collège. Un professeur agréé par l'éducation nationale mexicaine est présent sur le site 2 à 3 heures par jour et accompagne les volontaires jusqu'aux examens. Cela permet de faire émerger de nouveaux talents en interne, attirer les meilleurs profils et donner aux salariés l'envie de progresser au sein du Groupe. Avec ce programme, les équipes sont plus motivées, plus épanouies sur un plan personnel et professionnel.*

*A raison de 30-35 personnes par an depuis 6 ans, ce sont près de 200 personnes qui ont déjà profité de ce programme. En 2015, 17 salariés ont obtenu leur diplôme (6 de niveau élémentaire et 11 de niveau collège).*

Plus globalement, pour un Groupe comme Mersen qui a des positions de leader sur nombre de ses marchés, la compétitivité passe nécessairement par l'excellence dans ses métiers techniques. Par exemple, le Groupe a mis en place fin 2014 sur son site de Saint-Bonnet-de-Mure une école de formation interne visant à améliorer la qualité de fabrication de ses produits fusibles. La formation, dispensée par des formateurs internes, s'adresse à l'ensemble du personnel d'atelier. Elle vise à diffuser les bonnes

pratiques en termes de technique, de productivité, d'ergonomie et de sécurité lors de la fabrication des produits.

Au total, en 2015, le Groupe a consacré 1,1 % de sa masse salariale à la formation, soit 13,7 heures de formation en moyenne par salarié. Les heures comptabilisées ci-dessous n'incluent pas la formation via la plate-forme e-learning du Groupe, Mersen Academy.

Formation	2015 <sup>(1)</sup>	2014 <sup>(2)</sup>
<b>En % de la masse salariale*</b>		
Groupe	1,1	1,0
• dont France	1,8	1,9
<b>En nombre moyen d'heures par salarié*</b>		
Groupe	13,7	10,4
• dont France	13,3	12,7

(1) Périmètre inclus dans le SIRH et excluant les sites de : Bazet (France), Rochester (Etats-Unis), Terrassa (Espagne).

(2) Périmètre excluant le site de : Terrassa (Espagne).

## Positionner les équipes Ressources Humaines au cœur de la transformation du Groupe

Le Système d'Information des Ressources Humaines du Groupe, opérationnel depuis 2012 et implanté aujourd'hui dans une trentaine de pays, a pour objet le déploiement dans l'ensemble des entités du Groupe, en France comme à l'international, d'un système d'information permettant d'optimiser le pilotage des Ressources Humaines. Les principaux objectifs de cet outil SIRH global à dimension internationale sont :

- D'accompagner les managers dans la gestion de leur équipe ;
- De renforcer le pilotage social avec des indicateurs fiables et pertinents ;
- De piloter les systèmes de rémunération ;
- De fluidifier les processus et les flux d'information en provenance des pays ;
- De déployer la stratégie RH dans toutes les filiales du Groupe ;
- De promouvoir la culture Groupe et de développer une identité Groupe forte.

Cet outil est en permanente évolution pour accompagner au quotidien la communauté RH et managériale du Groupe.

### Le développement d'un « Marketing RH »

Afin d'attirer les talents dont le Groupe aura besoin pour accompagner son développement, Mersen développe dans ses pays d'implantation les plus importants (France, Etats-Unis, Chine, Allemagne...) une politique de relations avec les écoles visant à mieux faire connaître Mersen et ses métiers auprès des étudiants. Le Groupe participe ainsi régulièrement dans ces différents pays à des forums écoles, des salons étudiants, ou des journées portes ouvertes. Il a associé également des étudiants européens en partenariat avec l'EM Lyon à sa démarche d'évolution de son référentiel de compétences managériales.

En outre, il accueille régulièrement des jeunes, notamment de filières techniques, dans le cadre de stages ou de périodes d'apprentissage. Enfin, pour rendre les métiers du Groupe plus visibles et plus attractifs, Mersen communique sur son site Internet des témoignages de salariés désireux de partager leur expérience et de retracer leur parcours professionnel au sein du Groupe.

## FOCUS

### Fidéliser les meilleurs collaborateurs

*Mersen Tunisie se distingue par la faiblesse du turnover de ses opérateurs, surtout si on le compare à celui des autres entreprises de la région. Cette performance est à mettre en grand partie au crédit d'une innovation sur la durée des contrats, à savoir la promesse d'un CDI à l'issue d'une période probatoire de 2 ans durant lequel le collaborateur est formé et évalué régulièrement.*

## Développer le bien-être et la cohésion sociale

### L'Intégration dans le Groupe

Le Groupe accompagne les nouveaux embauchés dans cette période cruciale qu'est l'intégration en organisant un programme sur-mesure intitulé « I become Mersen »

La réalisation d'un livret d'accueil, diffusé dans le Groupe, accompagne ce parcours d'intégration.

La plateforme de formation en ligne « Mersen Academy » vient renforcer ce dispositif en facilitant ainsi le transfert de savoirs à l'ensemble des nouveaux arrivants. En particulier, tout nouvel entrant doit être formé obligatoirement sur le thème de la sécurité, en suivant le module sécurité disponible en e-learning.

Dans le cas d'une acquisition d'entreprise par Mersen, l'intégration des nouveaux salariés doit également être soigneusement préparée et réalisée afin de permettre l'émergence d'un sentiment d'appartenance au Groupe. Dans cette optique, Mersen a spécialement développé pour ces salariés d'entités acquises, un parcours d'intégration intitulé « We become Mersen » intégrant des dimensions humaines, sociales et culturelles.

### Santé / Sécurité

Mersen est exposé aux risques inhérents à toute activité industrielle. Le Groupe travaille sans relâche à la protection de ses salariés. <sup>(1)</sup>

(1) La politique Santé et Sécurité est présentée à la suite de ce chapitre.

Les questions de sécurité, d'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques psychosociaux et de la pénibilité constituent un axe majeur de la politique sociale du Groupe. Un système de management de la santé-sécurité au travail a été instauré et mis en œuvre de façon globale, quelles que soient la localisation et la culture des sites. Les managers de Mersen s'engagent à rechercher l'excellence en la matière.

La prévention dans le domaine passe par une sensibilisation continue de nos salariés sur les questions de sécurité. Cette sensibilisation commence dès l'entrée dans l'entreprise, à travers un module obligatoire de présentation de la sécurité dans le Groupe (disponible en format e-learning dans plusieurs langues : Anglais, Chinois, Espagnol, Français).

Des règles claires et compréhensibles par l'ensemble des collaborateurs du Groupe sont diffusées et expliquées. Neuf règles d'or sécurité constituent la colonne vertébrale du système. Ces règles d'or concernent les principaux risques que l'on peut rencontrer dans nos usines (circulation, postures, équipements de protection, intervention sur des systèmes alimentés en énergie, opérations de levage, travaux en hauteur, espaces confinés, situations à risques, co-activités) et sont affichées dans tous les sites. En janvier 2016, elles ont été complétées par une dixième (stockage en hauteur).

D'autre part, une cartographie des risques potentiellement mortels a été réalisée dans l'ensemble des filiales du Groupe. En prolongement, chaque site du Groupe a réalisé en 2015 une formation relative aux risques mortels qui le concernent. Une formation plus ciblée a été dispensée à ceux d'entre eux qui ont à travailler sur des équipements ou des environnements plus spécifiques.

La diffusion de la culture sécurité passe également par une publication mensuelle des résultats sécurité accompagnée d'une analyse, ainsi que la diffusion des bonnes pratiques. En 2015, 81 % des sites ont réalisé une journée ou une semaine sécurité. A noter également qu'une majorité des managers opérationnels du Groupe ont au moins un objectif sécurité dans leurs objectifs annuels.

Ces actions portent progressivement leurs fruits puisqu'en 2015, le nombre d'accident de travail avec arrêt par million d'heures travaillées (TF1) a atteint son meilleur résultat historique, en baisse de plus de 35 % par rapport à 2014 et de 55 % par rapport à 2013 (cf. tableau page 31).

En matière de santé, Mersen s'est engagé dans une démarche de développement du bien-être au travail qui a abouti, en France, à la signature d'un accord avec l'ensemble des partenaires sociaux.

Cet accord s'emploie à apporter des réponses en matière de prévention et de mesures curatives. Il prévoit, entre autres, une formation de l'ensemble des managers et des représentants du personnel à la prévention des risques psychosociaux, ainsi que le suivi d'un certain nombre d'indicateurs par sites (turn-over, absentéisme, pourcentage de prise en compte des aspects liés aux risques psychosociaux dans les nouveaux projets).

L'amélioration de l'ergonomie des postes de travail a été l'un des axes importants pour de nombreuses usines du Groupe en 2015. Afin d'améliorer l'ergonomie, des groupes de travail multidisciplinaires (opérateurs, managers, services techniques, médecine du travail, animateurs sécurité et CHSCT) se développent sur les sites pour identifier les risques et aménager les postes de travail en production mais également dans les services administratifs et techniques. Ces démarches visent à réduire les inaptitudes aux postes de travail, les maladies professionnelles et l'absentéisme. Leur objectif, comme en matière de démarche qualité, est de travailler le plus en amont possible, dans une optique de prévention des risques.

## BONNE PRATIQUE

### Les opérateurs au cœur de l'amélioration des postes de travail

*Dans le cadre de sa démarche d'amélioration des postes de travail, l'usine d'Amiens (France), partant du postulat que les meilleurs experts du poste étaient les opérateurs eux-mêmes, a choisi de s'appuyer sur leur expérience pour proposer des solutions d'amélioration de leurs postes de travail. Des ergonomes et autres conseils externes spécialisés ont été sollicités pour leur savoir-faire en termes de méthodes pour analyser les projets et valider les propositions venues des opérateurs.*

Des sites comme ceux de St. Marys ou Rochester (Etats-Unis), Cabreuva (Brésil), ou encore les sites de Corée, de Colombie ou d'Inde, ont évalué l'ergonomie de certains postes de travail. Des investissements ont aussi été réalisés sur les sites français de Mersen Boostec, Amiens, Angers, Saint Bonnet de Mure, Pagny-sur-Moselle et américains de Bay City et Newburyport pour faire évoluer certains équipements de manutention et ainsi améliorer la sécurité des opérateurs et prévenir la pénibilité.

Des séances d'ostéopathie ont aussi été proposées pendant le temps de travail sur certains sites.

## FOCUS

### Des séances d'ostéopathie pour le bien être des salariés

*Depuis 2014, le site de La Mure (France) organise des séances d'ostéopathie en partenariat avec l'Institut Supérieur d'Ostéopathie de Lyon. Ces séances ont lieu tous les trimestres à raison de trois quarts d'heure par personne sur la base du volontariat. A fin 2015, 41 % de l'effectif avait bénéficié de cette prestation.*

*Cette démarche a permis de faire connaître et de rendre accessible à tous cette discipline parfois méconnue dans le milieu du travail. Lors des séances personnalisées, un véritable échange s'est créé entre le praticien et le salarié. Chacun a pu bénéficier de manière individualisée de conseils pratiques sur les gestes et postures à adopter en fonction de sa constitution et de son poste de travail, en prenant bien évidemment en compte ses points de fragilité éventuels. Les salariés qui ont bénéficié de ces séances sont désormais en capacité d'appréhender les mouvements liés à leur travail différemment.*

A la suite du diagnostic sur l'exposition des salariés aux facteurs de pénibilité réalisé en France en 2012, un accord sur la prévention de la pénibilité au sein du Groupe Mersen a été signé le 31 janvier 2013 pour 3 ans, en anticipation de la mise en place d'obligations légales. Son objectif est de permettre de maintenir les salariés de Mersen le plus longtemps possible et en bonne santé dans l'entreprise, notamment en réduisant les poly-expositions et en aménageant les postes lorsque cela est possible.

En France, une charte pour un meilleur équilibre de vie a été déployée. Elle s'articule autour de quatre axes : organisation des réunions, congés de maternité et de paternité, flexibilité des horaires et travail à domicile. En France comme aux États-Unis, le travail à domicile a été mis en place pour plusieurs dizaines de salariés.

Les sites de Mersen dans le monde se sont largement mobilisés en faveur de la santé de leurs salariés, avec de nombreuses initiatives mises en place, tout particulièrement l'organisation de semaines santé-sécurité à travers le monde. En 2015, 81 % des sites ont organisé une semaine santé-sécurité.

Ces différentes actions, qui s'inscrivent dans la durée, mettent l'accent sur la prévention. Elles contribuent au maintien d'un taux d'absentéisme relativement bas dans le Groupe.

## Absentéisme

En pourcentage	2015 <sup>(1)</sup>	2014 <sup>(2)</sup>
Taux d'absentéisme	3,3 %	3,3 %

(1) Périmètre inclus dans le SIRH excluant les sites de : Bazet (France), Gonzales, Rochester, Oxnard et Salem (États-Unis).

(2) Périmètre inclus dans le SIRH et excluant les sites de Bogota (Colombie), Greenville et Rochester (États-Unis), Vantaa (Finlande), El Paso (Mexique), Holytown (UK), Kista (Suède).

## Diversité

La diversité des origines, des formations, des cultures, des modes de pensée des équipes, sont autant d'atouts qui stimulent la créativité du Groupe. Mersen étant un groupe international, la diversité de ses collaborateurs lui permet de mieux appréhender les besoins de ses clients à l'échelle mondiale, ce qui constitue un atout complémentaire.

Mersen favorise aussi une culture d'entreprise caractérisée par le respect mutuel et la reconnaissance de la valeur intrinsèque de chaque individu. Cette conduite, solidement enracinée dans les comportements, trouve par exemple une heureuse illustration sur le site américain de Boonton où des personnes de 25 nationalités différentes collaborent au quotidien pour faire prospérer l'entreprise.

Les acteurs des Ressources Humaines veillent au respect de l'égalité des chances, au maintien et au renforcement de la pluridisciplinarité des équipes.

Signataire en 2010 de la Charte Française de la Diversité en Entreprise, le Groupe s'engage à lutter contre toute forme de discrimination en garantissant le respect et la promotion de la diversité. Mersen échange sur les meilleures pratiques avec d'autres entreprises au sein de l'A.F.M.D (Association Française des Managers de la Diversité) dont le Groupe est adhérent.

Si la culture du Groupe est forte, elle s'adapte dans chaque pays aux cultures locales et à leurs codes. Le meilleur moyen pour parfaire cette intégration, c'est de confier les commandes à des managers locaux : c'est le cas de la quasi-totalité des sites du Groupe. La dimension humaine du Groupe prend tout son sens dans cette recherche d'un subtil équilibre entre le respect de ses principes et valeurs, et la prise en compte des réalités locales. Mersen souhaite que les structures de management reflètent la diversité des équipes.

En pourcentage	2015	2014
Directeurs de sites opérationnels de nationalité locale	91 %	87 %

## Mixité

La mixité est aujourd'hui clairement identifiée et affichée comme un objectif prioritaire de progrès pour Mersen. Intégrer davantage de femmes dans tous nos métiers, y compris nos métiers de production, nécessite des efforts de tous les instants. De nombreuses actions ont été engagées depuis quelques années : recrutements, suivi du parcours professionnel, communication, sensibilisation des managers, rémunération, prise en compte de la parentalité dans la vie professionnelle, modifications de l'organisation, etc., mais aussi aménagement des postes de travail pour minimiser au maximum les contraintes physiques et permettre ainsi d'y faire travailler des opératrices.

En 2015, la Direction et l'ensemble des organisations syndicales ont renouvelé leur engagement en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à travers la signature d'un nouvel accord.

La proportion de femmes parmi les managers est proche de l'objectif fixé par le Groupe d'atteindre au moins 20 % de femmes managers. Au sein des organes de gouvernance (Conseil de Surveillance, Directoire et Comité Exécutif), cette proportion est de 25 %.

En pourcentage	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Femmes au sein des organes de gouvernance	25 %	21 %

Un Réseau de Femmes, créé en 2010 sous le nom de WiN : Women in MerseN, permet aussi de rassembler les femmes et les hommes du Groupe désireux de s'engager dans un projet commun de partage et d'entraide en faveur de la croissance dans la diversité. WiN a pour objectif de mettre en commun le potentiel de ses adhérent(e)s et d'offrir des opportunités de rencontres, de réflexion en dehors de tout système d'organisation hiérarchique. WiN a également pour ambition de devenir un réseau international interne au Groupe, pouvant collaborer à des manifestations inter-entreprises, sources d'échanges d'expériences. Depuis 2014, des femmes managers au sein du Groupe participent aux semaines de l'entrepreneuriat au féminin organisé en région Rhône-Alpes (France) et destinée à promouvoir la place des femmes auprès de collégiens, lycéens et étudiants. Le réseau WiN du site de Pagny (France), en collaboration avec les Ressources Humaines, propose régulièrement aux femmes du site des formations destinées à leur développement et épanouissement professionnel.

## Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Au-delà des obligations légales, le Groupe renforce sa politique vis-à-vis du handicap, dans le cadre de sa politique de développement de la diversité. Un partenariat a ainsi été établi en France, avec l'association ARPEJEH pour accompagner la réalisation de projets d'étude de jeunes élèves et étudiants handicapés. Il permet d'accueillir des personnes handicapées et de leur faire découvrir le monde de l'entreprise. Il contribue à faire évoluer le regard des collaborateurs de Mersen vis-à-vis du handicap, en renforçant chez eux la créativité et l'ouverture.

D'autres initiatives ont été prises dans le Groupe, comme, en France, celle de Mersen Boostec qui a proposé à un opérateur handicapé de l'entreprise une formation diplômante (Licence par alternance) pendant un an pour permettre son reclassement à un poste de technicien Méthodes. Dans le monde, on peut citer l'Inde ou le Mexique, où Mersen accueille régulièrement de nouveaux collaborateurs souffrant de lourds handicaps au sein de leurs ateliers de production. Mersen Canada a rédigé une charte en faveur de l'accès de ses installations aux personnels et clients handicapés.

Le Groupe confie aussi régulièrement des travaux de sous-traitance à des ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le travail) en France, ou à d'autres structures équivalentes à l'international.

### FOCUS

#### Une démarche proactive en faveur de l'emploi de personnes handicapées

*Mersen India a développé un partenariat avec l'association EnAble India pour, d'une part, sélectionner des personnes handicapées dont les qualifications répondent aux besoins de Mersen et, d'autre part, former les salariés du Groupe à la manière d'accueillir et de travailler avec ce type de collègue. Grâce à cette initiative, 7 opérateurs lourdement handicapés, travaillent désormais dans nos usines indiennes.*

## Dialogue Social

Les réunions du Comité de Groupe France et du Comité d'Entreprise Européen permettent d'assurer un dialogue avec les instances représentatives du personnel sur la situation et les orientations stratégiques de Mersen, tant au niveau français qu'europpéen. Ils complètent les relations avec les représentants du personnel au travers des instances d'information et d'échange existant dans les sociétés du Groupe.

Mersen a poursuivi en 2015 la mise en œuvre du plan de transformation baptisé « Transform » initié en 2014, visant à améliorer la compétitivité du Groupe en optimisant son dispositif industriel. Ce plan global cherchait à simplifier la base industrielle du Groupe, en particulier en Europe.

Concernant le dispositif industriel européen, 5 sites étaient concernés, soit par un arrêt d'activité (Cevins en France, Patrica en Italie, Portslade en Grande Bretagne et Jestetten en Allemagne)

avec une réallocation des activités et des volumes sur d'autres sites du Groupe, soit par un redimensionnement de l'activité (Francfort en Allemagne). Une grande partie des productions européennes ont été transférées sur des sites français. Aux Etats-Unis, le plan prévoyait la fermeture et le redéploiement des productions des sites d'Oxnard et de Midland. En Asie, le site de Xianda a été redimensionné.

Dans ce contexte, le Groupe a poursuivi le déploiement des dispositifs qui avaient été mis en place en 2014, visant notamment à anticiper les éventuels risques psychosociaux et à accompagner les salariés désireux d'engager une première réflexion sur leur parcours professionnel.

Par ailleurs, les salariés des sites concernés se sont vus proposer la possibilité de travailler sur d'autres sites du Groupe, pour ceux acceptant une mobilité géographique. Ce processus a été étroitement encadré et piloté pour garantir l'équité du processus et la cohérence des conditions de mobilité. Plusieurs mobilités ont ainsi pu se concrétiser, aussi bien aux Etats-Unis qu'en Europe.

Conformément à ses pratiques, le groupe Mersen, tout au long du processus d'information-consultation, a eu à cœur de mener ce plan de transformation avec le souci d'un dialogue social de qualité.

## Associer les collaborateurs aux succès du Groupe

L'implication individuelle et collective des collaborateurs autour d'objectifs communs est l'un des points forts de la politique de Ressources Humaines de Mersen. L'intéressement des salariés aux résultats collectifs, la rémunération indexée sur l'atteinte d'objectifs individuels et collectifs et le développement de l'actionnariat salarié contribuent à cette implication du personnel.

La politique d'augmentation est définie par site et par pays en fonction de critères locaux, notamment d'inflation. L'augmentation moyenne constatée sur les salaires de base en 2015 est de 3,6 % par rapport à 2014.

Les accords d'intéressement et de participation des salariés prennent en compte les résultats financiers du Groupe, reconnaissant ainsi la contribution de chacun aux performances de Mersen. Au-delà de l'intéressement financier, Mersen réaffirme sa volonté d'associer le personnel à l'amélioration continue à travers un intéressement dit technique, destiné à récompenser les progrès de performance, lesquels reflètent le travail et l'investissement des salariés. Le développement de l'intéressement technique repose sur des critères collectifs, tels que l'amélioration de la productivité et de la sécurité, la satisfaction du client par la qualité des produits et du service, le respect des délais, l'innovation ou la réduction des coûts de non-qualité. Par ailleurs, l'intéressement financier est lié à l'atteinte d'objectifs de marge opérationnelle au niveau de l'unité et/ou de l'activité.

Le bonus des managers, où qu'ils soient dans le monde, dépend du cash-flow d'exploitation de leur entité et/ou de leur activité et d'un autre objectif collectif (en général la marge opérationnelle) ainsi que des résultats obtenus par rapport à leurs objectifs individuels annuels, particulièrement ceux concernant la sécurité, la productivité, et la participation à des projets créateurs de valeur. Cette politique permet d'assurer au quotidien la prise en compte d'une combinaison entre des valeurs et des orientations stratégiques et des objectifs financiers du Groupe.

## Assurer la protection sociale des salariés

Mersen s'attache à assurer à ses collaborateurs une protection sociale de qualité en matière de santé et de vieillesse.

Cela s'est traduit en France par la mise en place d'accords négociés pour répondre aux besoins des salariés dans le respect des réglementations nationales. Des dispositifs de retraite supplémentaire, qui complètent le dispositif légal, démontrent un engagement durable du Groupe pour aider chaque salarié à anticiper les conditions de sa future retraite. Ils constituent également un élément important d'attractivité du Groupe auprès de futurs salariés. Ils intègrent toutes les populations en tenant compte de leur spécificité. Mis en place en 2010, le dispositif PERCO concerne l'ensemble des salariés du Groupe en France. Il prévoit un abondement, particulièrement avantageux pour les salariés dont la capacité d'épargne est la plus faible. Une amélioration de ce barème d'abondement et un élargissement du nombre de jours de congés pouvant être mis dans le PERCO ont été proposés en 2015, ainsi qu'une simplification des modalités du dispositif. Ces évolutions, qui ont fait l'objet d'un accord paritaire conclu en février 2015, ont pour objectif d'inciter les salariés à épargner davantage en vue de leur retraite.

Le dispositif « Article 83 », qui concerne l'ensemble des salariés cadres et assimilés du Groupe en France, a été mis en place sur les sites français en 2009. Depuis 2014, les cotisations alimentant cet « article 83 » qui étaient limitées à la tranche B de la rémunération, ont été étendues à la tranche C sur décision de l'employeur. En 2015, les supports de gestion sur lesquels les cotisations des salariés sont épargnées ont été revus, des supports à rendement plus dynamique ayant été sélectionnés.

Dans les filiales basées aux États-Unis, les salariés cadres embauchés avant avril 2011 bénéficiaient jusqu'à décembre 2015 d'un plan de retraite à prestation définie intégralement payé par l'entreprise, ceux rentrés depuis avril 2011 se voyant proposer un plan de retraite maison à cotisation définie. Le poids des provisions du plan de retraite à prestation définie étant important, le Groupe a entrepris en 2015 de transférer les salariés concernés sur le plan à cotisations définies, observant en cela une tendance majeure constatée à travers les États-Unis depuis quelques années. Dans un souci d'équité, le Groupe a augmenté le taux de cotisation payé par l'entreprise pour certaines catégories de salariés davantage impactées par la réforme. Cette réforme, menée à partir du printemps 2015, entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2016.

Dans la même optique, une réforme similaire a été initiée dans notre filiale néerlandaise à partir de l'automne 2014. Les salariés, qui bénéficiaient d'un plan de retraite leur garantissant 70 % de leur dernier salaire au jour de leur départ, se sont vu proposer un plan retraite qui, sans être à cotisations définies, est basé sur une prestation versée calculée sur une moyenne des salaires perçus durant leur carrière. Cette réforme est entrée en vigueur courant 2015. Par ailleurs, les salariés embauchés à partir de 2013 se sont vus proposer un plan de retraite complémentaire à cotisations définies, majoritairement payé par l'entreprise. Ce plan est également entré en vigueur en 2015.

Enfin, le Groupe a mis en place ou renforcé des protections sociales, par souci d'équité mais également pour attirer et retenir les talents, dans les pays qui n'en bénéficiaient pas. Ainsi, des couvertures santé pour l'ensemble de nos salariés au Brésil, en Chine et en Tunisie ont été mises en place ces trois dernières années. Le dispositif chinois a été complété à l'automne 2015 par une couverture spécifique à destination des salariés dirigeants des filiales de Mersen en Chine, dans un objectif de rétention de ces cadres clés.

L'année 2015 a vu la conclusion de deux évolutions majeures visant l'harmonisation des différents dispositifs de santé et prévoyance coexistant jusque-là dans une même région. En France coexistaient dix plans de prévoyance complémentaire, variables selon les statuts (cadres / non-cadres) ou les filiales. Un projet d'unification générale a été mené à partir de mai 2015 et a abouti, en octobre 2015, à la signature d'un accord paritaire (signé par l'ensemble des organisations syndicales) unifiant le régime de prévoyance pour tous les salariés sans distinction de statut, ceci étant applicable dans l'ensemble des filiales de Mersen en France. Ce plan, pris en charge par le même assureur que celui ayant en charge la couverture santé complémentaire, entrera en vigueur à compter de 2016. Aux États-Unis les différents plans de santé coexistant ont également été unifiés en 2015, tout en garantissant un niveau de couverture comparable aux standards des grandes entreprises américaines.

Le Groupe a souhaité améliorer la communication sur la politique de rémunération au sein de Mersen. A titre expérimental, le Bilan Social Individualisé (BSI) a été mis en œuvre au Siège social du Groupe en 2014, puis étendu en 2015 à l'ensemble des salariés des sites français. Le BSI récapitule l'ensemble des éléments de rémunération, directe (salaires, bonus, primes), différée (intéressement, participation) ou prise en charge par l'employeur sous forme de cotisations patronales (participations de l'employeur pour le financement de différents avantages sociaux tels que les retraites, les régimes de mutuelle et de prévoyance, etc.).

## La communication interne

La motivation passe d'abord par le partage de l'information. Que ce soit à propos des résultats ou des futurs projets du Groupe, Mersen s'attache à communiquer en interne sur l'évolution de ses activités. Ce souci de transparence permet à chacun de ressentir pleinement son appartenance au Groupe.

Le journal interne baptisé Inside Mersen est disponible en sept langues : français, anglais, allemand, espagnol, italien, chinois et portugais. Il est disponible sur l'intranet en format électronique interactif. L'information est également relayée dans des supports complémentaires thématiques sur des sujets d'actualité ou dans les magazines des sites centrés sur les informations locales. Par ailleurs, des réunions d'échanges entre la direction et les collaborateurs ont lieu tous les mois dans la plupart des sites.

L'intranet du Groupe, accessible dans le monde entier, constitue un espace de partage d'informations et d'outils. Son contenu est sans cesse enrichi par la contribution de nombreux responsables de domaines.

## → Effectifs et implantations

Mersen est un groupe mondial avec 6 375 salariés à fin décembre 2015 répartis dans environ 35 pays.

### Effectifs par zone géographique (à fin décembre)

Pays	2015	2015 (%)	2014	Ecart
Europe	2 246	35,2	2 301	-55
• dont France	1 469	23,0	1 490	-21
Amérique du Nord	1 937	30,4	1 948	-11
Asie Pacifique	1 657	26,0	1 569	+88
Reste du monde*	535	8,4	550	-15
<b>TOTAL</b>	<b>6 375</b>	<b>100,0 %</b>	<b>6 368</b>	<b>+7</b>

\* Afrique et Amérique du Sud.

A périmètre comparable (c'est-à-dire hors intégration des effectifs de la société chinoise ASP), les effectifs ont diminué de 115 personnes. En Europe, aux Etats-Unis et en Chine, le plan Transform a conduit à la réduction d'effectifs dans les sites concernés et à des embauches dans les sites receveurs.

En 2015, 1 484 personnes ont été embauchées dans le monde, y compris en contrat à durée déterminée ; 433 ont été licenciées (périmètre inclus dans le SIRH).

Sur la base du périmètre de reporting<sup>(1)</sup>, les femmes représentent 36 % des effectifs du Groupe et les séniors 15 %, sans changement par rapport à 2014.

	2015*	2014*
Effectifs Groupe		
• dont femmes (en %)	36 %	36 %
• dont séniors 55 ans + (en %)	15 %	15 %

\* Périmètre inclus dans le SIRH.

### Pyramide des âges (à fin décembre)\*

Tranches d'âges	Hommes	Femmes	Total
Moins de 25 ans	5,0 %	8,8 %	6,3 %
25 à 29 ans	11,0 %	14,3 %	12,2 %
30 à 34 ans	14,0 %	14,3 %	14,1 %
35 à 39 ans	14,2 %	13,5 %	13,9 %
40 à 44 ans	13,1 %	12,1 %	12,8 %
45 à 49 ans	13,8 %	12,0 %	13,2 %
50 à 54 ans	12,5 %	11,8 %	12,2 %
55 à 57 ans	6,7 %	6,3 %	6,6 %
58 à 59 ans	3,4 %	3,2 %	3,3 %
60 ans et plus	6,2 %	3,7 %	5,3 %

\* Périmètre inclus dans le SIRH.

L'âge moyen des salariés du Groupe est de 41,2 ans.

(1) Cf. p. 40 en fin de chapitre

## Effectifs par catégorie professionnelle

Catégories	31 déc. 2015	%	31 déc. 2014	%
Ingénieurs et cadres	1 231	19 %	1 142	18 %
Techniciens et agents de maîtrise	994	16 %	1 019	16 %
Employés	617	10 %	630	10 %
Ouvriers	3 533	55 %	3 577	56 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 375</b>	<b>100 %</b>	<b>6 368</b>	<b>100 %</b>

## Implantations par zone géographique (à fin décembre)

Le Groupe est implanté sur tous les continents. Cette présence s'inscrit dans la stratégie de proximité du Groupe avec ses marchés et constitue un atout stratégique pour Mersen.

Les différentes implantations industrielles du Groupe se répartissent entre des sites importants (> 125 personnes) dédiés à la fabrication de semi-produits ou de grandes séries et des ateliers de proximité qui répondent aux besoins très spécifiques des clients locaux. Elles se répartissent de la façon suivante par zone géographique :

Pays	2015	dont sites de plus de 125 salariés	2014
Europe	21	5	24
• dont France	9	4	9
Amérique du Nord	13	4	14
Asie Pacifique	14	3	13
Reste du monde*	5	2	5
<b>TOTAL</b>	<b>53</b>	<b>14</b>	<b>56</b>

\* Afrique et Amérique du Sud.

En 2015, le Groupe a fait l'acquisition de la société ASP qui dispose d'un réseau commercial couvrant l'ensemble de la Chine et d'un site de production à Guangzhou. Par ailleurs, dans le cadre du plan Transform, 6 sites industriels ont été fermés en 2014 et 2015 et ont transféré leur production sur d'autres sites existants.

## Sous-traitance

Le Groupe recourt en partie à la sous-traitance pour la fabrication de ses produits. Elle s'est élevée en 2015 à environ 65 millions d'euros, pour, d'une part, des opérations de sous-traitance de main d'œuvre relatives à l'assemblage, l'usinage ou le soudage, et d'autre part, pour la fabrication de composants tels que des pièces métalliques, plastiques ou céramiques.

## → Informations sociales concernant les sociétés françaises du Groupe

Application des dispositions du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce (périmètre France) :

### Effectifs au 31 décembre

	2015	2014	2013
Effectifs	1 469	1 490	1 484
• dont CDD	24	33	13

### Recrutements

	2015	2014	2013
Recrutements	119	133	53
• dont CDD	19	48	17

### Intérimaires

	2015	2014	2013
Effectif moyen	157	132	130
% des effectifs	11 %	9 %	9 %

### Heures supplémentaires

	2015	2014	2013
Heures supplémentaires	15 765	22 366	23 692
% des heures travaillées	0,7 %	1,0 %	0,9 %

### Absentéisme

	2015	2014	2013
Taux d'absentéisme	4,9 %	5,3 %	5,9 %
• dont maladie	4,1 %	4,1 %	4,5 %

### Temps partiel

	2015	2014	2013
Effectif travaillant à temps partiel (en %)	5,4 %	6,0 %	5,8 %

### Handicap

	2015	2014	2013
Travailleurs handicapés (en %)	5,2 %	4,7 %	6,2 %

### Organisation du temps de travail

En France, un accord portant sur le temps de travail des cadres a été signé en 2011, pour une durée indéterminée.

La durée de travail des Ingénieurs et Cadres est déterminée selon un forfait annuel de 216 jours travaillés, ce qui représente

en moyenne 12 jours de RTT par an. L'accord de 2011 prévoit également un entretien annuel entre le manager et son collaborateur sur l'organisation du travail, la charge de travail et l'amplitude des journées d'activité.

# POLITIQUE SANTÉ SÉCURITÉ

Mersen s'attache à développer et consolider la culture de la santé et de la sécurité dans le Groupe en s'appuyant sur trois principaux leviers : **Responsabilisation, Analyse des risques et Progrès continu**. L'objectif reste d'atteindre, à moyen terme, **l'Excellence** en matière de santé et de sécurité.

## → Organisation de la fonction

La fonction Santé Sécurité du Groupe est rattachée à la direction des risques de l'audit interne et de la sécurité. Ce regroupement traduit la volonté du Groupe d'améliorer l'efficacité de la politique sécurité, d'une part en faisant bénéficier la fonction de l'expérience et de l'expertise de la gestion des risques industriels, et d'autre part en appliquant des méthodes d'audit interne à la politique de sécurité.

Cette fonction s'appuie sur un Comité Sécurité Groupe composé des membres du Comité Exécutif. Elle rapporte mensuellement à cette instance. Cette relation étroite favorise une grande réactivité et témoigne de l'implication permanente de la direction du Groupe sur le sujet de la santé et de la sécurité. Elle s'appuie également sur un réseau de correspondants par zone géographique. Ces correspondants ont pour mission d'animer les audits croisés de la zone, de réaliser des audits plus approfondis dans les unités moins performantes et de déployer la politique sécurité Groupe définie par le Comité Sécurité Groupe. Ces correspondants ont également pour mission, de reporter au Groupe les évolutions locales en matière d'environnement ainsi que de santé sécurité.

La plupart des sites dispose d'un responsable santé/sécurité dédié qui contribue à la mise en œuvre de la politique définie par la direction du Groupe.

	2015	2014
Sociétés ayant un responsable santé / sécurité dédié	83 %	83 %

Le département Risque, Audit et Sécurité diffuse tous les mois une publication dédiée à la sécurité qui fait le point sur les indicateurs sécurité de Mersen et met en avant les bonnes pratiques. Celle-ci est adressée aux directeurs de sites et aux responsables sécurité. Elle est également disponible sur l'intranet du Groupe.

## → Réalisations 2015

En 2015, la direction santé sécurité du Groupe s'est attachée, en collaboration avec un cabinet externe, à évaluer les forces et faiblesses du Groupe en matière de sécurité. La finalité de cette étude était de vérifier que les outils mis en place ces dernières années étaient bien utilisés dans les unités et suffisaient à garantir une sécurité maximale dans l'ensemble des métiers et des environnements du Groupe. Cette étude visait également à mesurer, au travers de quelques visites, le niveau d'implication et de culture sécurité en place.

L'étude conclut que les outils sont globalement bien en place et suffisent à couvrir les besoins du Groupe. La mise en application et la diffusion des outils à tous les niveaux de l'organisation peuvent être encore améliorées. Quelques propositions d'amélioration ont également été suggérées afin de renforcer la précision des consignes et d'éviter ainsi les risques de mauvaise interprétation.

Cette étude a permis de progresser sur les éléments suivants :

- Révision de nos règles d'or afin d'améliorer la précision des définitions ;
- Création d'un outil de Visite de Sécurité focalisé sur les risques mortels ;
- Renforcement des consignes pour les équipements sensibles ;
- Définition d'un outil standard Groupe pour la détection des risques sur chaque poste de travail.

Les outils développés ces dernières années sont maintenant bien en place :

- E-learning dans différentes langues, permettant de toucher potentiellement 85 % de la population du Groupe. Destiné en priorité aux nouveaux collaborateurs, cet outil est cependant utilisé par de nombreux sites pour renforcer la formation des personnels déjà en poste ;
- Reporting sur les situations potentiellement dangereuses : l'objectif est de rapporter des événements potentiellement graves et dangereux qui ont eu lieu dans l'ensemble des sites du Groupe, mais qui n'ont pas causé d'accident ;
- Outil de déclaration des « presque accidents » : cet outil, lancé en 2013, a permis de travailler sur la prise de conscience de l'environnement de travail et d'éviter potentiellement la survenance d'événements qui auraient pu se transformer en accident. Les unités du Groupe avaient remonté en 2014, environ 1 200 situations potentiellement dangereuses. Un nombre identique a été comptabilisé en 2015, preuve que cette culture de travail et de détection en amont est maintenant bien adoptée dans le Groupe.

Afin de vérifier la mise en place des différents outils et la bonne conformité des sites par rapport à la politique sécurité du Groupe, le département Santé Sécurité a effectué en 2015 seize audits sécurité de sites. Le programme 2016 prévoit également la réalisation de seize audits de sites.

Par ailleurs, le nombre de visites de sécurité (voir « Bonne pratique » ci-dessous) a augmenté de 28 % par rapport à 2014 pour atteindre le chiffre de 3 445, soit 5 visites par site et par mois. Globalement les objectifs ont été atteints et cette méthode a permis de renforcer la culture de la sécurité au quotidien.

### BONNE PRATIQUE

#### Les visites de sécurité

*Les visites de sécurité permettent d'effectuer un audit sécurité rapide d'une partie d'un atelier de production ou d'un processus. Elles sont effectuées par la hiérarchie en charge d'un autre secteur, accompagnée la plupart du temps par un membre de l'équipe de direction, voire du comité d'hygiène et de sécurité ; elles permettent de détecter des anomalies ou dérives et donnent lieu à la mise en place de plans d'actions qui font l'objet d'une revue lors de l'audit suivant.*

	2015	2014	Evolution
Nombre de visites de sécurité	3 445	2 687	+ 28 %

## → Cartographie des risques

La cartographie des risques sécurité est mise à jour chaque année pour chaque unité du Groupe. La révision de cette cartographie permet de tenir compte de nouveaux risques potentiels résultant des évolutions de matériels ou des organisations. Cette cartographie est évaluée à l'occasion des audits sécurité Groupe. Elle est également systématiquement revue après chaque accident afin de vérifier si la cause de ce dernier a bien été répertoriée.

Une cartographie des risques potentiellement mortels a été mise en place en 2014 sur l'ensemble des unités du Groupe. Les personnes confrontées à ce type de risques ont suivi un programme de sensibilisation.

La cartographie des risques est décrite dans le rapport du Président, au chapitre 3 du présent document.

## → Prévention des risques

Le Groupe poursuit ses actions de formation continue des salariés aux bonnes pratiques en matière de protection contre les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) sur les principaux sites industriels du Groupe exposés à ces risques. Une partie de la production est maintenant effectuée avec des matières à plus faible teneur en HAP. De plus, des groupes de travail sont maintenant en place depuis plusieurs années, afin d'améliorer constamment l'environnement de travail et la protection des personnes.

Un accord sur la prévention de la pénibilité, dans le respect des directives législatives, a été signé début 2013 en France.

## → Formation et audit sécurité

Un programme d'e-learning sécurité a été développé en 2013 et mis en place en 2014. Ce programme fait désormais partie du processus d'intégration. L'objectif est de permettre à l'ensemble des nouveaux embauchés de bénéficier de cette formation dès leur arrivée chez Mersen. Celle-ci favorise la diffusion du message sécurité et rappelle son importance pour le Groupe dès les premiers pas dans l'entreprise.

Le programme des audits sécurité a été poursuivi en 2015. Seize audits ont été réalisés dont des audits croisés organisés par zones géographiques. Ces derniers sont conduits par des personnes formées à cet effet. Ils permettent de renforcer le partage d'expérience et de contribuer au développement d'une culture sécurité Groupe. L'organisation du programme par zone géographique contribue également au renforcement des échanges entre unités de même culture, facilitant la compréhension et la mise en œuvre des solutions proposées.

De nombreux sites organisent chaque année une semaine sécurité. Outre des sujets liés à la sécurité au travail, ces manifestations sont l'occasion d'aborder des sujets comme l'hygiène alimentaire ou les risques d'accidents domestiques. C'est l'occasion de sensibiliser le personnel et de diffuser la culture sécurité. En 2015, 46 sites, soit plus de 80 % des sites du Groupe représentant 82 % de l'effectif, ont réalisé une semaine sécurité.

### FOCUS

#### Semaine santé sécurité en Tunisie

*A MGHira (Tunisie), une semaine santé sécurité a été organisée en octobre 2015. Articulée autour de plusieurs ateliers -dépistage de risques d'hypertension et d'obésité, conseils pour l'élaboration d'un repas équilibré par un médecin nutritionniste et bien sûr, sécurité des comportements- elle a aussi été l'occasion de sensibiliser les salariés aux Engagements Sécurité Groupe et à ses Règles d'or, notamment à l'aide du module e-learning « la Sécurité chez Mersen ». Des exercices pratiques d'évacuation et de sécurité incendie ont également été réalisés.*

Mersen a par ailleurs poursuivi sa politique de valorisation de la sécurité en décernant comme chaque année les « Safety Excellence Awards ». Ces distinctions récompensent des sites dont le niveau de management de la sécurité est de premier ordre, associé à une performance sécurité de très haut niveau. En 2015, il a été décidé d'attribuer un prix spécial à l'unité d'Holytown en Ecosse qui, depuis plusieurs années, arrive en tête de ce challenge. Comme l'année dernière le site d'Amiens en France a reçu le prix d'excellence pour la culture sécurité qu'il a su développer avec l'adhésion de tous. Parallèlement, un prix d'encouragement a été décerné aux sites de Saint Bonnet de Mure en France, Xianda en Chine et Cabreuva au Brésil.

## → Indicateurs sécurité

Le Groupe a obtenu en 2015 ses meilleurs résultats historiques.

Le nombre de sites sans accident avec arrêt, sur cette même année 2015, est de 86 % des sites du Groupe.

### Nombre d'accidents de travail avec arrêt par million d'heures travaillées (TF1)

La poursuite du renforcement de la culture sécurité dans le Groupe, ainsi que la mise en place d'outils complémentaires a permis d'atteindre un résultat sur l'indicateur TF1 de 1,24 accident avec arrêt par million d'heures travaillées en 2015. Ce résultat est le meilleur jamais atteint par le Groupe. Il est en baisse de plus de 35 % par rapport à 2014 et de 55 % par rapport à 2013.

Sur 5 ans le Groupe a amélioré sa performance de plus de 60 %.

Le Groupe a demandé à ses unités de reconduire le programme de sensibilisation aux risques mortels démarré en 2014. Il a également demandé de renforcer la formation des collaborateurs et notamment des nouveaux arrivants au travers du programme e-learning sécurité. Le message fort délivré dès l'entrée chez Mersen est un important vecteur de sensibilisation des collaborateurs à cette culture sécurité.

D'autre part il a poursuivi son programme de détection des risques au niveau des incidents.

2015	2014	2013
1,2	2,0	2,7

### Nombre d'accidents de travail avec et sans arrêt par million d'heures travaillées (TF2)

Le taux d'accidents avec et sans arrêt est de 4,3 accidents par million d'heures travaillées. Ce chiffre est également en forte baisse, de l'ordre de 30 % par rapport à 2014.

Le renforcement des systèmes de protections des équipements, les aides à la manutention ainsi que les formations mises en place (e-learning et sensibilisation aux risques) ont permis de réduire sensiblement le nombre d'accidents avec ou sans arrêt. Le

travail à la base de détection des incidents contribue fortement à l'amélioration de la performance et au renforcement de la culture sécurité Groupe. Le Groupe est passé pour la première fois sous la barre des 60 accidents avec et sans arrêt pour près de 14 millions d'heures travaillées.

Sur 5 ans Mersen a amélioré sa performance de près de 60 %.

2015	2014	2013
4,3	6,2	6,8

En nombre	2015	2014	2013
Nombre d'accidents du travail avec arrêt concernant des salariés d'entreprises de travail temporaire*	4	3	2

(\*) Pour un total de 1 165 000 heures travaillées en 2015, de 960 000 en 2014 et 728 000 en 2013.

### Nombre de jours d'arrêt pour accident de travail, par milliers d'heures travaillées (TG)

Le taux de gravité s'est fortement amélioré par rapport aux années précédentes pour atteindre un niveau record jamais atteint dans le Groupe.

Un travail important de sensibilisation aux risques mortel a été fait en 2015. L'ensemble du personnel a été formé à ces risques en fonction de son univers de travail.

Depuis plusieurs années, suite aux cartographies des risques et aux audits réalisés, le Groupe mène une action de protection de l'ensemble des machines et équipements. Il a également travaillé sur la sensibilisation à l'importance pour le personnel de porter les équipements de sécurité mis à disposition.

L'ensemble de ces mesures a permis d'arriver à un niveau de 0,047 jours perdus pour 1 000 heures travaillées soit 47 jours pour un million d'heures travaillées.

2015	2014	2013
0,047	0,18	0,12

## → Indicateurs/périmètre France

En nombre	2015	2014
Effectif atteint par une maladie professionnelle*	12	9

(\*) Sur un effectif de 1 469 en 2015 et de 1 490 salariés en 2014

# RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Le Groupe veille à agir de manière citoyenne là où il est présent dans le monde entier. Par son activité, il exerce une influence de fait sur le développement local et régional ; il s'emploie également à établir un dialogue respectueux avec les communautés au sein desquelles il est implanté dans l'intérêt de tous.

Signataire du pacte mondial des Nations Unies (United Nations Global Compact) depuis 2009, Mersen témoigne de son engagement pour progresser autour de dix principes universellement reconnus pour construire des sociétés plus stables et respectueuses en matière de droits de l'homme, de normes internationales du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption.

La **Charte Ethique** du Groupe, diffusée en interne et publiée sur le site de Mersen, réaffirme l'engagement collectif et individuel du Groupe et de ses salariés. Elle couvre en particulier les relations du Groupe avec ses collaborateurs, avec ses clients, fournisseurs et concurrents, avec ses actionnaires et avec son écosystème environnant. Les audits corporate et croisés conduits dans le cadre de l'audit interne du Groupe, permettent notamment de faire régulièrement un point sur la bonne application de ces règles. Sur les trois dernières années, 90 % des sociétés du Groupe ont été couvertes par un audit interne.

La direction des achats a par ailleurs mis en place un système d'audits fournisseurs intégrant des questions relatives au respect de la Charte Ethique qui impose un certain nombre de règles de conformité aux fondamentaux de l'OIT.

Parallèlement, des actions concrètes sont mises en œuvre pour sensibiliser les équipes à un certain nombre de risques liés à des pratiques illicites. Un module de formation de sensibilisation aux risques de fraude (escroquerie, falsification, etc.) à destination des managers du Groupe a été développé. Depuis sa mise en place, 120 managers ont ainsi été formés dans le monde.

## → Initiatives locales

De nombreuses initiatives locales sont menées sous l'impulsion des directeurs de sites, au plus près des préoccupations du terrain dans toutes les régions du monde. Elles peuvent se faire sous forme de contributions financières ou d'actions concrètes, comme par exemple :

- La participation à des pôles de compétitivité ;
- Le développement de partenariats avec des centres d'apprentissage, écoles et universités (stages d'insertion, accueil d'étudiants, participation à des forums de métiers, journées portes ouvertes) ;

- Le financement de bourses d'études ;
- Le soutien d'actions de formation professionnelle par l'octroi de stage d'insertion ou de contrats en alternance ;
- Le sponsoring d'opérations humanitaires et la contribution à l'action d'associations caritatives.

## Actions économiques locales

En France, les pôles de compétitivité regroupent un ensemble d'entreprise ou d'établissements sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée.

Ainsi Mersen Boostec, implanté en région Midi-Pyrénées, est membre du pôle européen de la céramique et du pôle Aerospace Valley ; il collabore avec la plateforme locale PRIMES (Plateforme d'innovation Mécatronique de puissance et Management de l'Energie). Dans la région d'Angers, Mersen adhère aux pôles S2E2 (Smart Electricity Cluster) et MEDEE (Maîtrise Energétique des Entraînements Electriques) et collabore à aux réseaux d'entreprises CDM, Réseaulia et Neopolia (réseau fédérant des industries de la région Pays de la Loire).

Par ailleurs, à travers leurs achats, l'ensemble des sites contribuent à leur bonne intégration au tissu local. En collaborant en priorité avec des fournisseurs locaux, en application des recommandations de la politique d'achats du Groupe, ils participent au développement économique et social des territoires où ils opèrent tout en répondant à des objectifs économiques et environnementaux (réduction des coûts et des rejets de gaz à effet de serre liés à la limitation des transports).

L'usine de Pagny-sur-Moselle a renouvelé son association à la « Semaine de l'Industrie » en 2015 en accueillant un groupe de 24 lycéennes et étudiantes de section technique au Lycée Louis Vincent de Metz pour leur faire découvrir les métiers, les savoir-faire et les produits du site. Cet événement contribue à valoriser l'image de l'industrie à attirer les jeunes talents.

Des initiatives équivalentes sont menées dans le monde comme par exemple sur le site de Greenville (Etats-Unis) qui travaille avec la Chambre de Commerce locale pour offrir des formations à des jeunes chômeurs

## Actions en faveur de l'emploi, la formation et l'apprentissage

Présent dans environ 35 pays au monde, le Groupe s'emploie à développer les relations avec les écoles ou universités locales. Grâce à cette proximité, les jeunes ont l'opportunité de mieux connaître notre industrie.

Le Groupe est engagé en particulier dans le développement de l'apprentissage. En Autriche, de jeunes apprentis Mersen ont participé à une campagne visant à promouvoir l'apprentissage industriel. Ces derniers ont été recrutés pour être formés aux métiers de la métallurgie. Cette année, nos usines en Inde ont accueilli 20 apprentis tandis que le site de Gennevilliers en France en accueillait 13 pour l'année. Au Brésil, des partenariats ont été développés avec le Senai (Service National d'Apprentissage Industriel) et le Sesi (Service Social de l'Industrie) : les étudiants passent 4 heures par jour dans l'entreprise et sont prioritaires à l'embauche.

En France, le site de Pagny-sur-Moselle (France) coopère régulièrement avec des établissements d'enseignement et universités locales (EEIGM, Ensic, ENIM, Université Paul Verlaine, etc.). Cela peut prendre la forme d'heures de cours dispensés par des salariés, de participations à des forums métiers ou à des conférences. Elle se concrétise également dans les offres d'apprentissage régulières au sein de l'entreprise.

En termes de formation, le Groupe est engagé dans WindLab, une initiative régionale de formation aux métiers de l'éolien en Picardie. Cette formation permet à des demandeurs d'emploi d'obtenir un certificat indispensable pour travailler dans le secteur dynamique de l'éolien.

Des liens privilégiés ont été tissés avec des écoles d'ingénieurs ou des universités, comme chez Mersen Boostec (France) qui participe à un programme de doctorants européens d'envergure (GraWIIToN), à Newburyport (Etats-Unis) dont le département R&D s'est associé avec la Northeastern University, à Toronto (Canada) qui réalise des travaux de R&D avec les universités Waterloo et McMaster, ou au Japon où Mersen a développé un partenariat avec l'université de Nagaoka (Nagoya University of Technology).

## Contributions caritatives et volontariat

Mersen, à travers les entités du Groupe, souhaite apporter son aide à des organisations soutenant des projets reflétant les valeurs du Groupe et en lien avec l'objet social ou les enjeux de Mersen.

Le site de Pagny-sur-Moselle (France) a sponsorisé cette année une action caritative de l'association Vent d'Est qui a envoyé quatre jeunes en Moldavie pour aider des populations défavorisées.

En Espagne, le site de Cirprotec s'est associé à une action caritative de la Fondation Vincente Ferrer (FVF) sur un programme de lutte contre la malnutrition dans la région de Kurmool en Inde. Grâce à cette initiative, une moyenne de 952 personnes bénéficie chaque mois de ce programme.

Le site de Saint-Bonnet-de-Mure (France) soutient le 4L Trophy™. Cette course automobile de 6000 km est tout à la fois un raid aventure et un projet humanitaire : les étudiants embarquent à bord de leur 4L matériel médical et fournitures scolaires. En 2015, c'est l'équipage de deux étudiants de Lyon, également stagiaires en alternance sur le site, qui ont été sponsorisés pour participer à l'édition de l'année.

En Allemagne, Mersen a contribué à la création d'une association de recyclage. Cette association à but non lucratif organise la collecte et le recyclage de fusibles dans tout le pays. Les bénéfices générés sont ensuite investis dans des activités de soutien à la formation, l'enseignement et la recherche dans le domaine du génie électrique, mais également dans des œuvres caritatives. Cette année, les dons ont été affectés à un fonds de soutien aux enfants et adolescents atteints de maladie grave.

En Inde, Mersen continue à soutenir des initiatives gouvernementales en faveur de l'organisation de formations (broderie, couture, coiffure) pour les femmes des employés. En 2015, plus d'une quarantaine de femmes ont suivi ces formations, avec à la clé des emplois permettant d'apporter des revenus complémentaires aux familles.

Parallèlement, la plupart des sites effectuent des dons à des associations locales ou contribuent à des actions de sponsoring d'activités sportives auxquelles participent des salariés de l'entreprise, selon les règles définies dans la charte don et mécénat diffusée dans le Groupe.

# DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

En termes d'environnement, Mersen s'implique à deux niveaux : tout d'abord par son **positionnement sur les marchés liés au développement durable** ; ensuite par son engagement dans des pratiques **respectueuses de l'environnement**. Le Groupe s'inscrit dans une démarche collective et pragmatique, impliquant l'ensemble du personnel, sensibilisé et formé à tous les niveaux de responsabilité.

## → Contribuer aux filières du développement durable

Une partie significative de l'activité de Mersen est liée à des filières du développement durable comme les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique ou les transports collectifs non polluants. En 2015, environ 35 % du chiffre d'affaires de Mersen est lié au développement durable.

### Energies renouvelables

Les solutions développées par le Groupe favorisent l'essor des énergies renouvelables.

Mersen accompagne l'ensemble du processus de production des cellules solaires, du polysilicium au tirage de lingot, et assure la protection électrique des panneaux. Ses solutions permettent d'optimiser les performances en termes de rendement photovoltaïque et d'efficacité énergétique. Mersen est également le fournisseur de référence de la filière éolienne, aussi bien pour la distribution d'énergie de la génératrice que pour les moteurs d'orientation des pales. Le Groupe est aussi partenaire privilégié des acteurs de la filière hydroélectrique, qu'ils soient fabricants de turbine ou exploitants de centrales électriques.

Les solutions du Groupe permettent à la fois d'améliorer les rendements énergétiques et d'optimiser la durée de vie des consommables. Elles contribuent aussi au transport des énergies produites vers les lieux de consommation

### Efficacité énergétique et économies d'énergie

Mersen est positionné sur des marchés dont la croissance est liée à l'efficacité et à la transition énergétique. Grâce à des solutions comme l'isolation des fours et les systèmes de récupération de chaleur, le Groupe contribue à baisser les coûts de production et les consommations des procédés de fabrication de ses clients. Il fournit également des composants qui, au cœur de systèmes de variation de vitesse, optimisent les rendements des installations industrielles.

Ses solutions en graphite et matériaux hautes performance sont aussi indispensables à la fabrication des LED, dont la généralisation pour l'éclairage domestique et leur utilisation

croissante pour l'éclairage public, permet de réduire drastiquement la consommation d'électricité tout en offrant des durées de vie particulièrement longues.

### Transports non polluants

Mersen contribue au développement des transports collectifs urbains et ferroviaires non polluants répondant à la demande croissante de mobilité des personnes et des marchandises. En fournissant des équipements pour les systèmes électriques des matériels roulants et des infrastructures, ses solutions améliorent leurs performances et leur fiabilité.

## → Des pratiques respectueuses de l'environnement

Mersen s'engage vis-à-vis de l'environnement à :

- 1. Se conformer à la réglementation en vigueur**, au travers des exigences légales et autres, pour les produits et les installations existantes ;
- 2. Inventorier les risques potentiels** des installations et des produits, examiner si la prévention est suffisante pour éviter tout accident qui pourrait avoir un effet dangereux sur les personnes et les milieux avoisinants (en particulier pour les clients, le personnel de l'entreprise et les personnes habitant à proximité des sites de production) ;
- 3. Visiter périodiquement les installations** pour détecter les anomalies ;
- 4. Utiliser les incidents et les bons exemples internes ou externes** pour une démarche de Qualité et de Progrès Continu par le retour d'expérience ;
- 5. Minimiser les consommations** d'eau, d'énergie, de matières premières, d'emballages et encourager le recyclage ou la revalorisation des déchets ;
- 6. Favoriser les améliorations** par le progrès continu en mettant en place un système de management environnemental ISO 14001 dans les sites importants ;
- 7. Favoriser le développement de l'éco-conception**, notamment avec l'extension de l'utilisation du logiciel dédié EIME.

En 2015, Mersen a poursuivi les travaux relatifs à la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 dite Grenelle 2, portant engagement national pour l'environnement. Les audits et vérifications conduites dans le cadre de ce reporting permettent de fiabiliser graduellement les données remontées dans ce cadre.

Au-delà de l'obligation réglementaire, la sensibilisation des équipes et le partage de bonnes pratiques devraient faciliter la réduction de consommations et d'économies d'énergie dans l'ensemble des principaux sites du Groupe.

## → Minimiser les impacts sur l'environnement

La démarche environnementale de Mersen se traduit sur le terrain par la recherche des meilleures pratiques et une extrême vigilance. Elle vise à engager le Groupe dans un cercle vertueux.

Pour répondre aux contraintes environnementales européennes et anticiper l'évolution de certaines réglementations, Mersen poursuit ses travaux autour de plusieurs axes.

### Se conformer aux dispositions réglementaires

Le Groupe assure un suivi de la réglementation afin d'adapter les mesures à prendre et anticiper la substitution de certains produits. Pour pouvoir garantir la continuité des approvisionnements, le Groupe doit s'assurer auprès d'un fournisseur d'une substance soumise à autorisation que ce dernier remplit bien les conditions.

Le règlement européen REACH (enRegistrement, Evaluation et Autorisation de substances CHimiques) rappelle aux industriels leur responsabilité en matière d'évaluation et de gestion des risques posés par les produits chimiques qu'ils sont amenés à utiliser. Pour répondre à cet impératif, le Groupe a procédé en 2010 à l'enregistrement de certains produits entrant dans la composition du graphite (principalement des résines), puis en 2013 à ceux qui entrent dans la composition du graphite souple.

Mersen suit aussi tout particulièrement certains produits dont l'utilisation est soumise à cette réglementation, comme le brai de houille.

Par ailleurs, il poursuit une veille active avec ses fournisseurs, afin de suivre l'évolution des travaux et des enregistrements de certains produits stratégiques achetés.

Mersen a également mis en place une cellule de veille afin de prendre en compte les règles édictées par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA). Mersen utilise dans son processus de fabrication certains produits inscrits comme produits sous surveillance sur la liste de l'ECHA.

En ce qui concerne les substances dangereuses, Mersen est toujours très vigilant sur la mise en œuvre des mesures de protection et un groupe de travail se réunit régulièrement pour suivre leur application et préconiser des évolutions. Ces mesures visent à assurer la protection du personnel et de l'environnement. Des consignes très strictes sont mises en œuvre sur les sites concernés afin de protéger au maximum les personnes contraintes de travailler avec ces substances, en particulier en ce qui concerne le port d'équipements de protection adaptés (masques, combinaisons...). Par ailleurs, des investissements sont réalisés et ont abouti, par exemple, à la mise en place de systèmes d'aspiration ou de confinement de machines qui permettent de diminuer significativement le taux de poussières. Enfin, les effluents gazeux sont captés et traités avant leur rejet dans l'atmosphère.

Mersen participe activement au suivi des évolutions de la réglementation européenne et des directives susceptibles d'entrer en vigueur dans les années à venir comme par exemple

la directive IED (Industrial Emissions Directive) qui vise à prévenir et à réduire les pollutions de l'air, de l'eau et du sol causées par les installations industrielles grâce notamment au recours aux « Meilleures Techniques Disponibles » (MTD). Un compte rendu régulier sur ces questions est effectué au Comité Exécutif. Le Groupe collabore également avec l'ECGA (European Carbon and Graphite Association) pour contribuer au dialogue avec les institutions européennes dans les domaines affectant l'industrie du graphite.

Les principaux sites industriels français du Groupe (Amiens, Angers, Bazet, Gennevilliers, Pagny-sur-Moselle, Saint-Bonnet de Mure et Saint-Loup-de-Naud, soit 7 sites sur 9) relèvent du régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Suivant leur degré de nuisance possible, certains des produits stockés ou procédés employés sont soumis à différentes obligations (déclaration, enregistrement ou autorisation) dont le Groupe s'acquitte, dans le respect de la législation.

### À la recherche des meilleures pratiques

#### Utilisation durable des ressources

Le Groupe s'efforce d'offrir des produits présentant un impact réduit sur l'environnement. Pour ce faire, il cherche à se doter des meilleures techniques disponibles, c'est-à-dire des techniques qui satisfont le mieux aux critères de développement durable, pour la conception de ses nouvelles lignes de fabrication et de ses nouveaux produits.

Dans ce cadre, Mersen renforce la mise en place de méthodes et de compétences pour le développement de produits s'appuyant sur l'éco-conception : dès la conception de nouveaux produits, leurs conséquences sur l'environnement sont prises en compte jusqu'à la fin de leur cycle de vie.

Les équipes de Recherche et Développement sont formées à l'éco-conception et les spécifications intègrent la plupart du temps des objectifs de réduction d'impact environnemental.

Un logiciel EIME (Évaluation de l'Impact et Management de l'éco-conception) est, par exemple, utilisé dans la protection électrique pour faire une analyse de l'impact environnemental des produits (pollution de l'eau, de l'air, épuisement des ressources naturelles, etc.) tout au long de leur cycle de vie.

Toutes les étapes du cycle de vie du produit sont prises en compte comme par exemple :

- Le choix des matières premières, pour un recours prioritaire à des matériaux facilement recyclables ;
- Le poids des emballages ;
- La réduction du nombre d'étapes d'assemblage ;
- La réduction du volume des déchets ;
- L'optimisation de la logistique ;
- La fin de vie du produit.

Ce type d'outil permet aussi de conserver la traçabilité des produits de gammes existantes à fin de comparaison lors du développement de nouvelles gammes. C'est aussi un outil complémentaire de comparaison par rapport à la concurrence.

En matière d'achats et de sous-traitance, Mersen déploie une politique qui vise à tenir compte des enjeux environnementaux. Le Groupe développe ainsi depuis plusieurs années une démarche « eco-sustainable-redesign to cost ». A partir d'une analyse fonctionnelle du produit, cette méthode vise à remplacer ou diminuer le poids de certains éléments ou matières premières par d'autres, plus respectueux de l'environnement, sans que les fonctionnalités en soient affectées. Après avoir travaillé en priorité sur des produits dont la part des achats représentait une part majoritaire du prix, la démarche tend à être systématisée sur les nouveaux produits.

Par ailleurs, le Groupe encourage l'application de critères environnementaux dans le processus d'achats : utilisation prioritaire de matériaux recyclables, généralisation de conditionnements plus écologiques, collaboration prioritaire avec des fournisseurs locaux afin de réduire les coûts de transports et les rejets de gaz à effet de serre.

Il promeut aussi l'adoption d'initiatives pragmatiques pour réduire l'impact environnemental comme l'amélioration du taux d'occupation des véhicules, le travail sur le poids des emballages, l'acquisition de véhicules écologiques...

## BONNES PRATIQUES

### Optimiser l'organisation des approvisionnements

*Le site de La Mure (France) a décidé de rationaliser les livraisons de ses approvisionnements matières. Les achats sont désormais livrés sur une plateforme intermédiaire de regroupement située dans l'agglomération la plus proche, à partir de laquelle une navette effectue chaque semaine les livraisons sur le site. Ce dispositif permet de limiter les rejets de gaz à effet de serre tout en limitant les coûts de transport (carburant, surtaxe haute altitude...)*

Enfin, certains sites du Groupe intègrent des critères environnementaux, comme la certification ISO 14001, dans la sélection de leurs fournisseurs. La part des achats réalisés avec des fournisseurs certifiés ISO 14001 commence à faire l'objet d'un suivi plus systématique par les sites réalisant un volume d'achats supérieur à 4 millions d'euros par an.

### Consommation d'énergies

Afin d'optimiser sa consommation de ressources, chaque site de production met en place des suivis de consommation et détermine des objectifs et des plans d'actions associés. Un certain nombre d'exemples sont détaillés dans la suite du document. Le choix du recours aux énergies renouvelables comme source d'énergie est laissé à l'initiative des sites.

### Gestion des déchets

Suivant leurs spécialités, les sites du Groupe déploient des approches à plusieurs niveaux pour réduire l'impact de leur activité industrielle sur l'environnement :

- Valorisation des déchets liés à la production industrielle : les activités de production de Mersen génèrent des résidus de fabrication qui peuvent être réutilisés dans le procédé de production d'autres produits du Groupe ou être revendus à des tiers pour être intégrés dans d'autres procédés de production. C'est, par exemple, le cas de la poudre de graphite issue du perçement de blocs de graphite qui peut être réutilisée pour fabriquer des tubes de graphite, ou revendue pour être réutilisée dans la sidérurgie.
- Recyclage des produits usagés : le Groupe participe activement depuis plusieurs années à des travaux sur la filière « Déchets de fusibles » permettant de recycler des fusibles usagés avec une valorisation conséquente des métaux qu'ils contiennent. Des initiatives comparables sont conduites dans les balais industriels avec l'organisation d'une filière de récupération des balais usagés chez les clients pour recycler les métaux réutilisables.

- Valorisation des émissions : certains sites mettent en place des systèmes de récupération de la chaleur générée par l'activité industrielle. Cette chaleur peut, par exemple, être réinjectée dans le réseau de chauffage ou comme source d'énergie.

### Utilisation des sols et nuisances sonores

L'utilisation des sols ne représente pas un enjeu particulier au regard de l'activité du Groupe, la grande majorité des sites étant implantés dans des zones à vocation industrielle où ils n'occupent pas des surfaces très importantes en comparaison d'autres activités industrielles.

Le Groupe poursuit la surveillance étroite des risques liés à la pollution des sols. L'ensemble des produits utilisés par Mersen fait l'objet d'une surveillance constante, non seulement des autorités locales, mais également du personnel du Groupe formé sur ces sujets. Les risques liés à la pollution des sols ont été intégrés à la cartographie des risques en 2013.

Les activités industrielles du Groupe ne génèrent pas de nuisances sonores particulières excédant les normes et des contrôles peuvent être effectués conformément aux exigences réglementaires locales applicables.

### Adaptation aux conséquences du changement climatique

Les risques liés aux aléas météorologiques qui pourraient résulter de conséquences liées au changement climatique ont fait l'objet d'un examen dans le cadre d'une cartographie spécifique des risques de catastrophes naturelles auxquels le Groupe pourrait être exposé. Cette dernière n'a pas révélé de risque particulier.

## → Indicateurs environnementaux

Le périmètre de reporting environnemental est identique à celui de 2014 et comporte 17 sites.

Cependant à la suite de la mise en œuvre du plan « Transform » certain de ces sites ont bénéficié de transferts de production significatifs au cours de l'année.

### Certifications et formation environnementales

50 % des principaux sites industriels inclus dans le périmètre de reporting sont aujourd'hui certifiés ISO 14001, la norme de référence sur la mise en place de système de management environnemental.

En 2015, la formation en matière de protection de l'environnement a progressé, avec 2 466 heures dispensées, contre 2 373 en 2014, soit une progression proche de 4 %, témoin d'une prise de conscience de la nécessité de sensibiliser les collaborateurs à cette problématique.

Certifications ISO 14001	2015	2014
Taux de certification ISO 14001	50 %	50 %
Formation en matière de protection de l'environnement (en nombre d'heures)	2 466	2 373

#### FOCUS

#### Sensibiliser les collaborateurs aux bonnes pratiques environnementales

Chaque mois pendant l'année, une journée entière de formation est consacrée aux thématiques de sécurité et d'environnement sur le site de St Marys (Etats-Unis).

Chaque collaborateur de l'usine dont l'anniversaire est célébré dans le mois est tenu de participer à cette formation, un moyen pour n'oublier personne.

### Provisions en matière d'environnement

En millions d'euros	2015	2014
Montant des provisions significatives pour risques en matière d'environnement	0,5	0,5

Ce montant est lié à un risque de pollution mineur relevé en 2010, consécutif à l'utilisation par un site, il y a plus de 20 ans (avant que ce dernier n'intègre le Groupe), de certains procédés et produits qui n'ont plus cours aujourd'hui.

### Consommation d'eau et d'énergie et rejets de CO<sub>2</sub>

En 2015, la consommation d'électricité et de gaz ont très légèrement augmenté (de l'ordre de 3,5 %), en raison de la hausse d'activité de certains sites consécutive aux transferts d'activité, alors que les sites ayant arrêté leur production n'étaient pas inclus dans le périmètre de suivi. En conséquence, les émissions de CO<sub>2</sub> sont également en très légère augmentation (+ 2,5 %).

D'une manière générale, les efforts pour baisser les consommations d'énergie se renforcent sur les sites. Ils passent par des initiatives de sensibilisation accrue des collaborateurs et par des mesures concrètes. Par exemple, en 2015, lors du renouvellement d'installations industrielles, plusieurs sites ont investi dans des équipements plus économes en énergie, notamment grâce à des systèmes de régulation des consommations énergétiques. Certaines usines ont aussi opté pour le remplacement de leurs systèmes d'éclairage par des LED (diodes électroluminescentes) également plus économes en électricité.

La consommation d'eau a, quant à elle, globalement augmenté de 7% par rapport à 2014. Cette consommation ne constitue cependant pas un enjeu particulier pour Mersen, dans aucun de ses sites, l'activité industrielle du Groupe ne nécessitant que des quantités d'eau limitées. Pour certains processus, notamment de refroidissement, l'eau est utilisée en circuit fermé.

	Unité	2015*	2014*
Electricité	MWh	161 472	156 211
Gaz	MWh	158 816	153 516
Emissions de CO <sub>2</sub>	Tonnes	101 325	98 930
Eau	m <sup>3</sup>	534 312	493 632

\* Les données 2014 et 2015 ne sont pas comparables. Dans le cadre du plan Transform, certaines productions ont été transférées depuis des sites non inclus dans le périmètre de reporting vers des sites inclus. D'où des consommations supplémentaires en 2015.

## Consommation de matières premières et métaux

L'évolution de la consommation de matières premières en 2015 est en légère augmentation, en ligne avec l'évolution du chiffre d'affaires du périmètre environnemental.

	Unité	2015*	2014*
Bois	Tonnes	1 584	1 575
Carton	Tonnes	818	779
Coke	Tonnes	5 962	5 552
Cuivre	Tonnes	1 346	1 273

\* Les données 2014 et 2015 ne sont pas comparables. Dans le cadre du plan Transform, certaines productions ont été transférées depuis des sites non inclus dans le périmètre de reporting vers des sites inclus. D'où des consommations supplémentaires en 2015.

## Déchets

En 2015, les données consolidées font apparaître une baisse significative des déchets industriels dangereux, dont le poids avait été particulièrement important en 2014, du fait de déchets exceptionnels issus d'opérations de démantèlement liés au plan Transform.

En matière de recyclage, l'évolution est favorable d'un point de vue global puisque la part des déchets recyclés atteint près de 40 % contre à peine 30 % un an plus tôt. C'est le fruit d'efforts accrus pour gérer les déchets de façon plus respectueuse de l'environnement.

A titre d'exemple, le site de Bay City (Etats-Unis) a augmenté la part de graphite recyclé de 26 % par rapport à 2014.

	Unité	2015*	2014*
Déchets Industriels Dangereux*	Tonnes	1 226	1 637
Déchets Industriels Non Dangereux	Tonnes	11 113	10 919
<b>Dont recyclage :</b>			
Bois recyclé	Tonnes	563	667
Carton recyclé	Tonnes	312	292
Métaux ferreux recyclés	Tonnes	764	2 021
Graphite artificiel recyclé	Tonnes	2 163	1 928
Part des déchets recyclés :		40 %	30 %

\* Données incluant des déchets exceptionnels (construction, démantèlement...) pour certains sites n'ayant pas encore mis en place de procédure d'identification des déchets liés à ce type de travaux exceptionnels.

## → Initiatives locales

Dans le cadre de la démarche environnementale du Groupe, les sites ont poursuivi leurs efforts et ont mis en œuvre des programmes visant à optimiser et réduire la consommation d'énergie et d'eau grâce à la mise en place d'équipements et de systèmes nouvelle génération, plus économes en énergie.

La formation aux comportements éco-responsables, aussi bien à travers des heures de formation dédiées qu'à la diffusion de bonnes pratiques par le biais de publications locales, progresse également.

Par ailleurs, de nombreuses initiatives locales sont menées, qui sont autant d'actions de progrès. Les exemples mentionnés ci-dessous ont été identifiés dans un certain nombre de sites majeurs sur les deux dernières années (présentation par zone géographique).

### Amiens, France

- Valorisation des poudres de cuivres et de graphite en collaboration avec la R&D du site ;
- Sensibilisation des collaborateurs aux enjeux de sécurité et d'environnement et promotion des meilleures pratiques.

### Gennevilliers, France

- Mise à jour de l'étude d'impact environnemental du site ;
- Dépenses spécifiques pour l'environnement en matériel et prestations de vérification et d'entretien ;
- Mise en place d'un système de recyclage en interne des palettes et des caisses en bois permettant de réduire les achats externes ;
- Travail de standardisation au niveau des emballages pour limiter la surconsommation et rationaliser l'approvisionnement en carton ;
- Publication d'une newsletter dédiée à la sécurité et à l'environnement pour sensibiliser les collaborateurs aux enjeux de sécurité et d'environnement et promouvoir les meilleures pratiques.

### Pagny-sur-Moselle, France

- Investissements dans le remplacement d'équipements par des systèmes régulés offrant de meilleurs rendements et plus économes en énergie (transformateurs, compresseurs, éclairages, etc.) ;
- Revalorisation énergétique des post combustions ;
- Remise en état des systèmes d'aspirations de l'usine pour une meilleure protection de l'environnement ;
- Remplacement des systèmes utilisés dans les procédés d'imprégnation et d'étuvage des blocs de graphite par des systèmes régulés permettant d'économiser de l'énergie ;
- Développement des éclairages par LED, plus économes en énergie ;
- Affichage de Flashs mensuels dédiés à la sécurité et à l'environnement pour sensibiliser les collaborateurs aux enjeux de sécurité et d'environnement et promouvoir les meilleures pratiques.

### Saint-Bonnet-de-Mure, France

- Récupération et valorisation de composants de fusibles testés défectueux ;
- Création d'un réseau de récupération des eaux de pluie pour réintégration dans la nappe phréatique ;
- Mise en place d'une station de traitement des eaux polluées générées par un procédé de fabrication ;
- Mise en place d'équipements de récupération de chaleur
- Généralisation progressive de l'éclairage par LED ;
- Publication d'un flash environnement pour sensibiliser les collaborateurs aux enjeux de sécurité et d'environnement et promouvoir l'éco-conduite.

### Holytown, Royaume-Uni

- Remplacement des éclairages par des LED ;
- Remplacement des pompes de refroidissement des fours par des systèmes plus économes en énergie ;
- Rationalisation des plans de charge pour réduire les périodes de travail et réduire les dépenses d'électricité.

### Bay City, États-Unis

- Poursuite des efforts de recyclage par la sensibilisation à la protection de l'environnement ;
- Installation de compteurs numériques sur les réceptacles de purification pour améliorer les contrôles et les procédés et prévenir les risques d'accidents ;
- Efforts pour réduire les déchets et fumées et éliminer les produits chimiques inutiles.

### Greenville, États-Unis

- Poursuite des efforts de recyclage du graphite ;
- Développement des éclairages par LED, plus économes en énergie ;

- Maintenance des systèmes d'aspiration de poussière pour assurer la bonne qualité de l'air.

### St Marys, États-Unis

- Mise en place de système d'éclairage haute performance dans toute l'usine ;
- Sensibilisation et formation renforcées face aux risques de déversements.

### Juarez, Mexique

- Remplacement de l'éclairage des bureaux par un éclairage par LED, plus économe en énergie ;
- Sensibilisation continue des collaborateurs aux réflexes éco-responsables.

### Sao Paulo, Brésil

- Poursuite des initiatives en faveur du développement des réflexes environnementaux : journal interne, challenge 5S, contrôle environnemental, contrôle de matières...

### Toronto, Canada

- Réalisation annuelle d'une évaluation des risques environnementaux et plans d'actions ;
- Elimination des déchets chimiques et graisseux par un prestataire externe ;
- Rationalisation des plans de charge pour réduire les périodes de travail et réduire les dépenses d'électricité.

### Chongqing, Chine

- Programme de maintenance et de remise à niveau des systèmes d'épuration des gaz pour améliorer leurs conditions de fonctionnement ;
- Formation de tous les personnels aux nouvelles législations sur la protection de l'environnement ;
- Campagne de formation aux situations d'urgences environnementales.

### Xianda, Chine

- Suivi du plan de monitoring des émissions de gaz d'échappement mis en place en 2013 ;
- Suivi des substances dangereuses et des mesures de stockage, de transports et de traitement associées depuis 2013 ; tous les déchets dangereux sont désormais enregistrés et confiés à une entreprise qualifiée pour être éliminés ;
- Formation et sensibilisation de différentes catégories de personnel aux problématiques environnementales ;
- Mise en place d'un système d'analyse des risques sécurité au poste de travail novateur.

# DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE DE REPORTING

A la faveur de la publication de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 dite Grenelle 2, portant engagement national pour l'environnement, Mersen a renforcé sa démarche de reporting. Dans ce cadre, le Groupe a consolidé un référentiel de reporting interne unique

formalisant et décrivant les processus et méthodes à suivre pour collecter et restituer les données, en conformité avec l'article 225 de cette loi. Un certain nombre d'indicateurs<sup>(1)</sup> complémentaires à ceux traditionnellement suivis ont été intégrés.

## → Périmètre de reporting

Le périmètre de reporting social, environnemental et sociétal englobe les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation financière selon les principes suivants :

- Reporting social et sociétal : toutes les sociétés à l'exclusion des sociétés acquises depuis moins d'un an.<sup>(2)</sup>
- Reporting environnemental : toutes les sociétés dont la production industrielle sur site a généré un chiffre d'affaires supérieur à 15 millions d'euros sur l'année N-1<sup>(3)</sup>, à l'exclusion des sociétés acquises depuis moins d'un an. Toute société qui a été incluse dans le périmètre de reporting, dont la production passe sous le seuil de 15 millions d'euros reste intégrée au reporting environnemental tant que son chiffre d'affaires ne descend pas sous le seuil de 7,5 millions d'euros. Ces seuils restreignent de fait le reporting environnemental aux sociétés représentatives des activités du Groupe. En 2015, ces dernières ont réalisé ensemble plus de 71 % du chiffre d'affaires total. Cependant, en 2015 aux Etats-Unis, le transfert progressif

tout au long de l'année de la production du site de d'Oxnard vers le site de Salem dans le cadre du plan Transform<sup>(4)</sup>, n'a pas permis d'intégrer ce dernier site dans le périmètre malgré l'atteinte du seuil d'intégration.

Pour les prochains exercices, Mersen envisage d'améliorer progressivement la représentativité du périmètre de reporting environnemental.

D'éventuelles exclusions de périmètre ont pu être définies pour certains indicateurs, par exemple lorsque certaines législations locales ne permettent pas de restituer une information pertinente ou que la collecte de certaines données n'a pas encore pu être organisée de manière satisfaisante. Le tableau de synthèse en fin de chapitre récapitule le périmètre couvert par chacun des indicateurs. Le paragraphe « Indicateurs et définitions spécifiques » ci-dessous fournit également des éléments d'explication complémentaires sur les définitions et/ou la méthode de calcul de certains indicateurs.

## → Organisation du reporting et méthodologie

### Fiches indicateurs

Les informations sont collectées sur la base d'indicateurs décrits dans des fiches qui précisent notamment, la fréquence du reporting, les objectifs de l'indicateur, son périmètre d'application, les définitions utiles à la bonne compréhension de l'indicateur et de son périmètre, la méthodologie de calcul et les contrôles de cohérence.

### Exercice de reporting

Les données publiées couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année 2015.

(1) Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indicateurs suivis est fourni en fin de chapitre.

(2) Seul le chiffre des effectifs englobe toutes les sociétés du périmètre de consolidation financière.

(3) Se reporter à la page 37 « Evolution des indicateurs » pour des précisions complémentaires.

(4) Plan visant à améliorer la compétitivité du Groupe avec une simplification de sa base industrielle.

## Acteurs du reporting et responsabilités

Il existe trois niveaux de responsabilité :

### Responsabilité Corporate

La direction des risques, de l'audit interne et de la sécurité, en coordination avec la direction des Ressources Humaines pour les informations sociales, et la direction de la communication financière pour les informations sociétales, organise le reporting auprès des directeurs des sociétés incluses dans le périmètre. A ce titre, elle :

- a défini les indicateurs du référentiel ;
- diffuse le référentiel et ses indicateurs auprès des sociétés et s'assure de leur bonne compréhension au travers d'informations et de formations adéquates ;
- coordonne la collecte des données ;
- s'assure du respect du planning de reporting ;
- contrôle l'exhaustivité et la cohérence des données collectées ;
- consolide les informations ;
- exploite et synthétise les données.

### Responsabilité des sociétés du Groupe

Le reporting des données est sous la responsabilité du directeur de chaque entité entrant dans le périmètre qui :

- organise la collecte des données au niveau de l'entité qu'il supervise en définissant les responsabilités et en s'assurant de la bonne compréhension du référentiel et de ses indicateurs ;
- s'assure de la traçabilité des informations ;
- s'assure du respect du planning de reporting ;
- contrôle l'exhaustivité et la cohérence des données qu'il transmet et met en œuvre les contrôles et vérifications nécessaires par des personnes indépendantes de la collecte.

### Organisme externe

Les travaux d'audit et de vérification sont effectués en 2015, sur les données 2014, par un organisme tiers indépendant, conformément au décret d'application du 24 avril 2012.

## → Précisions sur la collecte des données sociales

Les informations sociales sont collectées à partir d'un système d'information RH (SIRH) déployé dans toutes les sociétés consolidées du Groupe à l'exception de quelques entités entrées récemment dans le périmètre de consolidation qui y sont progressivement incluses, suivant un planning de déploiement défini par la direction du Groupe. Pour ces dernières (périmètre non inclus dans le SIRH), qui représentent moins de 1 % des effectifs en 2015, seul l'indicateur relatif aux effectifs est disponible.

Le modèle retenu de SIRH est basé sur une collecte mensuelle des données réalisée par les équipes locales. Ces données, une fois collectées, sont archivées dans le système et non modifiables : le Groupe ne peut donc pas assurer une fiabilité à 100 % de certaines données susceptibles de subir des modifications à la marge a posteriori. Les données relatives aux heures de formation font l'objet d'un suivi en parallèle sous Excel afin de pallier le

risque de non exhaustivité des données extraites du SIRH. Les équipes RH locales sont régulièrement sensibilisées et formées afin de renforcer la qualité du reporting mensuel. Les données sociales étant spécifiques selon les réglementations locales du travail, elles font l'objet d'un contrôle renforcé au niveau du Groupe lors de la consolidation afin de limiter de potentielles incohérences et assurer une homogénéité des données consolidées. Des contrôles de cohérence additionnels ont été réalisés cette année, en particulier sur l'indicateur absentéisme. Tout écart est investigué auprès des contributeurs en charge du reporting des données. En cas de non réponse ou d'écart avéré non corrigé, le périmètre concerné est écarté du périmètre de consolidation, ce périmètre est précisé au regard de la donnée ainsi que dans le tableau récapitulatif. Le Groupe travaille au renforcement de ces contrôles.

## → Précisions sur certains indicateurs et définitions spécifiques

### Absentéisme

Nombre de jours d'absence, pour toute raison, que l'employeur ne peut pas anticiper : maladies, accidents du travail, maternité/paternité, grève et toute autre absence non prévisible.

### Accident avec arrêt

Accident entraînant un arrêt de travail. En cas d'accident affectant plusieurs personnes, celui-ci est comptabilisé en accident unique, seul le fait générateur étant pris en compte. Les accidents pris en compte sont les accidents retenus comme directement liés au travail après investigation des responsables sécurité et sur lesquels le Groupe peut avoir une action de prévention, par exemple : exclusion de certains événements de type malaise non lié au travail ou accident de trajet, même si ces événements ont été reconnus comme accident du travail par les autorités compétentes.

## Accord

Ensemble de dispositions prises et acceptées par la direction d'une société opérationnelle, d'une activité ou du Groupe, et un ou plusieurs représentants du personnel.

## Biodiversité

Le Groupe n'ayant pas identifié d'enjeu spécifique des questions liées à la préservation de la biodiversité par rapport à son activité, aucune mesure particulière n'est prise pour suivre cet indicateur.

## Effectif total et répartition par sexe, âge, zone géographique

Salariés inscrits à l'effectif en fin d'exercice, en contrat à durée déterminée ou indéterminée, à l'exclusion des intérimaires, stagiaires et sous-traitants.

## Effectif atteint par une maladie professionnelle (périmètre France)

La notion de maladie professionnelle étant trop hétérogène selon les pays, cette information est fournie uniquement sur le périmètre français. Une maladie est reconnue comme professionnelle si elle figure sur l'un des tableaux annexés au Code de la Sécurité sociale ou au Code rural. Sous certaines conditions, des maladies n'y figurant pas peuvent également être prises en charge :

- les maladies désignées dans un tableau de maladies professionnelles mais pour lesquelles une ou plusieurs conditions (tenant au délai de prise en charge, à la durée d'exposition ou à la liste limitative des travaux) ne sont pas remplies, lorsqu'il est établi qu'elles sont directement causées par le travail habituel de la victime ;
- les maladies non désignées dans un tableau de maladies professionnelles lorsqu'il est établi qu'elles sont essentiellement et directement causées par le travail habituel de la victime et qu'elles entraînent une incapacité permanente d'un taux au moins égal à 25 % ou sont à l'origine de son décès.

## Embauches

Nombre total de personnes recrutées pendant l'exercice qui répondent à la définition « Effectif total » décrite ci-dessus.

## Formation

Les actions de formation comptabilisées sont celles qui sont organisées et financées par le Groupe qui visent à :

- améliorer la performance, adapter le salarié aux évolutions de son poste ;
- développer les talents du salarié, lui faire acquérir de nouvelles compétences.

Le modèle retenu de SIRH est basé sur une collecte de données mensuelle. Les actions de formation n'ayant pas systématiquement une périodicité mensuelle, celles-ci font l'objet d'un retraitement manuel en fin d'exercice.

Elles n'incluent pas les formations dispensées à travers la plateforme e-learning du Groupe, Mersen Academy.

## Formation en matière de protection de l'environnement

Cet indicateur comptabilise l'ensemble des heures dispensées dans le cadre d'une formation dont l'intitulé et/ou le thème principal ont un lien direct avec les questions relatives à la protection de l'environnement.

## Managers

Un salarié est considéré comme manager lorsqu'il occupe une fonction de management de fonction (ingénieur, chef de projet, expert technique) ou d'équipe, à l'exception du management de premier niveau (agents de maîtrise).

## Nationalité locale

La nationalité locale se définit comme étant la nationalité du pays dans lequel est implantée la société.

## Organes de gouvernance

Les organes de gouvernance considérés sont le Directoire, le Comité Exécutif et le Conseil de Surveillance.

## Organisation du temps de travail et Dialogue social

Ces notions étant trop hétérogènes selon les pays, l'information est fournie uniquement sur le périmètre français.

## Politique

Une politique est un cadre général organisé, communiqué et déployé par les directions centrales du Groupe sur l'ensemble des sociétés ou sur des groupements de sociétés ciblés. Ce cadre est formalisé dans un document officiel signé.

## Responsable HSE

Un responsable HSE est un salarié en charge de la gestion des questions environnementales, de santé et d'hygiène.

## Salariés handicapés

Le Groupe étant implanté dans un grand nombre de pays, il est soumis aux diverses législations locales. De ce fait, cette information est fournie uniquement sur le périmètre français. Il s'agit de salariés dont le handicap a été reconnu par un organisme ou une institution et dans les conditions fixées par la réglementation française en vigueur.

## Sécurité des consommateurs

Mersen produit et vend des composants et équipements à ses clients industriels, dans le respect des exigences de sécurité et de qualité. A ce titre, l'activité du Groupe n'a pas d'impact direct sur la sécurité des consommateurs finaux.

## Séniors

Salariés à partir de 55 ans.

# SYNTHÈSE DES INDICATEURS

Afin de faciliter le suivi des données sociales, environnementales et sociétales intégrées dans le référentiel de reporting de Mersen, le tableau ci-dessous récapitule la liste des indicateurs, leur périmètre de collecte, leur forme de restitution (qualitative

ou quantitative) ainsi que la référence de la page présentant l'indicateur. Il présente également une correspondance avec des indicateurs spécifiques de la Global Reporting Initiative (version 3.1).

Article R. 225-105-1 du Code de commerce Thématiques Grenelle 2	Informations qualitatives ou quantitatives	Périmètre / Commentaire	GRI 3.1	Pages
<b>PERIMETRE</b>				
Périmètre	-	Démarche et méthodologie de reporting	3.5 à 3.11	40
<b>INFORMATIONS SOCIALES</b>				
<b>EMPLOI</b>				
Effectifs répartis par sexe	Quantitatif	Standard	LA1	26
Effectifs répartis par âge	Quantitatif	Standard		26
Effectifs répartis par zone géographique	Quantitatif	Standard	LA1	27
Effectifs par catégorie professionnelle	Quantitatif	Standard		27
Nombre d'embauches	Quantitatif	Standard	LA2	26
Nombre de licenciements	Quantitatif	Standard	LA2	26
Politique de rémunération et leur évolution	Qualitatif	Standard		24
<b>ORGANISATION DU TRAVAIL</b>				
Pratiques en matière d'organisation du temps de travail	Qualitatif	Restreint / France		28
Pourcentage de l'effectif travaillant à temps partiel	Quantitatif	Restreint / France <sup>(1)</sup>		28
Taux d'absentéisme	Quantitatif	Restreint (93 % des effectifs)	LA7	23, 28
<b>RELATIONS SOCIALES</b>				
Organisation du dialogue social	Qualitatif	Restreint / Europe	LA4	24
Bilan des accords collectifs	Qualitatif	Restreint / France	LA5	17, 23
<b>SANTE &amp; SECURITE</b>				
Politique sécurité	Qualitatif	Standard	LA6 & LA8	29
Liste des accords en matière de santé et de sécurité au travail	Qualitatif	Restreint / France <sup>(1)</sup>	LA9	23
Nombre de visites de sécurité	Quantitatif	Standard		30
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt Tf1	Quantitatif	Standard	LA7	31
Taux de fréquence des accidents du travail avec et sans arrêt Tf2	Quantitatif	Standard	LA7	31
Taux de gravité des accidents du travail Tg	Quantitatif	Standard	LA7	31
Nombre d'accidents du travail avec arrêt concernant des salariés d'entreprises de travail temporaire	Quantitatif	Restreint / France <sup>(1)</sup>	LA7	31
Effectif atteint par une maladie professionnelle	Quantitatif	Restreint / France <sup>(1)</sup>	LA7	31

(1) Pour les prochains exercices, Mersen s'attachera à étendre progressivement ce périmètre à certaines autres entités du Groupe lorsque l'indicateur est pertinent dans le pays concerné et que la législation locale l'autorise.

Article R. 225-105-1 du Code de commerce Thématiques Grenelle 2	Informations qualitatives ou quantitatives		Périmètre / Commentaire	GRI 3.1	Pages
<b>POLITIQUE FORMATION</b>					
Politique mise en œuvre en matière de formation	Qualitatif	Standard		LA11	20
Nombre d'heures de formation	Quantitatif	Restreint (94 % des effectifs)		LA10	21
<b>DIVERSITE ET EGALITE DES CHANCES</b>					
Politique diversité	Qualitatif	Standard		LA13 & EC7	23
Pourcentage de femmes manager	Quantitatif	Standard		LA13	23
Pourcentage de femmes au sein des organes de gouvernance	Quantitatif	Standard		LA13	23
Pourcentage de salariés handicapés dans les effectifs	Quantitatif	Restreint / France		LA13	28
Pourcentage de séniors dans les effectifs	Quantitatif	Standard		LA13	26
Pourcentage de directeurs de sites de nationalité locale	Quantitatif	Standard		EC7	23
<b>PROMOTION ET RESPECT DES DISPOSITIONS OIT (droits de l'homme)</b>					
Respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT	Qualitatif	Standard		HR	32
<b>INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES</b>					
<b>POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE</b>					
Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales	Qualitatif	Standard / Politique Groupe		Approche managériale	34
Taux de certification ISO 14001	Quantitatif	Standard			37
Pourcentage de sociétés ayant un responsable HSE dédié	Quantitatif	Standard			29
Nombre d'heures de formation en matière de protection de l'environnement	Quantitatif	Restreint (71 % des effectifs)			37
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux	Qualitatif	Standard		EN30	34
Montant des provisions significatives pour risques en matière d'environnement	Quantitatif	Standard		EN28 & EC2	37
<b>POLLUTION ET GESTION DES DECHETS</b>					
Métaux ferreux recyclés	Quantitatif	Standard			38
Graphite artificiel recyclé	Quantitatif	Standard			38
Déchets Industriels Non Dangereux	Quantitatif	Standard		EN22	38
Déchets Industriels Dangereux	Quantitatif	Standard		EN22	38
Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Qualitatif	Standard			36

Article R. 225-105-1 du Code de commerce Thématiques Grenelle 2	Informations qualitatives ou quantitatives		Périmètre / Commentaire	GRI 3.1	Pages
<b>UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES</b>					
Volume d'eau consommée	Quantitatif	Standard		EN8	37
Consommation d'électricité	Quantitatif	Standard		EN3 & 4	37
Consommation de gaz	Quantitatif	Standard		EN3 & 4	37
Consommation de bois	Quantitatif	Standard		EN1	38
Consommation de carton	Quantitatif	Standard		EN1	38
Consommation de cuivre	Quantitatif	Standard		EN1	38
Consommation de coke	Quantitatif	Standard		EN1	38
Bois recyclé	Quantitatif	Standard		EN2	38
Mesures prises en compte pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Qualitatif	Standard		EN6	36
Utilisation des sols	Qualitatif	Standard			36
<b>LE CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>					
Emissions de CO <sub>2</sub>	Quantitatif	Standard		EN16	37
Adaptation aux conséquences du changement climatique	Qualitatif	Standard			36
<b>PROTECTION DE LA BIODIVERSITE</b>					
Mesures prises pour préserver et développer la biodiversité	-	Standard		EN11 à 15, EN25	42
<b>INFORMATIONS SOCIETALES</b>					
<b>IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE</b>					
Impact territorial des activités sur l'emploi et le développement régional	Qualitatif	Standard		EC8 & EC9	32
<b>RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES</b>					
Dialogue avec les parties prenantes	Qualitatif	Standard		4.14 à 4.17	32
Actions de soutien, de partenariat ou de mécénat	Qualitatif	Standard		EC1 & 4.11 à 4.13	32
<b>SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS</b>					
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	Qualitatif	Standard / Politique Groupe		EC6 & HR2	32
<b>LOYAUTE DES PRATIQUES</b>					
Actions engagées pour prévenir toutes formes de corruption	Qualitatif	Standard / Politique Groupe		SO2 à 4, SO7 & SO8	32
Pourcentage de sociétés couvertes par un audit interne au cours des 3 dernières années	Quantitatif	Standard			32
Managers ayant suivi la formation anti-fraude	Quantitatif	Standard		SO3	32
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Qualitatif	Standard		PR1 & PR2	42
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	Qualitatif	Respect induit par l'application de la charte éthique		HR	32

\* La notion de périmètre « Standard » fait référence à la définition donnée dans la section du présent chapitre « Périmètre de reporting ». En cas de périmètre « Restreint », les restrictions sont indiquées soit au niveau de chaque tableau de restitution, soit dans la colonne « commentaires » ci-dessus.

# RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société Mersen S.A., accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049<sup>(1)</sup> et membre du réseau KPMG International comme l'un de vos commissaires aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015 présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

## → Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les « Référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société.

## → Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

## → Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre septembre 2015 et mars 2016 sur une durée totale d'intervention d'environ cinq semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>(2)</sup>.

(1) Dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

## 1. Attestation de présence des Informations RSE

### Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au chapitre 2 du document de référence incluant le rapport de gestion.

### Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus – en particulier la limitation de périmètre de certaines informations sociales qui ne portent que sur le périmètre France - nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

## 2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

### Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une douzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>(1)</sup> :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés<sup>(2)</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 22% des effectifs et entre 19% et 48% des informations quantitatives environnementales présentées.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

(1) Indicateurs sociaux : Effectif total au 31/12 et répartition par sexe ; Nombre d'embauches ; Nombre de licenciements ; Pourcentage de femmes managers ; Taux d'absentéisme ; Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt ; Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt ; Nombre d'heures de formation ; Pourcentage de salariés en situation de handicap.

Indicateurs environnementaux : Consommation d'eau ; Consommation d'électricité ; Consommation de gaz ; Consommation de cuivre ; Tonnages de déchets industriels dangereux et non-dangereux, Part des déchets recyclés.

Informations qualitatives : Les conditions de santé et de sécurité au travail ; L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement ; Les actions engagées pour prévenir la corruption, La prise en compte dans les relations avec les fournisseurs de leur responsabilité environnementale.

(2) Juarez (Mexique) ; St Marys (Etats-Unis) ; Boonton (Etats-Unis) ; Saint-Bonnet (France).

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

#### Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

#### Observation

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

Concernant le reporting des données sociales, la note méthodologique « Précisions sur la collecte des données sociales » présentée en chapitre 2 du document de référence précise les actions mises en œuvre pour renforcer le contrôle interne sur les données relatives aux mouvements de personnel, à l'absentéisme et aux heures de formation. Des contrôles supplémentaires ont été menés par Mersen sur ces données cette année. Ils doivent néanmoins être renforcés afin de continuer à fiabiliser ces informations.

Paris-La Défense, le 8 mars 2016

**KPMG S.A.**

Philippe Cherqui  
Associé

Philippe Arnaud  
Associé

Département Changement Climatique & Développement Durable

# GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

<u>Organes d'administration, de direction et de surveillance</u>	<u>50</u>
<u>Rémunérations et avantages en nature</u>	<u>58</u>
<u>Rapport du Président du Conseil de Surveillance</u>	<u>80</u>
<u>Rapport des commissaires aux comptes</u>	<u>89</u>
<u>Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés</u>	<u>91</u>

3

# ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Mersen a opté le 19 mai 2009 pour une structure de gouvernance composée d'un Directoire et d'un Conseil de Surveillance entouré de trois comités spécifiques. Le Groupe se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF. Plus généralement, le Groupe s'emploie à définir et appliquer rigoureusement les règles les plus exigeantes en termes de transparence, de qualité de l'information et d'équilibre des pouvoirs.

## → Fonctionnement des organes d'administration et de direction

### Fonctionnement du Conseil de Surveillance

La composition, le fonctionnement, les missions et attributions du Conseil de Surveillance et de ses Comités ainsi que leurs travaux sont décrits dans le « Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne » qui clôture le présent chapitre.

### Fonctionnement du Directoire

La Société est dirigée par un Directoire composé de deux à sept membres, personnes physiques, qui exercent leurs fonctions sous le contrôle du Conseil de Surveillance. Ils sont nommés pour une durée de quatre ans par le Conseil de Surveillance, qui confère à l'un d'eux la qualité de Président. Tout membre du Directoire est rééligible. Les membres du Directoire ne doivent pas être âgés de plus de 65 ans. Lorsqu'un membre du Directoire atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office. Les membres du Directoire peuvent être révoqués par l'Assemblée générale ainsi que par le Conseil de Surveillance.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire, qui portent alors le titre de Directeur Général.

Les membres du Directoire se réunissent chaque fois que l'intérêt social l'exige, et au minimum quatre fois par an, sur convocation du Président ou de la moitié de ses membres, au lieu indiqué par l'auteur de la convocation ; ils peuvent être convoqués par tout moyen, même verbalement.

Le Directoire ne délibère valablement que si deux membres au moins, dont le Président, sont présents. Les décisions du Directoire sont prises à la majorité des membres présents. Nul ne peut voter par procuration au sein du Directoire. En cas de partage de voix, le Président du Directoire dispose d'une voix prépondérante. Toute délibération donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal signé par le Président et un des membres du Directoire.

En 2015, le Directoire était composé de quatre membres : Luc Themelin, en qualité de Président, Thomas Baumgartner, Christophe Bommier et Didier Muller. Le mandat de Président du Directoire de Luc Themelin ainsi que les mandats de membre du Directoire ont été renouvelés par décision du Conseil de Surveillance du 16 mai 2013 pour une durée de 4 ans. En 2015, le Directoire s'est réuni 11 fois, avec un taux de présence de 100 %.

Lors de sa séance du 30 septembre 2015, le Conseil de surveillance a approuvé à l'unanimité la modification de la composition du Directoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, qui est désormais composé de Luc Themelin, en qualité de Président et Thomas Baumgartner, jusqu'à la fin de leur mandat respectif. Christophe Bommier et Didier Muller ont démissionné de leur mandat respectif.

### Le Comité Exécutif

Un Comité Exécutif a été mis en place par le Directoire le 14 octobre 2011. Il assure la direction opérationnelle du groupe Mersen et se réunit chaque mois afin d'examiner les résultats financiers du Groupe et de décider de plans d'actions dans différents domaines (ressources humaines, informatique, achats, juridique, développement, etc.) en cohérence avec les orientations stratégiques. Le Comité Exécutif s'assure du bon fonctionnement organisationnel du Groupe et à ce titre est très impliqué dans la gestion prévisionnelle des ressources humaines nécessaire au développement des activités.

Outre les **membres du Directoire (Luc Themelin, Thomas Baumgartner)**, le Comité Exécutif se compose de :

**Gilles Boisseau**

Directeur du pôle Electrical Power

**Christophe Bommier**

Directeur Technologie, de la Recherche, de l'Innovation et du Support Business

**Thomas Farkas**

Directeur de la Stratégie et du Développement

**Jean-Philippe Fournier**

Directeur de l'Excellence Opérationnelle

**Eric Guajioty**

Directeur du pôle Advanced Materials

**Estelle Legrand**

Directrice des Ressources Humaines

**Didier Muller**

Directeur zone Asie et Amérique Latine

## → Notices biographiques des membres du Conseil de Surveillance

### Isabelle Azemard

Diplômée de l'Institut Supérieur d'Electronique de Paris (ISEP), et de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale, Isabelle Azemard a fait sa carrière au sein du groupe Thales, dont 20 ans à des postes de direction marketing et commerciale, essentiellement à l'international. Depuis 2013, elle est consultante auprès de dirigeants d'entreprise. Etant représentante de Bpifrance Investissement, actionnaire de Mersen, le Comité des Nominations et Rémunérations considère qu'Isabelle Azemard n'a pas le statut de membre indépendant du Conseil de Surveillance.

### Yann Chareton

Diplômé de l'IEP Paris et de l'ESSEC, Yann Chareton a également étudié à la London School of Economics à Londres et à l'Université Commerciale Luigi Bocconi à Milan. Il a réalisé en Italie des opérations sur les groupes KOS, Lima, Bruni, Italmatch et Irca. En octobre 2005, il a rejoint l'équipe LBO Mid Cap d'AXA Private Equity (devenu Ardian en 2013) dont il est Directeur au sein du bureau de Milan. Ardian étant actionnaire de Mersen, le Comité des nominations et rémunérations considère que Yann Chareton n'a pas le statut de membre indépendant du Conseil de Surveillance.

### Hervé Couffin

Diplômé de l'École Polytechnique, Ingénieur au Corps des Mines, Hervé Couffin a commencé sa carrière au Ministère de l'Industrie. Il a rejoint le groupe Paribas en 1983 en tant que Directeur aux Affaires Industrielles. Il est devenu membre du Comité Exécutif de Paribas Affaires Industrielles en 1993, puis « senior partner » et membre du Comité Exécutif de PAI Partners jusqu'en 2004. En 2005 il fonde la société Callisto, société de conseil financier aux équipes dirigeantes dans les opérations de LBO dont il est Président-Directeur Général. Il est par ailleurs administrateur indépendant de plusieurs sociétés. Conformément à l'avis du Comité des Nominations et Rémunérations, Hervé Couffin est considéré comme membre indépendant du Conseil de Surveillance.

### Catherine Delcroix

Ingénieur civil du Génie Maritime (ENSTA), Catherine Delcroix a fait sa carrière dans l'ingénierie et la maintenance industrielle, essentiellement dans le domaine de l'énergie. Directeur Général du secteur Energie du groupe CNIM de 2002 à 2014, elle était également, depuis 2009, membre du Directoire et secrétaire générale du Groupe. Conformément à l'avis du Comité des Nominations et Rémunérations, Catherine Delcroix est considérée comme membre indépendant du Conseil de Surveillance.

### Carolle Foissaud

Diplômée de l'École Polytechnique et de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications, Carolle Foissaud a fait l'essentiel de sa carrière au sein du Groupe Areva principalement dans des fonctions opérationnelles au sein des branches Connectique, Combustibles, Réacteurs et Assainissements. Elle a été membre de l'Executive Management Board (EMB) du Groupe Areva et Directrice Sécurité, Sécurité et Soutien aux Opérations. Le 1<sup>er</sup> mars 2014, elle a été nommée Président Directeur Général de Areva TA et Directrice de la Business Division Propulsion & Réacteurs de recherche. Conformément à l'avis du Comité des Nominations et Rémunérations, Carolle Foissaud est considérée comme membre indépendant du Conseil de Surveillance.

### Dominique Gaillard

Diplômé de l'École Polytechnique et de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, de l'IAE de Paris et de l'Université de Berkeley-Californie (M. Sc.), Dominique Gaillard a commencé sa carrière dans une filiale de Pechiney en tant que Directeur R&D puis Directeur Commercial et Marketing (1988-1990). De 1990 à 1997, il a travaillé chez Charterhouse, période durant laquelle il a monté de nombreuses opérations de capital développement et de LBO. Il a rejoint AXA Private Equity (devenu ARDIAN en 2013) en 1997 en tant que Responsable LBO. Il en est aujourd'hui le Président du Directoire, en charge des Fonds Directs (Capital développement, LBO Small & Mid Cap, Co-Investment, Infrastructure). Etant représentant d'ARDIAN France, adviser du fonds AXA Capital Fund LP, lui-même actionnaire de Mersen, le Comité des Nominations et Rémunérations considère que Dominique Gaillard n'a pas le statut de membre indépendant du Conseil de Surveillance.

### Jean-Paul Jacamon

Diplômé de l'École polytechnique et de l'École des Mines, Jean-Paul Jacamon, après un début de carrière au ministère de l'Industrie et à la Datar, rejoint Schneider Electric en 1981. Il devient Président-Directeur Général de Spie-Trindel et de Spie Enertrans, puis Administrateur-Directeur Général de Spie Batignolles en 1993. En 1995 il est nommé Directeur Général de la Division Europe, puis, en 1996 Directeur Général et, en 1999, Vice-Président-Directeur Général de Schneider Electric, poste qu'il a occupé jusqu'en 2002. Il est depuis administrateur de sociétés. Conformément à l'avis du Comité des Nominations et Rémunérations, Jean-Paul Jacamon est considéré comme membre indépendant du Conseil de Surveillance.

### Henri-Dominique Petit

Après une formation scientifique de haut niveau (École Supérieure de Physique et de Chimie de Paris, puis un DEA de Physique Nucléaire et un doctorat en Électronique Corpusculaire à l'université d'Orsay), Henri-Dominique Petit a rejoint la société Kodak, groupe dans lequel il a effectué l'essentiel de sa carrière. Il y a occupé des fonctions très variées en France et dans le monde. Il a été nommé VP du Groupe en 1992 et Senior VP en 2003. Il a pris la direction générale de Sperian Protection (ex Bacou-Dalloz) en 2004 et consolidé la fusion et le développement international de ce groupe. Il en a assuré la Direction générale jusqu'en 2009 et la Présidence jusqu'en 2010. En avril 2011, Henri-Dominique Petit a été nommé Senior Advisor de la banque d'affaire européenne DC Advisory. Conformément à l'avis du Comité des Nominations et Rémunérations, Henri-Dominique Petit est considéré comme membre indépendant du Conseil de Surveillance.

### Philippe Rollier (mandat qui a pris fin en février 2015)

Diplômé de l'Institut National Agronomique de Paris Grignon et de l'IEP Paris, Philippe Rollier a effectué toute sa carrière dans le groupe Lafarge dont 15 ans à l'étranger. De 1980 à 1995, il a dirigé deux filiales de diversification de Lafarge : Allia (Céramique sanitaire) et Orsan (Biotechnologies). Il devient ensuite Directeur Délégué du Groupe pour l'Europe Centrale et de l'Est. Il est nommé Directeur Général Adjoint du groupe Lafarge en 1999. De 2001 à 2006 il est Président et CEO de Lafarge North-America basé à Washington. Conformément à l'avis du Comité des Nominations et Rémunérations, Philippe Rollier était considéré comme membre indépendant du Conseil de Surveillance.

### Thierry Sommelet (représentant permanent de Bpifrance Investissement)

Diplômé de l'École Nationale des Ponts et Chaussées et d'un MBA de l'INSEAD, Thierry Sommelet a débuté sa carrière sur les marchés de capitaux au Crédit Commercial de France en 1992 à Paris, puis à New York. Après des postes de management à Londres et à Paris, il rejoint la Caisse des Dépôts et Consignations en 2002, en tant que responsable des montages financiers au service Investissements et Participations Numériques. Il rejoint le Fonds Stratégique d'Investissement à sa création, en 2008 et est depuis 2015, Directeur, membre du comité de direction chez Bpifrance Investissement Mid & Large Cap. Bpifrance Investissement étant actionnaire de Mersen, le Comité des Nominations et Rémunérations considère que Thierry Sommelet n'a pas le statut de membre indépendant.

### Marc Speeckaert

Titulaire d'un diplôme d'économie appliquée et d'un Master en gestion et administration de l'Université Catholique de Louvain (Belgique), Marc Speeckaert est également détenteur d'un Advanced Management Program de Wharton, Université de Pennsylvanie (États-Unis). Il a commencé sa carrière chez Touche Ross & Cie, puis a travaillé 10 ans auprès d'ITT Corporation où il a exercé plusieurs fonctions dans la sphère financière. En 1986 il a rejoint le groupe Glaverbel en Belgique où, après avoir eu la responsabilité du Contrôle de Gestion, il est devenu Chief Financial Officer. De 1991 à 1994 il a exercé la même responsabilité dans le groupe Lhoist. De 1994 à 2004 il a exercé respectivement la fonction de Chief Financial Officer puis de Chief Strategy Officer de Belgacom en Belgique. Depuis 2004, il est le Managing Director de Sofina. Sofina étant un actionnaire de Mersen, le Comité des Nominations et Rémunérations a considéré que Marc Speeckaert n'a pas le statut de membre indépendant du Conseil de Surveillance.

### Ulrike Steinhorst

Ulrike Steinhorst a commencé sa carrière en France au Ministère des Affaires Européennes. Elle rejoint la Direction Internationale d'EDF en 1990 avant de revenir en Allemagne où elle rejoint le groupe Degussa en 1999. Elle y occupe plusieurs fonctions, d'abord en Allemagne, ensuite en France, où elle a notamment dirigé la filiale française du Groupe Degussa. En 2007, elle rejoint EADS comme Directeur de Cabinet du Président Exécutif. Elle arrive en 2012 à la Direction Technique du Groupe Airbus où elle devient Directeur de la Stratégie, des Finances et du Plan. Ulrike Steinhorst, juriste allemande, est diplômée de l'Université Paris II – Panthéon, d'un EMBA de HEC et de l'École Nationale d'Administration (Cycle International). Elle est, depuis 2011, administrateur indépendant de Valeo. Conformément à l'avis du Comité des Nominations et Rémunérations, Ulrike Steinhorst est considérée comme membre indépendant du Conseil de Surveillance.

## → Notices biographiques des membres du Directoire

### Luc Themelin

Titulaire d'un doctorat en sciences des matériaux céramiques, Luc Themelin a débuté sa carrière chez Alliages Frittés Metafram, filiale du groupe Pechiney, en 1988. Il a rejoint le groupe Mersen en 1993 où il a débuté en tant qu'ingénieur Recherche et Développement. Il est nommé Directeur de la Division Freinage en 1998 puis Directeur de la Division Hautes Températures en 2004. Il entre au Comité Directeur en 2005, tout en conservant la direction de la Division Freinage et la supervision de la Division Hautes Températures. Le 1<sup>er</sup> juillet 2008, Luc Themelin est nommé Superviseur des activités Applications Electriques et en mai 2009 Membre du Directoire. Le 24 août 2011, il est nommé Président du Directoire. Son mandat de Président a été renouvelé le 16 mai 2013 pour une période de 4 ans.

### Thomas Baumgartner

Thomas Baumgartner débute sa carrière en 1996 au Crédit Lyonnais. En 1999, il intègre Mersen en tant que Responsable Financement Trésorerie avant de devenir directeur Plan et Contrôle de Gestion. En mars 2010, Thomas Baumgartner est nommé directeur administratif et financier. Le 24 août 2011, il est nommé membre du Directoire. Son mandat a été renouvelé le 16 mai 2013 pour une période de 4 ans. Thomas Baumgartner est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

### Christophe Bommier (mandat qui a pris fin le 31 décembre 2015)

Christophe Bommier débute sa carrière chez Pechiney en qualité d'ingénieur R&D avant de rejoindre le groupe Mersen en 1989 où il est nommé directeur de l'activité freins. En 1998, il s'installe aux Etats-Unis où il prend la direction nord-américaine du Groupe au sein de l'activité Hautes Températures avant d'être nommé, en 2006, directeur des Hautes Températures Asie. En 2010, il est nommé directeur Monde de l'activité Hautes Températures. Le 24 août 2011, il est nommé membre du Directoire. Son mandat a été renouvelé le 16 mai 2013 pour une période de 4 ans. Le 31 décembre 2015, il a renoncé à son mandat de membre du Directoire. Christophe Bommier est diplômé de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie de Paris.

### Didier Muller (mandat qui a pris fin le 31 décembre 2015)

Didier Muller débute sa carrière en 1981 et occupe plusieurs postes de direction commerciale. Il rejoint le groupe Mersen en 1989 où il occupe successivement des postes de direction de filiales et d'activités, essentiellement à l'international. Il dirige la zone Amérique du Sud avant de prendre la direction de l'activité Applications Electriques en 2006. Le 24 août 2011, il est nommé membre du Directoire et en juillet 2012, il prend également la direction de l'activité Génie Chimique. Son mandat de membre du Directoire a été renouvelé le 16 mai 2013 pour une période de 4 ans. Le 31 décembre 2015, il a renoncé à son mandat de membre du Directoire. Didier Muller est diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Rouen et titulaire d'un Master en Sciences Economiques.

## LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Membres du Conseil de Surveillance	Date de première nomination au Conseil de Surveillance	Date de dernier renouvellement	Date de fin de mandat	Nombre d'actions ou de BSAR détenus dans le capital de Mersen*	Autres mandats
<b>Isabelle AZEMARD</b> Née le 27/02/1952 Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations <b>adresse professionnelle :</b> 3 bd Pershing - Paris	15/05/14		Assemblée générale statuant sur les comptes 2017	800 <sup>(1)</sup> 0 <sup>(2)</sup>	<b>Administrateur de :</b> AXA mutuelle IARD et mutuelle Vie, Latécoère***, Majencia
<b>Bpifrance Investissement</b> représenté par <b>Thierry SOMMELET</b> Membre du Comité d'Audit et des Comptes <b>adresse professionnelle :</b> 14 rue Le Peletier - Paris	30/10/13 (cooptation)		Assemblée générale statuant sur les comptes 2018	2 242 770 <sup>(1)</sup> 0 <sup>(2)</sup>	<b>Membre du Conseil de Surveillance ou d'administration de (représentant permanent de Bpifrance) de :</b> Inside Secure**, Soitec**, Talend SAS. <b>Administrateur de :</b> Tyrol Acquisition 1 et 2, en son nom propre. <b>Président du Conseil de Surveillance de :</b> Greenbureau SA

\* Conformément à l'article 20 des statuts, chaque membre du Conseil de Surveillance doit, pendant la durée de son mandat, détenir au minimum 120 actions de la Société. Ces actions doivent être inscrites au nominatif.

\*\* Selon les critères AFEP-MEDEF.

\*\*\* Société cotée.

(1) Nombre d'actions détenues.

(2) Nombre de BSAR détenus.

Membres du Conseil de Surveillance	Date de première nomination au Conseil de Surveillance	Date de dernier renouvellement	Date de fin de mandat	Nombre d'actions ou de BSAR détenus dans le capital de Mersen*	Autres mandats
<p><b>Yann CHARETON</b> Né le 08/01/1978 Membre du Comité d'Audit et des Comptes <b>adresse professionnelle :</b> Piazza San Fedele 2 - Milan</p>	19/05/09	16/05/13	Assemblée générale statuant sur les comptes 2016	920 <sup>(1)</sup> 0 <sup>(2)</sup>	<p><b>Member of the Board of Managers :</b> ACF I Investment <b>Président du conseil d'administration :</b> Italmatch Chemicals <b>Administrateur :</b> BG Holding, Bruni Glass, Calimax 1 SA, Calimax 2 SA, Kos Spa, Lima Holding, Limacorporate, Mikrolux 1 SA, Mikrolux 2 SA, Mikrolux 3 SA, NHV Holding, PhotoTechLuxco 1 SA, PhotoTechLuxco 2 SA, Irca Srl, Irca Holding Spa, Essenze Italiane Srl</p>
<p><b>Hervé COUFFIN</b> Né le 26/10/1951 Président du Conseil de Surveillance Membre du Comité d'Audit et des Comptes, du Comité des Nominations et Rémunérations. Président du Comité Stratégie Membre indépendant** <b>adresse professionnelle :</b> 12 place Victor Hugo - Paris</p>	19/05/09	16/05/13	Assemblée générale statuant sur les comptes 2016	26 667 <sup>(1)</sup> 13 000 <sup>(2)</sup>	<p><b>Président-Directeur Général de :</b> CALLISTO <b>Associé Gérant de :</b> HC Conseil <b>Administrateur de :</b> ANTARGAZ, IPSEN*** <b>Membre du conseil de surveillance :</b> Gerflor</p>
<p><b>Catherine DELCROIX</b> Née le 19/09/1951 Membre du Comité d'Audit et des Comptes Membre indépendant** <b>adresse professionnelle :</b> 25 rue Cino Del Duca - Paris</p>	10/03/2015 (cooptation)	19/05/2015	Assemblée générale statuant sur les comptes 2018	220 <sup>(1)</sup> 0 <sup>(2)</sup>	<p><b>Membre du conseil de surveillance :</b> MNR Group</p>
<p><b>Carolle FOISSAUD</b> Née le 02/09/1966 Membre du Comité d'Audit et des Comptes Membre indépendant** <b>adresse professionnelle :</b> Route de St-Aubin - Villiers-le-Bac</p>	16/05/13		Assemblée générale statuant sur les comptes 2016	823 <sup>(1)</sup> 0 <sup>(2)</sup>	<p><b>Administrateur de :</b> GFI***</p>

\* Conformément à l'article 20 des statuts, chaque membre du Conseil de Surveillance doit, pendant la durée de son mandat, détenir au minimum 120 actions de la Société. Ces actions doivent être inscrites au nominatif.

\*\* Selon les critères AFEP-MEDEF.

\*\*\* Société cotée.

(1) Nombre d'actions détenues.

(2) Nombre de BSAR détenus.

Membres du Conseil de Surveillance	Date de première nomination au Conseil de Surveillance	Date de dernier renouvellement	Date de fin de mandat	Nombre d'actions ou de BSAR détenus dans le capital de Mersen*	Autres mandats
<p><b>Dominique GAILLARD</b> Né le 17/02/1960 Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations et du Comité Stratégie <b>adresse professionnelle :</b> 20 place Vendôme - Paris</p>	19/05/09	16/05/13	Assemblée générale statuant sur les comptes 2016	790 <sup>(1)</sup> 0 <sup>(2)</sup>	<p><b>Member of the Board of Managers :</b> ACF I Investment Sarl <b>Président du conseil d'administration :</b> Ardian Italy Srl, Ardian Spain SL <b>Président du Directoire :</b> Ardian France <b>Président du conseil de surveillance :</b> Ardian Germany GmbH <b>Vice-Président du conseil de surveillance :</b> Fives <b>Directeur Général :</b> Ardian, Ardian Holding, APEP GmbH <b>Directeur Général :</b> Ardian, Ardian Holding <b>Administrateur :</b> Ardian Investment UK Limited, Ardian Investment Switzerland Holding AG, Penfret, SA, RPAX One SA <b>Membre du conseil de surveillance :</b> Ardian US LLC, Novafives <b>Vice-Président :</b> AXA CDP Co-Investment Fund LLC, AXA Co-Investment II LLC, AXA PE FS LLC <b>Director:</b> AXA CEE Management Ltd, AXA Co-Investment II Ltd</p>
<p><b>Jean-Paul JACAMON</b> Né le 5/08/1947 Président du Comité des Nominations et des Rémunérations Membre du Comité Stratégie Membre indépendant** <b>adresse professionnelle :</b> 11 boulevard de la Porte verte - Versailles</p>	19/05/09	19/05/15	Assemblée générale statuant sur les comptes 2018	818 <sup>(1)</sup> 3 200 <sup>(2)</sup>	<p><b>Administrateur de :</b> TOKHEIM, NGE</p>
<p><b>Henri-Dominique PETIT</b> Né le 3/07/1948 Vice-Président du Conseil de Surveillance Président du Comité d'Audit et des Comptes Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations Membre indépendant** <b>adresse professionnelle :</b> 1 bis avenue de Lowendal - Paris</p>	19/05/09	19/05/15	Assemblée générale statuant sur les comptes 2018	832 <sup>(1)</sup> 800 <sup>(2)</sup>	<p><b>Senior Advisor</b> de la banque d'affaire européenne DC Advisory. <b>Membre du Comité de Surveillance de :</b> RG Groupe <b>Censeur</b> d'Ipacchem</p>

\* Conformément à l'article 20 des statuts, chaque membre du Conseil de Surveillance doit, pendant la durée de son mandat, détenir au minimum 120 actions de la Société. Ces actions doivent être inscrites au nominatif.

\*\* Selon les critères AFEP-MEDEF.

\*\*\* Société cotée.

(1) Nombre d'actions détenues.

(2) Nombre de BSAR détenus.

Membres du Conseil de Surveillance	Date de première nomination au Conseil de Surveillance	Date de dernier renouvellement	Date de fin de mandat	Nombre d'actions ou de BSAR détenus dans le capital de Mersen*	Autres mandats
<b>Philippe ROLLIER</b> Né le 19/02/1943 Membre du Comité d'Audit et des Comptes et du Comité Stratégie Membre indépendant** <b>adresse professionnelle :</b> 6 Square du Trocadéro - Paris	19/05/09	19/05/11	Février 2015 (limite d'âge)	534 <sup>(1)</sup> 5 000 <sup>(2)</sup>	<b>Administrateur de :</b> SONOCO Products (USA) <b>Membre du Comité de Surveillance de :</b> Groupe Grégoire, Motul <b>Gérant de :</b> Cybèle <b>Président Directeur Général de :</b> STANISLAS
<b>Marc SPEECKAERT</b> Né le 23/05/1951 Membre du Comité Stratégie <b>adresse professionnelle :</b> 31 rue de l'Industrie 1040 Brussels - Belgique	19/05/09	19/05/15	Assemblée générale statuant sur les comptes 2018	1 059 <sup>(1)</sup> 0 <sup>(2)</sup>	<b>Managing Director de :</b> SOFINA <b>Administrateur de :</b> SES (Luxembourg), Rapala (Finlande), Petit-Forestier (France), Maison Chapoutier (France)
<b>Ulrike STEINHORST</b> Née le 02/12/51 Membre du Comité des Nominations et Rémunérations <b>adresse professionnelle :</b> 12 rue Pasteur - Suresnes	16/05/13		Assemblée générale statuant sur les comptes 2016	120 <sup>(1)</sup> 0 <sup>(2)</sup>	<b>Membre du Conseil d'administration de :</b> Valeo***

\* Conformément à l'article 20 des statuts, chaque membre du Conseil de Surveillance doit, pendant la durée de son mandat, détenir au minimum 120 actions de la Société. Ces actions doivent être inscrites au nominatif.

\*\* Selon les critères AFEP-MEDEF.

\*\*\* Société cotée.

(1) Nombre d'actions détenues.

(2) Nombre de BSAR détenus.

## LE DIRECTOIRE

Membres du Directoire	Date de première nomination	Date de dernier renouvellement	Date de fin de mandat	Nombre d'actions ou de BSAR détenus dans le capital de Mersen	Autres mandats
<b>Luc THEMELIN</b> Né le 23/02/1961 Président du Directoire (depuis le 24 août 2011)	19 mai 2009	16 mai 2013	16 mai 2017	9 747 <sup>(1)</sup> 4 000 <sup>(2)</sup>	Président et/ou administrateur de plusieurs filiales du Groupe Mersen.
<b>Thomas BAUMGARTNER</b> Né le 26/02/1971	24 août 2011	16 mai 2013	16 mai 2017	4 407 <sup>(1)</sup> 600 <sup>(2)</sup>	Président et/ou administrateur de plusieurs filiales du Groupe Mersen.
<b>Christophe BOMMIER</b> Né le 24/09/1960	24 août 2011	16 mai 2013	31 décembre 2015	16 069 <sup>(1)</sup> 3 500 <sup>(2)</sup>	Administrateur de plusieurs filiales du Groupe Mersen.
<b>Didier MULLER</b> Né le 26/06/1958	24 août 2011	16 mai 2013	31 décembre 2015	864 <sup>(1)</sup> 0 <sup>(2)</sup>	Président et/ou administrateur de plusieurs filiales du Groupe Mersen.

(1) Nombre d'actions détenues.

(2) Nombre de BSAR détenus.

## → Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil de Surveillance, du Directoire, ni entre eux.

Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée contre aucun des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire au cours des cinq dernières années au moins.

Aucun des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire n'a été associé à aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins.

Aucune incrimination ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre aucun des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire au cours des cinq dernières années au moins.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les intérêts privés et/ou d'autres devoirs des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire à l'égard de Mersen.

Les membres du Conseil de Surveillance, du Directoire ainsi que les principaux dirigeants du Groupe se sont engagés à s'abstenir d'utiliser ou de communiquer l'information privilégiée qu'ils détiennent à des fins d'achat ou de vente de titres de la Société et à ne procéder notamment à aucune opération de cette nature pendant les périodes d'abstention. Pour l'exercice 2016, les périodes d'abstention sont :

- **du 14 janvier au 29 janvier 2016 inclus** : du fait de l'annonce du chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2015, le 28 janvier 2016
- **du 8 février au 9 mars 2016 inclus** : du fait de l'annonce des comptes annuels 2015, le 9 mars 2016

- **du 13 avril au 28 avril 2016 inclus** : du fait de l'annonce du chiffre d'affaires du premier trimestre 2016, le 27 avril 2016
- **du 29 juin au 29 juillet 2016 inclus** : du fait de l'annonce des résultats semestriels, le 28 juillet 2016
- **du 12 octobre au 27 octobre 2016 inclus** : du fait de l'annonce du chiffre d'affaires du troisième trimestre 2016, le 26 octobre 2016

Les périodes visées ci-dessus sont fixées notamment en application des recommandations de l'AMF du 3 novembre 2010 (Recommandations AMF n°2010-07) qui préconise deux périodes d'abstention :

- une période de **30 jours** calendaires minimum avant la publication des comptes annuels, semestriels et, le cas échéant, des comptes trimestriels complets ; et
- une période de **15 jours** calendaires minimum avant la publication de l'information trimestrielle.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes de Direction ou de Surveillance à Mersen ou à l'une quelconque de ses filiales.

## → Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages à terme

Mersen n'a pas conclu de contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages à terme.

# RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES EN NATURE

En application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le groupe Mersen se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées

de l'AFEP-MEDEF (Code révisé en juin 2013) pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L225-68 du Code de commerce.

## → Rémunérations des mandataires sociaux : application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce

Le montant global des rémunérations totales et avantages de toute nature versés, durant l'exercice 2015, aux mandataires sociaux de la société Mersen, à savoir les membres du Conseil de Surveillance, le Président et le Vice-Président du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire, s'élève à 2 043 763 euros et se décompose en :

- rémunération des dirigeants mandataires sociaux détaillée dans les tableaux de synthèse présentés pages suivantes ;

- rémunération des membres du Conseil de Surveillance. Les jetons de présence pour l'année 2015 sont payés début 2016, répartis entre les membres du Conseil de Surveillance. Au cours de sa séance du 10 mars 2015, le Conseil de Surveillance a décidé de modifier les règles de versement des jetons de présence afin qu'une part prépondérante soit allouée en fonction de la présence au Conseil ou aux comités du Conseil. Les règles précises d'attribution sont détaillées dans le Rapport du Président. Ils sont répartis entre les membres du Conseil de Surveillance comme suit :

Montants dus au titre de l'exercice (En euros)	2015	2014
Isabelle Azemard <sup>(1)</sup>	18 691	11 995
Bpifrance Investissement	27 873	23 339
Jocelyne Canetti <sup>(2)</sup>	NA	11 329
Yann Chareton	20 558	20 913
Hervé Couffin	26 417	26 103
Catherine Delcroix <sup>(3)</sup>	17 326	NA
Carolle Foissaud	21 252	21 490
Dominique Gaillard	25 605	25 874
Jean-Paul Jacamon	27 827	27 961
Henri-Dominique Petit	29 172	29 477
Philippe Rollier <sup>(4)</sup>	4 541	29 662
Marc Speeckaert	20 548	15 897
Ulrike Steinhorst	24 190	19 959
<b>TOTAL</b>	<b>264 000</b>	<b>264 000</b>

(1) Membre du Conseil de Surveillance depuis le 15 mai 2014 en remplacement de Jocelyne Canetti.

(2) Mandat qui a expiré le 15 mai 2014

(3) Membre du Conseil de Surveillance depuis le 10 mars 2015 en remplacement de Philippe Rollier.

(4) Mandat qui a expiré en février 2015 (limite d'âge)

Le 16 mai 2013, le Conseil de Surveillance de la Société a décidé, lors du renouvellement du mandat de Président et de Vice-Président du Conseil de Surveillance, d'allouer à son Président, Hervé Couffin et à son Vice-Président, Henri-Dominique Petit une

rémunération forfaitaire annuelle de respectivement 80 000 euros pour Hervé Couffin et de 20 000 euros pour Henri-Dominique Petit, correspondant à la même rémunération forfaitaire que celle qui leur avait été allouée lors de leur précédent mandat.

Le 9 mars 2015, le Conseil a révisé pour l'exercice 2015 les conditions de rémunérations du Président du Directoire suivantes :

- une rémunération annuelle de 440 000 euros brut, plus intéressement ;
- une part variable comprise entre 0 et 100 % maximum du salaire de base. Le seuil maximum de 100 % sera susceptible d'être augmenté par un coefficient multiplicateur pouvant aller jusqu'à 1,4 en cas de surperformance par rapport à la borne haute fixée pour le calcul de la part variable. La part variable est composée d'objectifs financiers pour 70 %, qui se décomposent en 35 % sur le ROCE Groupe et 35 % sur le cash-flow opérationnel et d'objectifs personnels pour 30 %. Pour le calcul du ROCE, l'indicateur retenu est le résultat opérationnel courant après impôts.

Les objectifs financiers pour l'année 2015 ont été basés sur le budget annuel du Groupe. Le seuil permettant d'atteindre 100 % des objectifs financiers a été fixé significativement au-dessus du budget.

Les objectifs financiers et personnels évalués sont revus tous les ans par le comité des nominations et des rémunérations en fonction des priorités stratégiques du Groupe. Pour 2015, les objectifs personnels portaient notamment sur les thématiques suivantes : l'achèvement du plan Transform, la nouvelle organisation du Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la sécurité et la communication institutionnelle.

Le détail des objectifs personnels ne peut être rendu public pour des raisons de confidentialité.

## TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Les éléments de rémunérations de l'année 2015 décrits aux pages 76 à 79 seront soumis au vote consultatif des actionnaires de l'Assemblée générale du 11 mai 2016.

### ■ Luc Themelin, Président du Directoire

(En euros)	2015	2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-dessous) <sup>(1)</sup>	597 742	714 742
Valorisation des options de souscription d'actions attribuées au cours de l'exercice <sup>(2)</sup>	0	110 400
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice <sup>(3)</sup>	122 482	0
<b>TOTAL</b>	<b>720 224</b>	<b>825 142</b>

(1) La rémunération inclut l'intéressement dû au titre de 2014 versé en 2015.

(2) Valorisation correspondant à 3,68€ l'option de souscription d'actions. Ces options sont soumises à des conditions de performance

(3) Actions gratuites de préférence soumises à des critères de performance valorisées à 6,08 € (résident français). Cette valorisation a été calculée sur une hypothèse d'atteinte de 100 % des critères de performance.

### ■ Thomas Baumgartner, Membre du Directoire

(En euros)	2015	2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-dessous) <sup>(1)</sup>	246 765	283 653
Valorisation des options de souscription d'actions attribuées au cours de l'exercice <sup>(2)</sup>	0	66 240
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice <sup>(3)</sup>	72 284	0
<b>TOTAL</b>	<b>319 049</b>	<b>349 893</b>

(1) La rémunération inclut l'intéressement dû au titre de 2014 versé en 2015.

(2) Valorisation correspondant à 3,68€ l'option de souscription d'actions. Ces options sont soumises à des conditions de performance.

(3) Actions gratuites de préférence soumises à des critères de performance valorisées 6,08 € (résident français). Cette valorisation a été calculée sur une hypothèse d'atteinte de 100 % des critères de performance.

■ **Christophe Bommier, Membre du Directoire**

(En euros)	2015 <sup>(1)</sup>	2014 <sup>(1)</sup>
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-dessous)	265 891	243 131
Valorisation des options de souscription d'actions attribuées au cours de l'exercice <sup>(2)</sup>	0	66 240
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice <sup>(3)</sup>	75 524	0
<b>TOTAL</b>	<b>341 415</b>	<b>309 371</b>

(1) Rémunérations en USD converties en EUR au taux moyen annuel (2014 = 1,3288 ; 2015 = 1,1096).

(2) Valorisation correspondant à 3,68€ l'option de souscription d'actions. Ces options sont soumises à des conditions de performance.

(3) Actions gratuites de préférence valorisées à 6,36 € (non-résidents fiscaux français). Cette valorisation a été calculée sur une hypothèse d'atteinte de 100 % des critères de performance.

■ **Didier Muller, Membre du Directoire**

(En euros)	2015 <sup>(1)</sup>	2014 <sup>(1)</sup>
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-dessous)	305 881	259 015
Valorisation des options de souscription d'actions attribuées au cours de l'exercice <sup>(2)</sup>	0	66 240
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice <sup>(3)</sup>	75 524	0
<b>TOTAL</b>	<b>381 405</b>	<b>325 255</b>

(1) Rémunérations en USD converties en EUR au taux moyen annuel (2014 = 1,3288 ; 2015 = 1,1096).

(2) Valorisation correspondant à 3,68€ l'option de souscription d'actions. Ces options sont soumises à des conditions de performance.

(3) Actions gratuites de préférence valorisées à 6,36 € (non-résidents fiscaux français). Cette valorisation a été calculée sur une hypothèse d'atteinte de 100 % des critères de performance.

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

■ **Luc Themelin, Membre du Directoire (depuis le 19 mai 2009) – Président du Directoire**

(En euros)	2015		2014	
	Montants dus au titre de 2015	Montants versés en 2015	Montants dus au titre de 2014	Montants versés en 2014
Rémunération fixe	440 000	440 000	400 000	400 000
Rémunération variable	117 404	282 746	282 746	268 700
Intéressement	17 931	19 200	20 201	12 498
Avantages en nature	22 407	22 407	11 795	11 795
<b>TOTAL</b>	<b>597 742</b>	<b>764 353</b>	<b>714 742</b>	<b>692 993</b>

Nota 1 : le bonus est versé l'année N + 1.

Nota 2 : l'avantage en nature comprend les cotisations au titre de la garantie sociale des chefs d'entreprise ainsi que la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

■ **Thomas Baumgartner, Membre du Directoire**

(En euros)	2015		2014	
	Montants dus au titre de 2015	Montants versés en 2015	Montants dus au titre de 2014	Montants versés en 2014
Rémunération fixe	200 000	200 000	190 000	190 000
Rémunération variable	26 281	71 142	71 142	60 728
Intéressement	10 438	15 838	16 839	8 888
Participation	5 840	1 492	1 466	4 395
Avantages en nature	4 206	4 206	4 206	4 206
<b>TOTAL</b>	<b>246 765</b>	<b>292 678</b>	<b>283 653</b>	<b>268 217</b>

■ **Christophe Bommier, Membre du Directoire**

(En euros)	2015 <sup>(1)</sup>		2014 <sup>(1)</sup>	
	Montants dus au titre de 2015	Montants versés en 2015	Montants dus au titre de 2014	Montants versés en 2014
Rémunération fixe	238 651	238 651	191 902	191 902
Rémunération variable	24 482	57 385	47 918	33 122
Intéressement / Participation	0	0	0	0
Avantages en nature	2 758	2 758	3 311	3 311
<b>TOTAL</b>	<b>265 891</b>	<b>298 794</b>	<b>243 131</b>	<b>228 335</b>

(1) Rémunérations en USD converties en EUR au taux moyen annuel (2014 = 1,3288 ; 2015 = 1,1096)

■ **Didier Muller, Membre du Directoire**

(En euros)	2015 <sup>(1)</sup>		2014 <sup>(1)</sup>	
	Montants dus au titre de 2015	Montants versés en 2015	Montants dus au titre de 2014	Montants versés en 2014
Rémunération fixe	257 594	257 594	203 191	203 191
Rémunération variable	44 966	63 023	52 626	69 888
Intéressement / Participation	0	0	0	0
Avantages en nature	3 321	3 321	3 198	3 198
<b>TOTAL</b>	<b>305 881</b>	<b>323 938</b>	<b>259 015</b>	<b>276 277</b>

(1) Rémunérations en USD converties en EUR au taux moyen annuel (2014 = 1,3288 ; 2015 = 1,1096)

■ **Hervé Couffin, Président du Conseil de Surveillance**

(En euros)	2015		2014	
	Montants dus au titre de 2015	Montants versés en 2015	Montants dus au titre de 2014	Montants versés en 2014
Rémunération fixe	80 000	80 000	80 000	80 000
Jetons de présence	26 417	26 417	26 103	26 835
Avantages en nature	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>106 417</b>	<b>106 417</b>	<b>106 103</b>	<b>106 835</b>

■ **Henri-Dominique Petit, Vice-Président du Conseil de Surveillance**

(En euros)	2015		2014	
	Montants dus au titre de 2015	Montants versés en 2015	Montants dus au titre de 2014	Montants versés en 2014
Rémunération fixe	20 000	20 000	20 000	20 000
Jetons de présence	29 172	29 172	29 477	29 821
Avantages en nature	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>49 172</b>	<b>49 172</b>	<b>49 477</b>	<b>49 821</b>

Les montants indiqués ci-dessus englobent les rémunérations et avantages de toute nature perçus par les mandataires sociaux de la part des sociétés contrôlées par Mersen au sens de l'article L. 233-16.

## → Synthèse des engagements pris à l'égard des dirigeants mandataires sociaux

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonction	Indemnité relative à une clause de non-concurrence
<b>Luc Themelin</b> Président du Directoire Mandat du 16 mai 2013 qui expire le 16 mai 2017	NON	OUI <sup>(1)</sup>	OUI <sup>(2)</sup>	OUI
<b>Thomas Baumgartner</b> Membre du Directoire Mandat du 16 mai 2013 qui expire le 16 mai 2017	OUI	NON	NON <sup>(3)</sup>	NON
<b>Christophe Bommier</b> Membre du Directoire Mandat du 16 mai 2013 qui a pris fin le 31 décembre 2015	OUI	NON	NON <sup>(3)</sup>	NON
<b>Didier Muller</b> Membre du Directoire Mandat du 16 mai 2013 qui a pris fin le 31 décembre 2015	OUI	NON	NON <sup>(3)</sup>	NON

(1) Luc Themelin bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire au titre de son contrat dont les modalités sont décrites ci-dessous (Conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce).

(2) Les indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison du départ ou du changement de fonction sont décrits ci-dessous (Conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce).

(3) à l'exclusion des indemnités de licenciement susceptibles d'être versées au titre de la rupture du contrat de travail.

## → Conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce

### Indemnité de départ de Luc Themelin :

Par décision en date du 16 mai 2013, le Conseil de Surveillance a décidé, en application des dispositions des articles L225-86 et L225-90 du Code de Commerce, d'octroyer à Luc Themelin, les mêmes indemnités que celles qui avaient été octroyées lors de son précédent mandat dans l'hypothèse où il serait mis fin à ses mandats de Président et de membre du Directoire, dans les conditions ci-après précisées :

#### Clause de non-concurrence et de non-sollicitation

En cas de cessation de son mandat de Président et de membre du Directoire et, en contrepartie d'un engagement de non concurrence et de non-sollicitation pendant une période d'un an à compter de la cessation de ses fonctions pris par Luc Themelin, une indemnité mensuelle égale à 50 % de la dernière rémunération mensuelle fixe brute qu'il aura perçue immédiatement avant la rupture de son mandat social sera versée. La Société pourra renoncer à cette clause de non-concurrence et de non-sollicitation et se libérer de son obligation de versement de l'indemnité mensuelle en informant Luc Themelin de sa décision dans un délai de deux mois à compter de la cessation du mandat social. Les modalités de cet engagement seront précisées dans une lettre adressée à Luc Themelin.

L'engagement de non-concurrence visé ci-dessus concernera l'ensemble des activités du Groupe et sera applicable dans l'un quelconque des pays dans lesquels Mersen exerce ses activités (qu'elle y soit implantée ou qu'elle y exerce ses activités depuis un autre lieu d'implantation). A l'initiative de la Société, l'engagement de concurrence et de non-sollicitation sera, si nécessaire, précisé et matérialisé par une convention de non-concurrence.

#### Révocation du mandat social :

Dans le cas où le groupe Mersen mettrait fin, de quelque manière et pour quelque motif que ce soit (sauf faute grave ou lourde, départ à la retraite, mise à la retraite ou démission), au mandat de Président et de membre du Directoire de Luc Themelin (notamment par révocation, non renouvellement du mandat pour quelque cause que ce soit ou suppression des fonctions à la suite d'une transformation ou d'une fusion, à l'exception d'une modification de la gouvernance qui conduirait à le nommer directeur général d'une société anonyme à conseil d'administration), une indemnité forfaitaire sera versée à Luc Themelin, calculée de la manière indiquée ci-après fixant les conditions de performance applicables (l'« Indemnité »). Le versement de l'Indemnité exclura le versement de toute autre indemnité (de quelque nature que ce soit, y compris des dommages et intérêts).

Dans le cas où les responsabilités et/ou la rémunération de Luc Themelin seraient modifiées de manière substantielle à la suite d'une prise de contrôle de la Société, et où, de ce fait, il déciderait de quitter la Société, il bénéficiera de la même indemnité.

Le montant de l'Indemnité est calculé de la manière suivante :

$$I = 0,5 \times R \times P$$

où

- I est le montant de l'Indemnité
- R est la rémunération totale brute (rémunération de base et bonus, hors avantages en nature et intéressement) qui aura été versée à Luc Themelin au titre des trente-six mois précédant la rupture (y compris la part de la rémunération variable au titre de l'année en cours au moment de la rupture) et que cette rémunération ait été versée au titre de ses fonctions de Président du Directoire ou en qualité de salarié
- et P est la performance de Luc Themelin telle que mesurée selon les critères ci-après définis.

Le versement de l'indemnité visée ci-dessus sera subordonné à la réalisation d'objectifs de performance dans les conditions suivantes :

- Mesure de la performance (P) :

P = moyenne de la performance de Luc Themelin sur les 3 années civiles précédant son départ (en qualité de Président du Directoire ou de salarié).

$$P = \frac{\text{performance (N-1)} + \text{performance (N-2)} + \text{performance (N-3)}}{3}$$

3

La performance de l'année N est égale au pourcentage d'atteinte des objectifs sur le bonus cible. P peut varier de 0 à 200 %.

Le taux moyen de performance P sera constaté par le Conseil de Surveillance.

- Conditions de performance :

Si P >= 100 %, l'indemnité sera payée à hauteur de 100 %

Si P >= 90 % et < à 100 %, l'indemnité sera payée à hauteur de 80 %

Si P >= 70 % et < à 90 %, l'indemnité sera payée à hauteur de 60 %

Si P >= 50 % et < à 70 %, l'indemnité sera payée à hauteur de 40 %

Si P < à 50 %, aucune indemnité ne sera versée.

#### Options de souscription d'actions – Actions de performances

Le Conseil décide que, dans le cas où il serait mis fin, de quelque manière et pour quelque motif que ce soit (sauf révocation consécutive à une prise de contrôle de la Société, départ à la retraite ou mise à la retraite), au mandat de Président et de membre du Directoire de Luc Themelin, ce dernier perdra de plein droit le bénéfice de l'ensemble des options de souscription d'actions qui lui auraient été octroyées antérieurement à la date de fin de mandat mais dont les conditions d'octroi (conditions de présence et conditions de performances) n'auraient pas été remplies à la date de fin de mandat. Il perdra également de plein droit le bénéfice de l'ensemble des actions, soumises ou non à performance, qui lui auraient été attribuées, en application des dispositions de l'article L225-197-1 à L225-197-5 du Code de commerce, avant la date de fin de mandat et dont l'attribution ne serait pas encore devenue définitive à la date de fin de son mandat.

Il est toutefois précisé que le Conseil de Surveillance se réserve la possibilité de décider, le cas échéant, le maintien en totalité ou en partie du bénéfice desdites options de souscription d'actions et des actions gratuites, sous réserve de la réalisation des conditions de performances correspondantes.

Le bénéfice des options de souscription d'actions et des actions gratuites visées sera maintenu dans le cas où les responsabilités et/ou la rémunération de Luc Themelin seraient modifiées de manière substantielle à la suite d'une prise de contrôle de la Société, et où, de ce fait, il déciderait de quitter la Société.

#### Examen de la convention

En date du 8 mars 2016, le Conseil de Surveillance a réexaminé la convention visée ci-dessus conformément à l'ordonnance du 31 juillet 2014, et a décidé,

- i) du maintien de la convention dans son intégralité dans l'intérêt de la Société et,
- ii) sur la base des préconisations AFEP/MEDEF, de modifier les règles relatives au fait générateur du versement de l'indemnité de départ accordé au président du directoire, à compter de 2016 :

Le paragraphe concernant la révocation du mandat social est ainsi modifié comme suit (le reste est inchangé):

*« Dans le cas où le Groupe Mersen mettrait fin, de quelque manière et pour quel que motif que ce soit (sauf faute grave ou lourde, départ à la retraite, mise à la retraite ou démission, ou modification de la gouvernance qui conduirait à le nommer directeur général d'une société anonyme à conseil d'administration), au mandat de Président et membre du Directoire de Luc Themelin (notamment par révocation, non renouvellement du mandat pour que cause que ce soit ou suppression des fonctions à la suite d'une transformation ou d'une fusion, à l'exception d'une modification de la gouvernance qui conduirait à le nommer directeur général d'une société anonyme à conseil d'administration), une indemnité forfaitaire sera versée à Luc Themelin, calculée de la manière indiquée ci-après fixant les conditions de performance applicables (l' « Indemnité »), dès lors que ce départ est contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. »*

## → Rémunérations dues au titre de 2015 des organes de direction (Comité Exécutif) non mandataires sociaux

(Montants bruts en euros)	2015
Salaires de base	632 500
Bonus liés aux performances réalisées durant l'année	180 360
Avantages en nature	15 456
<b>TOTAL</b>	<b>828 316</b>

Nota 1 : le bonus variant entre 0 et 40 % du salaire de base.

Nota 2 : les avantages en nature correspondent à la mise à disposition d'une voiture de fonction.

## → Modalités de rémunération des organes de direction, y compris mandataires sociaux

La rémunération de base est proposée au Conseil par le Comité des Nominations et des Rémunérations, après avis de consultants spécialisés sur les pratiques du marché.

Le système des bonus, pour le Président du Directoire, les membres du Directoire et les membres du Comité Exécutif repose sur les réalisations obtenues par rapport :

Pour le Président du Directoire et le Directeur Administratif et Financier :

- aux objectifs de ROCE du Groupe (calculé sur la base du résultat opérationnel courant après impôts) pour 35 %
- à des objectifs de génération de cash-flow opérationnel au niveau du Groupe pour 35 %
- à certains objectifs individuels fixés en début d'exercice pour 30 %.

Pour les autres membres du Directoire :

- aux objectifs de Marge Opérationnelle Courante du Groupe pour 20 %

- aux objectifs de Marge Opérationnelle Courante de leur Activité pour 20 %
- à des objectifs de cash-flow opérationnel de leur Activité pour 20 %
- à certains objectifs individuels fixés en début d'exercice pour 40 %.

Pour les membres du Comité Exécutif :

- aux objectifs de Marge Opérationnelle Courante du Groupe pour 30 %
- à des objectifs de cash-flow opérationnel du Groupe pour 30 %
- à certains objectifs individuels fixés en début d'exercice pour 40 %.

Dans le cadre de son contrat, Luc Themelin bénéficie d'un régime de retraite sur-complémentaire. Il est précisé que Luc Themelin est le seul bénéficiaire de ce régime de retraite au sein de la Société de ce régime.

## → Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Néant.

## → Accords d'intéressement des salariés

Des accords d'intéressement des salariés aux résultats du Groupe existent dans la plupart des filiales françaises, ainsi que dans certaines filiales américaines, canadiennes et australienne. Les formules d'intéressement varient selon les sociétés et les pays :

elles associent des critères financiers (résultat opérationnel, résultat d'exploitation ou résultat économique) et, dans certains cas, des critères techniques tels que l'amélioration de la sécurité, du service client, des taux de rebut, etc.

(En milliers d'euros)	2015	2014	2013	2012	2011
Sommes affectées au personnel	3 433	3 656	2 956	1 767	3 048
Nombre de bénéficiaires	1 919	2 159	2 172	1 713	1 597

## → Accords de participation

Des accords de participation des salariés aux fruits de l'expansion ont été signés dans toutes les filiales françaises du Groupe employant plus de 50 salariés, en application des articles L. 442-2

et R. 442-2 du Code du travail et dans la majorité des filiales d'Amérique du Nord.

(En milliers d'euros)	2015	2014	2013	2012	2011
Sommes affectées au personnel	1 496	1 031	1 075	934	1 901
Nombre de bénéficiaires	1 259	778	1 173	899	891

## → Plan d'Épargne Entreprise

Depuis 1995, des autorisations financières destinées à permettre le développement d'un actionariat salarial au moyen d'un plan d'épargne d'entreprise, de plans d'options de souscription d'actions et de plans d'attribution d'actions gratuites ont été régulièrement accordées par l'Assemblée générale extraordinaire.

### Plan d'Épargne Groupe

L'Assemblée générale du 15 mai 2014 a autorisé le Directoire, sous réserve de l'approbation préalable du Conseil de Surveillance, à décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émissions d'actions souscrites en

numéraire réservées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe. Ces augmentations entraînent suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne peut excéder un montant maximum de 400 000 euros, soit approximativement 1 % du capital de la Société. Cette autorisation est valable 26 mois. Elle annule et remplace l'autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée générale du 23 mai 2012.

A ce jour, le Directoire n'a pas fait usage de cette autorisation.

## → Options de souscription

Les Assemblées générales extraordinaires ont autorisé la Société depuis 1995, à consentir en une ou plusieurs fois des options de souscription d'actions de la Société au profit de tout ou partie des dirigeants de la Société et des sociétés qui lui sont liées. Les catégories de personnel bénéficiaires de ces options sont, lors de chaque utilisation de l'autorisation, déterminées par le Conseil de Surveillance.

Tous les plans d'options de souscription d'actions sont soumis à des conditions de performances.

En 2015, 19 138 options ont été levées.

Le nombre total d'options de souscription d'actions restant à lever est de 546 797 options, soit 2,6 % du capital. Les membres de l'organe de Direction ne possèdent pas d'options de souscription ou d'achat d'actions sur les filiales du Groupe.

## Options de souscription : historique des attributions

	Plan 2007 Tranche 11	Plan 2009 Tranche 12	Plan 2014 Tranche 13	Total
Date du Conseil d'Administration / Directoire	25 juil. 07	22 janv. 09	21 mai 2014	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	177 876	366 582	150 000	694 458
- dont mandataires sociaux au 31 décembre 2015 :			(1)	
Luc Themelin (non mandataire social avant le 19/05/2009)	10 780*	32 345	30 000	73 125
Thomas Baumgartner (non mandataire social avant le 24/08/2011)	4 797*	9 704*	18 000	32 501
Christophe Bommier (non mandataire social avant le 24/08/2011)	4 797*	12 938*	18 000	35 735
Didier Muller (non mandataire social avant le 24/08/2011)	4 797*	12 938*	18 000	35 735
- dont mandataires sociaux à la date d'attribution, ayant depuis quitté la Société	26 950	53 908	18 000	98 858
- dont 10 premiers attributaires	77 885	140 163	150 000	368 048
Prix de souscription	53,10	17,53	22,69	
Point de départ d'exercice des options	Juil. 11	Fév. 13	Mai 16	
Date d'expiration	Juil. 17	Fév. 19	Mai 21	
Nombre cumulé d'actions souscrites au 31/12/15	0	32 738	0	32 738
Options annulées au 31/12/15	91 532	5 391	18 000	114 923
- dont options annulées en 2015	16 170	0	18 000	34 170
<b>OPTIONS RESTANT À LEVER</b>	<b>86 344</b>	<b>328 453</b>	<b>132 000</b>	<b>546 797</b>

(1) En 2014, le Groupe a attribué des options de souscription et des actions gratuites. La valorisation de l'ensemble des attributions est de 1 379 000 dont 27,2 % pour les membres du Directoire à la date d'attribution.

\* Options attribuées avant la nomination des bénéficiaires comme mandataires sociaux.

## Conditions de performance et de conservation associées aux plans d'options de souscription

## Plan 2007 :

## Conditions de performance :

La possibilité d'exercer les options était conditionnée à la progression du résultat net consolidé par action (résultat de base) sur les exercices 2007 à 2010. 100 % des actions étaient accordées si le résultat net par action avait progressé de 40 % par rapport à 2006 (2,53 €/ action). Si, à la fin de l'exercice 2010, le résultat net par action avait progressé de 30 % à moins de 40 %, 4/5 des options étaient accordées. Si la progression avait été inférieure à 30 %, 3/5 des options étaient cependant accordées. Le Conseil d'Administration se réservait le droit de retraiter le résultat net par action d'éventuels éléments exceptionnels survenus dans la période pour le comparer à l'objectif fixé.

Compte tenu des performances, 3/5<sup>e</sup> des actions ont été accordées.

## Conditions de conservation : néant

## Plan 2009 :

## Conditions de performance :

Les conditions de performance ont été définies comme suit lors de la mise en place du plan.

Le pourcentage d'options attribuées à chaque bénéficiaire pouvant être levées sera déterminé par application des 2 critères ci-dessous, le montant le plus favorable étant retenu :

	100 %	75 % à 100 %**	35 % à 75 %	0 %
CRITÈRE 1	Si BNPA > ou = à 2 fois la valeur 2007*	Si BNPA > ou = à 1,5 fois et < à 2 fois la valeur 2007*	Si BNPA < 1,5 fois et > ou = à 1 fois la valeur 2007*	Si BNPA < 1 fois la valeur 2007*
	100 %	50 % à 100 %**	0 %	
CRITÈRE 2	Si croissance du BNPA de Mersen > ou = d'au moins 20 points de pourcentage à la croissance moyenne des BNPA du panel	Si croissance du BNPA de Mersen > ou = à la croissance moyenne des BNPA du panel et < à cette croissance plus 20 points de pourcentage	Si croissance du BNPA de Mersen < à la croissance moyenne des BNPA du SBF 120	

\* Corrigée de la dépréciation EMC (activité cédée en mai 2009). Sur normes IFRS comparables.

\*\* Linéarisé en fonction du BNPA obtenu.

La détermination de l'atteinte des objectifs de performance au titre de ce plan a été effectuée sur la base des comptes 2007 et 2011. Ces calculs ont été audités par les commissaires aux comptes

Compte tenu des performances, 100 % des actions ont été accordées. Le calcul le plus favorable a été celui du critère 2. Le panel de sociétés retenu comprend des groupes cotés en France : Air Liquide, ArcelorMittal, Bic, Bongrain, Ciments Français, Derichebourg, Essilor, Faiveley, Gemalto, Haulotte, Imerys, Ingenico, Lafarge, LDC, Legrand, LISI, Manitou, Nexans, Norbert Dentressangle, Renault, Rexel, Saft, Schneider, Séché, Stef, Toupargel, Valeo, Veolia, Vicat et Zodiac.

Ce panel a été proposé par la Direction Générale et approuvé par le Comité des Nominations et des Rémunérations. Seules les sociétés du panel 2007 encore cotées en 2011 ont été conservées pour la mesure.

Conditions de conservation :

Seul le Directeur Général Délégué, en fonction à la date d'attribution du plan, était tenu de conserver les options jusqu'à atteinte d'un montant total d'actions possédées au nominatif équivalent à une année de rémunération.

**Plan 2014 :**

Conditions de performance :

La possibilité d'exercer les options est conditionnée à la progression du bénéfice net par action du groupe 2013 (retraité des charges exceptionnelles de €55 millions, incluant les dépréciations d'impôt différé d'actifs, comptabilisées au second semestre 2013, soit un « BNPA 2013 retraité » de 1,27) par rapport à la moyenne des BNPA des années 2014 et 2015 (retraités des coût relatifs au plan Transform) (les « BNPA 2014 et 2015 retraités »). Le pourcentage d'options attribuées à chaque bénéficiaire qui pourront être levées sera déterminé par application des 2 critères ci-dessous, le critère le plus favorable étant retenu. Le calcul des pourcentages d'options sera effectué sur la base des comptes publiés de la Société. En cas de variations anormales sur la période ou d'opérations exceptionnelles significatives (notamment changement de périmètre par acquisitions ou cessions) intervenant postérieurement au Directoire du 21 mai 2014, le Directoire pourra, après avis du CNR et approbation du Conseil de Surveillance, retraiter les comptes des effets de ces opérations pour le calcul des pourcentages d'attribution d'options. Le panel de sociétés comparables utilisé pour le calcul du critère 2 a été approuvé par le Conseil de Surveillance du 15 mai 2014, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations. Le CNR pourra, pour le calcul du pourcentage d'attribution, retirer du panel les sociétés qui ont enregistré des BNPA excessifs ou anormaux sur la période. Il comprend les sociétés cotées à Paris suivantes : Air Liquide, Alstom, ArcelorMittal, Areva, Arkema, Ciments Français, EDF Energies Nouvelles, Essilor, Faiveley, Imerys, Ingenico, Lafarge, Nexans, Rexel, Saft, Saint-Gobain, Schneider, Sechilienne, Soitec, ST Micro, Vicat et Zodiac.

**Critère 1**

- 0 % si la moyenne des BNPA 2014 et 2015 retraités est inférieure à 1,27.
- 30 % si la moyenne des BNPA 2014 et 2015 retraités est égale à 1,27.
- 100 % si la moyenne des BNPA 2014 et 2015 retraités est supérieure ou égale à 1,75.
- Le pourcentage d'atteinte est calculé entre 30 % et 100 % par interpolation linéaire si la moyenne des BNPA 2014 et 2015 retraités est comprise entre 1,27 et 1,75.

**Critère 2**

- 0 % si la croissance du BNPA de la Société (entre le BNPA 2013 retraité et la moyenne des BNPA 2014 et 2015 retraités) est inférieure à la croissance moyenne du BNPA du Panel de Sociétés, sur la même période.
- 50 % si la croissance du BNPA de la Société (entre le BNPA 2013 retraité et la moyenne des BNPA 2014 et 2015 retraités) est égale à la croissance moyenne des BNPA du Panel de Société, sur la même période.
- 100 % si la croissance du BNPA de la Société (entre le BNPA 2013 retraité et la moyenne des BNPA 2014 et 2015 retraités) est supérieure de 15 points de pourcentage à la croissance moyenne des BNPA du Panel de Sociétés, sur la même période.
- Le pourcentage d'atteinte est calculé entre 50 % et 100 % par interpolation linéaire si la croissance du BNPA de la Société (entre le BNPA 2013 retraité et la moyenne des BNPA 2014 et 2015 retraités) est supérieure de moins de 15 points de pourcentage à la croissance moyenne des BNPA du Panel de Sociétés, sur la même période.

Conditions de conservation : 2 ans soit jusqu'au 21 mai 2016

En application de l'article L225-185 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance a par ailleurs décidé que chaque membre du Directoire est tenu de conserver l'équivalent de 30 % des actions issues des levées d'options de souscriptions d'actions après cession immédiate des actions nécessaires pour assurer l'acquisition des actions et le paiement de l'impôt et des contributions et cotisations sociales relatifs à cette revente de titres.

## Options de souscription : mandataires sociaux

Options consentie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 à chaque mandataire social :

	Nombre d'options consenties	Prix d'exercice	Valorisation	Date d'échéance
- Président du Directoire : Luc Themelin	0	-	-	-
- Membre du Directoire : Thomas Baumgartner	0	-	-	-
- Membre du Directoire : Christophe Bommier	0	-	-	-
- Membre du Directoire : Didier Muller	0	-	-	-

Options levées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 par chaque mandataire social :

	Nombre d'options levées	N° et date du plan	Prix d'exercice
- Président du Directoire Luc Themelin	0		-
- Membre du Directoire : Thomas Baumgartner	0		-
- Membre du Directoire : Christophe Bommier	0		-
- Membre du Directoire : Didier Muller	7 938	Plan 2009 Tranche 12 22 janvier 2009	17,53

Le Directoire a décidé que chacun de ses membres ne peut recourir à des opérations de couverture de risque, tant sur les options de souscription que sur les actions issues des levées d'options.

## Options de souscription : 10 premiers salariés (non mandataires sociaux)

	Nombre d'options consenties / levées	Prix d'exercice moyen pondéré
Options consenties depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2015 aux 10 salariés dont le nombre d'options est le plus élevé	0	
Options levées depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2015 par les 10 salariés dont le nombre d'options souscrites est le plus élevé	200	17,53

## Options de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAR)

Les BSAR ou bons de souscription d'actions remboursables ont été acquis par des membres du Conseil de Surveillance, dirigeants et certains managers du Groupe contre le versement du prix de souscription. Les modalités sont décrites au chapitre 4.

	Plan 2010
Date du Directoire	15 juillet 2010
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	103 331
- dont mandataires sociaux à la date de publication	
<i>Luc Themelin (non mandataire social avant le 19/05/2009)</i>	4 000
<i>Thomas Baumgartner (non mandataire social avant le 24/08/2011)</i>	600
<i>Christophe Bommier (non mandataire social avant le 24/08/2011)</i>	3 500
- dont mandataires sociaux à la date d'attribution, ayant depuis quitté la Société	9 700
- dont 10 premiers attributaires	39 900
Prix de souscription	1 BSAR 2007 <sup>(1)</sup> + 1,5 €
Point de départ d'exercice des BSAR	17/7/2012
Date d'expiration	16 /7/2017
Nombre cumulé d'actions souscrites au 31/12/15	103 331
BSAR annulés au 31/12/15	0
- dont BSAR annulés en 2015	0
<b>BSAR RESTANT À LEVER</b>	<b>103 331</b>

(1) Les BSAAR 2007 avaient donné lieu à un prix de souscription de 12 €.

## → Actions gratuites

L'Assemblée générale du 19 mai 2015 a autorisé le Directoire, sous réserve de l'approbation préalable du Conseil de surveillance, à procéder au profit des salariés, ou de certaines catégories d'entre eux, de la Société et de ceux des sociétés qui lui sont liées, à l'attribution gratuite d'actions de la Société existantes ou à émettre. Le nombre total des actions pouvant être ainsi attribuées ne peut excéder 84 273 actions. Cette autorisation prévoit que le Directoire déterminera l'identité et les catégories des bénéficiaires des attributions d'actions mentionnées ainsi que les conditions et les critères de performance et d'attribution des actions. La période de validité de cette autorisation est de 38 mois.

Lors de sa séance du 9 juillet 2015, le Directoire a décidé, après approbation du Conseil de Surveillance, de faire usage de cette autorisation en attribuant gratuitement un montant global de 65 000 actions de la Société à 88 salariés et cadres du Groupe Mersen selon des conditions de performance liées soit à un critère de marge d'EBITDA<sup>(1)</sup> 2016 sur chiffre d'affaires, soit à un critère de variation de la marge d'EBITDA<sup>(1)</sup> sur chiffre d'affaires entre 2014 et 2016, par rapport à un panel de sociétés françaises comparables (le critère le plus favorable étant retenu).

Un nombre de 19 273 titres n'a fait l'objet d'aucune attribution.

(1) Ebitda = résultat opérationnel courant + amortissements.

## Actions gratuites : historique des attributions

	Plan 2011 Tranche 5	Plan 2011 Tranche 6 (avec condi- tions de per- formance)	Plan 2012 Tranche 7 réat- tribution (avec conditions de performance)	Plan 2014* Tranche 8 (avec condi- tions de perfor- mance)	Plan 2015* Tranche 9 (avec condi- tions de perfor- mance)	Total
Date de décision d'attribution	27 mai 11	27 mai 11	27 juin 12	21 mai 14	9 juillet 15	
Nombre total d'actions attribuées	60 000	140 000	20 000	50 000	65 000	335 000
- dont mandataires sociaux à la date de publication :						
Luc Themelin (non mandataire social avant le 19/05/2009)	0	14 000	0	0	0	14 000
Thomas Baumgartner (non mandataire social avant le 24/08/2011)		6 000 <sup>(1)</sup>	2 500	0	0	8 500
Christophe Bommier (non mandataire social avant le 24/08/2011)		6 000 <sup>(1)</sup>	2 500	0	0	8 500
Didier Muller (non mandataire social avant le 24/08/2011)		6 000 <sup>(1)</sup>	2 500	0	0	8 500
- dont mandataires sociaux à la date d'attribution, ayant quitté la Société	0	20 000	2 500	0	0	22 500
- dont 10 premiers attributaires	8 000	48 800	10 000	14 000	11 000	91 800
Valorisation de l'action à la date d'attribution (en euros)	35,34	35,34	16,16	19,08 (résidents français) <sup>(2)</sup>	18,71 (résidents français) <sup>(3)</sup>	
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	27 mai 15	27 mai 15	27 mai 16	21 mai 16 (résidents français) <sup>(4)</sup>	9 juillet 17 (résidents français) <sup>(5)</sup>	
Date de cessibilité (fin de la période d'indisponibilité)	28 mai 15 <sup>(6)</sup>	28 mai 15 <sup>(6)</sup>	28 mai 16 <sup>(6)</sup>	22 mai 18	10 juillet 19	
Attributions annulées au 31/12/15	4 200	96 632	12 200	600	0	113 632
dont annulées en 2015	200	0	0	600	0	800
Nombre d'actions définitivement acquises, non cessibles	55 800	43 368		0	0	99 168
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2015</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 800</b>	<b>49 400</b>	<b>65 000</b>	<b>122 200</b>

\* Plans réservés à des salariés du Groupe non membres du Directoire ou du Comité Exécutif.

(1) Actions attribuées avant la nomination des bénéficiaires comme mandataires sociaux.

(2) Pour les bénéficiaires non-résidents fiscaux français, la valorisation est de 18,89 €.

(3) Pour les bénéficiaires non-résidents fiscaux français, la valorisation est de 18,53 €.

(4) Pour les bénéficiaires non-résidents fiscaux, la date d'attribution est le 21 mai 2018.

(5) Pour les bénéficiaires non-résidents fiscaux, la date d'attribution est le 9 juillet 2019.

(6) Pour les résidents français, une période de 2 ans supplémentaires est prévue.

En 2015, 12 480 actions gratuites sont devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux.

## Conditions de performance et de conservation associées aux plans d'actions gratuites attribuées aux membres du Directoire

### Plan 2011 (tranche 6) et plan 2012 (Tranche 7) :

La détermination de l'atteinte des objectifs de performance en vue de l'attribution définitive d'actions gratuites au titre de ces plans a été effectuée sur la base des comptes audités des exercices 2010, 2012 et 2013. Ces calculs ont été audités par les commissaires aux comptes.

Le pourcentage d'attribution définitive est de 39 %. Le calcul a été basé sur un panel de sociétés comparables proposé par le Directoire et approuvé par le CNR dès la mise en place du plan d'attribution d'actions gratuites. Le CNR a décidé de retirer du panel certaines sociétés qui avaient enregistré des variations de la marge d'EBITDA<sup>(1)</sup> manifestement aberrantes sur la période. La liste du panel comprend des groupes industriels cotés en France : Air Liquide, Alstom, ArcelorMittal, Ciments Français, Essilor, Faiveley, Ingenico, Imerys, Lafarge, Nexans, Rexel, Saft, Saint-Gobain, Schneider Electric, SEB, Vicat et Zodiac.

Pour rappel : le pourcentage d'actions gratuites attribuées à chacun des bénéficiaires devait être déterminé en fonction des critères ci-dessous, le montant le plus favorable étant retenu. C'est le critère 2 qui a été le plus favorable.

#### Critère 1

- 100 % si la marge d'EBITDA<sup>(1)</sup> sur chiffre d'affaires est supérieure ou égale à 18 %
- 35 % si la marge d'EBITDA<sup>(1)</sup> sur chiffre d'affaires est égale à la marge constatée en 2010, soit 15,4 %
- Entre ces deux bornes, le pourcentage d'attribution sera calculé de façon linéaire
- 0 % si la marge d'EBITDA<sup>(1)</sup> sur chiffre d'affaires est inférieure à la marge constatée en 2010, soit 15,4 %

#### Critère 2

- 100 % si la variation de la marge d'EBITDA<sup>(1)</sup> sur chiffre d'affaires entre 2010 et 2012 (le cas échéant 2013) est au minimum supérieure de 10 % à la variation de la marge moyenne d'EBITDA<sup>(1)</sup> sur chiffre d'affaires d'un panel de sociétés comparables constatée sur la même période
- 35 % si la variation de la marge d'EBITDA<sup>(1)</sup> sur chiffre d'affaires entre 2010 et 2012 (le cas échéant 2013) est égale à la variation de la marge moyenne d'EBITDA<sup>(1)</sup> sur chiffre d'affaires d'un panel de sociétés comparables constatée sur la même période
- Entre ces deux bornes, le pourcentage d'attribution sera calculé de façon linéaire
- 0 % si la variation de la marge d'EBITDA<sup>(1)</sup> sur chiffre d'affaires entre 2010 et 2012 (le cas échéant 2013) est inférieure à la variation de la marge moyenne d'EBITDA<sup>(1)</sup> sur chiffre d'affaires d'un panel de sociétés comparables constatée sur la même période

Les actions seront définitivement attribuées aux 27 juin 2015 ou 27 mai 2016 (cf. tableau précédent) et soumises à une période de conservation de 2 ans.

Les membres du Directoire sont tenus de conserver jusqu'à cessation de leur mandat ou de leurs fonctions, sous forme d'actions Mersen, l'équivalent de 30 % de la plus-value nette (des impositions et contributions et cotisations sociales à sa charge) réalisée à la date d'acquisition définitive de ces actions.

## Conditions de performance et de conservation associées au plan d'actions gratuites attribuées aux salariés du Groupe en 2014

### Plan 2014 (Tranche 8)

#### Conditions de performance :

Le pourcentage d'actions gratuites attribuées à chacun des bénéficiaires sera déterminé en fonction des critères ci-dessous, le critère le plus favorable étant retenu. Le calcul des pourcentages d'attribution sera effectué sur la base des comptes publiés du Groupe. Toutefois en cas de variations anormales sur la période ou d'opérations exceptionnelles significatives (notamment changement de périmètre par acquisitions ou cessions) intervenant postérieurement au Directoire attribuant ce plan d'actions gratuites, le Directoire pourra, après avis du CNR et approbation du Conseil de Surveillance, retraiter les comptes des effets de ces opérations pour le calcul des pourcentages d'attribution. Le panel de sociétés comparables utilisé pour le calcul du critère 2 a été approuvé par le Conseil de Surveillance du 15 mai 2014, sur recommandation du CNR. Le CNR pourra, pour le calcul du pourcentage d'attribution, retirer du panel les sociétés qui auront enregistré des variations de la marge d'EBITDA<sup>(1)</sup> manifestement excessives ou anormales sur la période. Il comprend les sociétés cotées à Paris suivantes : Air Liquide, Alstom, ArcelorMittal, Areva, Arkema, Ciments Français, EDF Energies Nouvelles, Essilor, Faiveley, Imerys, Ingenico, Lafarge, Nexans, Rexel, Saft, Saint-Gobain, Schneider, Sechillienne, Soitec, ST Micro, Vicat et Zodiac.

#### Critère 1

- 100 % si la marge d'EBITDA<sup>(1)</sup> 2015 sur chiffre d'affaires est supérieure ou égale à 15,5 %
- 30 % si la marge d'EBITDA<sup>(1)</sup> 2015 sur chiffre d'affaires est égale à 13,7 %
- Entre ces deux bornes, le pourcentage d'attribution sera calculé de façon linéaire
- 0 % si la marge d'EBITDA<sup>(1)</sup> 2015 sur chiffre d'affaires est inférieure à 13,7 %

#### Critère 2

- 100 % si la variation de la marge d'EBITDA<sup>(1)</sup> sur chiffre d'affaires entre 2013 et 2015 est au minimum supérieure de 10 points de pourcentage à la variation de la marge moyenne d'EBITDA<sup>(1)</sup> sur chiffre d'affaires du Panel de Sociétés constatée sur la même période

(1) Ebitda = résultat opérationnel courant + amortissements.

- 35 % si la variation de la marge d'EBITDA<sup>(1)</sup> sur chiffre d'affaires entre 2013 et 2015 est égale à la variation de la marge moyenne d'EBITDA<sup>(1)</sup> sur chiffre d'affaires du Panel de Sociétés constatée sur la même période
- Entre ces deux bornes, le pourcentage d'attribution sera calculé de façon linéaire
- 0 % si la variation de la marge d'EBITDA<sup>(1)</sup> sur chiffre d'affaires entre 2013 et 2015 est inférieure à la variation de la marge moyenne d'EBITDA<sup>(1)</sup> sur chiffre d'affaires du Panel de Sociétés constatée sur la même période

#### Conditions de conservation :

Conformément aux dispositions de l'alinéa 7 de l'article L225-197-1, la période de conservation est fixée à deux ans pour les bénéficiaires résidents français. Aucune obligation et période de conservation ne seront exigées à l'issue de la période d'acquisition pour les bénéficiaires non-résidents français.

## Conditions de performance et de conservation associées au plan d'actions gratuites attribuées aux salariés du Groupe en 2015

### Plan 2015 (Tranche 9)

#### Conditions de performance :

Le pourcentage d'actions gratuites attribuées à chacun des bénéficiaires sera déterminé en fonction des critères ci-dessous, le critère le plus favorable étant retenu. Les calculs seront effectués sur la base des comptes du Groupe. Toutefois en cas de variations anormales sur la période ou d'opérations exceptionnelles significatives (notamment changement de périmètre par acquisitions ou cessions) intervenant postérieurement au Directoire attribuant ce plan d'actions gratuites, le Directoire pourra, après avis du Comité des Nominations et des Rémunérations (CNR) et approbation du Conseil de Surveillance, retraiter les comptes pour le calcul des pourcentages d'attribution. Le panel de sociétés comparables utilisé pour le calcul du critère 2 a été approuvé par le Conseil de Surveillance le 19 mai 2015, sur recommandation du CNR. Le CNR pourra, pour le calcul du pourcentage d'attribution, retirer du panel les sociétés qui auront enregistré des variations de la marge d'EBITDA<sup>(1)</sup> manifestement excessives ou anormales sur la période. Il comprend les sociétés cotées sur Euronext Paris

suivantes : Air Liquide, ArcelorMittal, Arkema, Essilor, Faiveley, Imerys, Ingenico, Lafarge, Legrand, LISI, Manitou, Nexans, Rexel, Saft, Saint-Gobain, SEB, Schneider, Somfy, ST Micro, Tarkett, Vicat et Zodiac. Les sociétés ainsi retirées du panel mentionné ci-dessus pourront, le cas échéant, être remplacées par d'autres sociétés sélectionnées par le CNR.

#### Critère 1

- 100 % si la marge d'EBITDA<sup>(1)</sup> 2016 sur chiffre d'affaires est supérieure ou égale à 15,5%
- 30% si la marge d'EBITDA<sup>(1)</sup> 2016 sur chiffre d'affaires est égale à 13,7 %
- Entre ces deux bornes, le pourcentage d'attribution sera calculé de façon linéaire
- 0% si la marge d'EBITDA<sup>(1)</sup> 2016 sur chiffre d'affaires est inférieure à 13,7%

#### Critère 2

- 100% si la variation de la marge d'EBITDA<sup>(1)</sup> sur chiffre d'affaires entre 2014 et 2016 est au minimum supérieure de 10 points de pourcentage à la variation de la marge moyenne d'EBITDA<sup>(1)</sup> sur chiffre d'affaires du « Panel de sociétés comparables » constatée sur la même période
- 35% si la variation de la marge d'EBITDA sur chiffre d'affaires entre 2014 et 2016 est égale à la variation de la marge moyenne d'EBITDA<sup>(1)</sup> sur chiffre d'affaires du « Panel de sociétés comparables » constatée sur la même période
- Entre ces deux bornes, le pourcentage d'attribution sera calculé de façon linéaire
- 0% si la variation de la marge d'EBITDA<sup>(1)</sup> sur chiffre d'affaires entre 2014 et 2016 est inférieure à la variation de la marge moyenne d'EBITDA<sup>(1)</sup> sur chiffre d'affaires du « Panel de sociétés comparables » constatée sur la même période.

#### Conditions de conservation :

Conformément aux dispositions de l'alinéa 7 de l'article L225-197-1, la période de conservation est fixée à deux ans pour les bénéficiaires résidents français. Aucune obligation et période de conservation ne seront exigées à l'issue de la période d'acquisition pour les bénéficiaires non-résidents français.

(1) Ebitda = résultat opérationnel courant + amortissements.

## → Actions gratuites de préférence

L'Assemblée Générale du 19 mai 2015 a autorisé le Directoire, sous réserve de l'approbation préalable du Conseil de surveillance, à procéder, en une ou plusieurs fois, sauf en période d'offre publique portant sur les actions de la Société, à des attributions gratuites d'actions de préférence de la Société donnant droit à conversion en actions ordinaires, émises ou à émettre de la Société au profit de certaines catégories de salariés et mandataires sociaux, étant précisé que les droits attachés aux actions de préférence ont été fixés par les statuts de la Société. Le nombre maximal d'actions ordinaires susceptibles de résulter de la conversion des actions de préférence ne pourra excéder 129 872 actions, soit 0,63 % du capital social de la Société. Cette autorisation prévoit que le Directoire déterminera les critères et conditions d'attribution d'actions de préférence, l'identité des bénéficiaires, le nombre d'actions de préférence attribuées, ainsi que les conditions et les critères de performance. La période de validité de cette autorisation est de 38 mois.

Lors de sa séance du 9 juillet 2015, le Directoire a décidé, après approbation du Conseil de Surveillance, de faire usage de cette autorisation en attribuant gratuitement un nombre de 902 actions de préférence à des mandataires sociaux et cadres dirigeants du Groupe, selon des critères de performance liés à l'évolution du bénéfice net par action entre 2014 et 2016. Ce nombre correspondant à un nombre maximal de 99 220 actions ordinaires, après conversion, soit 0,5 % du capital social de la Société.

L'Assemblée Générale du 19 mai 2015 a approuvé la création de 2 catégories d'actions et a procédé à la modification corrélative des statuts. Ainsi, le nouvel article 6 des statuts prévoit deux catégories d'actions, les Actions A qui sont des actions ordinaires et les Actions B, qui sont des actions de préférence émises en application des articles L.228-11 et suivants du Code de commerce.

Les Actions A sont librement négociables. Les Actions B sont cessibles dans les conditions prévues à l'article 15 des statuts (article 13).

A l'issue de la période d'acquisition, chaque action B donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à un dividende par Action B égal à 10 % du dividende par action attribué aux Actions A. Toute Action B donne droit, en cours de société comme en cas de liquidation, à égalité de valeur nominale et, sauf à tenir compte le cas échéant de la date de jouissance, au règlement de la même somme nette, égale à 10% de toute somme versée à chaque Action A, pour toute répartition ou tout remboursement, en application de ce qui figure au paragraphe I.(Droits attachés aux actions) de l'article 15 des statuts.

Les Actions B seront susceptible d'être converties en actions ordinaires à l'issue de la période fixée dans le plan d'attribution d'actions gratuites de catégorie B, selon une parité de conversion déterminée sur la base de l'évolution du cours de bourse. Les actions de préférence ont les mêmes droits que les actions ordinaires sauf en matière de dividende.

A l'issue de la période de conservation des Actions B (la «Période de Conservation») (la «Date d'Echéance de la Période de Conservation»), telle que fixée dans le plan d'attribution gratuite d'Actions B décidant leur attribution, chaque actionnaire B dispose du droit de convertir tout ou partie des Actions B qu'il détient en Actions A, dans les conditions prévues aux paragraphes II. 4 à 5 de l'article 15 des Statuts.

A l'issue de la Période de Conservation, les Actions B sont librement cessibles par les Actionnaires B. Les Actions B pourront être converties en Actions A pendant un délai de trente (30) jours selon les conditions figurant au plan et selon une parité déterminée en fonction de la différence, en pourcentage, entre le Cours de Bourse Initial et le Cours de Bourse Final. Une règle spécifique est définie lorsque l'issue de la période de conversion tombe pendant une période de restriction d'intervention sur les titres de la Société. Le «Cours de Bourse Initial» désigne la moyenne pondérée par les volumes des premiers cours cotés des Actions A lors des 20 dernières séances de bourse précédant la Date d'Attribution. Le «Cours de Bourse Final » désigne la moyenne des premiers cours cotés des Actions A entre la date du deuxième anniversaire de la Date d'Attribution (incluse) et la date du début de la Période de Conversion durant laquelle les titulaires d'Actions B auront demandé la conversion en Actions A (exclue). La Parité de Conversion sera égale à :

- Si le Cours de Bourse Final est inférieur à 150 % du Cours de Bourse Initial (le «Cours de Bourse Final Maximum » :  $N = 10 + 300 (CF - CI) / CF$

Où :

«N» désigne le nombre d'Actions A auquel chaque Action B donne droit, étant précisé qu'en cas de rompu (ou quotient avec décimal), le nombre d'Actions A attribuées à un titulaire d'Actions B sera arrondi à l'unité inférieure; «CF» désigne le Cours de Bourse Final ; «CI» désigne le Cours de Bourse Initial ; et «CFMax» désigne le Cours de Bourse Final Maximum.

- Si le Cours de Bourse Final est supérieur au Cours de Bourse Final Maximum :  $N = 10 + (CFMax \times 100) / CF$
- Si le Cours de Bourse Final est inférieur au Cours de Bourse Initial :  $N = 10$

En outre, à défaut de conversion à l'issue de périodes prévues par les paragraphes 4 à 5 de l'article 15 II des statuts, les Actions B seront automatiquement converties en Actions A.

## Actions gratuites de préférence : historique des attributions

	Plan 2015			
	Actions de préférence	Equivalent actions ordinaires minimum <sup>(1)</sup>	Equivalent actions ordinaires maximum	Equivalent actions ordinaires total
Date de décision d'attribution	9 juillet 2015			
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	902	9 020	90 200	99 220
- dont mandataires sociaux au 31 décembre 2015				
Luc Themelin	183	1 830	18 300	20 130
Thomas Baumgartner	108	1 080	10 800	11 880
Christophe Bommier	108	1 080	10 800	11 880
Didier Muller	108	1 080	10 800	11 880
- dont mandataires sociaux à la date d'attribution, ayant depuis quitté la Société	0	0	0	0
- dont 10 premiers attributaires	902	9 020	90 200	99 220
Valorisation des actions de préférence <sup>(1)</sup> à la date d'attribution (en euros)		17,73 (résidents français) <sup>(2)</sup>	4,92 (résidents français) <sup>(3)</sup>	
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	9 juillet 2017 (résidents français) <sup>(4)</sup>			
Date de cessibilité (conversion automatique des actions de préférence en actions ordinaires)	9 juillet 2019			
Attributions annulés au 31/12/15	0			
- dont annulées en 2015	0			
Nombre d'options définitivement acquises, non cessibles	0			
<b>SOLDE AU 31 DECEMBRE 2015</b>	<b>902</b>	<b>9 020</b>	<b>90 200</b>	<b>99 220</b>

(1) 10 % des actions de préférence ne sont pas liées à l'évolution du cours de bourse et de ce fait convertibles en actions ordinaires, sous réserve de l'atteinte des critères de performance sur l'évolution du bénéfice net par action.

(2) Pour les bénéficiaires non-résidents fiscaux français, la valorisation est de 18,53 €.

(3) Pour les bénéficiaires non-résidents fiscaux français, la valorisation est de 5,14 €.

(4) Pour les bénéficiaires non-résidents fiscaux français, une période de 2 ans supplémentaires est prévue.

## Conditions de performance et de conservation associées aux plans d'actions gratuites de préférence attribuées aux membres du Directoire et du Comité exécutif

### Plan 2015 :

Outre une condition de présence dans la Société à la fin de la période d'acquisition, des conditions de performance sont attachées pour le calcul du pourcentage d'Actions B gratuites attribuées en fonction des deux critères définis ci-dessous, le plus favorable étant retenu. Les calculs seront effectués sur la base des comptes du Groupe. Toutefois en cas de variations anormales sur la période ou d'opérations exceptionnelles significatives (notamment changement de périmètre par acquisitions ou cessions) intervenant postérieurement au Directoire attribuant ce plan d'actions gratuites, le Directoire pourra, après avis du Comité des Nominations et des Rémunérations (CNR) et approbation du Conseil de Surveillance, retraiter les comptes pour le calcul des pourcentages d'attribution. Le panel de sociétés comparables

utilisé pour le calcul du critère 2 a été approuvé par le Conseil de Surveillance le 19 mai 2015, sur recommandation du CNR. Le CNR pourra, pour le calcul du pourcentage d'attribution, retirer du panel les sociétés qui auront enregistré des variations de bénéfice net par action manifestement excessives ou anormales sur la période. Il comprend les sociétés cotées sur Euronext Paris suivantes : Air Liquide, ArcelorMittal, Arkema, Essilor, Faiveley, Imerys, Ingenico, Lafarge, Legrand, LISI, Manitou, Nexans, Rexel, Saft, Saint-Gobain, SEB, Schneider, Somfy, ST Micro, Tarkett, Vicat et Zodiac. Les sociétés ainsi retirées du panel mentionné ci-dessus pourront, le cas échéant, être remplacées par d'autres sociétés sélectionnées par le CNR.

### Critère 1

- 0 % si la moyenne des bénéfices nets par action (« BNPA ») 2015 et 2016 est inférieure à 1,30
- 30 % si la moyenne des BNPA 2015 et 2016 est égale à 1,30
- 100 % si la moyenne des BNPA 2015 et 2016 est supérieure ou égale à 1,80

## Critère 2

- 0 % si la croissance du BNPA (entre le BNPA 2014 et la moyenne des BNPA 2015 et 2016) est inférieure à la croissance moyenne du BNPA du Panel de Sociétés
- 50 % si la croissance du BNPA (entre le BNPA 2014 et la moyenne des BNPA 2015 et 2016) est égale à la croissance moyenne des BNPA du Panel de Société
- 100 % si la croissance du BNPA (entre le BNPA 2014 et la moyenne des BNPA 2015 et 2016) est supérieure de 15 % à la croissance moyenne des BNPA du Panel de Sociétés.

Le pourcentage d'atteinte est calculé entre 50 % et 100 % par interpolation linéaire si la croissance du BNPA (entre le BNPA 2014 et la moyenne des BNPA 2015 et 2016) est supérieure de moins de 15 % à la croissance moyenne des BNPA du Panel de Sociétés.

Le BNPA 2013 de référence est le BNPA publié du Groupe retraité des charges exceptionnelles de €55 millions, incluant les dépréciations d'impôt différé d'actifs, comptabilisées au second semestre 2013, soit un « BNPA 2013 retraité » de 1,27 arrondi à 1,30.

Le BNPA 2014 de référence est le BNPA publié du groupe retraité des charges exceptionnelles relatives au plan Transform et des coûts relatifs au règlement d'une procédure civile au Royaume Uni, soit un BNPA 2014 retraité de 1,44.

### Conditions de conservation :

Conformément aux dispositions de l'alinéa 7 de l'article L225-197-1, la période de conservation est fixée à deux ans pour les bénéficiaires résidents français. Aucune obligation et période de conservation ne seront exigées à l'issue de la période d'acquisition pour les bénéficiaires non-résidents français.

## → Intérêt des dirigeants dans le capital de la Société

Nombre d'actions détenues directement par les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire 2 306 906 (dont 2 242 770 détenues par Bpifrance Investissement).

Nombre d'actions détenues via les FCPE Mersen par le Directoire : 6 746.

Les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire détiennent 33 100 bons (BSAR) leur permettant de souscrire

jusqu'en juillet 2017 un nombre équivalent d'actions au prix de 40,50 euros.

Conformément à l'article 20 des statuts, chaque membre du Conseil de Surveillance et du Directoire doit, pendant la durée de son mandat, détenir au minimum 120 actions de la Société. Ces actions doivent être inscrites au nominatif.

## → Éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015 soumis à l'avis consultatif des actionnaires

### 1 - Éléments de rémunération due ou attribuée à Luc Themelin (Président du Directoire) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015

	Montants ou Valorisation comptable	Observations
Rémunération fixe	440 000 €	La rémunération fixe 2015 de Luc Themelin a été augmentée de 10 % en janvier 2015, après 3 années sans changement.
Rémunération variable annuelle (montant dû au titre de 2015 et versé en 2016)	117 404 €	<p>La part variable est comprise entre 0 % et 100 % de la rémunération fixe. Le seuil maximum de 100 % sera susceptible d'être augmenté par un coefficient multiplicateur pouvant aller jusqu'à 1,4 en cas de surperformance par rapport à la borne haute fixée pour le calcul des objectifs financiers de la part variable.</p> <p>La part variable est composée d'objectifs financiers pour 70 % qui se décomposent en 35 % sur le ROCE du Groupe (calculé sur la base du résultat opérationnel courant après impôts) et 35 % sur le cash-flow opérationnel du Groupe et d'objectifs personnels pour 30 %.</p> <p>Les objectifs financiers pour l'année 2015 ont été basés sur le budget annuel du Groupe. Le seuil permettant d'atteindre 100 % des objectifs financiers a été fixé significativement au-dessus du budget.</p> <p>Les objectifs financiers et personnels évalués sont revus tous les ans par le comité des nominations et des rémunérations en fonction des priorités stratégiques du Groupe. Pour 2015, les objectifs personnels portaient notamment sur les thématiques suivantes : l'achèvement du plan Transform, la nouvelle organisation du Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la sécurité et la communication institutionnelle. Le détail des objectifs personnels ne peut être rendu public pour des raisons de confidentialité.</p> <p>La rémunération variable pour 2015 représente 27 % de la rémunération fixe et se décompose de la manière suivante : la part liée aux objectifs financiers s'est élevée à 43,5 % sur le cash-flow opérationnel du Groupe et 0 % sur le ROCE du Groupe. La part des objectifs personnels s'est élevée à 82 %.</p>
Rémunération variable différée	N/A	Il n'existe pas de mécanisme de rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Il n'existe pas de mécanisme de rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	N/A	Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée ou n'est due au titre de 2015.
Intéressement	17 931 €	

	Montants ou Valorisation comptable	Observations
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	<p>Attribution (Plan 2015) : 183 actions de préférence, pouvant correspondre à un maximum de 20 130 actions ordinaires</p> <p>Valorisation comptable : 122 482 €</p>	<p>L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la société Mersen en date du 19 mai 2015 autorise le Directoire à procéder à la mise en place de plans d'attribution gratuite d'actions de préférence Mersen au profit de certains salariés et mandataires sociaux de la société Mersen et des sociétés qui lui sont liées.</p> <p>En vertu de cette résolution, le Directoire réuni le 9 juillet 2015 a arrêté les conditions de l'attribution gratuite d'Actions, et en a désigné les bénéficiaires. Luc Themelin a reçu 183 actions de préférence. Ces actions de préférence pourront être converties en actions ordinaires à l'issue de 2 ans selon un ratio de conversion dépendant de l'évolution du cours de bourse. Les modalités et critères de performance sont décrits en détail aux pages 66 à 75 du document de référence.</p>
Jetons de présence	N/A	Luc Themelin ne perçoit pas de jetons de présence.
Valorisation des avantages de toute nature	22 407 €	Les avantages en nature comprennent l'usage d'un véhicule de fonction ainsi que les cotisations versées à un organisme extérieur au titre de la garantie sociale des dirigeants d'entreprise.
Indemnité de départ	0 € perçu	Aucun montant n'est dû au titre de 2015. Le Conseil de Surveillance du 16 mai 2013 a décidé, à l'occasion du renouvellement du mandat de Luc Themelin, d'octroyer à ce dernier les mêmes indemnités que celles qui lui avaient été octroyées lors de son précédent mandat. Le 8 mars 2016, le Conseil de Surveillance a réexaminé les règles relatives au fait générateur du versement de l'indemnité de départ accordé au Président du directoire, et a décidé de les limiter à un départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Cette nouvelle disposition est valable à compter de 2016.
Indemnité de non concurrence	0 € perçu	Aucun montant n'est dû au titre de 2015. Le Conseil de Surveillance du 16 mai 2013 a décidé, à l'occasion du renouvellement du mandat de Luc Themelin, d'octroyer à ce dernier une indemnité de non-concurrence identique à celle qui lui avait été octroyée lors de son précédent mandat.
Régime de retraite supplémentaire	0 € perçu	Aucun montant n'est dû au titre de 2015. Luc Themelin est éligible à un régime de retraite supplémentaire à prestations définies dans la mesure où il sera présent et terminera sa carrière dans le groupe Mersen à la date où il pourra liquider ses droits à la retraite de base Sécurité Sociale. Dans le cadre de ce régime, Luc Themelin bénéficierait d'une retraite supplémentaire qui correspondrait à 20 % de la somme de sa rémunération fixe moyenne des trois dernières années et de 50 % de sa rémunération variable maximum, du fait de son ancienneté dans le Groupe.

## 2. Eléments de rémunération due ou attribuée à MM. Thomas Baumgartner, Christophe Bommier et Didier Muller, membres du Directoire, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015

(éléments globalisés)	Montants ou Valorisation comptable	Observations
Rémunération fixe	696 245 €	La rémunération fixe 2015, exprimée en Euros, est en diminution par rapport à celle de 2014 en raison de la fin du mandat d'un membre du Directoire en 2014. Les rémunérations fixes des trois membres du Directoire au 31 décembre 2015 progressent par rapport à 2014, principalement en raison de l'appréciation du dollar US par rapport à l'euro. En effet, deux des membres étant basés aux Etats-Unis perçoivent par conséquent leur rémunération en dollar US.
Rémunération variable annuelle (montant dû au titre de 2015 et versé en 2016)	95 729 €	<p>La part variable des membres du Directoire (autres que le Président du Directoire) est comprise entre 0 % et 50 % de la rémunération fixe. Le seuil maximum de 50 % sera susceptible d'être augmenté par un coefficient multiplicateur allant jusqu'à 1,4 en cas de surperformance par rapport à la borne haute fixée pour le calcul des objectifs financiers de la part variable.</p> <p>La part variable de Thomas Baumgartner est composée d'objectifs financiers pour 70 % qui se décomposent en 35 % sur le ROCE du Groupe (calculé sur la base du résultat opérationnel après impôts) et 35 % sur le cash-flow opérationnel du Groupe et d'objectifs personnels pour 30 %. La part variable de Christophe Bommier et Didier Muller est composée d'objectifs financiers pour 60 % qui se décomposent en 20 % sur la marge opérationnelle courante du Groupe, 20 % sur la marge opérationnelle courante de leur activité et 20 % sur le cash-flow opérationnel de leur activité et d'objectifs personnels pour 40 %.</p> <p>Les objectifs financiers et personnels évalués sont revus tous les ans par le comité des nominations et des rémunérations en fonction des priorités stratégiques du Groupe.</p> <p>Les objectifs financiers 2015 ont été basés sur le budget annuel. Le seuil permettant d'atteindre 100 % des objectifs financiers a été fixé significativement au-dessus du budget.</p> <p>Pour 2015, les objectifs personnels portaient notamment sur les thématiques suivantes : l'achèvement du plan Transform et la réalisation effective d'économies, un plan d'amélioration opérationnelle sur certains sites, le respect de la politique sécurité.</p> <p>Le détail des objectifs personnels ne peut être rendu public pour des raisons de confidentialité.</p> <p>Les taux de réalisation des objectifs liés à la rémunération variable ont été les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour Thomas Baumgartner : 43,5 % sur le cash-flow opérationnel du Groupe, 0 % sur le ROCE du Groupe et 80 % sur les objectifs personnels ;</li> <li>- pour Christophe Bommier : 0 % sur la marge opérationnelle du Groupe, 0 % sur la marge opérationnelle de l'activité, 5 % sur le cash-flow opérationnel de l'activité et 77 % sur les objectifs personnels ;</li> <li>- pour Didier Muller : 0 % sur la marge opérationnelle du Groupe, 29 % sur la marge opérationnelle de l'activité, 50 % sur le cash-flow opérationnel de l'activité et 81 % sur les objectifs personnels.</li> </ul>

(éléments globalisés)	Montants ou Valorisation comptable	Observations
Rémunération variable différée	N/A	Il n'existe pas de mécanisme de rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Il n'existe pas de mécanisme de rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	N/A	Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée ou n'est due au titre de 2015.
Intéressement/Participation	16 278 €	Didier Muller et Christophe Bommier, ayant un contrat de travail américain, ne bénéficient pas des accords d'intéressement ou de participation.
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Attribution (Plan 2015) : 324 actions de préférence, pouvant correspondre à un maximum de 35 640 actions ordinaires  Valorisation comptable : 223 332 €	L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la société Mersen en date du 19 mai 2015 autorise le Directoire à procéder à la mise en place de plans d'attribution gratuite d'actions de préférence Mersen au profit de certains salariés et mandataires sociaux de la société Mersen et des sociétés qui lui sont liées.  En vertu de cette résolution, le Directoire réuni le 9 juillet 2015 a arrêté les conditions de l'attribution gratuite d'Actions, et en a désigné les bénéficiaires. Thomas Baumgartner, Christophe Bommier et Didier Muller ont reçu chacun 108 actions de préférence. Ces actions de préférence pourront être converties en actions ordinaires à l'issue de 2 ans selon un ratio de conversion dépendant de l'évolution du cours de bourse. Les modalités et critères de performance sont décrits en détail aux pages 66 à 75 du document de référence.
Jetons de présence	N/A	Les membres du Directoire ne perçoivent aucun jeton de présence.
Valorisation des avantages de toute nature	10 285 €	Les avantages en nature comprennent l'usage d'un véhicule de fonction ainsi qu'un contrôle médical annuel.
Indemnité de non concurrence	N/A	Il n'existe aucun engagement au titre d'une indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	N/A	Il n'existe pas d'engagements au titre de régime de retraite supplémentaire.

# RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

## SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

### → 1. Cadre législatif et réglementaire

#### 1.1 Dispositions légales

Conformément à l'article L. 225-68 alinéa 7 du Code de commerce, le Président du Conseil de Surveillance rend compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société. Ce rapport a été établi par le Président du Conseil de Surveillance conformément aux dispositions dudit article L. 225-68 alinéa 7 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

L'article L. 225-68 alinéa 7 du Code de commerce prévoit par ailleurs : « *lorsqu'une société se réfère volontairement à un Code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, le rapport [du Président] ... précise également les dispositions qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été. Se trouve de surcroît précisé le lieu où ce code peut être consulté. Le rapport [du Président] est approuvé par le Conseil de Surveillance et est rendu public. Le rapport ... précise aussi les modalités particulières relative à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ou renvoie aux dispositions des statuts qui prévoient ces modalités* ».

À la demande du Président du Conseil de Surveillance, le présent rapport a été soumis pour avis au Comité d'Audit et des Comptes du 3 mars 2016 et pour approbation au Conseil de Surveillance du 8 mars 2016 en application des dispositions précitées.

#### 1.2 Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF : code de référence pour le groupe Mersen

En application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le groupe Mersen se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF (révisé en novembre 2015). En application de l'article L.225-68 alinéa 7 du code de commerce, le Président reprend et détaille ci-dessous les recommandations du Code AFEP-MEDEF. Le seul point sur lequel la Société n'était pas conforme en 2015 (fait générateur du versement de l'indemnité de départ du Président du Directoire) a donné lieu à correction par décision du Conseil de surveillance en date du 8 mars 2016 (voir infra).

#### Indemnité susceptible d'être due en cas de départ contraint du Président du Directoire

Dans le cadre du renouvellement du mandat de Président du Directoire de Luc Themelin, le Conseil de Surveillance a décidé le 16 mai 2013 de reconduire à l'identique le principe du versement d'une indemnité, soumise notamment à des critères de performance, dans le cas où le groupe Mersen mettrait fin, de quelque manière et pour quelque motif que ce soit (sauf faute grave ou lourde, départ à la retraite, mise à la retraite ou démission), au mandat de Président et de membre du Directoire de Luc Themelin (notamment par révocation, non renouvellement du mandat pour quelque cause que ce soit ou suppression des fonctions à la suite d'une transformation ou d'une fusion, à l'exception d'une modification de la gouvernance qui conduirait à le nommer directeur général d'une société anonyme à conseil d'administration). Cette indemnité serait due en cas de départ contraint. Il est à noter que Luc Themelin a renoncé à son contrat de travail et à tous les avantages y afférents. Cette indemnité a été approuvée par l'Assemblée générale du 19 mai 2015.

Le 8 mars 2016, le Conseil de Surveillance a réexaminé les règles relatives au fait générateur du versement de l'indemnité de départ accordé au Président du directoire, et a décidé de les limiter à un départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Cette nouvelle disposition est valable à compter de 2016.

### → 2. Diligences accomplies pour la préparation du présent rapport

Ce rapport est établi sur la base des informations transmises par le Directoire et les directions fonctionnelles du Groupe dans le cadre du bilan annuel sur les procédures de contrôle interne et des différentes réunions du Conseil de Surveillance et de ses Comités.

Conformément à la loi, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des éventuelles limitations que le Conseil de Surveillance apporte aux pouvoirs du Directoire ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par le groupe Mersen sous la responsabilité du Directoire. À noter que les procédures décrites dans ce rapport s'appliquent à la Société mère et à l'ensemble des sociétés intégrées dans les comptes consolidés du Groupe.

Les informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique figurent au chapitre 4 du présent Document de Référence, « Informations juridiques et financières à caractère général ».

Les informations relatives aux modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale sont décrites à l'article 25 des statuts de la Société, lui-même repris au chapitre 4 du présent Document de Référence, « Informations juridiques et financières à caractère général ».

## → 3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

### 3.1 Fonctionnement du Conseil de Surveillance :

**Missions et attributions du Conseil de Surveillance :** le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. À ce titre, à toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns, et peut se faire communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Dans le cadre de sa mission de contrôle, le Conseil de Surveillance approuve les comptes annuels et semestriels, le budget annuel ainsi que le Plan Stratégique à moyen terme présentés par le Président du Directoire.

Indépendamment des opérations visées à l'article L. 225-68 alinéa 2 du Code de commerce pour lesquelles une autorisation préalable du Conseil de Surveillance est nécessaire, le Directoire ne peut, sans y être préalablement autorisé par le Conseil de Surveillance, prendre des décisions sur les sujets suivants :

- les émissions de titres donnant accès directement ou indirectement au capital social de la Société ;
- les opérations de financement susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de la Société ;
- les investissements physiques ou cessions d'actifs (hors participations) d'un montant supérieur à 10 millions d'euros ;
- les opérations d'acquisition, sous quelque forme que ce soit, dont le prix, additionné de tout passif, est supérieur à 3 millions d'euros ;
- les accords de partenariat stratégiques ;
- les propositions de modifications statutaires à l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires ;
- les propositions de programme de rachat d'actions à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ;

- la mise en place de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites au bénéfice du personnel salarié de la Société ainsi que des mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées, ainsi que les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et les attributions gratuites d'actions au bénéfice des membres du Directoire de la Société ;
- les propositions d'arrêté des comptes semestriels et annuels, d'affectation du résultat, de fixation du dividende et de distribution d'acompte sur dividende ;
- la proposition à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de nomination ou de renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes.

**Règlement intérieur du Conseil de Surveillance :** le Conseil de Surveillance a adopté son Règlement intérieur le 23 juillet 2009.

Le Règlement intérieur constitue la charte de gouvernance du Conseil de Surveillance et régit, par ailleurs, les relations entre les membres de ce dernier et les membres du Directoire de Mersen, dans un esprit de coopération visant notamment à assurer la fluidité des échanges entre les organes sociaux dans l'intérêt des actionnaires. Il vise à donner au Conseil de Surveillance les moyens de s'assurer de la mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise.

Il s'inscrit dans le cadre des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Le Règlement intérieur a été amendé à quatre reprises. A trois reprises en 2011, une première fois à la suite de la parution du rapport AMF sur le Comité d'audit, une seconde fois, à propos des règles de calcul de répartition des jetons de présence, et une troisième fois afin de modifier les missions du Comité Stratégie. Le Règlement intérieur a fait l'objet d'une nouvelle révision en date du 10 mars 2015 afin de prendre en compte les nouvelles recommandations du Code AFEP-MEDEF, notamment, sur la prépondérance de la part variable dans la définition de la rémunération des membres du Conseil. Cette révision a été l'opportunité de préciser certains points sur les critères d'indépendance des membres du Conseil et enfin d'ajouter un article sur les modalités de l'auto-évaluation annuelle du Conseil sur son fonctionnement, afin de formaliser la pratique en cours.

Le Règlement intérieur comporte donc 6 articles :

- l'article 1 définit le rôle et les missions du Conseil de Surveillance et précise les listes de décisions du Directoire soumises à une autorisation ou à un avis préalable du Conseil de Surveillance ;
- l'article 2 porte sur la tenue et le déroulement des réunions du Conseil de Surveillance (convocations, participation, règles de majorité, compte rendu, secrétaire du Conseil) ;
- l'article 3 traite de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance (jetons de présence, rémunération du Président et du Vice-Président, rémunérations exceptionnelles) ;
- l'article 4 est relatif aux règles de déontologie applicables aux membres du Conseil de Surveillance et à la notion de membres « indépendants » ;

- l'article 5 est relatif aux règles d'auto-évaluation du Conseil de Surveillance
- l'article 6 régit les règles de fonctionnement des Comités institués par le Conseil de Surveillance.

Le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance est disponible sur le site Internet de la Société : [www.mersen.com](http://www.mersen.com).

Dans le cadre de son auto-évaluation annuelle, le Conseil de Surveillance procède également à une évaluation de chacun des trois comités.

### 3.2 Composition du Conseil de Surveillance

Selon les statuts, le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, nommés par l'Assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil de Surveillance.

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de 4 ans, renouvelable.

La limite d'âge applicable à l'exercice des fonctions de tout membre personne physique du Conseil de Surveillance et de tout représentant permanent d'une personne morale est fixée à soixante-douze ans.

Au 31 décembre 2015, le Conseil de Surveillance est composé de 11 membres.

Conseil

Président du Conseil de Surveillance : Hervé Couffin.

Vice-Président du Conseil de Surveillance : Henri-Dominique Petit.

Membres du Conseil de Surveillance :

- Isabelle Azemard ;
- Bpifrance Investissement, représenté par Thierry Sommelet ;
- Yann Chareton ;
- Catherine Delcroix ;<sup>(1)</sup>
- Carolle Foissaud ;
- Dominique Gaillard ;
- Jean-Paul Jacamon ;
- Marc Speeckaert ;
- Ulrike Steinhorst.

Les membres indépendants sont : Hervé Couffin, Catherine Delcroix Carolle Foissaud, Jean-Paul Jacamon, Henri-Dominique Petit et Ulrike Steinhorst. Pour vérifier la conformité au caractère indépendant de chacun de ses membres, le Conseil considère tous les critères proposés par le code AFEP-MEDEF. Il est toutefois à noter que le critère de la durée des mandats cumulés n'a pas été retenu, dès lors qu'aucun des membres du Directoire ou du comité exécutif n'ayant été en fonction avant 2009, le risque de proximité des membres du Conseil avec le Management sur une trop longue période est écarté.

(1) Catherine Delcroix a été cooptée lors de la séance du Conseil du 10 mars 2015, en remplacement de Philippe Rollier qui avait atteint l'âge limite prévu par les statuts de la Société. La nomination de Catherine Delcroix a été soumise au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale réunie à titre Ordinaire le 19 mai 2015, qui a ratifié sa nomination. Avec cette nomination, la représentation des femmes au sein du Conseil est de 36% à fin 2015.

### 3.3 Travaux du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance s'est réuni 8 fois en 2015 avec un taux de présence moyen de 95%.

Au cours de ces réunions, le Conseil de Surveillance a examiné et/ou s'est prononcé sur les questions suivantes :

- **le 28 janvier 2015** : Revue d'une première approche des résultats 2014. Examen et approbation du budget 2015. Revue de la politique de Ressources Humaines du Groupe. Point d'information sur les projets d'acquisition. Examen des conventions réglementées et renouvellement des autorisations en matière de cautions, avals et garanties.
- **le 10 mars 2015** : Examen et approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2014. Approbation du projet d'affectation du résultat, du projet de communiqué financier et du rapport du Président sur les travaux du Conseil et le contrôle interne. Approbation des documents prévisionnels de gestion. Approbation du projet de « guidance » 2015 proposé par le Directoire. Point sur l'activité des sites industriels en France et sur la contribution des produits développés depuis moins de 5 ans. Approbation des projets de résolutions à soumettre à l'assemblée générale des actionnaires. Approbation de la rémunération variable 2014 et fixation des règles de calcul de la rémunération au titre de 2015 des membres du Directoire. Examen de l'indépendance des membres du Conseil de surveillance. Sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, cooptation de Catherine Delcroix en tant que membre du Conseil de Surveillance. Revue de la composition des Comités du Conseil. Révision du Règlement Intérieur du Conseil.
- **le 19 mai 2015** : Analyse des performances d'une activité. Approbation d'un projet d'acquisition dans le domaine de la protection des surtensions en Chine. Approbation des plans 2015 d'attributions gratuites d'actions de performance et d'actions de préférence. Examen des conclusions de la mission d'auto-évaluation du fonctionnement du Conseil de Surveillance conduite par Ulrike Steinhorst.
- **le 9 juillet 2015** : Examen des plans stratégiques 2015-2019 du Groupe et des activités.
- **le 30 juillet 2015** : Approbation des comptes semestriels sociaux et consolidés au 30 juin 2015. Approbation des documents prévisionnels de gestion. Revue du projet de communiqué financier sur les comptes. Point sur les projets d'acquisition. Approbation du projet de déménagement du siège social dans la même commune.
- **le 30 septembre 2015** : Discussion sur l'évolution de la composition du Directoire à compter de 2016. Point sur une activité. Point sur des projets de cession et d'acquisition. Point d'information sur le plan Transform et sur le plan d'excellence opérationnelle.
- **le 23 octobre 2015** : Approbation de la révision de la « guidance » 2015 proposée par le Directoire et revue du communiqué financier relatif au chiffre d'affaires du troisième trimestre 2015.

- **le 10 décembre 2015** : Bilan et faits marquants 2015. Premiers éléments du budget 2016. Exposé d'un projet d'acquisition. Approbation d'un projet de joint-venture en Chine.

### 3.4 Travaux des trois Comités du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a défini dans son Règlement intérieur les fonctions, missions et moyens de ses trois Comités : le Comité d'Audit et des Comptes, le Comité des Nominations et des Rémunérations et le Comité Stratégie. Dans la mesure du possible et en fonction des circonstances applicables, toute délibération du Conseil de Surveillance portant sur un domaine de compétence d'un Comité devra avoir été précédée de la saisine dudit Comité compétent et ne pourra être prise qu'après la remise par le Comité compétent de ses recommandations ou propositions.

Chacun des Comités peut, dans l'exercice de ses attributions :

- (i) se faire communiquer par la Société tout document qui lui paraîtrait utile à l'exercice de sa mission ;
- (ii) auditionner tout ou partie des membres du Directoire ou toute autre personne que le Comité jugera utile d'auditionner ;
- (iii) se faire assister en réunion de tout tiers de son choix (expert, Conseil ou Commissaire aux comptes).

Cette consultation des Comités ne peut cependant avoir pour objet de leur déléguer les pouvoirs qui sont attribués au Conseil de Surveillance par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou limiter les pouvoirs du Directoire.

#### Comité d'Audit et des Comptes :

Le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance prévoit que le Comité d'Audit et des Comptes est composé au minimum de trois membres et au maximum de six membres, dont une majorité de membres indépendants. Le Règlement intérieur prévoit également que les membres du Comité d'Audit et des Comptes sont choisis notamment pour leurs compétences dans les domaines comptable et financier. Compte tenu de leur formation et expérience professionnelle, les membres du Comité remplissent ce critère de compétences. Le Comité d'Audit et des Comptes se réunit au moins trois fois par an et chaque fois qu'il l'estime nécessaire, et préalablement aux réunions du Conseil de Surveillance dont l'ordre du jour comporte l'examen d'un sujet se rapportant à sa mission. Pour l'examen des comptes annuels, le comité se réunit environ une semaine avant le Conseil de Surveillance. Le Directeur Financier du Groupe est chargé de faire les présentations. Le Directeur des Risques de l'Audit Interne et de la Sécurité est présent au moins une fois par an à ces réunions.

Au 31 décembre 2015, le Comité d'Audit et des Comptes compte six membres désignés parmi les membres du Conseil de Surveillance dont 4 membres indépendants : Yann Chareton, Hervé Couffin, Catherine Delcroix (à compter du 2 juin 2015), Carolle Foissaud, Henri-Dominique Petit et Thierry Sommelet. Henri-Dominique Petit assure les fonctions de Président du Comité.

En 2015, le Comité s'est réuni cinq fois avec un taux de présence de 97%.

- **Le 22 janvier 2015** : Examen d'une première approche des résultats 2014. Information reçue du Directoire sur les tests d'impairment des UGT du Groupe. Point sur l'évolution des retards de paiement des clients. Examen des plans d'actions mis en œuvre dans le cadre de la cartographie des risques du Groupe.
- **Le 5 mars 2015** : Discussion sur le processus de renouvellement des mandats des commissaires aux comptes. Examen, en présence des commissaires aux comptes, du projet de comptes annuels 2014. Présentation par les commissaires aux comptes de leur mission d'audit. Entretien avec les commissaires aux comptes, hors présence du management, sur l'arrêté des comptes et leurs conclusions d'audit.
- **Le 2 juin 2015** : Point d'avancement sur le projet « cash initiative », désormais intégré dans le programme d'excellence opérationnelle. Point d'information sur les incidences comptables d'un projet de nouvelle organisation du Groupe. Point d'information sur la situation des régimes de retraite en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, notamment sur des projets d'évolution de régime aux Etats-Unis. Examen de la politique des systèmes d'information du Groupe.
- **Le 29 juillet 2015** : Examen, en présence des commissaires aux comptes, du projet de comptes semestriels au 30 juin 2015 ainsi que du projet de rapport semestriel. Présentation par les commissaires aux comptes de leur mission d'audit. Entretien, hors présence du management, sur l'arrêté des comptes et leurs conclusions d'audit.
- **Le 2 décembre 2015** : Présentation du bilan des audits internes réalisés au cours de l'année 2015 et validation du programme proposé pour 2016. Examen et approbation de la révision annuelle de la cartographie des risques et point d'information sur la réalisation des plans d'actions décidés dans la cartographie 2014. Examen de certains points comptables dans le cadre de la préparation de l'arrêté des comptes 2015. Point d'information sur les aspects financiers du projet Transform. Point d'information sur les aspects comptables et financiers du projet de réorganisation du Groupe.

#### Comité des Nominations et des Rémunérations :

Le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance prévoit que le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé au minimum de trois membres et au maximum de six membres, dont une majorité de membres indépendants. Le Comité des Nominations et des Rémunérations se réunit au moins deux fois par an et, en toute hypothèse, préalablement aux réunions du Conseil de Surveillance ou du Directoire dont l'ordre du jour comporte l'examen d'un sujet se rapportant à sa mission.

Au 31 décembre 2015, le Comité comporte six membres désignés parmi les membres du Conseil de Surveillance, dont 4 membres indépendants : Isabelle Azemard, Hervé Couffin, Dominique Gaillard, Jean-Paul Jacamon, Henri-Dominique Petit et Ulrike Steinhorst. Jean-Paul Jacamon assure les fonctions de Président du Comité.

Au cours de cette période, le Comité des Nominations et des Rémunérations s'est réuni quatre fois, avec un taux de présence de 83 %.

- **Le 17 février 2015** : Validation des montants de bonus 2014 attribués aux membres du Directoire. Proposition de fixation des règles de détermination des bonus 2015 pour les membres du Directoire et du Comité exécutif. Proposition d'évolution de la rémunération fixe et/ou variable de certains membres du Directoire. Examen des dispositifs d'incentives long terme 2015, notamment d'un plan d'actions de préférence pour le Comité exécutif. Résultats de l'étude de compétitivité des rémunérations des dirigeants. Point sur l'organisation.
- **Le 9 mars 2015** : Avis favorable sur les propositions de plan d'incentives long terme 2015. Avis favorable à la cooptation de Catherine Delcroix en tant que membre du Conseil de surveillance. Proposition de soumettre le renouvellement des mandats de 4 membres du Conseil de surveillance qui arrivent à expiration à la prochaine Assemblée Générale. Avis sur l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance.
- **Le 28 septembre 2015** : Point sur la politique de bonus au sein du Groupe. Avis favorable à une éventuelle modification de la composition du Directoire à compter de 2016. Point sur les candidats retenus pour un poste à pourvoir dans le cadre de la nouvelle organisation.
- **Le 26 novembre 2015** : Examen de la réorganisation du Groupe prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Présentation du plan de communication de la nouvelle organisation. Présentation des conclusions des évaluations de compétences réalisées par un cabinet extérieur pour un certain nombre de cadres dirigeants.

### Comité Stratégie :

Le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance prévoit que le Comité Stratégie est composé d'au moins trois membres et de huit membres au maximum, dont une majorité de membres indépendants. Le Comité Stratégie se réunit au moins deux fois par an et, chaque fois qu'il l'estime nécessaire, préalablement aux réunions du Conseil de Surveillance dont l'ordre du jour comporte l'examen d'un sujet se rapportant à sa mission.

Au 31 décembre 2015, le Comité comporte six membres désignés parmi les membres du Conseil de Surveillance, dont 3 membres indépendants : Hervé Couffin, Dominique Gaillard, Jean-Paul Jacamon, Thierry Sommelet, Marc Speeckaert et Ulrike Steinhorst. Hervé Couffin assure les fonctions de Président du Comité.

En 2015, le Comité Stratégie s'est réuni à trois reprises, avec un taux de présence de 83 %.

- **Le 1<sup>er</sup> avril 2015** : Présentation des métiers du carbone et du graphite synthétique et de l'environnement concurrentiel correspondant. Discussion sur l'opportunité d'une acquisition.
- **Le 18 mai 2015** : Point d'avancement sur l'opportunité d'acquisition évoquée lors du précédent Comité.
- **Le 19 novembre 2015** : Présentation de segments d'activité adjacents et de cibles potentielles pour le Groupe. Examen de l'opportunité d'un projet de joint-venture en Chine. Informations sur des concurrents.

## → 4. Principes et règles arrêtés pour les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Lors de la séance du 10 mars 2015, le Conseil de surveillance, a décidé de modifier les règles de versement des jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance afin de se conformer aux recommandations du Code AFEP-MEDEF en la matière.

En conséquence, le Règlement intérieur du Conseil a été révisé afin de formaliser les nouvelles applicables.

Sur le montant global des jetons de présence autorisés :

- Deux tiers sont alloués à l'appartenance au Conseil de surveillance, étant précisé que sur cette base, 45% sont réservés à l'appartenance proprement dite au Conseil et répartis également entre les membres, et 55% sont répartis au prorata de la participation effective des membres aux séances du Conseil.
- Un tiers est alloué à l'appartenance à un Comité spécialisé, étant précisé que sur cette base, la même clé de répartition est appliquée entre appartenance et présence effective, et que ce montant est réparti à hauteur de 13,3% pour le Comité d'Audit et des Comptes, de 10% pour le Comité des Nominations et Rémunérations, et de 10% pour le Comité Stratégie.
- Enfin, la rémunération de chaque Président de Comité est égale à 1,5 fois celle d'un membre, que ce soit pour le critère d'appartenance ou de présence effective.

Lors de sa première réunion du 19 mai 2009, le Conseil de Surveillance avait décidé d'allouer une rémunération forfaitaire annuelle au Président et au Vice-Président du Conseil de Surveillance. Cette rémunération est restée inchangée depuis lors.

Les rémunérations du Président du Directoire et des membres du Directoire sont approuvées par le Conseil de Surveillance sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations. Concernant la rémunération du Président du Directoire et des membres du Directoire, le Comité des Nominations et des Rémunérations se réunit en dehors de leur présence.

A compter de 2015, la partie fixe de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux n'est revue que sur une base pluriannuelle, conformément au code AFEP-MEDEF. Le système de bonus du Président du Directoire et des membres du Directoire repose sur les réalisations obtenues suivantes :

Pour le Président du Directoire et le Directeur Administratif et Financier :

- pour 35 %, objectifs de ROCE du Groupe (calculé sur la base du résultat opérationnel courant après impôts) sur l'exercice;

- pour 35 %, objectifs de génération de cash-flow opérationnel au niveau du Groupe ;
- pour 30 %, objectifs individuels fixés en début d'exercice par le Conseil de Surveillance

Pour les autres Membres du Directoire :

- pour 20 %, objectifs de ROCE du Groupe (calculé sur la base du résultat opérationnel courant après impôts) sur l'exercice;
- pour 20 %, objectifs de Marge Opérationnelle Courante au niveau de leur Activité ;
- pour 20 %, objectifs de cash-flow opérationnel au niveau de leur Activité ;
- pour 40 %, objectifs individuels fixés en début d'exercice par le Conseil de Surveillance.

Le Président du Directoire bénéficie à ce jour d'un régime de retraite sur-complémentaire. Sous condition de présence dans le Groupe au jour du départ à la retraite, le régime garantit un sur-complément de retraite plafonné en fonction de l'ancienneté de 10 % à 20 % de la rémunération de référence (salaire de base des 3 dernières années plus rémunération variable fixée forfaitairement à 50 % du bonus maximum). Des informations complémentaires sur la rémunération des mandataires sociaux sont données dans le chapitre « Rémunération et avantages en nature » du présent document.

## → 5. Principales procédures de contrôle interne du groupe Mersen

### 5.1 Définition du contrôle interne

Pour Mersen, le contrôle interne est défini comme un processus mis en œuvre par tous les collaborateurs, sous la responsabilité du Directoire et du management en vue d'assurer une gestion rigoureuse et efficace du Groupe.

Le contrôle interne de Mersen vise donc à atteindre les objectifs suivants :

- le respect des politiques définies par le Groupe, ainsi que la conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- le bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- la prévention des fraudes et erreurs ;
- l'exactitude et l'exhaustivité des informations financières.

Mersen adopte ainsi une définition du contrôle interne comparable au référentiel international « COSO » (*Committee Of Sponsoring Organization de la Treadway Commission*), dont les conclusions ont été publiées en 1992 aux États-Unis et disponibles sur le site [www.coso.org](http://www.coso.org). Le référentiel Coso, revu en 2013, met en avant une pratique du contrôle interne élargie aux fonctions autres que financières, ainsi qu'une surveillance précise des travaux par le comité d'audit et des comptes. Mersen a évalué son organisation actuelle par rapport à ce référentiel. Il en ressort que les pratiques

du Groupe Mersen, en terme de contrôle interne, sont en accord avec le référentiel. Le système de contrôle actuellement en place, ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés. Par ailleurs, le Groupe a pris en compte les éléments du cadre de référence diffusé par l'AMF sur la partie « Principes généraux du contrôle interne ».

### 5.2 Principes généraux du contrôle interne

Étant implanté industriellement dans environ 35 pays répartis sur les cinq continents, le groupe Mersen a organisé sa maîtrise de l'efficacité du contrôle interne au travers des organisations suivantes :

#### 5.2.1 Organisation du contrôle

En matière de gouvernance d'entreprise, Mersen a opté pour une organisation garantissant une séparation et un équilibre entre les pouvoirs. Les pouvoirs de direction et de gestion assumés par le Directoire sont clairement distingués des missions de contrôle exercées par le Conseil de Surveillance.

Le Directoire et le Comité Exécutif de Mersen supervisent les dispositifs de contrôle interne. La composition, le fonctionnement, les pouvoirs et attributions du Directoire et du Comité Exécutif sont décrits dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise » du présent document.

Au sein des filiales du Groupe, chaque manager d'unité est responsable de la mise en œuvre de la politique en matière de contrôle interne ainsi définie par le Directoire et le Comité d'Audit et des Comptes du Conseil de Surveillance.

Dans le cadre de ses missions de contrôle, le Conseil de Surveillance de Mersen s'est doté d'un Comité d'Audit et des Comptes dont la composition, le nombre de réunions et les principales missions sont décrites dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise ». Il assure la surveillance du contrôle interne puisqu'il a notamment pour mission :

- de suivre le processus d'élaboration des informations financières en évaluant les documents financiers diffusés par la Société et en s'assurant de l'existence d'un processus suffisamment structuré et organisé pour l'élaboration de ces informations ;
- de veiller à l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques au travers :
  - de la validation du programme annuel d'audit interne, ainsi que du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de la mise en place des recommandations préconisées ;
  - du suivi de l'évolution des travaux dans le domaine de la gestion des risques.
- de suivre le contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- de veiller à l'indépendance des Commissaires aux comptes.

La Direction des Risques, de l'Audit interne et de la Sécurité de Mersen assure le suivi des actions liées au contrôle interne et à la gestion des risques. Elle est rattachée à la Direction Administrative et Financière et rend compte de ses travaux au Comité d'Audit et des Comptes du Conseil de Surveillance.

### 5.2.2 La gestion des risques

Le Groupe a mis en place un principe d'actualisation annuelle de sa cartographie des risques Groupe. Il revoit également cette cartographie de façon plus approfondie tous les 3 ans. La dernière revue approfondie a été réalisée en 2014.

Les risques sont répertoriés suivant 4 catégories :

- risques stratégiques ;
- risques opérationnels ;
- risques liés à l'information ;
- risques financiers.

Pour chaque catégorie, les risques potentiels ont été hiérarchisés en fonction de leur impact et de la probabilité de survenance de chacun d'entre eux, et en fonction du degré de maîtrise lié aux dispositifs de contrôle déjà en place.

Une revue des plans d'actions est présentée une fois par an au Comité d'Audit et des Comptes et de façon trimestrielle au Comité Exécutif du Groupe. En 2015, l'ensemble des plans d'actions présentés étaient conformes à l'agenda indiqué en début d'année. Sur la base de l'avancement de ces plans et de l'évolution du contexte économique mondial, la cartographie a été adaptée et validée par le Comité d'Audit et des Comptes. Suite à cet exercice, la Direction des Risques, de l'Audit interne et de la Sécurité a défini ou réorienté des plans d'actions dans la continuité des actions déjà engagées. Ces actions visent à diminuer l'impact et/ou l'occurrence de chaque risque. Elles permettent également de vérifier que les mesures actuellement en place contribuent efficacement à la diminution du risque potentiel.

En 2014, le Groupe avait également élaboré une cartographie des risques spécifiques pour une activité. Le plan d'actions défini a été suivi au niveau de l'activité.

La politique de gestion des risques est décrite dans le chapitre 5 du présent document.

### 5.2.3 Activité de contrôle

Mersen diffuse à l'ensemble de ses filiales un manuel de contrôle interne. Ce document est en ligne sur le site Intranet de Mersen. Il regroupe l'ensemble des procédures de contrôle interne minimales applicables à toute entité du Groupe. La forme du manuel est interactive avec notamment la mise en place de liens avec les bonnes pratiques du Groupe. Il comporte les points suivants :

- Descriptif du contexte, des objectifs et des moyens du contrôle interne ; descriptif de l'organisation du contrôle interne et de la mention du référentiel de contrôle interne utilisé par le Groupe (COSO) ;
- La définition du Risque, de la mesure du « poids » d'un risque que décrit l'outil de cartographie des risques ;
- Liste de l'ensemble des contrôles internes fondamentaux à mettre en place pour assurer le fonctionnement optimal des principaux processus de l'entreprise :
  - ventes/clients,
  - achats/fournisseurs,
  - logistique,
  - gestion des ressources humaines,

- investissements/immobilisations,
- système d'information.

- Contrôles internes fondamentaux à mettre en place pour assurer la fiabilité de l'organisation comptable, du reporting et des états financiers au regard des objectifs suivants :

- protection des actifs,
- exhaustivité des enregistrements comptables,
- réalité des transactions,
- respect des dates d'enregistrement des transactions,
- correcte évaluation des actifs et passifs,
- confidentialité.

Au-delà des audits corporate réalisés par la direction de l'audit interne, le Groupe a déployé depuis quelques années des audits dits « croisés » afin de renforcer le dispositif de contrôle interne. Ces audits sont réalisés par des opérationnels et fonctionnels du Groupe de chaque grande zone géographique (Asie, Europe, Amérique) qui reçoivent une formation adéquate.

Le programme des audits croisés est décidé par la Direction des Risques et de l'Audit interne du Groupe. Ces audits ont pour but non seulement de vérifier chaque année les fondamentaux en termes de contrôle interne, mais également de vérifier que les plans d'actions décidés l'année précédente ont bien été mis en place. Ils permettent également d'intégrer plus facilement les sociétés acquises et ainsi de les amener progressivement au niveau de contrôle interne requis.

Cette démarche permet d'échanger les bonnes pratiques et de diffuser plus largement la culture du contrôle interne.

Au-delà des principes d'actions et des outils décrits dans le présent rapport, le Groupe demande annuellement à tous les Directeurs de site de s'engager formellement sur la bonne application des principaux points de contrôle interne dans leur unité au travers d'une lettre.

### 5.2.4 Pilotage du contrôle interne

#### Le Département audit interne

Le département d'audit interne du Groupe est chargé de contrôler la bonne application du manuel de contrôle interne et d'animer la démarche de contrôle interne du Groupe. Il anime également les réseaux et l'organisation des audits corporate et croisés dans l'ensemble du Groupe. Il soumet régulièrement ses conclusions au Comité d'Audit et des Comptes, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes. Un point sur l'actualité du Contrôle Interne dans le Groupe est fait mensuellement au Comité Exécutif.

Ce département a réalisé 14 missions en 2015. Ces missions ont eu pour objet :

- d'analyser l'efficacité du contrôle interne et de contrôler la bonne application des plans d'actions mis en œuvre suite aux audits réalisés les années précédentes sur 12 sites industriels.
- de contrôler la bonne mise en place des plans d'actions sur une unité qui avait été auditée l'an dernier et pour laquelle le contrôle interne n'avait pas été jugé satisfaisant.
- D'évaluer le niveau de contrôle interne de la fonction trésorerie Groupe. Cette évaluation a été réalisée par un cabinet extérieur, spécialiste de la fonction trésorerie.

Le département d'audit interne fait appel de façon permanente à un cabinet extérieur spécialisé afin d'assurer la qualité et l'indépendance de la démarche d'audit et d'aider à son amélioration continue.

Depuis maintenant près de 10 ans, les unités auditées envoient une auto-évaluation de leur contrôle interne préalablement à l'intervention du département d'audit interne. Ces évaluations revues par l'audit interne permettent de corriger certaines différences d'appréciations et de renforcer la culture du contrôle interne dans les unités.

### La sécurité des systèmes d'information

La Direction des Risques, de l'Audit interne et de la Sécurité est chargée de veiller à la Sécurité des Systèmes d'Information, et notamment de :

- sécuriser le parc informatique et préserver la confidentialité des informations ;
- sécuriser les infrastructures et applications pour préserver la continuité d'exploitation.

Un responsable Sécurité des Systèmes d'Information a été nommé en 2013. Il reporte fonctionnellement à la Direction des Risques, de l'Audit et de la Sécurité. Sa mission est de :

- Vérifier la bonne mise en place de la politique Sécurité Systèmes d'Information ;
- Animer le réseau de correspondants des systèmes d'information sur l'aspect sécurité ;
- Proposer des outils d'analyses et d'améliorations afin de contrôler au mieux les systèmes en place ;
- Développer la culture Sécurité des Systèmes d'Information.

Le responsable de la sécurité des systèmes d'information a effectué 19 audits de sites en 2015, sur place ou à distance.

### 5.2.5 Autres dispositifs contribuant au contrôle interne du Groupe

Le contrôle de gestion et la planification stratégique, la gestion des ressources humaines, la politique de développement durable et les procédures relatives à la qualité contribuent, elles aussi, au respect des politiques définies par le Groupe.

#### Le contrôle de gestion et la planification stratégique

Chaque année, le Groupe élabore un Plan Stratégique déterminant les orientations à retenir pour les prochaines années, un « business plan » chiffré, ainsi qu'un plan industriel. Ces plans sont présentés au Conseil de Surveillance.

En début d'année, le Directoire et le Comité Exécutif décident des actions clés à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis. Ils reçoivent périodiquement une situation et une analyse de ces plans d'actions.

L'exercice budgétaire est réalisé une fois par an. Ce budget est soumis à l'approbation du Directoire puis à la ratification du Conseil de Surveillance.

Une prévision sur l'activité et les principaux agrégats financiers pour l'année en cours est réalisée chaque trimestre. Cet exercice permet de s'adapter aux inflexions de tendance et de décider plus rapidement des actions correctives nécessaires.

#### Les procédures relatives aux ressources humaines

La politique de ressources humaines du Groupe s'articule, en termes de contrôle interne, autour des éléments suivants :

- des « revues de management » permettent de faire régulièrement le point sur l'ensemble des responsables du Groupe afin de favoriser leurs opportunités de développement et d'identifier les hommes et femmes clés du Groupe ;
- des entretiens individuels annuels permettent aux responsables d'unités d'évaluer la performance de leurs collaborateurs et de définir en accord avec eux les objectifs de l'année à venir ;
- d'une gestion prévisionnelle des ressources humaines et notamment de plans de successions pour les cadres dirigeants.

Enfin, des règles précises définissent la rémunération des performances.

#### Le développement durable

Mersen a depuis longtemps une attitude responsable en matière d'environnement économique et social. En dehors des aspects économiques qui sont un axe de développement du Groupe, celui-ci s'attache également à promouvoir des actions nouvelles aussi bien en matière sociale qu'environnementale.

Cet engagement est développé dans le chapitre « Développement durable » du document de référence. Le Groupe a mis en place, avec l'aide d'un cabinet extérieur, un référentiel de reporting des indicateurs de développement durable conforme à la réglementation Grenelle 2. Ce référentiel a été diffusé à l'ensemble des unités. Ce reporting fait l'objet d'une attestation de la part de l'organisme certificateur.

#### Les procédures d'excellence opérationnelle

La Direction de l'Excellence Opérationnelle a pour mission l'amélioration de la performance opérationnelle du Groupe en déployant auprès des sites du Groupe des outils d'analyse et d'amélioration continue. Elle vise également à développer la culture « Lean » dans l'ensemble des unités du Groupe.

Elle s'appuie sur un certain nombre d'indicateurs opérationnels, tels que taux de service, taux de non-qualité, sécurité, ou rotation des stocks. Ces indicateurs sont suivis dans l'ensemble des sites du Groupe. Elle déploie et contrôle le plan de réduction des coûts dans l'ensemble des sites afin d'améliorer la compétitivité. Inscrits au budget, les projets seront revus périodiquement et leur contribution financière est évaluée sur les matières, la main d'œuvre directe et indirecte, les coûts fixes de productions ainsi que les frais généraux.

## → 6. Le contrôle interne comptable et financier

### 6.1 Organisation générale

Le contrôle interne comptable et financier est exercé par la Direction Administrative et Financière du groupe Mersen qui a notamment pour mission d'assurer la production et la qualité des états comptables et de gestion. Elle s'appuie pour ce faire sur les Directions Financières de chacune des activités. Ces dernières sont à leur tour en relation avec une Direction Financière présente au sein de chaque site. Cette organisation permet de fixer des objectifs, de recueillir et d'analyser l'information comptable et financière à différents niveaux de l'organisation.

### 6.2 Élaboration de l'information comptable et financière

La Direction Administrative et Financière a formalisé et diffusé à l'ensemble des filiales un manuel des principes comptables et de consolidation. Ce manuel regroupe les principes comptables applicables à toute entité du Groupe ainsi qu'un descriptif du processus d'arrêté des comptes. Il donne également le calendrier des différents arrêtés ainsi que la liste des éléments à transmettre dans le cadre de la procédure de consolidation. Il précise, pour les sous-paliers de consolidation, les règles à respecter. Ce document est accessible sur le site Intranet de Mersen.

La mise à jour de ce manuel, en fonction notamment des évolutions externes des normes comptables, se fait en parfaite collaboration avec les Commissaires aux comptes qui valident, avec la Direction Administrative et Financière du Groupe, les changements apportés.

Chaque entité du Groupe effectue un arrêté comptable mensuel et produit une liasse de consolidation standard dans les délais fixés par le Groupe. Lors de la remontée de cette information, transmise au travers d'un logiciel de consolidation commun, des contrôles de cohérence s'appliquent à chaque étape du processus de collecte et de traitement des informations. Ces contrôles ont pour objectif de vérifier notamment :

- la bonne application des normes du Groupe ;
- la validation et l'élimination des transactions intra-Groupe ;
- les retraitements de consolidation.

### 6.3 La trésorerie et le financement

La Direction Financement et Trésorerie gère de façon centralisée la trésorerie du Groupe. Dans un souci de contrôle des risques, des procédures Groupe sont en place notamment pour la gestion des risques de change, de matières premières et clients, l'émission des cautions et la gestion des processus cash-pooling et netting.

Un important travail de développement de la culture de management par le cash a été entrepris, principalement au niveau des managers. Une formation sensibilisation au cash, mise en place en 2013 via l'outil de e-learning, est suivie chaque année par les managers entrants dans le Groupe. Cette sensibilisation contribue au développement de la culture cash dans l'entreprise.

## → 7. Démarche retenue en 2015 et plan d'actions 2016 pour le contrôle interne

Les actions spécifiques menées en 2015 pour renforcer le contrôle interne ont été les suivantes :

- Conclusion de l'autoévaluation des fonctions centrales avec les directions consolidation, ressources humaines et juridique. Ces évaluations n'ont pas révélé de manquements importants en termes de contrôle interne.
- Reprise active des formations à la sensibilisation contre la fraude
- Démarrage d'un projet e-learning de sensibilisation au contrôle interne pour les managers

En 2015, l'audit interne a réalisé les audits dont le programme avait été approuvé par le Comité d'Audit et des Comptes soit seize audits de sites dont un audit de contrôle et un audit corporate (département Trésorerie). En raison de la mise en place du plan Transform, deux audits prévus en 2015 n'ont pu être réalisés. Un audit a été décalé sur 2016.

Les conclusions de la mise à jour de la cartographie des risques ont été présentées au Directoire, puis au Comité d'Audit et des Comptes, ainsi qu'un suivi du plan d'actions décidé en 2014. Le Comité d'Audit et des Comptes a également été informé de l'organisation des travaux de contrôle interne conformément aux préconisations de la 8ème Directive Européenne.

Les différents travaux effectués en 2015 n'ont pas révélé de défaillances ou d'insuffisances significatives du contrôle interne.

Le Groupe a évalué le fonctionnement de son contrôle interne en fonction des nouvelles directives COSO 2013. Aucun manquement majeur n'a été détecté par rapport à cette nouvelle directive. Quelques ajustements mineurs avaient été effectués en 2014.

Dans le cadre de l'évaluation du contrôle interne comptable et financier par rapport au référentiel de l'AMF, le Groupe a renforcé le déploiement en France d'une sensibilisation aux risques de fraude (escroquerie, falsification, etc.) à destination des managers du Groupe et des responsables financiers. Le Groupe a fait face en 2015 à quelques tentatives de fraudes qui n'ont pas abouti, grâce notamment à la mise en place de cette sensibilisation.

L'avancement du plan d'actions de la cartographie des risques sur la Sécurité des Systèmes d'Information a été présenté au Comité Exécutif. Une mise à jour de cette cartographie a été faite courant 2015 suite aux actions menées et aux nouveaux risques relevés. Un programme d'audit est mis en place. Ce programme permet de réaliser des tests à distance afin de vérifier la conformité des infrastructures par rapport aux règles Groupe.

Pour l'année 2016, les projets suivants vont être engagés par la Direction des Risques, de l'Audit Interne et de la Sécurité :

- Finalisation de la formation e-learning sensibilisation au contrôle interne pour les managers
- Reprise du projet de contrôle continu des données
- Renforcement des audits croisés dans certaines zones géographiques.
- Réalisation de quelques audits plus ciblés sur le respect des procédures Groupe et notamment la procédure d'acquisition.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ MERSEN S.A. EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Mersen S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

#### Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 8 mars 2016

KPMG Audit ID

Philippe Cherqui

*Associé*

Neuilly-sur-Seine, le 8 mars 2016

Deloitte & Associés

Laurent Odobez

*Associé*

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### → Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

#### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

### → Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

#### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

##### Avec Monsieur Luc Themelin, Président du directoire

Par décision en date du 16 mai 2013, votre Conseil de Surveillance a décidé d'octroyer à Monsieur Luc Themelin, les mêmes indemnités que celles qui avaient été octroyées lors de son précédent mandat dans l'hypothèse où il serait mis fin à ses mandats de Président et de membre du Directoire, dans les conditions ci-après précisées :

##### Clause de non-concurrence et de non-sollicitation

- Nature et objet : en cas de cessation de son mandat de Président et de membre du Directoire et, en contrepartie de l'engagement de non-concurrence et de non-sollicitation, pendant une période d'un an à compter de la cessation de ses fonctions, Monsieur Luc Themelin bénéficiera d'une indemnité mensuelle. Votre société pourra renoncer à cette clause de non-concurrence et de non-sollicitation et se libérer de son obligation de versement de l'indemnité mensuelle en informant Monsieur Luc Themelin de sa décision dans un délai de deux mois à compter de la cessation du mandat social.
- Modalités : le montant de l'indemnité qui sera versée à Monsieur Luc Themelin en contrepartie de l'engagement de non-concurrence et de non-sollicitation sera égal à 50 % de la dernière rémunération mensuelle fixe brute qu'il aura perçue immédiatement avant la rupture de son mandat social.

En date du 8 mars 2016 et conformément aux stipulations de l'ordonnance du 31 juillet 2014, le Conseil de Surveillance a réexaminé cette convention et a confirmé son maintien dans l'intérêt de la société.

#### Indemnité de révocation de mandat social

##### ■ Nature et objet :

En date du 8 mars 2016, le Conseil de Surveillance a réexaminé cette convention et a décidé, sur la base des préconisations AFEP/MEDEF, de modifier les règles relatives au fait générateur du versement de l'indemnité de départ accordé au Président du Directoire, à compter de 2016 :

Le paragraphe concernant la révocation du mandat social est désormais rédigé comme suit :

« Dans le cas où le Groupe Mersen mettrait fin, de quelque manière et pour quelque motif que ce soit (sauf faute grave ou lourde, départ à la retraite, mise à la retraite ou démission, ou modification de la gouvernance qui conduirait à le nommer directeur général d'une société anonyme à conseil d'administration), au mandat de Président et membre du directoire de Monsieur Luc Themelin (notamment par révocation, non renouvellement de mandat pour quelque cause que ce soit ou suppression des fonctions à la suite d'une transformation ou d'une fusion, à l'exception d'une modification de la gouvernance qui conduirait à le nommer directeur général d'une société anonyme à conseil d'administration), une indemnité forfaitaire sera versée à Monsieur Luc Themelin, calculée de la manière indiquée ci-après fixant les conditions de performance applicables (l'« Indemnité »), dès lors que ce départ est contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. »

- Modalités : l'indemnité forfaitaire correspond au maximum à 0,5 fois la rémunération totale brute qui aura été versée à Monsieur Luc Themelin au titre des trente-six mois précédant la rupture (y compris la part de la rémunération variable au titre de l'année en cours au moment de la rupture) et que cette rémunération ait été versée au titre de ses fonctions de Président du Directoire ou en qualité de salarié, et sous réserve de la réalisation des critères de performance, tels que définis pour l'atteinte des objectifs de son bonus cible.

En date du 8 mars 2016 et conformément aux stipulations de l'ordonnance du 31 juillet 2014, le Conseil de Surveillance a réexaminé cette convention et a confirmé son maintien dans l'intérêt de la société

#### Options de souscription d'actions – Actions de performances

- Nature et objet : dans le cas où il serait mis fin, de quelque manière et pour quelque motif que ce soit (sauf révocation consécutive à une prise de contrôle de la Société, départ à la retraite ou mise à la retraite), au mandat de Président et de membre du Directoire de Monsieur Luc Themelin, ce dernier perdra de plein droit le bénéfice de l'ensemble des options de souscription d'actions qui lui auraient été octroyées antérieurement à la date de fin de mandat mais dont les conditions d'octroi (conditions de présence et conditions de performances) n'auraient pas été remplies à la date de fin de mandat. Il perdra également de plein droit le bénéfice de l'ensemble des actions, soumises ou non à performance, qui lui auraient été attribuées, en application des dispositions de l'article L225-197-1 à L225-197-5 du Code de commerce, avant la date de fin de mandat et dont l'attribution ne serait pas encore devenue définitive à la date de fin de son mandat.

Il est toutefois précisé que le Conseil de Surveillance se réserve la possibilité de décider, le cas échéant, le maintien en totalité ou en partie du bénéfice desdites options de souscription d'actions et des actions gratuites, sous réserve de la réalisation des conditions de performances correspondantes. Le bénéfice des options de souscription d'actions et des actions gratuites visées sera maintenu dans le cas où les responsabilités et/ou la rémunération de Monsieur Luc Themelin seraient modifiées de manière substantielle à la suite d'une prise de contrôle de la Société, et où, de ce fait, il déciderait de quitter votre société.

En date du 28 janvier 2015, le Conseil de Surveillance a réexaminé la convention visée ci-dessus, conformément aux stipulations de l'ordonnance du 31 juillet 2014 et a confirmé son maintien dans l'intérêt de la société.

#### Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 8 mars 2016

KPMG Audit ID

Philippe Cherqui

Associé

Neuilly-sur-Seine, le 8 mars 2016

Deloitte & Associés

Laurent Odobez

Associé



# INFORMATIONS JURIDIQUES ET FINANCIÈRES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Renseignements à caractère général concernant la Société	94
Renseignements à caractère général concernant le capital	98
Programme de rachat d'actions	103
Actionnariat	107
L'action Mersen	109

4

# RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

## → Dénomination sociale et siège social

Mersen  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 10077  
F-92066 La Défense Cedex

## → Forme, nationalité et législation

Société Anonyme régie par la législation française, notamment par la loi du 24 juillet 1966.

## → Constitution et durée

La Société a commencé d'exister le 1er janvier 1937 et prendra fin le 31 décembre 2035, sauf cas de prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée générale extraordinaire.

## → Objet social (statuts, article 3)

La Société a pour objet, en France et dans tous les autres pays, l'accomplissement de toutes opérations concernant l'étude, la fabrication, la transformation, l'utilisation et la vente :

- des produits, objets ou appareils à base de carbone associé ou non à d'autres matériaux ;
- des poudres métalliques, des objets obtenus à partir de ces poudres, des alliages spéciaux et des objets obtenus à partir de ces alliages ;
- des produits électromécaniques et électroniques ;

- de tous les produits industriels, notamment métallurgiques, mécaniques, en matières plastiques et en élastomères ;
- de tous autres produits, objets ou appareils pouvant avoir des connexions avec les précédents :
  - soit par l'utilisation de ceux-ci dans leur constitution,
  - soit par le développement des recherches,
  - soit par les procédés de fabrication, les applications industrielles ou les réseaux de commercialisation.

La Société, dans le domaine d'activité ci-dessus défini, pourra notamment se livrer aux opérations de toute nature se rapportant :

- aux matières premières, matériaux préparés, composants et éléments, pièces détachées et semi-produits, produits finis et appareils, combinaisons d'appareils, ensembles de toutes espèces et de toutes dimensions réunissant des combinaisons d'appareils ;
- tous travaux ;
- toutes techniques.

La Société pourra aussi réaliser indirectement les opérations relatives à des activités techniques, industrielles ou commerciales. Elle pourra, à cet effet, créer toutes sociétés et tous groupements, prendre toutes participations dans toutes sociétés de capitaux ou de personnes, effectuer tous apports et toutes souscriptions, procéder à tous achats ou ventes de titres, de parts ou de droits sociaux.

Et, généralement, elle pourra réaliser toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher principalement ou accessoirement à ces activités.

La Société pourra, en outre, prendre un intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou dans tous organismes français ou étrangers.

## → Registre du Commerce et des Sociétés

RCS NANTERRE B 572 060 333 - CODE APE : 7010Z.

## → Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la Société

Les documents relatifs à la Société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Directoire, le Conseil de Surveillance et les Commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social auprès de :

Thomas Baumgartner  
Directeur Administratif et Financier  
Mersen  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
92400 Courbevoie La Défense 5 (France)  
Tél. : + 33 (0) 1 46 91 54 19

## → Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

## → Répartition statutaire des bénéfices (statuts, article 27)

À la clôture de chaque exercice, le Directoire dresse l'inventaire et les comptes annuels conformément aux dispositions du titre II du livre 1er du Code de commerce.

Le bénéfice de l'exercice, tel qu'il apparaît au compte de résultat, est constitué par la différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions.

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale ».

Lorsque ladite réserve aura atteint le dixième du capital, ce prélèvement cessera d'être obligatoire ; mais si, pour une cause quelconque, la réserve redescendait au-dessous du dixième du capital, le prélèvement reprendrait son cours.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserves conformément à la loi, et augmenté des reports bénéficiaires.

Sur ce bénéfice, il est tout d'abord prélevé un premier dividende égal à 5 % de la valeur nominale libérée et non remboursée des actions, sans que, si le bénéfice d'une année, après le prélèvement ci-dessus stipulé, ne permet pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes. Ensuite, l'Assemblée générale, sur proposition du Directoire, a le droit de décider le prélèvement de telles sommes qu'elle juge convenables, soit pour être reportées à nouveau, soit pour la constitution de réserves dont le Directoire détermine l'emploi.

Le solde est réparti aux actionnaires sans distinction.

L'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dans les conditions et modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée générale ordinaire peut en outre décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

## → Assemblée générale (statuts article 25)

### Convocation - Admission

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions prévues par la loi et délibèrent aux conditions de quorum et de majorité fixées par la loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les Assemblées générales se composent de tous les actionnaires propriétaires d'au moins une action libérée des versements exigibles.

Les propriétaires d'actions nominatives ont le droit d'assister à l'assemblée générale si leurs actions ont été inscrites en compte cinq jours avant la date de l'assemblée.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir le droit d'assister à l'Assemblée, justifier de l'immobilisation de leurs titres trois jours avant la date fixée pour la réunion.

Le Directoire a toujours la faculté de réduire ces délais.

Tout actionnaire pourra également, si le Directoire le décide au moment de la convocation de l'Assemblée générale, participer et voter aux Assemblées générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant leur identification, dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par le Vice-Président du Conseil de Surveillance et, à défaut, par un membre du Conseil de Surveillance spécialement délégué à cet effet par le Conseil de Surveillance. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les procès-verbaux d'Assemblées sont dressés et leurs copies certifiées par le Président du Conseil de Surveillance, le Vice-Président du Conseil de Surveillance, le secrétaire du Conseil de Surveillance ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

## → Franchissement de seuil (statuts, article 11 ter)

Les statuts de la Société prévoient une obligation de déclaration à la Société de tout franchissement de seuil égal ou supérieur à 1 % en capital ou en droits de vote, dans les cinq jours de la négociation des titres, indépendamment de leur livraison. À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées de droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 1 % du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée.

À l'obligation d'information ci-dessus s'ajoute l'obligation d'information des franchissements de seuil prévus par la loi.

## → Intervention de la Société sur ses propres actions

L'Assemblée générale mixte du 19 mai 2015 a autorisé, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, la Société à opérer en bourse sur ses propres actions en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un Prestataire de Service d'Investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés et/ou aux mandataires sociaux du Groupe dans le cadre de plans d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3, ainsi que l'attribution d'actions (notamment attribution gratuite d'actions ou d'options d'achat d'actions) en application du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003;

- leur attribution à titre de conversion ou d'échange de valeurs mobilières (y compris de titres de créances) donnant accès au capital de la Société ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation d'actions par réduction du capital dans les conditions prévues par le Code de commerce.

Le prix maximal d'achat a été fixé à 40 euros par action. Ce prix a été fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société. Compte tenu du prix maximal d'achat ainsi défini et du nombre d'actions composant le capital au jour de l'autorisation, le montant maximal global des achats ne peut excéder 82 467 240 euros.

L'autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015. Une nouvelle autorisation de rachat d'actions sera proposée à l'Assemblée générale mixte du 11 mai 2016.

Les achats, attributions ou cessions de ces actions pourront être effectués et payés par tout moyen et notamment dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu par la Société avec un Prestataire de Service d'Investissement.

Depuis le 19 mai 2015, à l'exception des rachats effectués dans le cadre du contrat de liquidité, la Société a acquis 57 800 actions en vue de leur attribution ultérieure aux salariés dans le cadre de plans existants d'attribution gratuite d'actions et 55 200 actions en vue de leur annulation par réduction du capital dans les conditions prévues par le Code de commerce.

En mars 2005, la Société a conclu avec la société Exane BNP Paribas un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI. Ce contrat de liquidité est renouvelé chaque année par tacite reconduction. Au 31 décembre 2015, 49 453 actions sont détenues dans le cadre dudit contrat de liquidité.

## → Droit de vote double

Afin de tenir compte de l'entrée en vigueur de la Loi n° 2014-384 du 29 mars 2014, la Société a soumis à l'Assemblée générale statuant à titre extraordinaire du 19 mai 2015, une résolution prévoyant la suppression du droit de vote double, afin que les actionnaires puissent se prononcer sur ce sujet et décider in fine.

La résolution ayant été rejetée, le droit de vote double est donc désormais attaché à toutes actions remplissant cumulativement les deux conditions suivantes : i) être inscrites au nominatif depuis au moins deux ans, et ii) être entièrement libérées.

## → Catégories d'actions (articles 6, 13 et 15 des statuts)

L'Assemblée Générale du 19 mai 2015 a approuvé la création de 2 catégories d'actions et a procédé à la modification corrélative des statuts. Ainsi, le nouvel article 6 des statuts prévoit deux catégories d'actions, les Actions A qui sont des actions ordinaires et les Actions B, qui sont des actions de préférence émises en application des articles L.228-11 et suivants du Code de commerce.

Les Actions A sont librement négociables (article 13). Les Actions B sont cessibles dans les conditions prévues à l'article 15 des statuts.

A l'issue de la période d'acquisition, chaque Action B donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à un dividende par Action B égal à 10 % du dividende par action attribué aux Actions A. Toute Action B donne droit, en cours de société comme en cas de liquidation, à égalité de valeur nominale et, sauf à tenir compte le cas échéant de la date de jouissance, au règlement de la même somme nette, égale à 10 % de toute somme versée à chaque Action A, pour toute répartition ou tout remboursement, en application de ce qui figure au paragraphe I. (Droits attachés aux actions) de l'article 15 des statuts.

Les Actions B seront susceptibles d'être converties en actions ordinaires à l'issue de la période fixée dans le plan d'attribution d'actions gratuites de catégorie B, selon une parité de conversion déterminée sur la base de l'évolution du cours de bourse. Le nombre maximum d'actions ordinaires pouvant être émises sur conversion des Actions B est de 129 872, ce nombre ne tenant pas compte des éventuels ajustements effectués pour préserver, conformément aux dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles, les droits des bénéficiaires.

A l'issue de la période de Conservation des Actions B (la «Période de Conservation») (la «Date d'Echéance de la Période de Conservation»), telle que fixée dans le plan d'attribution gratuite d'Actions B décidant leur attribution, chaque actionnaire B dispose du droit de convertir tout ou partie des Actions B qu'il détient en Actions A, dans les conditions prévues aux paragraphes II 4 à 5 de l'article 15 des statuts.

A l'issue de la Période de Conservation, les Actions B sont librement cessibles entre les Actionnaires B. Les Actions B pourront être converties en Actions A pendant un délai de trente jours selon les conditions figurant au plan et selon une parité déterminée en fonction de la différence, en pourcentage, entre le Cours de Bourse Initial et le Cours de Bourse Final. Une règle spécifique est définie lorsque l'issue de la période de conversion tombe pendant une période de restriction d'intervention sur les titres de la Société. Le «Cours de Bourse Initial» désigne la moyenne pondérée par les volumes des premiers cours cotés des Actions A lors des 20 dernières séances de bourse précédant la Date d'Attribution. Le «Cours de Bourse Final » désigne la moyenne des premiers cours cotés des Actions A entre la date du deuxième anniversaire de la Date d'Attribution (incluse) et la date du début de la Période de Conversion durant laquelle les titulaires d'Actions B auront demandé la conversion en Actions A (exclue). La Parité de Conversion sera égale à :

- Si le Cours de Bourse Final est inférieur à 150 % du Cours de Bourse Initial (le «Cours de Bourse Final Maximum ou «CFMax») :  $N = 10 + 300 (CF - CI) / CF$
- Si le Cours de Bourse Final est supérieur au Cours de Bourse Final Maximum :  $N = 10 + (CFMax \times 100) / CF$
- Si le Cours de Bourse Final est inférieur au Cours de Bourse Initial :  $N = 10$

Où :

«N» désigne le nombre d'Actions A auquel chaque Action B donne droit, étant précisé qu'en cas de rompu, le nombre d'Actions A attribuées à un titulaire d'Actions B sera arrondi à l'unité inférieure ; «CF» désigne le Cours de Bourse Final ; «CI» désigne le Cours de Bourse Initial ; et «CFMax» désigne le Cours de Bourse Final Maximum.

En outre, à défaut de conversion à l'issue de périodes prévues par les paragraphes 4 à 5 de l'article 15 II des statuts, les Actions B seront automatiquement converties en Actions A.

# RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

## → Conditions

Les modifications du capital et des droits respectifs des diverses catégories d'actions sont effectuées conformément aux prescriptions légales.

## → Montant et composition du capital (statuts, article 6)

À la date du 31 décembre 2015, le capital social est fixé à 41 384 108 euros, divisé en 20 692 054 actions de 2 euros nominal décomposées en 20 691 152 actions ordinaires et 902 actions de préférence.

## → Autorisations d'augmentations de capital

### AGM du 20 mai 2010

#### Augmentation de capital par émission de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAR)

L'Assemblée générale a délégué au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, la compétence de décider l'augmentation du capital social par l'émission en une seule fois de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les « BSAR 2010 »). Les BSAR 2010 ont été remis exclusivement aux porteurs de BSAR 2007 à l'échange des titres apportés à la Société dans le cadre d'une offre d'échange simplifiée, visée ci-dessous, avec renonciation au droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre suite à l'exercice des BSAR 2010. Les porteurs de BSAR 2007 sont les titulaires de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables de la Société, détachés des obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables émises le 22 novembre 2007 et ayant fait l'objet d'un prospectus ayant reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers n° 07-350 en date du 9 octobre 2007.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui seront réalisées en vertu de cette délégation a été fixé à 246 240 euros, soit un nombre total maximum de 123 120 actions d'un nominal de 2 euros, ce montant ne tenant pas compte des

actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver les droits des titulaires de BSAR 2010. Les actions qui seraient émises par l'intermédiaire d'un BSAR 2010 le seraient à un prix qui ne pourra pas être inférieur à 150 % de la moyenne des cours de clôture de l'action Mersen sur le marché Eurolist compartiment B d'Euronext Paris SA sur les 40 séances de bourse qui précéderaient la réunion du Directoire lors de laquelle ledit Directoire arrêtera les modalités de l'émission des BSAR 2010.

Lors de sa séance du 20 mai 2010, le Directoire a arrêté les modalités et les caractéristiques d'une offre publique d'échange simplifiée visant la totalité des BSAR 2007 en circulation contre des BSAR 2010 ayant un prix d'exercice de 40,50 euros. Les BSAR 2010 sont « cessibles » depuis le 16 juillet 2012 et leur maturité a été portée au 16 juillet 2017.

Lors de sa séance du 15 juillet 2010, le Directoire a constaté, sur la base des résultats de cette offre communiqués par l'Autorité des Marchés Financiers (Information 210C0631), que le nombre définitif de BSAR 2007 apportés était de 113 771 BSAR 2007 et a décidé d'émettre 103 331 BSAR 2010. Aucun des BSAR 2010 n'a été cédé à ce jour.

### AGM du 19 mai 2011

#### Attribution gratuite d'actions

L'Assemblée générale a autorisé le Directoire à procéder au profit des salariés, ou de certaines catégories d'entre eux, de la Société et de ceux des sociétés qui lui sont liées, à l'attribution gratuite d'actions de la Société existantes ou à émettre. Le nombre total des actions pouvant être ainsi attribuées ne peut excéder 140 000. Cette autorisation prévoit que le Directoire déterminera l'identité et les catégories des bénéficiaires des attributions d'actions mentionnées ainsi que les conditions et les critères de performance et d'attribution des actions. La période de validité de cette autorisation est de 38 mois.

Lors de sa séance du 28 mai 2015, le Directoire a rappelé qu'il avait décidé, après approbation du Conseil de Surveillance, de faire usage de cette autorisation en attribuant gratuitement 140 000 actions au titre du plan y relatif avec conditions de performance, et qu'il avait déterminé à 39 %, le pourcentage d'atteinte des conditions de performance prévues au titre dudit plan. Par décision en date du 9 juillet 2015, la période d'acquisition de quatre ans prévue au plan étant arrivée à expiration, le Directoire a procédé à l'attribution définitive d'un montant global de 43 368 actions de la Société à des salariés et cadres du Groupe Mersen, actions qui avaient été acquises par la Société à cet effet.

## AGM du 15 mai 2014

### Augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée générale a autorisé le Directoire, sous réserve de l'approbation préalable du Conseil de Surveillance, à émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société, soit par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes d'émission. Le montant nominal global des augmentations de capital pouvant résulter, immédiatement et/ou à terme, de cette autorisation ne peut excéder 10 millions d'euros. La période de validité de cette autorisation est de 26 mois. A ce jour, cette autorisation n'a pas été utilisée par la Société.

### Augmentation de capital en rémunération d'apports en nature consentis à la Société et constitués de titres en capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée générale a autorisé le Directoire, sous réserve de l'approbation préalable du Conseil de Surveillance, à émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres en capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. Le montant nominal des augmentations de capital pouvant résulter, immédiatement et/ou à terme, de cette autorisation ne pourra excéder 10 % du capital social de la Société à la date de la présente assemblée, et s'imputera sur le plafond de 10 millions d'euros prévu au paragraphe ci-dessus. La période de validité de cette autorisation est de 26 mois. A ce jour, cette autorisation n'a pas été utilisée par la Société.

### Attribution gratuite d'actions

L'Assemblée générale a autorisé le Directoire à procéder au profit des salariés, ou de certaines catégories d'entre eux, de la Société et de ceux des sociétés qui lui sont liées, à l'attribution gratuite d'actions de la Société existantes ou à émettre. Le nombre total des actions pouvant être ainsi attribuées ne peut excéder 50 000. Cette autorisation prévoit que le Directoire déterminera l'identité et les catégories des bénéficiaires des attributions d'actions mentionnées ainsi que les conditions et les critères de performance et d'attribution des actions. La période de validité de cette autorisation est de 38 mois.

Lors de sa séance du 21 mai 2014, le Directoire a décidé, après approbation du Conseil de Surveillance, de faire usage de cette autorisation en attribuant gratuitement un montant global de 50 000 actions de la Société à 46 salariés et cadres du Groupe Mersen selon des conditions de performance liées soit à un critère de marge d'EBITDA<sup>(1)</sup> 2015 sur chiffre d'affaires, soit à un critère de variation de la marge d'EBITDA<sup>(1)</sup> sur chiffre d'affaires entre 2013 et 2015, par rapport à un panel de sociétés françaises comparables (le critère le plus favorable étant retenu). L'intégralité des 50 000 actions a donc été attribuée.

(1) Ebitda = résultat opérationnel courant + amortissements

### Options de souscription ou d'achat d'actions de la Société consenties aux dirigeants mandataires sociaux et à certains cadres dirigeants éligibles de la Société

L'Assemblée générale a autorisé le Directoire, sous réserve de l'approbation préalable du Conseil de Surveillance, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du Directoire et à certains cadres dirigeants éligibles de la Société, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles à émettre ou à l'achat d'actions existantes provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi. Le nombre total d'options pouvant être ainsi consenties ne peut donner droit à souscrire ou acquérir plus de 150 000 actions, soit 0,7 % du capital de la Société. Ces options entraînent suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Cette autorisation prévoit que le Directoire fixera les conditions, notamment liées à la performance de la Société, du Groupe Mersen ou de ses entités liées, dans lesquelles les options seront consenties et pourront être exercées. Le Directoire devra informer chaque année l'Assemblée générale des opérations réalisées en vertu de cette autorisation. La période de validité de cette autorisation est de 38 mois.

Lors de sa séance du 21 mai 2014, le Directoire a décidé, après approbation du Conseil de Surveillance, de faire usage de cette autorisation en consentant 150 000 options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à des bénéficiaires membres du Directoire et non membres du Directoire. Le Directoire a conditionné la possibilité d'exercer les dites options à la progression du bénéfice net par action («BNPA») 2013 du Groupe Mersen par rapport à la moyenne des BNPA des années 2014 et 2015. Le pourcentage d'options attribuées sera déterminé, soit sur la base d'un critère de moyenne des BNPA 2014 et 2015, soit sur la base de la croissance des BNPA par rapport à celui d'un panel de sociétés françaises comparables, le critère le plus favorable étant retenu. L'intégralité des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles a donc été attribuée.

### Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe

L'Assemblée générale a autorisé le Directoire, sous réserve de l'approbation préalable du Conseil de Surveillance, à décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émissions d'actions souscrites en numéraire réservées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe. Ces augmentations entraînent suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne peut excéder un montant maximum de 400 000 euros, soit approximativement 1 % du capital de la Société. Cette autorisation est valable 26 mois. Elle annule et remplace l'autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée générale du 23 mai 2012. A ce jour, cette autorisation n'a pas été utilisée par la Société.

## AGM du 19 mai 2015

### Attribution gratuite d'actions

L'Assemblée générale a autorisé le Directoire, sous réserve de l'approbation préalable du Conseil de Surveillance, à procéder au profit des salariés, ou de certaines catégories d'entre eux, de la Société et de ceux des sociétés qui lui sont liées, à l'attribution gratuite d'actions de la Société existantes ou à émettre. Le nombre total des actions pouvant être ainsi attribuées ne peut excéder 84 273 actions. Cette autorisation prévoit que le Directoire déterminera l'identité et les catégories des bénéficiaires des attributions d'actions mentionnées ainsi que les conditions et les critères de performance et d'attribution des actions. La période de validité de cette autorisation est de 38 mois.

Lors de sa séance du 9 juillet 2015, le Directoire a décidé, après approbation du Conseil de Surveillance, de faire usage de cette autorisation en attribuant gratuitement un montant global de 65 000 actions de la Société à 88 salariés et cadres du Groupe Mersen selon des conditions de performance liées soit à un critère de marge d'EBITDA<sup>(1)</sup> 2016 sur chiffre d'affaires, soit à un critère de variation de la marge d'EBITDA<sup>(1)</sup> sur chiffre d'affaires entre 2014 et 2016, par rapport à un panel de sociétés françaises comparables (le critère le plus favorable étant retenu).

Un nombre de 19 273 titres n'a fait l'objet d'aucune attribution.

### Autorisation donnée au directoire de procéder à des attributions gratuites d'actions de préférence à émettre de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée Générale a autorisé le Directoire, sous réserve de l'approbation préalable du Conseil de Surveillance, à procéder, en une ou plusieurs fois, sauf en période d'offre publique portant sur les actions de la Société, à des attributions gratuites d'actions de préférence de la Société donnant droit à conversion en actions ordinaires, émises ou à émettre de la Société au profit de certaines catégories de salariés et mandataires sociaux, étant précisé que les droits attachés aux actions de préférence ont été fixés par les statuts de la Société. Le nombre maximal d'actions ordinaires susceptibles de résulter de la conversion des actions de préférence ne pourra excéder 129 872 actions, soit 0,63 % du capital social de la Société. Cette autorisation prévoit que le Directoire déterminera les critères et conditions d'attribution d'actions de préférence, l'identité des bénéficiaires, le nombre d'actions de préférence attribuées, ainsi que les conditions et les critères de performance. La période de validité de cette autorisation est de 38 mois.

Lors de sa séance du 9 juillet 2015, le Directoire a décidé, après approbation du Conseil de Surveillance, de faire usage de cette autorisation en attribuant gratuitement un nombre de 902 actions de préférence à des mandataires sociaux et cadres dirigeants du Groupe. Ce nombre correspondant à un nombre maximal de 99 220 actions ordinaires, après conversion.

L'attribution définitive des actions de préférence est soumise à des conditions de performance liées à des critères d'atteinte de bénéfice net par action (BNPA) ou d'évolution du BNPA par rapport à des comparables.

(1) Ebitda = résultat opérationnel courant + amortissements

### Approbation de la création d'une catégorie d'actions de préférence et de la modification corrélative des statuts

L'Assemblée Générale a modifié l'article 6 des statuts pour créer deux catégories d'actions, les Actions A qui sont des actions ordinaires et les Actions B, qui sont des actions de préférence émises en application des articles L.228-11 et suivants du Code de commerce.

L'Assemblée Générale a modifié l'article 11 des statuts pour préciser que les Actions A entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires. Les Actions B entièrement libérées sont nominatives.

L'Assemblée Générale a modifié l'article 13 des statuts afin de préciser que les Actions A sont librement négociables. Les Actions B sont cessibles dans les conditions prévues à l'Article 15.

L'Assemblée Générale a modifié l'article 15 des statuts, afin de définir :

- I) a) les droits attachés aux Actions A et B (participation aux assemblées, vote des résolutions, droit de communication, droits de souscription et d'attribution en cas d'augmentation de capital), et b) pour les Actions A, les règles de participation au partage des bénéfices, au boni de liquidation, ...)
- II) les droits et restrictions spécifiques attachés aux Actions B et notamment les règles de participation au partage des bénéfices, au boni de liquidation, ...), la période de conservation, les règles de conversion des Actions B en Actions A selon l'évolution du cours de bourse.

Le nombre maximum total d'Actions A susceptibles de résulter de la conversion des Actions B ne pourra excéder 129 872 actions, ce nombre ne tenant pas compte des éventuels ajustements effectués pour préserver, conformément aux dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles, les droits des bénéficiaires des Actions B.

### Emission de bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique visant les titres de la Société

L'Assemblée générale a donné délégation au Directoire afin de décider l'émission, en une ou plusieurs fois, et sous réserve de l'approbation préalable du Conseil de Surveillance statuant sur avis positif préalable et conforme d'un Comité composé de trois membres de ce conseil indépendants spécialement désignés à cette fin par le Conseil de Surveillance, de bons permettant de souscrire à des conditions préférentielles, à des actions de la Société, et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de l'offre publique. Le montant nominal total de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice de ces bons de souscription ne peut excéder 25 % du montant nominal du capital. Cette délégation prévoit que le Directoire devra rendre compte, au moment de l'émission, des circonstances et raisons pour lesquelles il estime que l'offre n'est pas dans l'intérêt des actionnaires et qui justifient qu'il soit procédé à l'émission des bons, ainsi que les termes financiers et juridiques des bons. Ils deviennent caducs de plein droit dès que l'offre et toute offre concurrente éventuelle échouent, deviennent caduques ou sont retirées. La délégation conférée au Directoire est valable pour toute émission de bons de souscription d'actions réalisée dans le cadre d'une offre publique déposée dans un délai de dix-huit mois. Cette autorisation annule et remplace l'autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée générale du 15 mai 2014. A ce jour, cette autorisation n'a pas été utilisée par la Société.

## TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL

Dates	Nature de l'opération	Capital après opération	Prime d'émission (en €)	Nombre cumulé d'actions après opération
02/07/2010	Création de 294 921 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital résultant du droit d'option à paiement du dividende en actions	39 880 660	6 370 293	19 940 330
27/01/2011	Création de 2 447 actions de € 2 nominal par suite de la levée d'options de souscription d'actions par des salariés	39 885 554	43 263	19 942 777
01/03/2011	Création de 20 164 actions de € 2 de nominal résultant de l'attribution d'actions gratuites	39 925 882	707 756 réserve indisponible	19 962 941
07/07/2011	Création de 294 894 actions de € 2 de nominal résultant du paiement du dividende en actions	40 515 670	10 005 753	20 257 835
24/11/2011	Création de 25 130 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	40 565 930	623 475	20 282 965
02/12/2011	Création complémentaire de 1 450 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	40 568 830	35 974	20 284 415
25/01/2012	Création de 3 939 actions de € 2 de nominal par la levée d'options de souscription effectuées en 2011	40 576 708	69 641	20 288 354
02/07/2012	Création de 62 615 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital résultant du droit d'option à paiement du dividende en actions	40 701 938	62 615	20 350 969
22/01/2013	Création de 49 588 actions de € 2 de nominal résultant de l'attribution d'actions gratuites	40 801 114	988 289 réserve indisponible	20 400 557
02/07/2013	Création de 402 057 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital résultant du droit d'option à paiement du dividende en actions	41 605 228	5 419 728	20 802 614
21/11/2013	Création de 600 actions de € 2 de nominal résultant de l'attribution d'actions gratuites	41 606 428	14 484 réserve indisponible	20 803 214
27/01/2014	Création de 13 150 actions de € 2 de nominal par la levée d'options de souscription effectuées en 2013	41 632 728	204 220	20 816 364
22/05/2014	Annulation de 200 000 actions de € 2 de nominal	41 232 728	3 094 000	20 616 364
27/01/2015	Création de 450 actions de € 2 de nominal par la levée d'options de souscription effectuées en 2014	41 233 628	6 988,50	20 616 814
27/05/2015	Création de 55 200 actions de € 2 de nominal par voie d'incorporation à due concurrence de réserves prélevées sur le compte « réserve générale »	41 344 028	NA	20 672 014
09/07/2015	Création de 902 actions de catégorie B de € 2 de nominal	41 345 832		20 672 916
27/01/2016	Création de 19 138 actions de € 2 de nominal par la levée d'options de souscription effectuées en 2015	41 384 108	297 213	20 692 054
27/01/2016	Annulation de 55 200 actions auto-détenues de € 2 de nominal	41 273 708	827 115	20 636 854

## → Certificats de droits de vote

Néant.

## → Certificats d'investissement

Néant.

## → Nantissement d'actions

Néant.

## → Pacte d'actionnaires

La Société n'a connaissance d'aucun pacte d'actionnaires, ni de convention relative au capital.

## → Titres donnant accès au capital

Le nombre d'options de souscription d'actions restant à exercer au 31 décembre 2015 (après prise en compte des annulations) permettrait de créer un nombre de 546 797 actions nouvelles de 2 euros de nominal.

Le nombre de BSAR pouvant être exercés au 31 décembre 2015 permet d'acquérir 103 331 actions nouvelles de 2 euros de nominal.

Le nombre total d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées définitivement, y compris par conversion des actions de catégorie B en actions ordinaires, est de 221 420 actions nouvelles de 2 euros de nominal, représentant 1,08 % du capital actuel.

Il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital de Mersen.

Sur la base du nombre d'options de souscription, de BSAR pouvant être exercés par les bénéficiaires de BSAR ainsi que d'actions pouvant être définitivement attribuées, la dilution maximale serait de 4,2 %.

Il n'existe pas d'autres titres ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

## → Répartition du capital

Au 31 décembre 2015, le capital social de la Société est de 41 384 108 euros, divisés en 20 692 054 actions dont 20 691 152 actions de catégorie A, qui sont des actions ordinaires et de 902 actions de catégorie B, qui sont des actions de préférence, de 2 euros de valeur nominale chacune.

Le nombre de droits de vote est de 20 583 141 au 31 décembre 2015.

L'Assemblée Générale du 19 mai 2015 ayant rejeté la résolution proposant la suppression du droit de vote double, le droit de vote double est attaché à toutes actions remplissant cumulativement les deux conditions suivantes : i) être inscrites au nominatif depuis au moins deux ans, et ii) être entièrement libérées. Les droits de vote double seront comptabilisés à partir du 4 avril 2016, conformément aux dispositions légales.

Au 31 décembre 2015, 49 453 actions, soit 0,23 % du capital sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la Société Exane-BNP-Paribas. Le 27 janvier 2016, la Société a constaté l'augmentation de capital réalisée suite à la levée de 19 138 options de souscriptions d'actions, au cours de l'exercice 2015. Par ailleurs, au cours de l'exercice 2015, la Société a acquis 57 800 actions en vue de leur attribution ultérieure aux salariés dans le cadre de plans existants d'attribution gratuite d'actions.

Le 27 janvier 2016, la Société a également procédé à l'annulation de 55 200 actions auto-détenues par la Société au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2015, 902 actions de préférence (correspondant à 99 220 actions ordinaires après conversion) ont été attribuées. Le nombre d'actions ordinaires susceptibles de résulter de la conversion d'actions de préférence restant à attribuer à des mandataires sociaux et cadres dirigeants est de 30 652 actions ordinaires.

Les options de souscription d'actions consenties aux membres du Directoire et restant à exercer sont au nombre de 116 593 en tenant compte des options annulées.

Le nombre d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées définitivement aux membres du Directoire est de 138 720 actions.

Par ailleurs, aucune offre publique d'achat ou d'échange, ni aucune garantie de cours n'a concerné les titres de l'émetteur au cours des trois dernières années. L'émetteur n'a en outre engagé aucune opération de ce type à l'égard d'autres sociétés pendant la même période.

À l'occasion de l'entrée d'AXA Private Equity dans le capital de la Société en juillet 2008, un accord avait été conclu avec la Société. Aux termes de cet accord, ACF I Investment (groupe AXA Private Equity) s'était engagé, sauf en cas d'offre publique, à ne pas procéder à la cession d'un bloc de 5 % ou plus du capital de Mersen à un investisseur identifié. Toute cession par ACF I Investment de ses actions sur le marché sera effectuée d'une manière ordonnée, dans toute la mesure du possible, dans le souci de limiter les effets d'une telle cession sur le cours de bourse de la Société. L'accord a pris fin le 30 juin 2012. Il est néanmoins prévu que l'obligation de cession ordonnée reste toujours effective au-delà de la résiliation de l'accord, tant qu'AXA Private Equity (Ardian) détiendra plus de 10 % du capital de la Société.

# PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

## → Contrat de liquidité

Depuis le 21 février 2005, et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié à Exane BNP Paribas (Prestataire de Service Indépendant) la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les moyens mis à disposition de ce contrat et portés au crédit du compte de liquidité en date du 25 février 2005 étaient une somme de 2 200 000 euros et aucun titre.

Au 31 décembre 2015, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 49 453 titres
- 552 324 euros

## → Opérations effectuées par la société sur ses propres titres jusqu'au 31 janvier 2016

<b>Nombre d'actions auto-détenues par la société au 31 décembre 2014</b>	<b>97 005</b>
Nombre d'actions achetées en décembre 2015	113 000
Nombre d'actions annulées en 2015	0
Nombre d'actions achetées dans le cadre du contrat de liquidité	125 283
Nombre d'actions vendues dans le cadre du contrat de liquidité	129 370
<b>Nombre d'actions auto-détenues par la société au 31 décembre 2015</b>	<b>108 913</b>
<hr/>	
Nombre d'actions achetées en janvier 2016	65 000
Nombre d'actions annulées au 27 janvier 2016	55 200
<b>Nombre d'actions auto-détenues par la société au 31 janvier 2016</b>	<b>118 713</b>

La Société n'a pas eu recours à des produits dérivés.

	Flux bruts cumulés	Positions ouvertes au jour du dépôt du présent document						
		Ventes/ Achats Transfert	Positions ouvertes à l'achat			Positions ouvertes à la vente		
			Call achetés	Put vendus	Achats à terme	Call vendus	Put achetés	Ventes à terme
Nombre de titres (2015)	113 000							
Échéance maximale moyenne			Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
Cours moyen de la transaction	17,011							
Prix d'exercice moyen			Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
Valeur comptable du portefeuille	1 922 784							
Valeur de marché du portefeuille (au 31 décembre 2015)	1 921 000							

## → Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale mixte du 11 mai 2016

Établie en application des articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, des articles L225-209 et suivants du Code de commerce ainsi que du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, entré en vigueur le 13 octobre 2004, la présente note d'information a pour objet de décrire les objectifs et modalités de renouvellement du programme de rachat d'actions ainsi que ses incidences estimées sur la situation des actionnaires de la Société.

### 1 - Synthèse des principales caractéristiques de l'opération

- Titres concernés : actions ordinaires Mersen, admises aux négociations du marché EURONEXT Paris, Compartiment B (code ISIN FR0000039620).
- Pourcentage maximum du capital dont le rachat est autorisé par l'Assemblée générale : 10 %.
- Prix d'achat unitaire maximum : 30 euros.
- Durée du programme : l'autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016 ; ce délai ne saurait, en tout état de cause, être supérieur à 18 mois.

### 2 - Objectifs du programme

- Animation du marché ou la liquidité de l'action de la Société par un Prestataire de Service d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie de l'AMAFI ;
- Attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L.3332-1 et suivants du Code du Travail, par cession des actions préalablement acquises par la Société dans le cadre de la présente résolution ou prévoyant une attribution gratuite de ces actions au titre d'un abondement en titres de la Société et/ou en substitution de la décote ;
- Attribution d'actions dans les conditions prévues aux articles L225-197-1 à L225-197-3 ;
- Mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ;
- leur attribution à titre de conversion ou d'échange de valeurs mobilières (y compris de titres de créances) donnant accès au capital de la Société ;

- Achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- Annulation d'actions par réduction du capital dans les conditions prévues par le Code de commerce.

Ce programme est également destiné à permettre la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement, la réalisation de toute opération conforme à la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

### 3 - Cadre juridique

Ce programme s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, ainsi que du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, dite Directive « Abus de marché », entrée en vigueur depuis le 13 octobre 2004. Il sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale mixte du 11 mai 2016, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises en matière ordinaire. La résolution correspondante qui sera proposée par le Directoire est rédigée comme suit :

#### Résolution concernant le programme de rachat d'actions

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, autorise le directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et les statuts, dans les conditions prévues par les articles L225-209 et suivants du Code de commerce et le règlement européen 2273/2003 du 22 décembre 2003, à acquérir, en une ou plusieurs fois et par tout moyen, un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social de la Société, soit à titre indicatif, à la date de la présente assemblée générale, 2 063 685 actions maximum, étant précisé que (i) le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ne peut excéder 5% du capital social et (ii) que lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

L'assemblée générale décide que les achats d'actions de la Société pourront être effectués en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action de la Société par un Prestataire de Service d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie de l'AMAFI ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L.3332-1 et suivants du Code du Travail, par cession des actions préalablement acquises par la Société dans le cadre de la présente résolution ou prévoyant une attribution gratuite de ces actions au titre d'un abondement en titres de la Société et/ou en substitution de la décote ;
- l'attribution d'actions dans les conditions prévues aux articles L225-197-1 à L225-197-3 ;
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ;
- leur attribution à titre de conversion ou d'échange de valeurs mobilières (y compris de titres de créances) donnant accès au capital de la Société ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation d'actions par réduction du capital dans les conditions prévues par le Code de commerce.

Ce programme est également destiné à permettre la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement, la réalisation de toute opération conforme à la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

Le prix maximal d'achat est fixé à 30 euros par action, hors frais d'acquisition. Ce prix est fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur les capitaux propres de la Société. Le montant maximal global des achats ne pourra excéder 61 910 550 euros.

Les achats, attributions ou cessions de ces actions pourront être effectués à tout moment (sauf en période d'offre publique sur les actions de la Société) et payés par tout moyen, sur le marché et hors marché, y compris par acquisition ou cession de blocs, et notamment dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu par la Société avec un prestataire de service d'investissement.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et les statuts, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, affecter ou réaffecter les actions acquises aux objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables, fixer les conditions et modalités selon lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières ou d'options, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, les stipulations contractuelles, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de toute autre autorité compétente et toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

Cette autorisation prive d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, l'autorisation précédemment accordée au directoire par l'assemblée générale mixte du 19 mai 2015.

## 4 - Modalités

### Part maximale du capital à acquérir et montant maximal payable par Mersen

Mersen aura la faculté d'acquérir au maximum 10 % du capital existant à la date de l'Assemblée, soit à ce jour, 2 063 685 actions. La Société se réserve la possibilité de faire usage de l'intégralité de l'autorisation. En conséquence, le montant maximal que Mersen serait susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum fixé par l'Assemblée, soit 30 euros par action, s'élèverait à 61 910 550 euros.

Le montant des réserves libres de la Société qui figure au passif des derniers comptes annuels arrêtés et certifiés au 31 décembre 2015 s'élevait à 282 676 803 euros ; conformément à la loi, le montant du programme ne pourra être supérieur à ce chiffre jusqu'à l'arrêt des comptes de l'exercice 2015.

Mersen s'engage à rester en permanence dans la limite de détention directe ou indirecte de 10 % de son capital.

### Modalités des rachats

Les achats, attributions ou cessions de ces actions pourront être effectués à tout moment (sauf en période d'offre publique sur les actions de la Société) et payés par tout moyen, sur le marché et hors marché, y compris par acquisition ou cession de blocs, et notamment dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu par la Société avec un prestataire de service d'investissement.

**Durée du calendrier du programme**

Ces rachats d'actions ne pourront être réalisés qu'après approbation de la résolution correspondante qui sera présentée à l'Assemblée générale mixte du 11 mai 2016 et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016 ; ce délai ne saurait, en tout état de cause, être supérieur à 18 mois.

**Financement du programme de rachat**

Les rachats seront financés sur les liquidités de la Société ou par voie d'endettement. La Société adaptera ses lignes de crédit pour faire face à ces rachats d'actions.

**5 – Répartition par objectifs des actions auto-détenues au 31 décembre 2015 et au 27 janvier 2016 (hors contrat de liquidité)**

Objectif	Nombre d'actions auto-détenues et pourcentage du capital
Attribution ou cession d'actions aux salariés et/ou aux dirigeants mandataires sociaux du Groupe dans le cadre de plans d'épargne d'entreprise ainsi que l'attribution d'actions, notamment attribution gratuite d'actions ou option d'achat d'actions	57 800 0,3 %
Attribution à titre de conversion ou d'échange de valeurs mobilières (y compris de titres de créances) donnant accès au capital de la Société	0 0 %
Achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe	0 0 %
Annulation d'actions par réduction du capital dans les conditions prévues par le Code de commerce : annulation le 27 janvier 2016	55 200 0,3 %

**6 - Personnes assurant la responsabilité de la note d'information**

À notre connaissance, les données de la présente note d'information sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le programme de rachat d'actions de Mersen. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

# ACTIONNARIAT

## → Franchissements de seuil

**20 janvier 2015** : Otus Capital Management déclare avoir franchi le seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote à la hausse.

**17 mars 2015** : Sterling Strategic Investment SA déclare avoir franchi le seuil statutaire de 2 % du capital et des droits de vote à la baisse et détient désormais nombre de 356 652 titres et droits de vote, soit 1,73 % du capital.

**10 avril 2015** : Sterling Strategic Investment SA déclare avoir franchi le seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote à la baisse et détient un nombre de 187 606 titres et droits de vote, soit 0,91 % du capital.

**15 avril 2015** : FRR (Fonds de Réserve pour les Retraites) déclare avoir franchi le seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote à la hausse et détient désormais 206 342 titres et droits de vote, soit 1 % du capital.

**18 mai 2015** : BNP Paribas Investment Partners, déclare pour le compte de tiers et pour l'ensemble des actions détenues par le portefeuille qu'elle gère, avoir franchi le seuil statutaire de 3 % du capital et des droits de vote à la baisse et détient désormais un nombre de 616 919 titres et droits de vote, soit 2,99 % du capital.

**10 juin 2015** : Dimensional Funds Advisors déclare, pour le compte de tiers et pour l'ensemble des actions détenues par le

portefeuille qu'elle gère, avoir franchi le seuil statutaire de 2 % du capital et des droits de vote à la hausse et détient désormais un nombre de 413 128 titres et droits de vote, soit 2,0 % du capital.

**11 juin 2015** : Dimensional Funds Advisors déclare, pour le compte de tiers et pour l'ensemble des actions détenues par le portefeuille qu'elle gère, avoir franchi le seuil statutaire de 2 % du capital et des droits de vote à la hausse et détient désormais un nombre de 412 528 titres et droits de vote, soit 2,0 % du capital.

**2 juillet 2015** : FRR (Fonds de Réserve pour les Retraites) déclare avoir franchi le seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote à la baisse et détient désormais 206 342 titres et droits de vote, soit 0,99 % du capital.

**7 octobre 2015** : Jousse Morillon Investissement déclare avoir franchi le seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote à la hausse et détient un nombre de 206 800 titres et droits de vote, soit 1,0 % du capital.

**26 janvier 2016** : T-Rowe Price déclare avoir franchi le seuil statutaire de 5 % du capital et des droits de vote à la baisse et détient désormais un nombre de 1 030 147 titres et droits de vote, soit 4,98 % du capital.

**4 février 2016** : Jousse Morillon Investissement déclare avoir franchi le seuil statutaire de 2 % du capital et des droits de vote à la hausse et détient désormais un nombre de 413 898 titres et droits de vote, soit 2,00 % du capital.

## ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL

Détenteurs	31 déc. 2015			31 déc. 2014			31 déc. 2013		
	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Public, dont									
- institutionnels français	9 882 443	47,8 %	48,0 %	10 049 543	48,7 %	49,0 %	9 890 443	47,5 %	48,0 %
- institutionnels autres pays	7 859 263	38,0 %	38,2 %	8 223 915	39,9 %	40,1 %	7 556 498	36,3 %	36,8 %
- actionnaires individuels	2 664 546	12,9 %	12,9 %	2 081 865	10,1 %	10,1 %	2 927 910	14,0 %	14,2 %
- actionnaires salariés	176 889	0,8 %	0,9 %	164 486	0,8 %	0,8 %	200 896	1,0 %	1,0 %
Auto-détention	108 913	0,5 %		97 005	0,5 %		240 617	1,2 %	
<b>TOTAL</b>	<b>20 692 054</b>	<b>100%</b>		<b>20 616 814</b>	<b>100 %</b>		<b>20 816 364</b>	<b>100,0 %</b>	

Le Directoire et le Conseil de Surveillance possèdent 2 306 906 actions (dont 2 242 770 détenues par Bpifrance) et le Directoire 6 746 actions via les FCPE Mersen, soit au total 11,2 % du capital ; hors Bpifrance, leur participation s'élève à

0,3 % du capital. 108 913 titres sont auto-détenus par la Société au 31 décembre 2015 dont 49 453 détenus dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI.

A la connaissance de la société, les actionnaires suivants détiennent plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société :

	Actions*	% capital	Droits de vote théoriques*	% Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% Droits de vote exerçables en AG
ACF I Investissement (Ardian)	3 624 304	17,5 %	3 624 304	17,6 %	3 624 304	16,0 %
Bpifrance Investment	2 242 770	10,8 %	2 242 770	10,9 %	2 242 770	9,9 %
Caisse des Dépôts et Consignations	922 269	4,5 %	922 269	4,5 %	922 269	4,1 %
<b>Sous-total (BPI + CDC)</b>	<b>3 165 039</b>	<b>15,3 %</b>	<b>3 165 039</b>	<b>15,4 %</b>	<b>3 165 039</b>	<b>14,0 %</b>
Sofina	1 679 852	8,1 %	1 679 852	8,1 %	3 359 704	14,8 %

\* Au 31 décembre 2015.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

Du fait des options de souscription attribuées dans le cadre des plans 2007, 2009 et 2014 restant à lever au 31 décembre 2015, 546 797 actions nouvelles (après ajustement consécutif à l'augmentation de capital réalisée en octobre 2009) peuvent être potentiellement créées. Les informations relatives aux plans

d'options de souscription d'actions de Mersen sont reprises au chapitre 3 du présent document de référence.

Le nombre de BSAR existant au 31 décembre 2015 permet d'acquérir 103 331 actions nouvelles de 2 euros de nominal.

Le nombre total d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées définitivement, y compris par conversion des actions de catégorie B en actions ordinaires, est de 221 420 actions nouvelles de 2 euros de nominal.

## → Dividende

	Nb. d'actions à la clôture de l'exercice	Revenu par action (en euros)	Cours de bourse (en euros)			Taux de rendement global sur la base du dernier cours
		Dividende	Plus haut	Plus bas	Dernier	
2010	19 942 777	0,75	35,38	23,21	34,30	2,2 %
2011	20 288 354	1,00	42,81	21,17	23,35	4,3 %
2012	20 350 969	0,45	28,67	18,16	21,09	2,1 %
2013	20 816 364	0,45	27,14	16,44	25,19	1,8 %
2014	20 616 814	0,50	27,90	17,50	20,12	2,5 %
2015	20 692 054	0,50	25,80	16,53	17,00	2,9 %

Les dividendes sont prescrits dans les formes et délais légaux, soit 5 ans à compter de leur date de mise en paiement. Passé ce délai, ils sont versés au Trésor.

Au titre de l'exercice 2015, la 3<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée générale mixte du 11 mai 2016 prévoit le versement d'un dividende de 0,50 euro par action, sous réserve de l'approbation de cette Assemblée.

## → Notation financière

Le groupe Mersen ne fait l'objet d'aucune notation financière externe (ou rating) par agences de notation financière.

# L'ACTION MERSEN

Mersen s'attache à répondre aux objectifs de création de valeur de ses actionnaires et à faire progresser la compréhension du Groupe à travers une information claire, régulière et transparente.

## → Évolution du cours

Jusqu'au milieu de l'année, le cours de l'action a surperformé l'indice CAC40 : au 24 juillet, le titre Mersen progressait de 23% tandis que l'indice CAC40 montrait une croissance de 18%.

L'évolution défavorable de l'activité et des résultats annoncée en juillet puis la révision des objectifs annuels sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant fin octobre ont impacté significativement le cours de Bourse tandis que la crise boursière en Chine et les inquiétudes sur l'environnement économique en Asie affectaient globalement les places financières mondiales.

Ainsi, sur l'année, le titre Mersen perdait 13% tandis que l'indice CAC40 progressait de 12%.

## Fiche signalétique

- Cotation : Euronext Paris.
- Marché : Eurolist Compartiment B.
- Indices : CAC Allshares, CAC Mid&Small, Next 150.
- Éligible au SRD et au PEA.
- Code ISIN : FR0000039620.

## Cours <sup>(1)</sup>

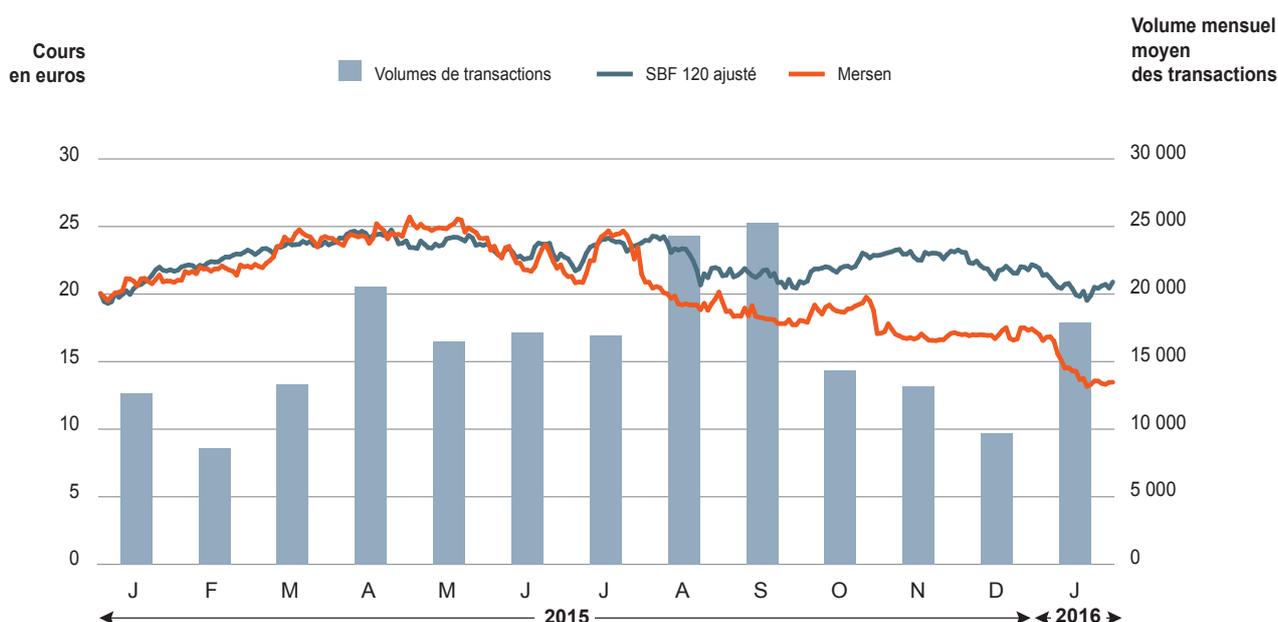
- Au 31 décembre 2015 : 17,00 euros.
- Plus haut 2015 : 25,80 euros.
- Plus bas 2015 : 16,53 euros.

<sup>(1)</sup> À la clôture du marché.

## Transactions

- Volume moyen mensuel 2015 : 342 282 (volume moyen mensuel 2014 : 312 178).
- Volume moyen quotidien 2015 : 16 044 (volume moyen quotidien 2014 : 14 691).

## → Évolution du cours de l'action et des volumes de transactions



Source : Euronext.

## Données boursières

Action Mersen	Nombre d'actions échangées	Capitaux échangés mensuels <sup>(a)</sup> (en M€)	Nombre moyen journalier d'actions échangées	Cours		
				Plus haut (en euros)	Plus bas (en euros)	Moyen (en euros)
<b>2014</b>						
Janvier	633 227	16,47	28 783	27,88	23,20	26,02
Février	325 590	7,51	14 800	23,88	22,51	23,06
Mars	424 239	10,27	20 202	25,63	22,52	24,21
Avril	301 351	7,27	15 068	25,85	22,80	24,13
Mai	378 829	8,38	18 039	23,15	21,10	22,11
Juin	306 973	6,25	14 618	23,01	21,91	22,56
Juillet	150 303	3,29	6 535	23,25	21,10	21,87
Août	228 545	4,61	10 883	21,20	19,50	20,15
Septembre	241 033	5,19	10 956	23,08	18,60	21,52
Octobre	277 197	5,11	12 052	19,55	17,50	18,45
Novembre	194 959	3,60	9 748	19,52	17,63	18,49
Décembre	284 897	5,56	13 537	20,36	18,63	19,53
<b>2015</b>						
Janvier	266 182	5,56	12 675	21,60	19,50	20,68
Février	171 267	3,79	8 563	22,20	20,80	21,78
Mars	292 293	7,08	13 286	24,89	21,75	23,57
Avril	410 676	9,10	20 534	25,41	23,35	24,35
Mai	329 255	8,20	16 463	26,45	23,55	25,09
Juin	377 977	8,30	17 181	24,65	21,41	22,96
Juillet	388 945	8,60	16 911	24,84	20,70	22,93
Août	511 341	10,31	24 350	21,50	18,56	19,74
Septembre	555 397	10,02	25 245	20,45	17,57	18,31
Octobre	315 251	5,38	14 330	19,94	16,20	18,73
Novembre	275 954	4,70	13 141	18,09	16,51	16,89
Décembre	212 844	3,62	9 675	17,80	16,35	17,04
<b>2016</b>						
Janvier	358 682	2,98	17 934	17,15	12,96	14,44

Source : Euronext

(a) Sur la base du cours de clôture moyen mensuel

(Cours en euros)	Janvier 2016	2015	2014
Fin de période	13,41	17,00	20,12
Nombre d'actions en fin de période	20 636 854	20 692 054	20 616 364
Capitalisation boursière en fin de période (en millions d'euro)	277	351	415
Nombre moyen journalier de titres échangés	17 934	16 044	14 691

## Dividende net par action

(En euro)	2015	2014	2013	2012	2011
	0,50	0,50	0,45	0,45	1,00

## → Une relation de confiance avec les actionnaires

Mersen entretient avec ses actionnaires une relation de confiance fondée sur la transparence et multiplie les actions de communication destinées à faciliter la compréhension de l'entreprise, de sa stratégie, de ses métiers et de ses fondamentaux.

La communication financière du Groupe s'appuie sur un programme soutenu de rencontres et de réunions d'information :

- rencontres en Europe et en Amérique du Nord avec les investisseurs institutionnels ;
- rencontres et séminaires thématiques à l'intention des analystes financiers et des journalistes de la presse économique et financière ;
- réunions d'information et d'échanges avec les actionnaires individuels en France, relayées par une lettre d'information semestrielle.

Par ailleurs, le site internet fournit de nombreuses informations sur les produits et les marchés. Dans la section Finance, sont disponibles toutes les informations réglementées ainsi que des Focus sur les métiers du Groupe, un factbook, les présentations des résultats...

## → Calendrier de la communication financière du Groupe en 2015

### Publication des chiffres d'affaires

Chiffre d'affaires 4<sup>e</sup> trimestre 2014 - 29 janvier

Chiffre d'affaires 1<sup>er</sup> trimestre 2015 - 28 avril

Chiffre d'affaires 2<sup>e</sup> trimestre 2015 - 31 juillet

Chiffre d'affaires 3<sup>e</sup> trimestre 2015 - 28 octobre

### Publication des résultats

Résultats annuels 2014 - 11 mars

Résultats semestriels 2015 - 31 juillet

### Réunions investisseurs institutionnels

En Europe et en Amérique du Nord - au cours de l'année

### Réunions actionnaires individuels

Bordeaux – 28 juin

### Assemblée générale des actionnaires

Paris - 19 mai

## → Calendrier de la communication financière du Groupe en 2016

### Publication des chiffres d'affaires

Chiffre d'affaires 4<sup>e</sup> trimestre 2015 - 28 janvier

Chiffre d'affaires 1<sup>er</sup> trimestre 2016 - 27 avril

Chiffre d'affaires 2<sup>e</sup> trimestre 2016 - 28 juillet

Chiffre d'affaires 3<sup>e</sup> trimestre 2016 - 26 octobre

### Publication des résultats

Résultats annuels 2015 - 9 mars

Résultats semestriels 2016 - 28 juillet

### Réunions investisseurs institutionnels

En Europe et en Amérique du Nord - au cours de l'année

### Réunions actionnaires individuels

En France – au cours de l'année

### Assemblée générale des actionnaires

Paris - 11 mai

## → Responsable de l'information

Thomas Baumgartner

Directeur Administratif et Financier

### Mersen

Tour EQHO, 2 avenue Gambetta

CS 10077

F-92066 La Défense Cedex

Tél. : + 33 (0)1 46 91 54 19



# RAPPORT DE GESTION

Introduction	114
Résultats consolidés	114
Cash et endettement	117
International	118
Politique d'investissement	119
Politique de financement	120
Relations mère-filiales	120
Résultats de la société mère	121
Politique de recherche et développement	122
Gestion des risques	123
Perspectives	128

5

# INTRODUCTION

L'année 2015 a été marquée par un environnement économique peu favorable, en particulier dans l'industrie traditionnelle, et plus encore dans l'investissement industriel. Pour Mersen, cette situation s'est traduite par un chiffre d'affaires de 772<sup>(1)</sup> millions d'euros, en retrait de 2,2 % par rapport à l'année dernière à périmètre et changes comparables mais en croissance de près de 1 % hors chimie, secteur qui a particulièrement souffert de la forte baisse des investissements. L'année a cependant confirmé la très bonne tenue de nos marchés porteurs – énergies renouvelables, électronique et aéronautique.

Malgré la baisse d'activité, le Groupe a dégagé une marge d'EBITDA de 12,7 % dans un contexte difficile, grâce aux bénéfices issus des plans d'excellence opérationnelle et en particulier du

plan Transform. Ce dernier a été finalisé fin décembre 2015, dans le calendrier, les coûts et les gains prévus initialement.

Dans ce contexte, Mersen a maintenu une structure solide de son bilan, avec un ratio d'endettement net/EBITDA de 2,4 et un ratio dette nette/fonds propres de 47 %, après paiement de flux exceptionnels<sup>(2)</sup> de l'ordre de 30 millions d'euros.

Par ailleurs, Mersen a fait évoluer début 2016 son organisation interne en réorganisant ses 2 pôles, afin de prendre en compte les priorités de sa stratégie et d'accélérer ainsi son développement. Les commentaires ci-dessous reposent sur l'organisation effective au cours de l'année 2015, c'est-à-dire avant le changement d'organisation.

# RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Le Groupe a décidé en 2015 de céder une activité non stratégique dans les technologies de brasage. Les comptes 2015 présentent donc cette activité sur une ligne distincte du compte de résultat et

du bilan consolidés du Groupe « activité destinée à être cédée », conformément à la norme IFRS5.

## → Chiffre d'affaires

Mersen réalise pour l'année 2015 un chiffre d'affaires consolidé de 772<sup>(1)</sup> millions d'euros, en croissance de 6,4 % par rapport à l'année dernière (retraité<sup>(3)</sup>) avec un effet de change favorable de

63,5 millions d'euros. A périmètre et changes constants, il est en repli de 2,2 % par rapport à l'année dernière. Hors marché de la chimie, la croissance organique est de près de 1 %.

	2015	2014 retraité <sup>(3)</sup>	croissance totale	croissance organique*	2014
Pôle Matériaux (SMA)	283,3	275,2	3,0 %	-6,4 %	280,0
Pôle Electrique (SCE)	488,9	450,9	8,4 %	0,4 %	450,9
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>772,2</b>	<b>726,1</b>	<b>6,4 %</b>	<b>-2,2 %</b>	<b>730,9</b>
Europe	265,0	278,7	-4,9 %	-6,2 %	279,5
Asie-Pacifique	178,9	160,5	11,4 %	0,1 %	161,3
Amérique du Nord	288,3	253,1	13,9 %	-2,7 %	256,3
Reste du Monde	40,0	33,8	18,4 %	25,3 %	33,8
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>772,2</b>	<b>726,1</b>	<b>6,4 %</b>	<b>-2,2 %</b>	<b>730,9</b>

\* A périmètre et changes constants

(1) Le 28 janvier 2016, le Groupe a communiqué sur un chiffre d'affaires de 777 millions d'euros. Ce chiffre intégrait la contribution d'une activité dans les technologies de brasage désormais traitée en activité destinée à être cédée conformément à la norme IFRS5

(2) Plan Transform, restructurations et acquisition ASP

(3) IFRS 5

Les ventes du **pôle Matériaux** se sont élevées à 283 millions d'euros, en décroissance organique de 6,4 % sur la période. Ce repli a été essentiellement lié à la situation sur le marché de la chimie. Hors ce marché, la croissance organique a été positive sur ce pôle, de plus de 1 %, grâce à la très bonne tenue des marchés de l'aéronautique et de l'électronique qui a compensé le retrait des ventes en industries de procédés.

Les ventes du **pôle Electrique** ont atteint 489 millions d'euros sur l'année, en croissance de 0,4 % à périmètre et changes constants. Le marché de l'énergie a été dynamique, en particulier en éolien et en solaire. Les ventes dans les transports ferroviaires et les industries de procédés sont restées stables tandis que l'électronique a affiché une légère baisse, en raison d'un nombre limité de nouveaux projets.

En **Europe**, la baisse du chiffre d'affaires par rapport à l'année 2014 s'explique en majorité par la situation défavorable du marché de la chimie, avec de moindres investissements et la non-récurrence du contrat Sabic. Le Groupe a cependant affiché des croissances significatives en aéronautique et en solaire.

En **Asie**, la situation s'est graduellement améliorée en cours d'année en Chine. L'Inde, la Corée et Taiwan ont été en forte croissance.

Sur la zone **Amérique**, les marchés de l'électronique et de l'éolien ont été dynamiques. En revanche, les marchés de la chimie et de la distribution électrique ont été en retrait, tout comme l'industrie pétrolière aux Etats-Unis et au Canada.

## → Ebitda et résultat opérationnel courant

(En millions d'euros)	2015	2014 retraité <sup>(1)</sup>	2014
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>58,1</b>	<b>59,6</b>	<b>59,7</b>
en % du chiffre d'affaires	7,5 %	8,2 %	8,2 %
Amortissement	39,9	36,1	36,1
<b>EBITDA</b>	<b>98,0</b>	<b>95,7</b>	<b>95,8</b>
en % du chiffre d'affaires	12,7 %	13,2 %	13,1 %

L'Ebitda<sup>(1)</sup> s'élève à 98 millions d'euros, en progression de 2,4 % par rapport à 2014 retraité<sup>(2)</sup>. Il représente 12,7 % du chiffre d'affaires.

Le résultat opérationnel courant du Groupe<sup>(3)</sup> a atteint 58,1 millions d'euros en 2015, soit une marge opérationnelle courante de 7,5 %, contre 8,2 % en 2014. L'écart provient d'effets volume et mix négatifs et d'effets prix défavorables sur le pôle Matériaux compensés en partie par les bénéfices du plan Transform. L'augmentation des amortissements en 2015 est liée à un effet change.

La marge opérationnelle courante du pôle Electrique (SCE) est en ligne avec celle de l'année dernière (12,3 %). Ceci provient principalement d'un effet volume positif, des bénéfices du plan Transform et des autres plans d'économies qui sont compensés par un effet mix produits négatif.

La marge opérationnelle courante du pôle Matériaux (SMA) est en baisse par rapport à l'année dernière (4 % vs 6,5 %) en raison de la combinaison de plusieurs facteurs : la baisse très significative des volumes en systèmes anticorrosion, une pression sur les prix en graphite et à l'inverse, les effets bénéfiques du plan Transform.

(En millions d'euros)	2015	2014 retraité	Évolution	2014
Chiffre d'affaires	772,2	726,1	+6,3 %	730,9
Marge brute	231,7	221,6	+4,6 %	222,4
en % du CA	30,0 %	30,5 %		30,4 %
Frais commerciaux & autres	(77,1)	(72,9)	+5,8 %	(73,4)
Frais administratifs & de R&D	(96,5)	(89,1)	+8,3 %	(89,3)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>58,1</b>	<b>59,6</b>		<b>59,7</b>
en % du CA	7,5 %	8,2 %		8,2 %

La marge brute est proche du niveau de 2014. Les efforts de productivité ont compensé les effets de baisses de prix sur le pôle matériaux ainsi qu'un effet mix produits moins favorable qu'en 2014.

A taux de changes comparables, les frais commerciaux & autres et les frais administratifs & de R&D sont en ligne avec 2014.

(1) Résultat opérationnel courant + amortissements.

(2) IFRS 5

(3) Suivant définition 2009.R.03 du CNC.

## → Résultat net

Le résultat net s'élève à 2,6 millions d'euros, contre 2,8 millions d'euros en 2014 retraité. Ce résultat intègre, en 2014 comme en 2015, des charges non courantes liées principalement au plan Transform et à des dépréciations.

(En millions d'euros)	2015	2014 retraité	2014
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>58,1</b>	<b>59,6</b>	<b>59,7</b>
Charges et produits non courants	(21,6)	(37,0)	(37,0)
Amortissement et dépréciation des actifs incorporels réévalués	(1,1)	(1,0)	(1,0)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>35,4</b>	<b>21,6</b>	<b>21,7</b>
Résultat financier	(10,0)	(9,9)	(9,9)
Impôts sur les résultats	(19,1)	(9,1)	(9,1)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>6,3</b>	<b>2,6</b>	<b>2,7</b>
Résultat des activités destinées à être cédées ou arrêtées	(3,7)	0,2	0,1
<b>Résultat net</b>	<b>2,6</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>
<b>Part du Groupe</b>	<b>1,3</b>	<b>2,1</b>	<b>2,1</b>
Minoritaires	(1,3)	(0,7)	(0,7)

Les charges et produits non courants s'élèvent à (21,6) millions d'euros. Ils se composent principalement de :

- 16,8 millions d'euros de dépréciations d'actifs corporels et incorporels liées principalement au faible niveau d'activité sur le marché de la chimie, à la sous-utilisation de certains équipements de production dans le domaine du graphite et à des projets abandonnés.
- 5,6 millions d'euros de charges de restructurations dont 3 millions d'euros liés au plan Transform

En 2014, la charge était de 37 millions d'euros, principalement des charges liées au plan Transform et le coût du règlement définitif de la procédure civile au Royaume-Uni.

La charge financière nette de Mersen s'établit à 10 millions d'euros en 2015 en ligne avec le niveau de 2014. Hors effet change, la dette moyenne sur l'année 2015 est proche de celle de 2014 (232 millions d'euros contre une dette moyenne de 226 millions d'euros en 2014).

La charge d'impôt s'établit à 19,1 millions d'euros et intègre 4,5 millions d'euros de dépréciations d'impôts différés actifs. Le taux effectif d'impôt, calculé sur la base du résultat retraité des charges non déductibles ou non activées et de la dépréciation des impôts différés, s'établit à 33 %, un taux équivalent à celui des années précédentes.

Le résultat des activités destinées à être cédées s'élève à - 3,7 millions d'euros. Il inclut le résultat de l'activité dans les technologies de brasage dont le processus de cession est engagé ainsi qu'une estimation de la moins-value de cession.

La variation sur le résultat des minoritaires est principalement liée à Cirprotec dont Mersen détient 51 % depuis février 2014.

## → Dividende

Le Conseil de Surveillance propose à l'Assemblée générale des actionnaires le versement d'un dividende de 0,50 euro par action, en ligne avec le montant versé l'année dernière. Il en résulterait une distribution totale d'environ 10 millions d'euros, représentant 36 % du résultat net des activités poursuivies retraité des charges exceptionnelles nettes d'impôts (22,1 millions d'euros liés à Transform et aux dépréciations).

(1) IFRS 5

# CASH ET ENDETTEMENT

## → Tableau simplifié des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2015	2014 retraité
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant BFR	70,0	77,3
Variation du besoin en fonds de roulement	(5,5)	1,7
Variation des impôts	(16,3)	(13,3)
<b>Flux de trésorerie net des activités opérationnelles poursuivies</b>	<b>48,2</b>	<b>65,7</b>
<b>Flux de trésorerie opérationnel net hors éléments exceptionnels*</b>	<b>73,0</b>	<b>79,0</b>
Flux de trésorerie des activités arrêtées	(1,4)	(0,7)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles</b>	<b>46,8</b>	<b>65</b>
Cash-flow d'investissements industriels	(34,2)	(32,0)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles après investissement industriels</b>	<b>12,6</b>	<b>33</b>
Variation de périmètre (acquisitions)	(5,7)	(8,6)
Cession d'immobilisations et autres	2,3	(0,7)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles et d'investissements</b>	<b>9,2</b>	<b>23,7</b>
Intérêts payés	(9,5)	(9,3)
Dividendes versés	(10,5)	(10,0)
Augmentation de capital et autres	(1,8)	(1,1)
<b>Flux de trésorerie net avant variation d'endettement</b>	<b>(12,6)</b>	<b>3,3</b>

\* *Eléments exceptionnels : plan Transform et conclusion de la procédure civile au Royaume-Uni en 2014 ; restructurations (dont Transform) en 2015.*

Le Groupe a généré un flux de trésorerie net des activités opérationnelles poursuivies de 48,2 millions d'euros. Ce chiffre est de 73 millions d'euros hors flux exceptionnels de l'année (restructurations dont plan Transform), soit une baisse d'environ 6 millions par rapport à 2014. Cette variation s'explique par une augmentation du BFR liée à une saisonnalité défavorable sur les comptes fournisseurs ainsi que par des paiements d'impôts effectués en 2015 en anticipation aux Etats-Unis.

Les investissements industriels s'élèvent à 34,2 millions d'euros dont près de 3 millions d'euros sont liés au plan Transform. Ils sont localisés à 60 % environ dans le pôle Matériaux. La politique d'investissement est décrite dans le présent chapitre.

Au global, les flux cash du plan Transform en 2015 sont de 19,3 millions d'euros dont 3 millions d'euros d'investissements, 20 millions d'euros de coûts de restructuration et 4 millions d'euros de produit de cessions immobilières.

Les variations de périmètre concernent l'acquisition d'ASP. En 2014, elles concernaient la prise de participation majoritaire dans Cirprotec et le paiement du dernier complément de prix relatif au rachat, en 2011, des intérêts minoritaires de Mingrong Electrical Protection.

Pour l'année 2015, le flux de trésorerie net est donc de -12,6 millions d'euros, contre 3,3 millions d'euros en 2014.

## → Bilan

L'endettement net à fin 2015 atteint 236,5 millions d'euros, contre 216 millions d'euros fin 2014. A changes comparables, la dette serait de 226,6 millions d'euros.

Il tient compte de près de 30 millions de décaissements exceptionnels principalement liés aux acquisitions et au plan Transform.

Le Groupe maintient une structure financière solide, avec des ratios proches de ceux de l'année dernière : le ratio d'endettement net sur Ebitda (« leverage ») s'établit à 2,39\* et le ratio d'endettement net sur fonds propres (« gearing ») à 47 %\*.

	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Endettement net total ( <i>en millions d'euros</i> )	236,5	216,0
Endettement net / fonds propres*	0,47	0,46
Endettement net / EBITDA*	2,39	2,19

# INTERNATIONAL

Le Groupe est présent sur l'ensemble des continents. Le positionnement international des unités de production permet à celles-ci d'être au contact de leurs clients et très réactives sur leurs marchés. Il protège par ailleurs Mersen de l'impact des variations monétaires sur sa compétitivité.

En 2015, environ 58 % des investissements physiques du Groupe ont été réalisés à l'international. Ils concernent principalement le remplacement et la modernisation des équipements industriels.

En 2015, le Groupe a réalisé 91 % de son chiffre d'affaires hors de France (ventes des sociétés étrangères hors celles réalisées en France et exportations des sociétés françaises).

La contribution au chiffre d'affaires des filiales étrangères du Groupe a atteint 645 millions d'euros, en retrait de 0,7 % par rapport à 2014 à périmètre et changes constants.

Les ventes en Asie Pacifique ont atteint 23 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2015, 34,5 % en Europe, 37,5 % en Amérique du Nord et 5 % dans le reste du monde (Amérique du Sud, Afrique et Moyen-Orient).

\* Ratio calculé selon la méthode des financements confirmés (bancaires et USPP).

# POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En 2015, les dépenses d'investissements physiques (activités poursuivies) se sont élevées à 34,2 millions d'euros, dont 3 millions d'euros réalisés sur des sites receveurs du plan Transform. Dans la continuité des projets initiés en 2014, le Groupe a investi dans les sites concernés par le plan Transform. Il a également investi dans ses compétences en Carbone de Silicium.

Les acquisitions s'élèvent à 5,7 millions d'euros en 2015. Elles concernent l'acquisition de 100 % des titres de la société chinoise ASP en fin d'année 2015. Les cessions sont de 4,1 millions d'euros et incluent la cession des terrains et bâtiments au Royaume-Uni et en Italie dans le cadre du plan Transform.

En 2014, les dépenses d'investissements physiques s'étaient élevées à 32 millions d'euros et concernaient principalement des

équipements industriels en Chine et aux Etats Unis. Par ailleurs, le Groupe avait initié en 2014 des investissements à destination du marché du feutre souple au Royaume-Uni, ainsi que dans des projets liés au plan Transform en Europe et aux Etats-Unis.

Les acquisitions s'élevaient à 8,6 millions d'euros en 2014. Elles concernaient le paiement des titres de Cirprotec, société espagnole acquise sur l'exercice (4,1 millions d'euros) et la quatrième échéance de paiement du prix d'acquisition des intérêts minoritaires de Mingrong Electrical Protection (4,5 millions d'euros).

Selon la procédure interne du Groupe, le Conseil de Surveillance doit autoriser tout investissement supérieur à 10 millions d'euros ainsi que toute acquisition supérieure à 3 millions d'euros.

(En millions d'euros)	Activités poursuivies	
	2015	2014
Investissements corporels	(33,2)	(31,6)
Variation des fournisseurs d'immobilisations	(1,0)	(0,4)
<b>INVESTISSEMENTS PHYSIQUES</b>	<b>(34,2)</b>	<b>(32,0)</b>
Investissements incorporels	(3,8)	(2,7)
Investissements financiers	0,0	(1,1)
Autres variations de flux d'investissements (hors fournisseurs d'immobilisations)	1,9	1,8
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>(36,1)</b>	<b>(34,0)</b>
Investissements liés aux acquisitions	(5,7)	(8,6)
Investissements liés aux cessions	4,1	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>(37,7)</b>	<b>(42,6)</b>

# POLITIQUE DE FINANCEMENT

Le financement est réalisé dans le cadre d'une politique de Groupe dont la mise en œuvre est coordonnée par la Direction Administrative et Financière.

Le Groupe dispose de lignes de crédits confirmées qui ne sont pas utilisées en totalité.

Les emprunts sont, pour la plupart, contractés par Mersen. Des systèmes de cash-pooling, en Europe, aux États-Unis et en Chine permettent d'optimiser l'utilisation de toutes les lignes de crédit.

En 2011, le Groupe a finalisé un placement privé de 100 millions de dollars US ayant pour échéance finale l'année 2021 afin d'allonger la maturité de sa dette, et diversifié ses sources de financement.

En 2012, le Groupe a refinancé son crédit syndiqué arrivant à échéance en juillet 2013 par un nouveau crédit syndiqué d'une durée de cinq ans et des crédits bilatéraux.

En 2013, le Groupe a refinancé son crédit syndiqué en Chine arrivant à échéance en septembre 2014 par un nouveau crédit syndiqué d'une durée de 5 ans et des crédits bilatéraux.

En 2014, le Groupe a renégocié son crédit syndiqué arrivant à échéance en juillet 2017 en améliorant ses conditions financières et en étendant sa maturité à juillet 2019.

L'ensemble des informations sur les emprunts est mentionné dans la note 15 de l'annexe aux comptes consolidés.

# RELATIONS MÈRE-FILIALES

Mersen est une société holding qui a pour vocation la gestion des titres de participation, l'activité de financement du Groupe et la facturation de prestations liées aux immobilisations incorporelles et corporelles détenues par la société Mersen.

La société Mersen fait partie du groupe Mersen qui comprend 93 sociétés consolidées et non consolidées, réparties dans 33 pays. Les sites industriels les plus importants du Groupe sont

situés en France, aux États-Unis, en Chine, en Allemagne et au Mexique.

Le Comité Exécutif du Groupe en assure la direction opérationnelle. Les membres du Comité Exécutif (incluant le Directoire) assurent parfois des fonctions de mandataire social ou d'administrateur dans les sociétés rattachées à leur activité.

# RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

## → Situation de la société mère durant l'exercice écoulé

Les ventes et autres produits de la société mère, Mersen SA, s'élèvent à 10,8 millions d'euros. Ils sont liés à l'activité de holding de Mersen SA, à savoir la gestion des titres de participation, l'activité de financement du Groupe et la facturation de diverses prestations à laquelle s'adjoint la redevance de la marque et des autres éléments incorporels associés.

Le résultat d'exploitation de la société mère, qui correspond aux frais de fonctionnement de la holding et de la redevance de marque, s'établit à (4,2) millions d'euros.

Le résultat financier s'établit à 16,7 millions d'euros contre 30,7 millions d'euros en 2014. Il tient compte en 2015 de dépréciation de titres de participation (principalement en Chine) pour 20,1 millions d'euros. En 2014, le résultat n'intégrait aucune dépréciation substantielle de titres de participation.

Le résultat courant avant impôt et éléments exceptionnels s'élève à 12,5 millions d'euros. Le résultat exceptionnel s'élève à (0,4) million d'euros contre un produit net de 3,5 millions d'euros en 2014 lié à une indemnité et à des refacturations de coûts de class actions à diverses entités du Groupe.

L'impôt de 2,2 millions d'euros est un produit. Il résulte des impôts versés par les filiales françaises bénéficiaires qui sont intégrées fiscalement.

Après prise en compte de ces éléments, le résultat net s'élève à 14,3 millions d'euros contre 30,6 million d'euros en 2014.

## → Informations sur les délais de paiement des fournisseurs de la société mère

Le délai de paiement généralement retenu pour les fournisseurs est de 45 jours fin de mois.

Conformément à l'article D. 441-4 du Code de commerce, l'échéancier des factures fournisseurs au 31 décembre 2015 est constitué de montants payables dans un délai inférieur à 30 jours pour 0,2 million d'euros et de montants payables entre 30 jours et 60 jours pour 0,3 million d'euros. Au 31 décembre 2014, les montants payables dans un délai inférieur à 30 jours s'élevaient à 0,3 million d'euros et les montants payables entre 30 et 60 jours, à 0,4 million d'euros.

# POLITIQUE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La Recherche et Développement concerne principalement le développement des matériaux, procédés de fabrication, produits et systèmes, avec un double l'objectif :

- Assurer la croissance rentable du Groupe en développant une offre innovante et sur mesure pour servir nos marchés stratégiques ;
- Diminuer les coûts de fabrication.

Le Groupe consacre environ 3 % de son chiffre d'affaires à la Recherche et Développement en mise au point de produits, matériaux, et procédés, et en efforts technico-commerciaux pour constamment adapter ses solutions ou services aux besoins spécifiques de chaque client.

L'essentiel de ces dépenses est financé sur fonds propres.

La démarche du Groupe s'inscrit dans la continuité ; en 2015, comme les années précédentes, l'effort d'innovation a porté sur deux axes principaux :

- La mise au point de nouvelles offres, qui porteront la croissance de Mersen à court et long termes, à destination de nos marchés ou applications stratégiques, comme le photovoltaïque, l'éolien, le transport aéronautique et ferroviaire, l'électronique, les LEDs, ou encore le stockage d'énergie et l'efficacité énergétique ;
- Le renforcement de la compétitivité des produits des cœurs de métiers du Groupe.

Parmi les innovations majeures finalisées en 2015 ou encore en cours de développement, on peut citer par exemple :

- La mise au point de nouvelles nuances de balais en graphite sans argent, permettant de répondre à l'exigence de performance des fabricants de génératrices d'éoliennes, tout en réduisant les coûts de façon significative ;
- Le développement de nouveaux supports de wafers (ou suscepteurs) revêtus en carbure de silicium répondant aux exigences extrêmes de pureté de certains procédés de fabrication de semi-conducteurs ;
- Le développement de technologies de protection électrique hybrides destinées à des applications de courant continu (stockage d'énergie, solaire photovoltaïque, traction ferroviaire, ...), alliant la coupure électronique à la coupure/interruption mécanique dans le même produit ;
- Des miroirs en carbure de silicium revêtu d'une couche supplémentaire de carbure de silicium destinés à des applications de laser optique permettant d'aboutir à un mécanisme de scan allégé.

# GESTION DES RISQUES

Le rapport du Président du Conseil de Surveillance, présenté au chapitre 3 du présent document de référence, décrit l'organisation et les procédures mises en place au sein du Groupe en matière de gestion des risques.

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

## → Risques liés à l'environnement de marché et aux activités du Groupe

### Risques industriels

Le Groupe peut être confronté à certains risques industriels pouvant avoir un éventuel impact important sur son activité ou sur la sécurité de ses salariés. Ces risques sont toutefois, en général, répartis sur plusieurs sites industriels, sur plusieurs géographies et sur différents procédés. Afin de minimiser ces risques, le Groupe déploie des actions portant sur :

- la mise en place et la revue régulière d'une cartographie des risques industriels ;
- la mise en place et la revue régulière des procédures sur des équipements ou des procédés pouvant être dangereux compte tenu, par exemple, des températures atteintes lors du procédé de fabrication ;
- la mise en place de Plan de continuité d'activité sur certains sites et/ou sur certains équipements stratégiques ;
- des audits de sécurité réguliers.

Par ailleurs des visites, menées avec les experts des assureurs du Groupe, permettent d'évaluer le degré de prévention et de protection contre l'incendie des principaux sites industriels, tant en France qu'à l'étranger.

### Risques liés à la dépendance de certains sites de production

Certains sites du Groupe produisent des fabrications utilisées par d'autres sites du Groupe. L'arrêt de certains sites ou de certains procédés dédiés pourrait, s'il était prolongé, affecter la rentabilité du Groupe ou d'une activité. Le Groupe limite une part de ce risque en dupliquant certains équipements critiques et/ou en

mettant en place des plans de continuité d'activités. Ces plans doivent permettre, en cas de problème majeur, de fonctionner de façon dégradée tout en essayant de revenir le plus rapidement possible au niveau de production demandé.

Seul les sites majeurs du Groupe, environ une quinzaine, possèdent un plan de continuité d'activité.

### Risques liés à l'environnement

Le Groupe, comme tout acteur industriel, est soumis à un nombre important de législations et réglementations en matière d'environnement dans chacun des pays dans lesquels il exerce ses activités. Ces législations exposent les sociétés opérationnelles du Groupe à un risque de mise en jeu de leur responsabilité et à des coûts importants (responsabilité relative aux activités actuelles ou passées ou liées à des actifs cédés, par exemple). Afin de minimiser ces risques, le Groupe déploie des actions portant pour l'essentiel sur :

- le suivi de dossiers comme l'utilisation du brai de houille dans nos produits carbonés. Ce produit est toujours à l'étude au niveau européen dans le cadre de la réglementation Reach. Il pourrait être soumis à des règles d'utilisation sous certaines conditions. Le Groupe Mersen travaille au niveau européen avec des organismes regroupant les professionnels du graphite afin de participer activement aux débats et contribuer aux études faites dans ce cadre ;
- la poursuite de l'amélioration continue des protections et des équipements du personnel exposé aux produits CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction) ainsi que des actions de formation ;
- la conformité par rapport à la réglementation Grenelle 2 ;
- la veille réglementaire à travers la participation à des groupes de travail regroupant les principaux acteurs du carbone et du graphite en Europe ;
- la tenue d'une cartographie des risques de pollution dans le Groupe et la mise en place de plans d'actions afin de réduire ces risques.

A noter que la réglementation sur les meilleures technologies disponibles concernant la fabrication du graphite a été publiée. Cependant la date d'application de cette réglementation n'a toujours pas été divulguée. Mersen surveillera particulièrement ce point sur l'année 2016. Il mesurera l'impact potentiel de cette réglementation sur les investissements à prévoir afin d'être en conformité par rapport à cette nouvelle réglementation. La mise en place de cette réglementation sera, conformément aux dispositions, étalée sur plusieurs années.

La politique environnementale du Groupe est décrite au chapitre 2 du présent document de référence.

## Risques liés à l'intensité capitalistique de certaines activités

Certains segments d'activité du Groupe, en particulier le graphite pour applications Hautes Températures (pôle Matériaux), peuvent être exposés à des conséquences liées à leur forte intensité capitalistique, comme une baisse de rentabilité en cas de diminution de la demande (du fait d'amortissements importants) ou des baisses de prix en cas de surcapacités mondiales dans ce domaine d'activité.

## Risques liés à l'environnement économique

Le Groupe peut être affecté par un environnement économique peu favorable sur une géographie ou sur un secteur d'activité. Les variations de chiffres d'affaires peuvent avoir un impact important sur les résultats, notamment en cas de baisse d'activité sur plusieurs semestres. Le Groupe est ainsi confronté depuis fin 2013 à une baisse d'activité importante sur le marché de la chimie.

Le Groupe limite toutefois ce risque grâce à la diversité des marchés et des géographies dans lesquels il opère. Il a démontré par ailleurs sa capacité à mettre en place des plans d'économies significatifs pour faire face à ces situations. Il a, enfin, déployé au cours des années 2014 et 2015 un plan de rationalisation industrielle « Transform » visant, notamment, à être plus flexible aux aléas de la conjoncture économique en particulier en Europe et sur certains sites produisant pour le marché de la chimie.

## Risques liés à la situation concurrentielle

Mersen évolue sur des marchés concurrentiels. Cette concurrence est exercée, suivant les segments d'activité, par des entreprises d'une taille parfois plus importante que Mersen ou par des acteurs locaux de petite taille. Il est donc difficile pour le Groupe de garantir qu'il pourra maintenir ou accroître ses parts de marché sur les marchés où il est déjà présent, ou pénétrer de nouveaux marchés. Le Groupe peut à l'avenir faire face à l'émergence de nouveaux concurrents dans des pays à bas coûts. En particulier, en Chine, certaines entreprises locales sont en mesure de concurrencer Mersen sur certains produits ou certaines applications, cette concurrence étant aujourd'hui limitée à certaines applications du marché chinois.

Cependant, la présence de Mersen dans différents secteurs d'activité, sur plusieurs géographies, avec des concurrents en général différents sur chaque secteur et/ou géographie ainsi que son positionnement sur des produits à haute valeur ajoutée tend à limiter ces risques.

## Risques liés aux systèmes d'information

La fonction de sécurité des systèmes d'information a poursuivi la mise en place de toute une série de mesures visant à l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des systèmes d'information du Groupe.

En 2015 et en plus des dispositifs déjà en place, les actions suivantes ont été entreprises :

- Extension de la politique de sécurisation informatique des systèmes industriels ;
- Mise en place d'un système de détection d'éventuelles intrusions dans nos réseaux ;
- Modification de la politique d'intégration des nouvelles acquisitions dans les systèmes d'information afin de mieux prendre en compte la sécurité.

Un outil permet aux unités de s'autoévaluer par rapport au référentiel Groupe et de contribuer ainsi à l'amélioration de la sécurité des systèmes d'information. Cet outil sera complété d'une formation en ligne à la sécurité des systèmes d'information, préparée en 2015, à destination des responsables informatiques des sites.

En 2016, la cartographie des risques datant de 2012 sera revue, avec une approche orientée métiers.

Néanmoins, le Groupe ne peut exclure la possibilité d'une défaillance de l'un de ces systèmes (matériel ou logiciel), ou d'erreurs humaines ou encore de virus informatiques qui pourraient porter atteinte à la réputation du Groupe ou à la qualité de service du Groupe.

## Risques liés aux matières premières

Le Groupe dépend de certaines matières premières, notamment celles utilisées dans la formulation du graphite. Afin de limiter les risques liés aux matières premières et sécuriser les achats de matières les plus sensibles sur le long terme, Mersen maintient son programme de recherche et d'identification de sources d'approvisionnements alternatives dans le cas où il se trouverait en relation avec un fournisseur en situation de position dominante.

Sur un plan plus global, les équipes en charge des achats ont continué à obtenir des résultats concrets dans leur travail de collaboration avec les équipes techniques sur des projets de Reconception à Coût Objectif et de sourcing stratégique permettant d'accroître la performance des fournisseurs afin :

- D'obtenir des prix d'achat ou des solutions d'industrialisation plus compétitifs ;
- D'anticiper la substitution éventuelle de produits achetés qui ne seraient pas considérés conformes à la réglementation européenne Reach ;
- De contribuer à une réduction de la consommation d'énergie et de matières premières entrant dans la fabrication des produits finis.

Par ailleurs, afin de se couvrir contre les hausses de prix, certaines matières premières ont fait l'objet de couvertures, soit par le biais de produits dérivés, soit par des engagements d'achats auprès des fournisseurs.

Les risques liés aux matières premières sont traités dans le paragraphe « Risques de matières premières » de la note n° 3 de l'annexe aux comptes consolidés du présent document.

## Risques liés au contrôle des exportations de produits à double usage

Le Groupe doit notamment se conformer aux réglementations européenne et américaine relatives à l'exportation de biens et technologies à double usage, civil et militaire. Ces réglementations s'appliquent notamment à l'exportation de certains types de produits à base de graphite fabriqués en France et aux Etats-Unis. Une évolution défavorable de ces réglementations visant notamment à restreindre, voire interdire, certaines exportations, pourrait avoir un impact significatif sur Mersen. Le Groupe a mis en place depuis 2003 un programme d'assurance-crédit commercial Coface qui est décrit dans la note 3 des comptes consolidés. Le programme ne couvre toutefois pas l'ensemble des filiales de Mersen et la Coface peut refuser d'assurer certaines expositions.

Le Groupe est également exposé à des risques de réclamations de clients pour produits défectueux ou, sur certaines activités

comme les équipements anticorrosion caractérisés par des ventes par affaire ou par projet, à des pénalités de retards. La diversité des clients et des activités tend à limiter l'impact financier de ce risque sur les résultats et la situation financière du Groupe. Par ailleurs, certains de ces risques sont en partie couverts par les assurances.

## Risques liés à la dépendance client ou de litiges commerciaux

Le Groupe se caractérise par une grande diversité de clients. Cette diversité contribue à l'échelle du Groupe à limiter le risque de dépendance vis à vis d'un client. En 2015, aucun client ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé.

Cependant, dans quelques pays, un client peut représenter une part importante de l'activité d'une unité de production spécifique et la perte de ce client pourrait avoir des conséquences locales significatives.

## PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES RÉALISÉE AVEC LES PRINCIPAUX CLIENTS DU GROUPE

(En millions d'euros)	2015		2014	
	Part du CA réalisé	% du CA réalisé	CA réalisé	% du CA réalisé
Avec le premier client du Groupe	28,1	3,6 %	28,2	3,9 %
Avec les 5 premiers clients du Groupe	93,6	12,1 %	85,3	11,7 %
Avec les 10 premiers clients du Groupe	138,4	17,9 %	129,8	17,8 %

## Risques liés aux acquisitions ou aux restructurations

Le Groupe a depuis plusieurs années une stratégie d'acquisitions ciblées. Toute opération d'acquisition dont le prix additionné de tout passif est supérieur à 3 millions d'euros doit être autorisée par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Directoire.

Toute acquisition comporte certains risques de mauvaise évaluation de certains facteurs ou de difficulté d'intégration pouvant affecter les résultats du Groupe ou d'une activité. Pour limiter ce risque, le Groupe suit des procédures de due diligence complètes (environnemental, juridique, financière, industrielle, ressources humaines, etc...) ainsi que des règles d'intégration. Il conserve, par ailleurs, dans de nombreux cas, le management de la cible afin de faciliter l'intégration.

Les risques liés aux acquisitions peuvent induire indirectement un risque sur la valorisation des goodwill. Le Groupe a des goodwill importants liés aux acquisitions passées. Le montant total des goodwill comptabilisés au bilan est de 288 millions d'euros. La note 6 de l'annexe aux comptes consolidés présente le détail de ces goodwill.

Des tests de pertes de valeur sur les unités génératrices de trésorerie sont réalisés dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au moins une fois par an, pour identifier, le cas échéant, d'éventuelles pertes de valeur sur les actifs nets, dont les goodwill, de ces unités génératrices de trésorerie. Les éventuels aléas liés à l'environnement économique apportent un risque d'incertitude dans l'élaboration des prévisions de flux de trésorerie utilisées dans les valorisations obtenues dans ces tests. Ce risque est plus

important pour l'UGT Equipements Anticorrosion dont le débouché principal est le marché de la chimie affecté par la fin du contrat Sabic et une demande faible. Dans cette UGT, la valeur unitaire des commandes est significativement plus importante que dans les autres UGT du Groupe. Une fluctuation de commandes peut donc provoquer une variation sensible sur les flux de trésorerie (cf risque de perte de valeur dans l'UGT Equipements anticorrosion). Les tests de perte de valeur d'actifs sont présentés dans la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés

Le Groupe réalise régulièrement des réorganisations industrielles ou commerciales pouvant entraîner des risques de conflits sociaux, de perte de savoir-faire ou de perte de chiffre d'affaires. Ces risques pourraient être accrus lors de mise en œuvre opérationnelle du plan « Transform ». Le Groupe limite ces risques par la constitution de groupes-projets dédiés, par l'identification précise des risques et par la mise en place de mesures visant à réduire les risques identifiés.

## Risques de perte de valeur dans l'UGT Equipements anticorrosion

Le Groupe a enregistré en 2015 une perte de valeur de 10 millions d'euros sur l'activité Equipements Anticorrosion dont le débouché principal est le marché de la chimie.

La valorisation des actifs nets dans les comptes a été ainsi dépréciée pour être égale au niveau attendu des cash-flows actualisés selon des hypothèses de coût du capital et de taux de croissance à l'infini établis fin 2015.

Toute évolution défavorable de ces paramètres entraînerait une dépréciation complémentaire. Des tests de sensibilité sont présentés à la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'activité est par ailleurs très dépendante de l'environnement dans la chimie, notamment au niveau des investissements dans cette industrie. Le Groupe estime que l'activité est en bas de cycle et que l'activité devrait progressivement augmenter à partir de 2017. Une prolongation du bas de cycle pourrait également avoir un impact défavorable sur la valorisation de l'activité Equipements Anticorrosion et nécessiter des dépréciations complémentaires.

### Risques liés à l'innovation et la R&D

Le Groupe Mersen a une politique volontariste sur l'innovation et la R&D décrite dans le présent chapitre.

Comme toute politique d'innovation, celle-ci peut se révéler insuffisante et/ou inadaptée. Toutefois la multiplicité des produits, des applications et des clients du Groupe tend à limiter ce risque. De plus, les frais immobilisés sont faibles au global, inférieurs à 1 % du chiffre d'affaires du Groupe. Cependant, en cas d'échec de certains projets de R&D, le Groupe peut être confronté à des risques de dépréciations de frais de développement immobilisés conformément aux règles IFRS.

### Risques géopolitiques

Le Groupe réalise une part importante de ses activités commerciales et industrielles dans des pays émergents, ayant récemment connu ou étant susceptibles de connaître des périodes d'instabilité politique, économique ou réglementaire. Ainsi, en 2015, le chiffre d'affaires réalisé hors Europe, Amérique du Nord, Japon et Corée du Sud représente 16 % du chiffre d'affaires consolidé, dont 57 % est réalisé en Chine. De ce fait, le Groupe s'expose à certains risques pouvant affecter sa rentabilité sur certaines géographies.

En particulier, le Groupe possède une implantation industrielle en Argentine, pays considéré à risque (classement Coface). Cette filiale non consolidée représente potentiellement un risque, même si celui-ci est très faible compte tenu de sa taille, le chiffre d'affaires global ayant atteint 2,1 million d'euros en 2015.

Implanté dans 33 pays, le Groupe est, de manière générale, exposé au risque de changement de réglementation (fiscale, juridique ou autre) pouvant affecter sa rentabilité ou son aptitude à remonter des flux financiers vers la maison mère.

### Risques humains et sociaux

La gestion et le développement des activités du Groupe nécessitent l'emploi et le recrutement d'un nombre important de techniciens et de managers hautement qualifiés. Le succès des plans de développement interne et externe du Groupe dépend en partie de sa capacité à recruter et intégrer de nouvelles compétences ainsi qu'à former et promouvoir de nouveaux talents. Cependant, le Groupe pourrait faire face à un risque de perte de savoir-faire lié au départ à la retraite de certains collaborateurs clé ou à des risques d'inadéquation de compétences en management. Ces risques pourraient affecter la rentabilité d'un site, d'une activité ou d'un projet.

Afin de se prémunir au mieux contre ce risque, le Groupe met en place des procédures, programmes ou actions afin de

fidéliser les collaborateurs et de développer leurs compétences pour accompagner au mieux le développement du Groupe (voir chapitre 2 du présent document de référence).

Par ailleurs, lorsque des opérations de réorganisation pouvant avoir une conséquence sur les effectifs sont envisagées, les solutions à mettre en œuvre sont étudiées en concertation avec les syndicats et les représentants du personnel, en conformité avec les dispositions légales. Des dispositifs adaptés sont prévus afin de favoriser les reclassements des salariés concernés au sein ou en dehors du Groupe. Cependant, le Groupe ne peut exclure la survenance de conflits sociaux ou d'actions en justice de salariés, qui pourraient avoir des répercussions négatives sur la situation financière, les résultats ou l'image du Groupe.

### Risques de défaillance du contrôle interne et risque de fraude

Le profil international du Groupe induit que les processus administratifs, financiers et opérationnels sont gérés dans des environnements légaux et réglementaires divers, avec une sensibilité au contrôle interne et à la gestion des risques différentes d'une entité à l'autre. Dans ce contexte, le Groupe ne peut exclure une défaillance du contrôle interne ou des phénomènes de fraude ou de non-respect d'une réglementation locale qui pourraient induire des impacts financiers significatifs et/ou une atteinte à l'image du Groupe.

Afin de limiter ce risque, Mersen revoit régulièrement ses procédures de son contrôle interne et met en œuvre des actions de sensibilisation ainsi que des audits de filiales. Cette démarche est plus précisément décrite dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, au chapitre 3 du présent document.

## → Risques financiers

### Risques de change

Les risques de change sont traités dans le paragraphe « Risques de change » de la note n° 3 des annexes aux comptes consolidés du présent document.

### Risques de taux

Les risques de taux sont traités dans le paragraphe « Risques de taux » de la note n° 3 des annexes aux comptes consolidés du présent document.

### Risques de matières premières

Les risques de matières premières sont traités dans le paragraphe « Risques matières » de la note n° 3 des annexes aux comptes consolidés du présent document.

### Risques de contrepartie

Toutes les couvertures sont effectuées auprès d'établissements bancaires de premier plan. Le Groupe n'a pas de placement significatif et n'est donc pas soumis aux risques de contrepartie liés à ceux-ci.

Le Groupe a par ailleurs des swaps de taux pour un montant notionnel de 36.2 millions d'euros mais n'estime pas être en risque de contrepartie compte tenu de la valorisation des positions de Mersen (mark-to-market de - 0,6 million d'euros).

S'agissant du risque de crédit, le Groupe a mis en place un programme d'assurance-crédit commercial Coface couvrant ses principales sociétés américaines, ouest-européennes et chinoises (clients domestiques) contre les risques de non-paiement pour des motifs financiers ou politiques. En fonction des clients, les couvertures peuvent varier entre 0 et 95 % des créances facturées.

### Risques de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Les risques de liquidité sont traités dans le paragraphe « Risques de liquidité » de la note n° 3 des annexes aux comptes consolidés du présent document.

### Risques de crédit

Le Groupe doit se conformer notamment à la réglementation OFAC à travers son crédit syndiqué et ses placements privés américains. Le non-respect de cette réglementation pourrait entraîner un cas de défaut de ces crédits. Le Groupe a mis en œuvre des procédures internes visant à être conforme avec cette réglementation dans l'ensemble des sites du Groupe.

### Risques action

La présence d'actionnaires importants au sein du capital du Groupe limite la liquidité du titre.

Au 31 décembre 2015, le Groupe possède 108 913 actions auto-détenues valorisées à environ 1,9 million d'euros. Par ailleurs, à cette même date, le Groupe n'a pas souscrit de titres de sociétés cotées.

## → Risques fiscaux et de douanes

Le Groupe fait l'objet de contrôles fiscaux ou douaniers réguliers réalisés par les autorités fiscales/douanières des pays dans lesquels il est présent. Historiquement, les redressements comptabilisés à la suite de contrôles fiscaux ou douaniers ont été d'un montant peu significatif.

Mersen do Brasil, filiale à 100 % de Mersen SA, a été notifiée en juin 2013 d'un contrôle douanier portant sur la période janvier 2008 - décembre 2012. Les douanes ont émis un avis de redressement (principal et intérêts) d'un montant de 9,5 millions de Real Brésilien, soit environ 2,2 millions d'euros au taux de change du 31 décembre 2015. Le Groupe a engagé une procédure de contestation.

Mersen Italia SpA, filiale à 100 % de Mersen SA a fait l'objet en 2014 d'un contrôle fiscal portant sur l'année 2011. L'administration

fiscale italienne avait notifié un redressement en matière d'impôt sur les sociétés et de TVA d'un montant total de 450 000 euros. Mersen Italia SpA a contesté la majeure partie du redressement. Le 14 décembre 2015, le tribunal de 1ère instance a limité les sommes dues par Mersen Italia SpA à 23 500 euros - montant provisionné dans les comptes.

## → Risques juridiques

### Dépendance de la Société

Le groupe Mersen n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet, licence ou contrat d'approvisionnement qui pourrait avoir une importance significative sur son activité ou sa rentabilité.

### Litiges

Aucune des procédures visées ci-dessous n'a donné lieu à la constitution de provision, le Groupe n'étant pas, à ce stade, en mesure d'en apprécier le risque financier.

#### Procédure civile au Canada

La procédure civile initiée en 2004 au Canada par certains clients contre les principaux fabricants de balais en graphite canadiens dont Mersen Toronto, filiale canadienne de Mersen, est toujours en cours et n'a connu aucune évolution depuis 2007. Pour mémoire, cette procédure faisait suite à la condamnation en juillet 2004 de la société Morgan Crucible Ltd à payer une amende de 1 million de CAD pour pratiques anticoncurrentielles sur la période 1995-1998 dans le domaine des balais de traction en graphite. Pour rappel, le juge canadien avait décidé en février 2007 que seules les sociétés canadiennes de transport urbain étaient susceptibles de participer à la procédure en cours. Le risque pour Mersen Toronto reste non significatif.

#### Procédure administrative en France

En 2013, la SNCF a initié deux actions à l'encontre des sociétés Morgan, SGL, Schunk et Mersen respectivement devant le Tribunal Administratif de Paris et le Tribunal de Commerce de Paris. La SNCF tente d'obtenir réparation d'un prétendu préjudice subi à la suite des pratiques sanctionnées en décembre 2003 par la Commission Européenne dans le domaine des balais pour moteurs électriques et des produits pour applications mécaniques. En 2014, le Tribunal Administratif de Paris a rejeté l'ensemble des demandes de la SNCF, qui a fait appel de cette décision. Le Tribunal de Commerce de Paris s'est déclaré compétent pour connaître de l'action de la SNCF. Mersen rejette l'ensemble des allégations et demandes présentées par la SNCF.

Depuis 1999, le Groupe a développé un programme mondial de formation et de sensibilisation de ses responsables opérationnels et commerciaux aux réglementations sur la concurrence. Ce programme mondial de conformité est toujours effectif. Il a été réactualisé en juin 2010 à la suite notamment du changement de nom et d'identité du Groupe. Des mesures très strictes de contrôle interne et externe assurent l'application scrupuleuse des règles de la concurrence dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent.

### Procédure judiciaire en France (accident de Gennevilliers du 7 avril 2010)

L'instruction pénale initiée à la suite du tragique accident survenu le 7 avril 2010 sur le site de Mersen à Gennevilliers est toujours en cours et n'a connu aucun développement en 2015.

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet significatifs sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui soit en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

## → Assurances

La politique d'assurance du Groupe est déterminée par le Directoire. Dans un souci de pérennité du Groupe, les niveaux de couverture sont fixés en fonction de la sinistralité du Groupe et l'évaluation des risques encourus par chaque entité du Groupe. Dans un contexte de sinistralité maîtrisée en 2014, les programmes d'assurance du Groupe sont restés stables en 2015. La légère dégradation de la sinistralité Groupe en assurance responsabilité civile en 2014 a entraîné une révision à la hausse maîtrisée pour 2015. La poursuite de la politique de prévention des risques a permis de pérenniser les niveaux de couverture et l'ensemble des primes.

Le Groupe a mis en place des programmes d'assurance mondiaux (relayés dans certains pays par des polices locales) auprès de compagnies d'assurances de premier plan pour couvrir les principaux risques de Dommages/Pertes d'exploitation,

Responsabilité civile, Environnement, Responsabilité civile aviation et transport. Ces programmes mondiaux assurent à l'ensemble des filiales du Groupe des garanties et limites adaptées à leurs besoins. Aucune police captive n'a été mise en place.

Dans le cadre du programme d'assurance Responsabilité civile (exploitation, avant et après livraison) et Environnement sont notamment couverts, sous réserve des franchises, exclusions et limites de couvertures usuelles, les dommages corporels, les dommages matériels et immatériels, les frais de dépose/repose, les frais de retrait, les dommages aux biens confiés, les frais de dépollution. Ce programme est composé d'une police mère établie en France et de polices locales dans certains pays. Le montant total des primes payées par le groupe Mersen pour l'exercice 2015 au titre du programme Responsabilité civile / Environnement / Responsabilité civile aviation s'est élevé à 801 000 euros.

Dans le cadre du programme d'assurance Dommages/Perte d'exploitation sont notamment couverts, sous réserve des franchises, exclusions et limites de couverture usuelles, les dommages corporels et matériels, la perte d'exploitation pour les principaux sites du Groupe consécutive à tout événement d'origine soudaine et accidentelle (tel qu'incendie, tempête, explosion, dommage électrique, vol...). Ce programme est composé d'une police mère et de polices locales dans certains pays. Il offre une limite contractuelle globale par événement (combinée dommages directs/perte d'exploitation) de 100 millions d'euros avec des sous-limitations pour certains événements tels que les tempêtes, les événements naturels ou certaines garanties spécifiques telles que le bris de machines et les risques informatiques et électriques. Le montant total des primes payées par le groupe Mersen pour l'exercice 2015 au titre de ce programme s'est élevé à 996 922 euros.

Dans le cadre du programme d'assurance Transport, Mersen et ses filiales bénéficient d'une police mondiale qui assure une garantie, dans la limite de 5 millions d'euros par transport, pour tous les transferts de marchandises du Groupe, quel que soit le moyen de transport utilisé. La prime versée par Mersen pour l'exercice 2015 s'est élevée à 100 000 euros.

# PERSPECTIVES

L'environnement économique devrait rester peu dynamique au cours de l'année 2016, notamment dans les industries de procédés et la chimie. Le Groupe devrait toutefois continuer de développer ses ventes sur ses marchés de croissance – énergies renouvelables, aéronautique et électronique. Dans ce contexte contrasté, Mersen entend renforcer son efficacité avec le lancement d'un nouveau plan d'excellence opérationnelle qui délivrera 30 millions d'euros d'économie de coûts d'ici 2 à 3 ans et dont les premiers effets sont attendus dès l'année 2016.

L'impact de ces mesures pourrait être en partie compensé en 2016 par un environnement prix encore défavorable dans le pôle matériaux. Au global, le chiffre d'affaires de l'année devraient être du même ordre de grandeur que celui de 2015 à périmètre et changes comparables et la marge opérationnelle courante autour de 7,5 % du chiffre d'affaires. Le cash-flow opérationnel devrait être nettement supérieur à celui de 2015 qui avait été notamment impacté par les coûts cash du plan Transform.

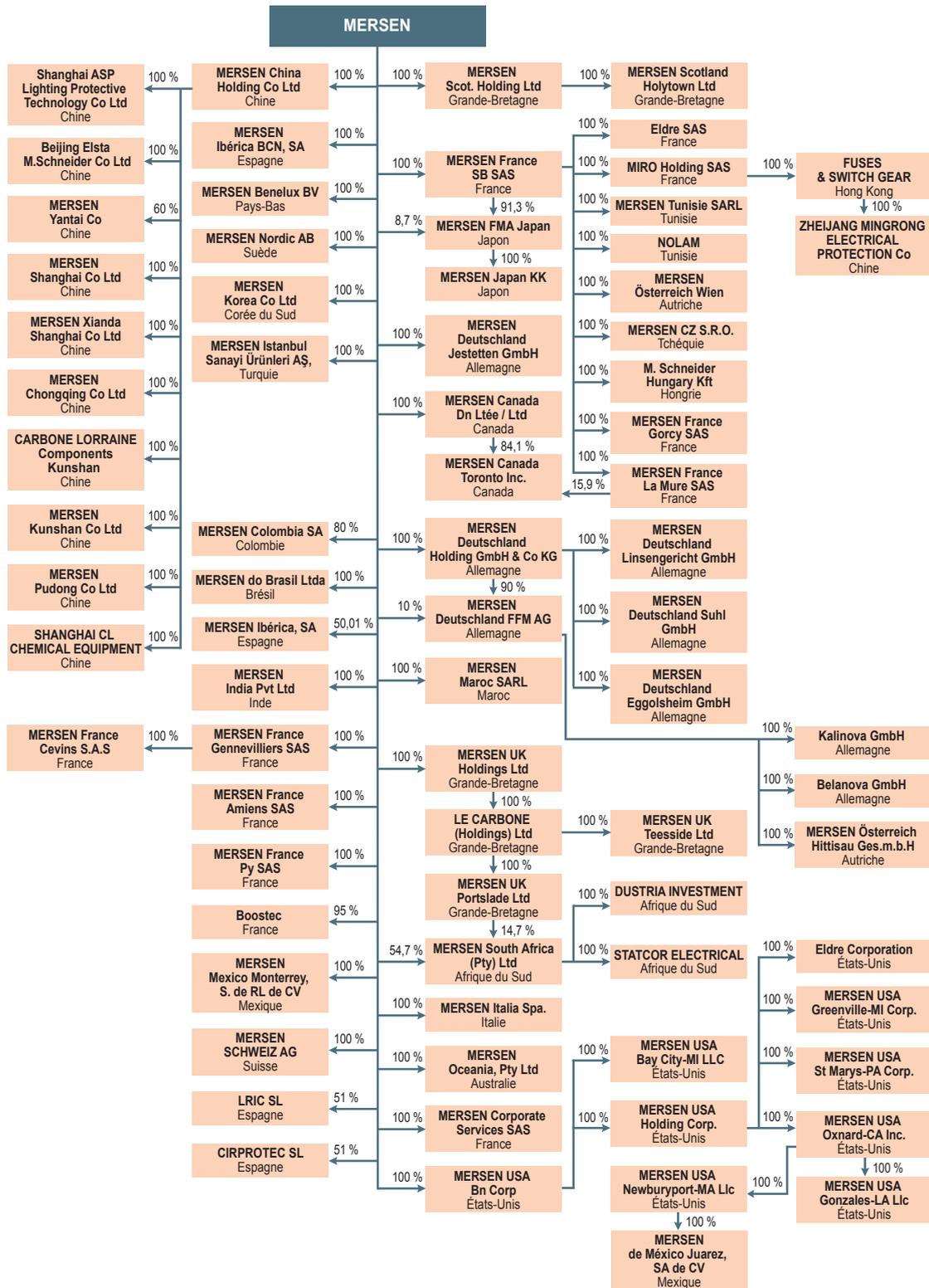


# COMPTES CONSOLIDÉS

Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015	130
Liste des sociétés consolidées	131
Évolution du périmètre de consolidation au cours des deux dernières années	133
Compte de résultat consolidé	134
État résumé du résultat global	135
État de situation financière	136
Variation des capitaux propres	138
Tableau des flux de trésorerie consolidés	139
Annexe	140
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	183

6

# PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2015



# LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

	Méthode de consolidation IG : Intégration Globale	% de contrôle Groupe	% d'intérêts Groupe
1. <b>MERSEN</b> (France)	IG	100	100
2. <b>MERSEN France Amiens S.A.S</b> (France)	IG	100	100
3. <b>MERSEN France Gennevilliers S.A.S</b> (France)	IG	100	100
- MERSEN France Cevins S.A.S (France)	IG	100	100
4. <b>MERSEN France Py S.A.S</b> (France)	IG	100	100
5. <b>MERSEN Corporate Services S.A.S</b> (France)	IG	100	100
6. <b>MERSEN France SB S.A.S</b> (France)	IG	100	100
- MERSEN France La Mure S.A.S (France)	IG	100	100
- Eldre S.A.S (France)	IG	100	100
- MERSEN Österreich Wien GmbH (Autriche)	IG	100	100
- MERSEN CZ S.R.O. (Tchéquie)	IG	100	100
- M.Schneider Hungaria Kft (Hongrie)	IG	100	100
- MERSEN Tunisie SARL (Tunisie)	IG	100	100
- NOLAM Tunisie SARL (Tunisie)	IG	100	100
- MIRO Holding SAS (France)	IG	100	100
- FUSES & SWITCHGEAR (Hong-Kong)	IG	100	100
- Zhejiang Mingrong Electrical Protection Company (Chine)	IG	100	100
- MERSEN FMA Japan KK (Japon)	IG	100	100
- MERSEN Japan KK (Japon)	IG	100	100
- MERSEN France Gorcy S.A.S (France)	IG	100	100
7. <b>Boostec</b> (France)	IG	95	95
8. <b>MERSEN Deutschland Holding GmbH &amp; Co. KG</b> (Allemagne)	IG	100	100
- MERSEN Deutschland FFM AG (Allemagne)	IG	100	100
- Belanova-Kalbach GmbH (Allemagne)	IG	100	100
- Kalinova-Kalbach GmbH (Allemagne)	IG	100	100
- MERSEN Österreich Hittisau Ges.m.b.H. (Autriche)	IG	100	100
- MERSEN Deutschland Lisengericht GmbH (Allemagne)	IG	100	100
- MERSEN Deutschland Suhl GmbH (Allemagne)	IG	100	100
- MERSEN Deutschland Eggolsheim GmbH (Allemagne)	IG	100	100
9. <b>MERSEN Deutschland Jestetten GmbH</b> (Allemagne)	IG	100	100
10. <b>MERSEN Ibérica S.A</b> (Espagne)	IG	50	50
11. <b>MERSEN Ibérica BCN S.A</b> (Espagne)	IG	100	100
12. <b>Cirprotec S.L.</b> (Espagne)	IG	51	51
13. <b>LRIC S.L.</b> (Espagne)	IG	51	51
14. <b>MERSEN UK Holdings Ltd.</b> (Grande-Bretagne)	IG	100	100
- Le Carbone (Holdings) Ltd. (Grande-Bretagne)	IG	100	100
- MERSEN UK Portslade Ltd. (Grande-Bretagne)	IG	100	100
- MERSEN UK Teeside Ltd. (Grande-Bretagne)	IG	100	100

	Méthode de consolidation IG : Intégration Globale	% de contrôle Groupe	% d'intérêts Groupe
<b>15. MERSEN Scotland Holding Ltd.</b> (Grande-Bretagne)	IG	100	100
- MERSEN Scotland Holytown Ltd. (Grande-Bretagne)	IG	100	100
<b>16. MERSEN Italia Spa.</b> (Italie)	IG	100	100
<b>17. MERSEN Benelux B.V.</b> (Pays-Bas)	IG	100	100
<b>18. MERSEN Nordic AB</b> (Suède)	IG	100	100
<b>19. MERSEN Schweiz AG</b> (Suisse)	IG	100	100
<b>20. MERSEN Canada Dn Ltée / Ltd.</b> (Canada)	IG	100	100
- MERSEN Canada Toronto Inc. (Canada)	IG	100	100
<b>21. MERSEN USA Bn Corp.</b> (Etats-Unis)	IG	100	100
- MERSEN USA Holding Corp. (Etats-Unis)	IG	100	100
- MERSEN USA Greenville-MI Corp. (Etats-Unis)	IG	100	100
- MERSEN USA St Marys-PA Corp. (Etats-Unis)	IG	100	100
- MERSEN USA Bay City-MI Llc. (Etats-Unis)	IG	100	100
- MERSEN USA Oxnard-CA Inc. (Etats-Unis)	IG	100	100
- MERSEN USA Newburyport-MA LLC (Etats-Unis)	IG	100	100
- MERSEN de México Juarez, S.A DE. C.V (Mexique)	IG	100	100
- MERSEN USA Gonzales-LA LLC (Etats-Unis)	IG	100	100
- Eldre Corporation (Etats-Unis)	IG	100	100
<b>22. MERSEN Mexico Monterrey, S de R.L. de C.V.</b> (Mexique)	IG	100	100
<b>23. MERSEN Oceania, Pty Ltd.</b> (Australie)	IG	100	100
<b>24. MERSEN Korea Co. Ltd.</b> (Corée du Sud)	IG	100	100
<b>25. MERSEN India Pvt. Ltd.</b> (Inde)	IG	100	100
<b>26. MERSEN China holding Co. Ltd</b> (Chine)	IG	100	100
- MERSEN Pudong Co Ltd (Chine)	IG	100	100
- MERSEN Chongqing Co Ltd (Chine)	IG	100	100
- Carbone Lorraine Components Kunshan Co Ltd (Chine)	IG	100	100
- MERSEN Kunshan Co Ltd (Chine)	IG	100	100
- Shanghai Carbone Lorraine Chemical Equipment Cy Ltd (Chine)	IG	100	100
- MERSEN Xianda Shanghai Co. Ltd (Chine)	IG	100	100
- MERSEN Shanghai Co. Ltd (Chine)	IG	100	100
- MERSEN Yantai Co (Chine)	IG	60	60
- Beijing Elsta M.Schneider Co Ltd (Chine)	IG	100	100
- Shanghai ASP (Chine)	IG	100	100
<b>27. MERSEN South Africa PTY Ltd</b> (Afrique du Sud)	IG	69	69
- Statcor Electrical (Afrique du Sud)	IG	69	69
- Dustria Investment (Afrique du Sud)	IG	69	69
<b>28. MERSEN do Brasil Ltda.</b> (Brésil)	IG	100	100
<b>29. MERSEN Istanbul Sanayi Ürünleri</b> (Turquie)	IG	100	100
<b>30. MERSEN Colombia S.A</b> (Colombie)	IG	80	80
<b>31. MERSEN Maroc S.A.R.L</b> (Maroc)	IG	100	100

Toutes ces sociétés ont un exercice correspondant à l'année civile.

# ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES

Les principales modifications de périmètre ayant affecté les comptes consolidés en 2014 et en 2015 sont les suivantes :

- au cours de l'exercice 2014, les sociétés espagnoles sœurs Cirprotec SL et Lric SL, acquises par le Groupe à hauteur de 51 % sont entrées dans le périmètre de consolidation rétro-activement au 1er janvier 2014.
- au cours de l'exercice 2015, Mersen a augmenté de 10 % sa participation au capital de la société Boostec pour porter son contrôle à 95 %. La société Mersen China Holding Co Ltd a finalisé courant décembre 2015, l'acquisition de 100 % des titres de la société chinoise Shanghai ASP Lightning Protective Technology Co Ltd qui entre dans le périmètre de consolidation en décembre 2015.

L'établissement de comptes retraités ne se justifie pas compte tenu du caractère non significatif de ces évolutions de périmètre.

## Activités destinées à être cédées :

### Activité Astrolite aux Etats-Unis

En décembre 2015, le Groupe a décidé de céder l'activité Astrolite, spécialisée dans les technologies de brasage. Cette décision s'inscrit dans la continuité des cessions de 2013 destinées à recentrer le pôle Systèmes et Matériaux Avancés sur ses cœurs de métiers. (Voir ci-dessous)

### Activités non stratégiques du pôle Systèmes et Matériaux Avancés

En décembre 2012, le Groupe avait décidé de céder certaines activités non rentables provenant d'acquisitions réalisées au cours des dix dernières années, afin de se recentrer sur ses cœurs de métiers.

Les 2 activités ont été cédées au second semestre 2013.

Ces activités sont présentées conformément à la norme IFRS5. La présentation du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie de l'exercice 2014 a été retraité en conséquence.

# COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31 déc. 2015	31 déc. 2014 retraité
<b>ACTIVITES POURSUIVIES</b>			
Chiffre d'affaires consolidé	18	772,2	726,1
Coûts des produits vendus		(540,5)	(504,5)
<b>Marge brute totale</b>		<b>231,7</b>	<b>221,6</b>
Charges commerciales		(74,7)	(70,8)
Frais administratifs centraux et de recherche		(96,5)	(89,1)
Autres charges d'exploitation		(2,4)	(2,1)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>		<b>58,1</b>	<b>59,6</b>
Charges non courantes	17	(32,9)	(37,0)
Produits non courants	17	11,3	0,0
Amortissement des actifs incorporels réévalués		(1,1)	(1,0)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>18/20</b>	<b>35,4</b>	<b>21,6</b>
Charges financières		(10,0)	(9,9)
Produits financiers			
<b>Résultat financier</b>	21	<b>(10,0)</b>	<b>(9,9)</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>25,4</b>	<b>11,7</b>
Impôts courants et différés	22	(19,1)	(9,1)
<b>Résultat des activités poursuivies</b>		<b>6,3</b>	<b>2,6</b>
Résultat net des activités destinées à être cédées ou arrêtées	5	(3,7)	0,2
<b>RÉSULTAT</b>		<b>2,6</b>	<b>2,8</b>
Attribuable aux :			
- Propriétaires de la société		1,3	2,1
- Participation ne donnant pas le contrôle		1,3	0,7
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>2,6</b>	<b>2,8</b>
<b>Résultat par action</b>	<b>23</b>		
Résultat de base par action ( <i>en euros</i> )		0,07	0,10
Résultat dilué par action ( <i>en euros</i> )		0,06	0,10
<b>Résultat par action des activités poursuivies</b>	<b>23</b>		
Résultat de base par action ( <i>en euros</i> )		0,24	0,09
Résultat dilué par action ( <i>en euros</i> )		0,24	0,08
<b>Résultat par action des activités destinées à être cédées ou arrêtées</b>	<b>23</b>		
Résultat de base par action ( <i>en euros</i> )		(0,18)	0,01
Résultat dilué par action ( <i>en euros</i> )		(0,17)	0,01

# ÉTAT RÉSUMÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2015	31 déc. 2014
<b>RÉSULTAT DE LA PERIODE</b>	<b>2,6</b>	<b>2,8</b>
<b>Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat</b>		
Réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies	8,9	(17,4)
Charge / produit d'impôt sur réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies	(1,8)	6,0
	7,1	(11,4)
<b>Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat</b>		
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	0,1	(1,7)
Variation des postes du bilan liée au cours de change de fin de période	23,8	32,2
Charge / produit d'impôt sur variation de la juste valeur des instruments de couverture	(0,1)	0,6
	23,8	31,1
<b>PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>30,9</b>	<b>19,7</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS AU TITRE DE LA PERIODE</b>	<b>33,5</b>	<b>22,5</b>
Attribuable aux :		
- Propriétaires de la société	32,0	21,3
- Participation ne donnant pas le contrôle	1,5	1,2
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS AU TITRE DE LA PERIODE</b>	<b>33,5</b>	<b>22,5</b>

# ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE

## ACTIF

<i>En millions d'euros</i>	Note	31 déc. 2015	31 déc. 2014
<b>ACTIF NON COURANT</b>			
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
- Goodwill	6	287,9	281,5
- Autres immobilisations incorporelles	8	35,8	34,4
<b>Immobilisations corporelles</b>			
- Terrains	8	29,3	29,4
- Constructions		75,3	67,0
- Installations techniques, matériels industriels et autres immobilisations corporelles		169,2	169,3
- Immobilisations en cours		23,0	24,3
<b>Actifs financiers non courants</b>			
- Titres de participation	9	2,5	2,5
- Autres actifs financiers		4,0	4,0
<b>Actifs non courants d'impôts</b>			
- Impôts différés actifs	22	36,8	36,4
- Impôts courants part long terme		5,8	5,0
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>		<b>669,6</b>	<b>653,8</b>
<b>ACTIF COURANT</b>			
- Stocks	10	168,2	162,4
- Clients et comptes rattachés	11	119,0	115,9
- Autres créances d'exploitation		14,6	15,9
- Impôts courants court terme		7,6	4,4
- Actifs financiers courants	15	16,5	12,1
- Dérivés courants	3	0,4	0,8
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	22,4	37,6
- Actifs détenus en vue de leur cession / arrêt	5	0,8	0,4
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>		<b>349,5</b>	<b>349,5</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 019,1</b>	<b>1 003,3</b>

## PASSIF

<i>En millions d'euros</i>	Note	31 déc. 2015	31 déc. 2014
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
- Capital	12	41,4	41,2
- Réserves		422,3	423,6
- Résultat net de l'exercice		1,3	2,1
- Écarts de conversion		11,7	(11,7)
<b>CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE MERSEN</b>		<b>476,7</b>	<b>455,2</b>
- Participations ne donnant pas le contrôle		13,3	11,7
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>490,0</b>	<b>466,9</b>
<b>PASSIF NON COURANT</b>			
- Provisions non courantes	13	2,2	3,8
- Avantages du personnel	14	76,5	89,6
- Impôts différés passifs	22	29,9	19,3
- Emprunt à long et moyen terme	15	211,1	228,9
- Dérivés non courants	3	0,5	0,7
<b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>		<b>320,2</b>	<b>342,3</b>
<b>PASSIF COURANT</b>			
- Fournisseurs et comptes rattachés		56,3	60,6
- Autres passifs d'exploitation		68,7	65,5
- Provisions courantes	13	10,4	19,6
- Impôts courants court terme		3,0	4,9
- Passifs divers	13	2,3	3,1
- Autres passifs financiers courants	15	10,9	6,5
- Dérivés courants	3	2,1	1,5
- Comptes courants financiers	15	0,6	0,4
- Concours bancaires courants	15	52,8	29,9
- Passifs associés aux actifs détenus en vue de leur cession / arrêt	5	1,8	2,1
<b>TOTAL PASSIF COURANT</b>		<b>208,9</b>	<b>194,1</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 019,1</b>	<b>1 003,3</b>

# VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Attribuables aux actionnaires de Mersen				Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres	
	Capital	Primes et réserves	Résultats	Écart de conversion			Total
<b>SOLDE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014</b>	<b>41,6</b>	<b>473,8</b>	<b>(29,2)</b>	<b>(43,4)</b>	<b>442,8</b>	<b>10,0</b>	<b>452,8</b>
Résultat N-1		(29,2)	29,2		0,0		0,0
Résultat de la période			2,1		2,1	0,7	2,8
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture, nets d'impôts		(1,1)			(1,1)		(1,1)
Réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies après impôt		(11,4)			(11,4)		(11,4)
Écart de conversion				31,7	31,7	0,5	32,2
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>0,0</b>	<b>(12,5)</b>	<b>0,0</b>	<b>31,7</b>	<b>19,2</b>	<b>0,5</b>	<b>19,7</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE</b>	<b>0,0</b>	<b>(12,5)</b>	<b>2,1</b>	<b>31,7</b>	<b>21,3</b>	<b>1,2</b>	<b>22,5</b>
Dividendes distribués		(9,3)			(9,3)	(0,7)	(10,0)
Augmentation de capital	(0,4)	(0,6)			(1,0)		(1,0)
Frais sur augmentation de Capital					0,0		0,0
Actions auto détenues - Stock-options et actions gratuites		1,3			1,3		1,3
Autres éléments		0,1			0,1	1,2	1,3
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	<b>41,2</b>	<b>423,6</b>	<b>2,1</b>	<b>(11,7)</b>	<b>455,2</b>	<b>11,7</b>	<b>466,9</b>
Résultat N-1		2,1	(2,1)		0,0		0,0
Résultat de la période			1,3		1,3	1,3	2,6
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture, nets d'impôts		0,0			0,0		0,0
Réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies après impôt		7,1			7,1		7,1
Écart de conversion				23,6	23,6	0,2	23,8
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>0,0</b>	<b>7,1</b>	<b>0,0</b>	<b>23,6</b>	<b>30,7</b>	<b>0,2</b>	<b>30,9</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE</b>	<b>0,0</b>	<b>7,1</b>	<b>1,3</b>	<b>23,6</b>	<b>32,0</b>	<b>1,5</b>	<b>33,5</b>
Dividendes distribués		(10,3)			(10,3)	(0,2)	(10,5)
Actions auto-détenues		(1,8)			(1,8)		(1,8)
Augmentation de Capital	0,2	0,3			0,5		0,5
Stock-options et actions gratuites		1,1			1,1		1,1
Autres éléments		0,2		(0,2)	0,0	0,3	0,3
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2015</b>	<b>41,4</b>	<b>422,3</b>	<b>1,3</b>	<b>11,7</b>	<b>476,7</b>	<b>13,3</b>	<b>490,0</b>

# TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 déc. 2015</b>	<b>31 déc. 2014 Retraité</b>
Résultat avant impôts	25,4	11,7
Amortissements	39,9	36,1
Dotations (reprises) de provisions	(8,7)	15,1
Résultat financier	10,0	9,9
Plus ou moins-value de cession d'actifs	1,3	2,6
Autres	2,1	1,9
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du BFR</b>	<b>70,0</b>	<b>77,3</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	(5,5)	1,7
Impôts sur le résultat payés	(16,3)	(13,3)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles poursuivies</b>	<b>48,2</b>	<b>65,7</b>
<b>Flux de trésorerie opérationnels des activités arrêtées</b>	<b>(1,4)</b>	<b>(0,7)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>	<b>46,8</b>	<b>65,0</b>
<b>Activités d'investissements</b>		
Immobilisations incorporelles	(3,8)	(2,7)
Immobilisations corporelles	(33,2)	(31,6)
Fournisseurs d'immobilisations	(1,0)	(0,4)
Actifs financiers		(1,1)
Variation de périmètre	(5,7)	(8,6)
Autres variations des flux des activités d'investissement	6,0	1,8
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements poursuivies</b>	<b>(37,7)</b>	<b>(42,6)</b>
<b>Flux de trésorerie d'investissement des activités arrêtées</b>	<b>0,1</b>	<b>1,3</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>(37,6)</b>	<b>(41,3)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>9,2</b>	<b>23,7</b>
Augmentation/réduction de capital reçue /versée et autres variations des capitaux propres	(1,8)	(1,1)
Dividendes nets versés aux actionnaires et aux participations ne donnant pas le contrôle	(10,5)	(10,0)
Intérêts payés	(9,5)	(9,3)
Variation de l'endettement	(4,2)	14,8
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>(26,0)</b>	<b>(5,6)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(16,8)</b>	<b>18,1</b>
Trésorerie à l'ouverture (note 15)	37,6	20,2
Trésorerie à la clôture (note 15)	22,4	37,6
Variation de périmètre		0,0
Incidence des variations monétaires	(1,6)	0,7
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>(16,8)</b>	<b>18,1</b>

# ANNEXE

## SOMMAIRE DES NOTES ANNEXES



Note n° 1	DÉCLARATION DE CONFORMITÉ	141
Note n° 2	PRINCIPES ET MÉTHODES	141
Note n° 3	GESTION DES RISQUES FINANCIERS	148
Note n° 4	REGROUPEMENT D'ENTREPRISE COMPTABILISÉ SUR L'EXERCICE 2015	153
Note n° 5	ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ARRÊTÉES	153
Note n° 6	GOODWILL	155
Note n° 7	TEST DE PERTE DE VALEUR DES ACTIFS	156
Note n° 8	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	157
Note n° 9	TITRES DE PARTICIPATION	158
Note n° 10	STOCKS	158
Note n° 11	CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	159
Note n° 12	CAPITAUX PROPRES	160
Note n° 13	PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET PASSIFS DIVERS	162
Note n° 14	AVANTAGES DU PERSONNEL	163
Note n° 15	ENDETTEMENT NET	166
Note n° 16	JUSTES VALEURS DES INSTRUMENTS FINANCIERS	170
Note n° 17	AUTRES CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS	171
Note n° 18	INFORMATION SECTORIELLE	172
Note n° 19	CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS	174
Note n° 20	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	175
Note n° 21	PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES	176
Note n° 22	IMPÔTS	176
Note n° 23	RÉSULTAT PAR ACTION	178
Note n° 24	DIVIDENDES	178
Note n° 25	CONTRATS DE LOCATION	179
Note n° 26	INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES	179
Note n° 27	ENGAGEMENTS HORS BILAN	182
Note n° 28	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	182
Note n° 29	ARRÊTÉ DES COMPTES	182

## Note n° 1 Déclaration de conformité

Conformément au Règlement CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002, qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé, et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne, les comptes consolidés de Mersen et de ses filiales (le « Groupe ») sont établis suivant les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*).

Les normes et interprétations d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2015 sont indiqués note n° 2. Les nouvelles normes appliquées à compter de 2015 sont présentées en note 2-W. Les normes et interprétations non encore appliquées figurent en note 2-X.

Les options retenues par le Groupe sont indiquées dans les chapitres suivants.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2015 ont été préparés en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des transactions formulés dans les normes IFRS adoptées dans l'Union Européenne à cette date. Ils ont par ailleurs été préparés conformément aux règles de présentation et d'information financière applicables aux comptes annuels telles que définies dans le Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2015 comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2014 établies selon les mêmes règles.

Les principes comptables décrits en note n° 2 et suivantes ont été appliqués pour l'établissement de l'information comparative et les comptes annuels 2015.

## Note n° 2 Principes et méthodes

### A - Périmètre et méthode de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de la période est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement, depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la perte de contrôle.

Toutes les transactions et soldes intra-Groupe sont éliminés.

Les comptes consolidés sont établis en euros.

L'activité du Groupe est peu soumise à la saisonnalité ; tant le chiffre d'affaires que les approvisionnements se répartissent linéairement sur l'année.

### B - Présentation des états financiers

Le groupe Mersen présente ses états financiers selon les principes contenus dans la norme IAS 1 révisée « Présentation des états financiers ».

#### B1 - État du résultat Global

Compte tenu de la pratique et de la nature de son activité, le Groupe a opté pour la présentation du compte de résultat suivant la méthode des charges par destination, qui consiste à classer les charges selon leur destination dans le coût des ventes, le coût des activités commerciales, des activités administratives et de Recherche et Développement.

Le Groupe présente le résultat global en deux états comprenant un compte de résultat et un état séparé reprenant le résultat et les autres éléments du résultat global (comprehensive income).

#### B2 - État de situation financière

Les actifs et passifs liés au cycle d'exploitation et ceux ayant une maturité de moins de douze mois à la date de l'arrêté sont classés en courant. Les autres actifs et passifs sont classés en non courant.

#### B3 - Tableau des flux de trésorerie

Le Groupe établit le tableau des flux de trésorerie selon la méthode indirecte et les dispositions définies par la norme IAS 7.

La méthode indirecte consiste à déterminer les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles pour lesquelles le résultat est ajusté des transactions sans effets de trésorerie et des éléments liés aux activités d'investissement et de financement.

#### B4 - Activités, actifs et passifs destinés à être cédés ou arrêtés

En application d'IFRS 5, les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus dans leur état actuel, et dont la vente est hautement probable, sont présentés au bilan en actifs et passifs destinés à être cédés. Quand un groupe d'actifs est destiné à être cédé lors d'une transaction unique et que ce groupe d'actifs représente une composante distincte de l'entité (ligne d'activité ou région géographique principale et distincte faisant l'objet d'un plan unique et coordonné pour s'en séparer ou une filiale acquise exclusivement en vue de la revente), on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent. La cession doit être réalisée dans l'année suivant cette présentation de l'actif ou du groupe d'actifs.

Les actifs, ou groupe d'actifs, non courants destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession. Les actifs non courants présentés au bilan comme détenus pour la vente ne sont plus amortis à compter de cette présentation.

Pour les groupes d'actifs répondant à la définition d'une activité destinée à être cédée ou arrêtée, leur résultat est présenté en le distinguant des résultats des activités poursuivies et leurs flux de trésorerie sont présentés sur des lignes distinctes du tableau des flux de trésorerie.

### C - Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères

Les comptes des filiales étrangères du Groupe sont tenus dans leur monnaie fonctionnelle.

Le bilan des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro est converti en euros au cours de clôture sauf les capitaux propres qui sont convertis au cours historique. Le compte de résultat est converti au cours moyen de la période, le cours moyen constitue la valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en autres éléments du résultat global, et sont présentés en réserve de conversion en capitaux propres. Cependant, si l'opération concerne une filiale qui n'est pas détenue à 100 %, alors une différence de change proportionnelle au pourcentage de détention est affectée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée et qu'il y a perte de contrôle ou d'influence notable ou de contrôle conjoint, le montant cumulé des différences de change s'y rapportant doit être reclassé en résultat. Lorsque le Groupe cède une partie de sa participation dans une filiale qui comprend une activité à l'étranger tout en conservant le contrôle, une part proportionnelle du montant cumulé des écarts de change est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque le Groupe cède seulement une partie de sa participation dans une entreprise associée ou intégrée proportionnellement qui comprend une activité à l'étranger, tout en conservant une influence notable ou un contrôle conjoint, la part proportionnelle correspondante du montant cumulé des écarts de change est reclassée en résultat.

À l'exception de la trésorerie qui est convertie au cours de clôture, le tableau des flux de trésorerie est converti au cours moyen excepté lorsque celui-ci n'est pas approprié.

Les différences de conversion du bilan sont enregistrées distinctement au poste « Écarts de conversion » dans les capitaux propres et comprennent :

- l'incidence de la variation des taux de change sur les actifs et les passifs ;
- la différence entre le résultat calculé au taux moyen et le résultat calculé au taux de clôture.

Les *goodwill* et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition de filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et passifs de la filiale. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de la filiale et convertis au taux de clôture.

### D - Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en monnaies étrangères sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères ».

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés dans les pertes et profits de change dans le résultat opérationnel.

Les écarts de conversion sur les instruments financiers libellés en monnaies étrangères correspondant à une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont inscrits dans les capitaux propres au poste « Écart de conversion ».

### E - Couverture

La comptabilisation et l'évaluation des opérations de couverture sont définies par les normes IAS 32 et 39.

#### E1 - Couverture de change / matière

Un dérivé de change est éligible à la comptabilité de couverture dès lors que la documentation de la relation de couverture a été mise en place à l'origine et que la démonstration de son efficacité tout au long de sa vie a été réalisée.

Une couverture permet de se prémunir contre les variations de valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes ; elle permet également de se prémunir contre les variations de valeurs de flux de trésorerie (chiffre d'affaires généré par les actifs de l'entreprise, par exemple).

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments sont traitées selon les modalités suivantes :

- les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture (valeur intrinsèque) ; les variations de juste valeur de ces instruments sont ensuite enregistrées en résultat opérationnel et compensent au fur et à mesure la variation de valeur des actifs, passifs ou engagements fermes couverts. La valeur temps des couvertures est enregistrée en résultat opérationnel dans les « autres charges d'exploitation » ;
- les variations de juste valeur des instruments non éligibles à la couverture de flux futurs sont comptabilisées directement en résultat.

#### E2 - Couverture de taux

Les instruments dérivés de taux sont évalués à la juste valeur au bilan. Les variations de juste valeur sont traitées selon les modalités suivantes :

- la part inefficace de l'instrument dérivé est comptabilisée en résultat en coût de la dette ;
- la part efficace de l'instrument dérivé est comptabilisée en :
  - fonds propres dans le cas d'un dérivé comptabilisé en flux de couverture (cas d'un *swap* permettant de fixer une dette à taux variable),
  - résultat (coût de la dette) dans le cas d'un dérivé comptabilisé en juste valeur de la couverture (cas d'un *swap* permettant de rendre variable une dette à taux fixe). Cette comptabilisation est compensée par les variations de juste valeur de la dette couverte.

## F - Immobilisations incorporelles

Les normes applicables sont IAS 38 « Immobilisations incorporelles », IAS 36 « Dépréciations d'actifs » et IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et dont le coût peut être déterminé de façon fiable, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent principalement les *goodwill*.

Les autres immobilisations incorporelles (relation clients, technologie) ayant une durée de vie finie sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée.

### F1 - Goodwill

En application de la norme IFRS 3 révisée, lors d'un regroupement d'entreprises, le Groupe évalue le *goodwill* comme la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise) augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, moins le montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition. Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Le Groupe choisit, transaction par transaction, d'évaluer, à la date d'acquisition, toute participation ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise comptabilisé.

Pour les acquisitions réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 1<sup>er</sup> janvier 2010 :

Le *goodwill* représente l'excédent du coût d'acquisition par rapport à la quote-part du Groupe dans les montants comptabilisés (généralement à la juste valeur) au titre des actifs, passifs et passifs éventuels.

Les *goodwill* sont rattachés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe (UGT). Les UGT retenues par le Groupe sont au nombre de quatre :

- Applications Électriques ;
- Protection Électrique ;
- Hautes Températures ;
- Équipements Anticorrosion.

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », les *goodwill* ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au moins une fois par an.

Conformément à la norme IAS 36, la méthode de test de perte de valeur des actifs retenue par le Groupe consiste à :

- élaborer des flux de trésorerie après impôt normatif sur la base du Plan Stratégique de l'UGT considérée ;

- déterminer une valeur d'utilité par une méthode comparable à toute valorisation d'entreprise en actualisant les flux de trésorerie au coût moyen pondéré du capital (*Weighted Averaged Cost of Capital* - WACC -) du Groupe ;
- comparer cette valeur d'utilité à la valeur comptable des actifs pour déterminer s'il y a lieu de constater une perte de valeur ou non.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré après impôts du capital pour chacune des unités génératrices de trésorerie (voir note n° 7).

Les pertes de valeur de *goodwill* constatées sont irréversibles.

### F2 - Brevets et licences

Les brevets et licences sont amortis sur le mode linéaire sur la période de protection juridique.

Les logiciels informatiques sont amortis sur le mode linéaire sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 5 ans.

### F3 - Frais de développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont immobilisés dès que sont démontrés :

- l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- la probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement bénéficieront à l'entreprise ;
- que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable ; et
- la façon dont l'immobilisation incorporelle génèrera des avantages économiques futurs probables.

Les frais de Recherche et les frais de Développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés qui remplissent les critères prescrits par le nouveau référentiel comptable sont inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 3 ans.

### F4 - Immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise

Les immobilisations incorporelles incluent également la technologie, les marques et les relations clientèles valorisées lors de l'acquisition de sociétés en application de la norme IFRS 3 « regroupements d'entreprises ».

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, autres que les *goodwill*, dès qu'elles sont prêtes à être mises en service. Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative ont été les suivantes sur les acquisitions réalisées :

- |   |                |
|---|----------------|
| ■ marques dont la durée d'utilité est finie | jusqu'à 30 ans |
| ■ brevets et technologies                   | jusqu'à 30 ans |
| ■ relation Clients                          | jusqu'à 30 ans |

Pour établir si la durée de vie d'un actif incorporel est finie ou indéfinie, le Groupe étudie les facteurs externes et internes liés à l'actif selon les critères de la norme.

## G - Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe, sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées, à l'exception des terrains qui ont fait l'objet d'une réévaluation à la date de transition aux IFRS.

Les coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition, la construction et la production d'actifs qualifiés sont incorporés dans le coût de cet actif.

Les amortissements sont calculés en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

À ce titre, le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation prévue du bien.

Les durées retenues sont :

- construction : 20 à 50 ans ;
- agencements et installations : 10 à 15 ans ;
- matériels et outillages : 3 à 10 ans ;
- matériels de transport : 3 à 5 ans.

Ces durées d'amortissement, ainsi que les valeurs résiduelles, sont revues et sont modifiées à chaque fin de période annuelle ; ces changements sont appliqués de façon prospective.

Les subventions d'investissement sont constatées à l'origine en diminution de la valeur brute de l'immobilisation.

## H - Contrats de location

Suivant la norme IAS 17, un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

Quand les critères ne sont pas respectés, il s'agit d'un contrat de location simple dont les charges résultant de ces contrats sont enregistrées dans le compte de résultat de l'exercice.

Les immobilisations utilisées dans le cadre d'un contrat de location financement sont comptabilisées au bilan du Groupe à la fois comme une immobilisation corporelle et comme une obligation d'effectuer des paiements futurs au titre de la location. Le contrat de location financement est comptabilisé pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux. Au commencement du contrat de location, l'actif et le passif

correspondant aux paiements futurs au titre de la location sont portés au bilan pour les mêmes montants.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au titre de chaque période.

L'actif immobilisé est amorti sur la durée de vie retenue par le Groupe pour les immobilisations de même nature. Si le Groupe n'a pas de certitude raisonnable que le preneur devienne propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location, l'actif est totalement amorti sur la plus courte durée entre celle du contrat de location et la durée d'utilité.

Le remboursement d'une partie du capital de la dette s'effectue conformément au tableau de remboursement de la dette figurant au contrat de location-financement.

## I - Perte de valeur des actifs corporels et incorporels

Conformément à la norme IAS 36 « Perte de valeur des actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable ; cette valeur est définie comme la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité.

Dans le cas où la valeur recouvrable des actifs serait inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles (hors *goodwill*) à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée).

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur cession. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du groupe Mersen.

La norme IAS 36 définit le taux d'actualisation à utiliser comme le taux avant impôt reflétant l'appréciation actuelle de la valeur temps par marché et les risques spécifiques à l'actif. C'est le taux de rendement que des investisseurs demanderaient s'ils avaient à choisir un placement dont le montant, l'échéance et les risques seraient équivalents à ceux de l'actif ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) considéré.

## J - Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par les normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » et IFRS 7 « informations à fournir et présentation ».

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs financiers de trading, les dépôts de garantie versés, les instruments dérivés actifs, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Lors de leur évaluation initiale, tous les actifs et passifs financiers qui ne sont pas à la juste valeur, sont évalués à leur juste valeur tenant compte des coûts de transaction.

Pour leur évaluation ultérieure, les prêts et créances sont constatés au coût amorti.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés passifs, les dépôts de garantie reçus afférents aux instruments dérivés et les dettes.

Excepté lorsqu'ils font l'objet d'une couverture de juste valeur (§E2), les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). À titre d'exemple, les commissions de crédit sont déduites du montant initial de la dette, puis réintégrées période après période selon le calcul du TIE, la contrepartie de ces réintégrations étant comptabilisée en résultat.

Les actifs courants comprennent les créances liées à l'exploitation valorisées au coût amorti et dépréciées lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable.

### **J1 - Titres de participation**

Les titres de participation des sociétés non consolidées sont des actifs financiers non courants classés dans la catégorie « disponibles à la vente ». Ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Dans les rares cas où la juste valeur ne peut être obtenue, ceux-ci sont évalués au coût.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation (difficultés financières, chute des performances et absence de perspectives de développement, situation économique locale...), les pertes de valeur significatives et durables sont comptabilisées en résultat.

Ces pertes de valeur sont irréversibles et ne sont pas reprises.

L'activité principale des filiales non consolidées est la distribution des productions des sociétés consolidées.

Les filiales qui, considérées seules et agrégées, sont immatérielles, ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

### **J2 - Autres actifs financiers non courants**

Il s'agit de créances non liées à l'exploitation : conformément à IAS 39, elles sont constatées au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

## **K - Capital**

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

Les actions propres sont enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

## **L - Provisions**

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources, représentatives d'avantages économiques futurs, au bénéfice de ce tiers.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe devra supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou à des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce ou d'un début d'exécution et d'un plan détaillé, avant la date de clôture.

Lorsque la Société dispose d'un échéancier fiable, les passifs sont actualisés lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

## **M - Stocks**

Les stocks sont évalués à leur coût de revient ou à leur valeur nette probable de réalisation si celle-ci est inférieure.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production.

Le coût de production prend en compte le niveau normal d'activité de l'outil de production.

Les coûts indirects pris en compte dans la valorisation des stocks d'encours et de produits finis ne comprennent que ceux liés à la production.

Aucune charge d'intérêt n'est capitalisée.

## **N - Chiffre d'affaires consolidé**

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits finis et de prestations de services attachées à ces produits, les ventes de déchets, les ventes de marchandises et les frais de port facturés.

Accessoirement, au travers de quelques filiales, le Groupe réalise des « contrats de construction ». Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, les produits du contrat sont comptabilisés en résultat en fonction du degré d'avancement du contrat. Les coûts du contrat sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus, sauf s'ils constituent un actif lié à l'activité future du contrat.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différé de paiement aurait un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

En général, le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client que le transfert des risques est réalisé, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe. Dans le cas d'accords prévoyant une acceptation formelle des biens, équipements ou services reçus par le client, le chiffre d'affaires est en principe différé jusqu'à la date d'acceptation.

Les produits résultant d'activités annexes figurent dans le compte de résultat aux rubriques de nature correspondante (autres revenus, produits financiers) ou en déduction des frais de même nature (commerciaux, généraux, administratifs, recherche).

## O - Avantages du personnel

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés par le Groupe varient en fonction des obligations légales et de la politique de chaque filiale en la matière. Ils comportent des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

En ce qui concerne les régimes à cotisations définies, les obligations du Groupe se limitent au paiement de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Les charges comptabilisées relatives à ces plans correspondent aux cotisations payées pendant la période de référence.

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies. L'obligation du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période actuelle et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. La juste valeur des actifs du régime est ensuite déduite pour déterminer le passif (l'actif) net. Le Groupe détermine la charge (le produit) d'intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies de la période, en appliquant le taux d'actualisation utilisé au début de l'exercice pour évaluer l'obligation au passif (à l'actif) net.

Le taux d'actualisation est déterminé par le Groupe avec l'aide d'un expert indépendant et tient compte des pratiques de marché.

Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime. Toutes les exigences de financement minimal qui s'appliquent aux régimes du Groupe sont prises en compte pour calculer la valeur actuelle des avantages

économiques. Un avantage économique est disponible pour le Groupe s'il est réalisable pendant la durée de vie du plan, ou aux dates de règlement des passifs du plan.

Les réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net) et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net, le cas échéant). Le Groupe les comptabilise immédiatement en autres éléments du résultat global et toutes les autres dépenses au titre des régimes à prestations définies sont enregistrées en résultat au titre des avantages du personnel.

Lorsque les avantages du régime sont modifiés, l'impact associé aux services passés rendus par le personnel est comptabilisé immédiatement en résultat lors de la modification. En cas de réduction de régime, le profit ou la perte lié à la réduction est comptabilisé également immédiatement en résultat en date de la réduction.

Le Groupe comptabilise des profits et pertes au titre de la liquidation d'un régime à prestations définies au moment où la liquidation se produit. Le profit ou la perte résultant d'une liquidation est égal à la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies liquidée, déterminée à la date de liquidation, et la contrepartie de la liquidation, y compris, tout actif du régime transféré et tout paiement effectué directement par le Groupe dans le cadre de la liquidation.

## P - Charges et produits non courants

Les charges et produits non courants correspondent aux charges et produits hors gestion courante de la Société. Cette rubrique est destinée à comptabiliser l'incidence d'événements majeurs de nature à fausser la performance opérationnelle et n'incluent aucune charge opérationnelle et récurrente.

Les charges et produits non courants incluent notamment les éléments suivants :

- résultat de cession exceptionnelle et significative : des immobilisations corporelles et incorporelles, sur titres de participation, sur autres immobilisations financières et autres actifs ;
- pertes de valeur des titres de participation, des prêts, de *goodwill*, d'actifs ;
- certaines provisions ;
- dépenses de réorganisation et de restructuration
- frais liés aux acquisitions dans le cadre de regroupement d'entreprises.

## Q - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte du résultat financier, des impôts et des parts des participations ne donnant pas le contrôle.

Les subventions d'exploitation sont présentées en diminution des coûts auxquels la subvention se rattache.

## R - Impôts différés

Les corrections ou traitements comptables opérés en consolidation peuvent entraîner la modification des résultats des sociétés consolidées. Les différences temporelles apparaissant au bilan entre les valeurs consolidées et les valeurs fiscales des actifs et passifs correspondants donnent lieu au calcul d'impôts différés.

Conformément à la norme IAS 12, le Groupe présente les impôts différés dans le bilan consolidé séparément des autres actifs et passifs. Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils seraient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués selon la méthode bilantielle du report variable, c'est-à-dire en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, en tenant compte des majorations ou minorations de taux dans le futur.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entreprise s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ces actifs et passifs.

## S - Information sectorielle

La norme IFRS 8 sur l'information sectorielle définit un secteur opérationnel comme une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance ; et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le « reporting » interne mis à la disposition du « Principal Décideur Opérationnel », le Directoire, ainsi qu'au Conseil de Surveillance, correspond à l'organisation managériale du groupe Mersen qui est basée sur une segmentation par type d'activité selon les deux secteurs suivants :

**Systèmes et Matériaux Avancés** : équipements en graphite et autres matériaux performants dédiés aux environnements industriels extrêmes.

**Systèmes et Composants Électriques** : systèmes et composants contribuant à la performance et à la protection des équipements électriques.

En application d'IFRS 8, le Groupe identifie et présente donc ses secteurs opérationnels basés sur l'information transmise en interne au Directoire.

## T - Résultat par action

Le résultat et le résultat dilué par action sont présentés pour le résultat dans son ensemble et pour le résultat des activités poursuivies.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

## U - Avantages sur capitaux propres au profit du personnel

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », la juste valeur des options d'achat et de souscription d'actions et les offres réservées aux salariés portant sur des actions du Groupe sont évaluées à la date d'octroi.

La valeur des options d'achat et de souscription d'actions est notamment fonction du prix d'exercice, de la probabilité de réalisation des conditions d'exercice de l'option, de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus et du taux d'intérêt sans risque sur la durée de vie de l'option. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie.

## V - Utilisation d'estimations

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, la détermination de certaines données figurant dans les états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations, en particulier pour la détermination des provisions et la réalisation des tests de valeur. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base des informations disponibles ou des situations existantes à la date d'arrêt des comptes. Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs. Le contexte actuel de forte dégradation de l'environnement économique et financier rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Il est possible que les montants effectifs se révèlent ultérieurement différents des estimations et des hypothèses retenues.

La réalisation effective de certains événements postérieurement à la date d'arrêt des comptes pourrait s'avérer différente des hypothèses, estimations et appréciations retenues dans ce cadre.

### **Recours à des appréciations du management dans l'application des normes comptables du Groupe**

Mersen peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'effet des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les notes n° 2-F1, 2-I et la note n° 7 sont relatives aux tests de dépréciation des *goodwill* et autres actifs immobilisés. La Direction du Groupe a procédé aux tests sur la base des meilleures anticipations de l'évaluation future de l'activité des unités concernées et compte tenu du taux d'actualisation.

Les notes n° 13 et 14 relatives aux provisions et engagements sociaux décrivent les provisions constituées par Mersen. Dans la détermination de ces provisions, le Groupe a pris en compte la meilleure estimation de ces engagements.

La note n° 22 relative à la charge fiscale restitue la situation fiscale du Groupe et repose notamment en France et en Allemagne sur la meilleure estimation qu'a le Groupe de l'évolution des résultats fiscaux futurs.

L'ensemble de ces estimations repose sur un processus organisé de collecte d'informations prévisionnelles sur les flux futurs avec validation par les responsables opérationnels, ainsi que sur des anticipations de données de marchés fondées sur des indicateurs externes et utilisés selon des méthodologies constantes et formalisées.

## W - Nouvelles normes appliquées à compter de l'exercice 2015

### IFRIC 21 « droits et taxes »

Le Groupe a appliqué pour la 1<sup>ère</sup> fois l'interprétation IFRIC 21 « Droits et taxes » en 2015. Le Groupe poursuit ses activités dans plusieurs pays dans lesquels il est soumis à des droits ou taxes gouvernementaux. À la suite de l'adoption d'IFRIC 21, le Groupe a revu la date de comptabilisation des taxes foncières principalement mais également d'autres taxes locales dont le fait générateur prévu par la législation fiscale intervient au 1<sup>er</sup> janvier de l'année. L'application d'IFRIC 21 n'a pas d'impact significatif sur les comptes au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014.

## X - Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

Il n'y a pas de nouvelles normes autres qu'IFRIC 21, amendements de normes et interprétations pertinents pour le Groupe votés par l'Union Européenne au 31 décembre applicable pour les exercices ouverts après le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## Note n° 3 Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de liquidité ;
- risque de taux ;
- risque matières ;
- risque de change ;
- risque crédit.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques.

Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

La gestion du capital est présentée en note 12.

### Risque de Liquidité

Mersen dispose de lignes de crédit ou d'emprunts confirmés pour un total de plus de 360 millions d'euros ayant une maturité moyenne de 4,0 ans et utilisés à 60 % à fin décembre 2015.

Mersen dispose des principaux contrats de financement suivants :

- Un crédit bancaire syndiqué multidevises mis en place en juillet 2012 et amendé en juillet 2014. Son montant est de 220 millions d'euros et sa maturité est de 5 ans, remboursable in fine en juillet 2019.
- Un crédit de 200 Millions de RMB mis en place en septembre 2013 d'une maturité de 5 ans, syndiqué auprès d'un pool bancaire international, destiné à financer les activités du groupe Mersen en Chine. Le taux d'intérêt payé est le PBOC sans marge constaté au moment des tirages.
- De crédits bancaires bilatéraux mis en place en septembre 2013 pour un montant de 325 millions de RMB, amortissable jusqu'en 2018 et destinés à financer les activités du groupe Mersen en Chine.
- Un placement privé de 100 millions de dollars US négocié en novembre 2011 auprès d'un investisseur américain, dont une tranche de 50 millions de dollars US d'une maturité de 10 ans et une tranche de 37,2 millions d'euros d'une maturité de 8 ans, remboursables in fine. Les intérêts payés à l'investisseur sont fixes.

**Ventilation par échéance des lignes de crédit et emprunts confirmés**

(En millions d'euros)	Montant	Utilisation au 31 déc. 2015	Taux d'utilisation 31 déc. 2015	Échéances		
				inférieur à 1 an	entre 1 et 5 ans	supérieur à 5 ans
Crédit syndiqué Groupe	220,0	101,4	46 %	0,0	220,0	0,0
Crédits confirmés Chine	54,4	30,4	56 %	6,7	47,7	0,0
Placements privés américains 2011	83,2	83,2	100 %	0,0	37,3	45,9
Autres	2,6	2,6	100 %	0,4	1,5	0,8
<b>TOTAL</b>	<b>360,2</b>	<b>217,6</b>	<b>60 %</b>	<b>ÉCHÉANCE MOYENNE (ANNÉE) = 4,02</b>		

**Ventilation par échéance des flux de trésorerie sur les tirages des lignes de crédit et emprunts confirmés**

(En millions d'euros)	TIRAGES	Utilisation au 31 déc. 2015	Flux de trésorerie attendus	Échéances		
				1-6 mois	6-12 mois	Supérieur à 1 an
	Crédit syndiqué Groupe	101,4	101,6	101,6	0,0	0,0
	Crédits confirmés Chine	30,4	32,5	8,3	3,9	20,3
	Placements privés américains 2011	83,2	103,3	2,0	2,0	99,4
	Autres	2,6	3,6	0,2	0,2	3,2
	<b>TOTAL</b>	<b>217,6</b>	<b>240,9</b>	<b>112,0</b>	<b>6,0</b>	<b>122,9</b>

**Risque de Taux**

La politique de gestion du risque de taux d'intérêt est validée par le Directoire du Groupe sur la base de propositions faites par la Direction Financière de Mersen et consiste en des prises de position ponctuelles tenant compte de l'évolution des taux d'intérêt.

Mersen Scotland Holytown disposait lors de son acquisition par Mersen d'un *swap* de taux d'un montant nominal de 4 millions de livres sterling, mis en place le 15 janvier 2008 afin de fixer les intérêts sur une partie de sa dette confirmée moyen terme. Dans ce *swap*, la Société reçoit les intérêts dus au prêteur et

paye 5,38 %. L'amortissement et la durée du *swap* sont adossés à la dette. Au 31 décembre 2015, le nominal s'élève à 1,9 millions de livres sterling.

Les placements privés américains de 2011 sont à taux fixe, avec un coupon moyen de 4,7 %.

Au mois de septembre 2012, Mersen a mis en place deux *swaps* de taux de montants nominaux de 20 millions d'euros et 10 millions de livres sterling afin de fixer les intérêts sur une partie de sa dette confirmée. Dans ces *swaps*, la société reçoit les intérêts dus au prêteur et paye 0,6575 % pour le *swap* libellé en euros et 0,86 % pour le *swap* en livres sterling.

(En millions d'euros)	Montant	Taux reçu	Taux payé	Échéances		
				inférieur à 1 an	entre 1 et 5 ans	supérieur à 5 ans
Swap EUR	20,0	Euribor 3 mois	0,6575 %	20,0	0,0	0,0
Swap GBP	13,6	Libor GBP 3 mois	0,86 %	13,6	0,0	0,0
Swap GBP	2,6	Libor GBP 1 mois	5,38 %	0,4	1,4	0,8

(En millions d'euros)	SWAP	MTM <sup>(a)</sup>	Flux de trésorerie attendus	Échéances		
				inférieur à 1 an	entre 1 et 5 ans	supérieur à 5 ans
	Actif	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Passif	(0,6)	(0,7)	(0,3)	(0,3)	0,0

(a) Mark-to-market = évalué au prix du marché.

### Analyse de sensibilité de la juste valeur pour les instruments à taux fixe

Le Groupe ne comptabilise aucun actif ou passif financier à taux fixe à la juste valeur par le compte de résultat, et ne désigne aucun dérivé (*swaps* de taux d'intérêt) comme instrument de couverture dans le cadre d'une comptabilité de couverture de juste valeur. Ainsi, une variation des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait aucun impact sur le compte de résultat.

Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt aurait eu pour conséquence une variation des autres éléments du résultat global de 0,2 million d'euros (2014 : 0,4 million d'euros).

### Risque Matières

Certaines sociétés du Groupe ont des achats de matières premières ou de composants constitués de matières premières telles que les métaux non ferreux comme le cuivre, l'argent et le zinc. Le cuivre et l'argent sont les deux métaux représentant des montants d'achats significatifs (au global de l'ordre de 20 millions d'euros) pour le groupe Mersen. Différentes techniques de couverture comme des indexations sur les prix d'achats, des

indexations des prix de vente ou des couvertures bancaires peuvent être appliquées.

La politique de gestion du risque de prix sur matières premières est validée par le Directoire du Groupe sur la base de propositions faites par la Direction Financière et la Direction des Achats de Mersen et consiste en des prises de position sous la forme de contrat d'achat à terme ou d'achat de tunnels à prime nulle.

Environ 54 % des risques de prix sur le cuivre et 75 % des risques de prix sur l'argent peuvent être couverts de manière centralisée par couvertures bancaires.

À fin 2015, en ce qui concerne les quantités 2016, 25 % des tonnages couvrables en cuivre et 26 % des tonnages couvrables en argent ont été couverts.

Une augmentation ou diminution du prix du cuivre et de l'argent, telle qu'indiquée ci-après, par rapport aux cours de clôture au 31 décembre 2015, aurait eu pour conséquence une augmentation (diminution) des autres éléments du résultat global et du résultat opérationnel à hauteur des montants indiqués ci-dessous sur les couvertures matières.

Impact (en millions d'euros) au 31 déc. 2015	Cuivre		Argent	
	Autres éléments du résultat global	Gain ou pertes sur résultat opérationnel	Autres éléments du résultat global	Gains ou pertes sur résultat opérationnel
Augmentation de 5 %	0,1	0,0	0,1	0,0
Diminution de 5 %	(0,1)	0,0	(0,1)	0,0

### Comptabilisation à fin décembre 2015 des couvertures matières

MTM <sup>(a)</sup> (exprimé en millions d'euros)	Impact autres éléments du résultat global 2015	Impact Résultat 2015
MTM des couvertures de cuivre et d'argent	(0,2)	0,0

(a) Mark-to-market = évalué au prix du marché.

Les autres métaux (principalement acier et métaux réactifs) sont essentiellement utilisés pour le marché de la Chimie. Ils sont utilisés dans le cadre de commandes clients spécifiques et leur coût est en général répercuté dans l'offre commerciale. En conséquence les variations de cours ont un impact limité sur les marges brutes du Groupe.

Le prix des dérivés de pétrole (principalement bris et coke de pétrole), matières premières utilisées dans la fabrication du graphite, sont peu corrélées avec le prix de pétrole. Sauf cas particulier, le cours de ces matières est peu volatile et a connu des augmentations régulières au cours des dernières années.

L'énergie, principalement électricité et gaz, fait l'objet d'achat à prix fixes sur des volumes prévisionnels annuels ou pluriannuels selon les régions.

Les évolutions des cours de l'énergie et des dérivés de pétrole ont eu au global peu d'incidence sur les marges du Groupe en étant partiellement ou totalement compensés par des programmes de reformulation.

## Risque de change

### Évolution du cours des principales devises du Groupe

	JPY	USD	KRW	GBP	RMB
Cours moyen du 01/01/2014 au 31 décembre 2014 <sup>(a)</sup>	140,38	1,3288	1 399,03	0,8064	8,1882
Cours de clôture au 31 décembre 2014 <sup>(b)</sup>	145,23	1,2141	1 324,80	0,7789	7,5358
Cours moyen du 01/01/2015 au 31 décembre 2015 <sup>(a)</sup>	134,29	1,1096	1255,74	0,7260	6,9730
Cours de clôture au 31 décembre 2015 <sup>(b)</sup>	131,07	1,0887	1280,78	0,7340	7,0608

(a) Cours utilisés pour convertir le tableau des flux de trésorerie et le compte de résultat.

(b) Cours utilisés pour convertir le bilan.

La politique de gestion du risque de change est validée par le Directoire du Groupe sur la base de propositions faites par la Direction Financière.

Elle consiste, sur la base d'un recensement complet des risques inter-sociétés et hors Groupe, à contracter avec des banques de premier rang des couvertures de change à terme.

En matière commerciale, la politique du Groupe est, sauf cas particulier, de couvrir les risques de change dès la prise de commande ou de couvrir un budget annuel. Le principal risque de change concerne les flux intra-Groupe.

En matière d'emprunts, la politique du Groupe est, sauf cas particulier, de les souscrire en monnaie locale. En ce qui concerne la maison mère, les emprunts en devises étrangères sont adossés à des prêts dans les mêmes devises à ses filiales.

À des fins de consolidation, les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie des filiales étrangères sont convertis en euros au taux de change moyen de la période concernée, et leur bilan au taux de change de fin de période. L'effet de ces conversions

peut être significatif. Le principal impact concerne l'effet de la variation du cours du dollar américain sur les fonds propres et sur la dette du Groupe.

Le résultat opérationnel courant du Groupe est exposé aux fluctuations de change principalement par effet de conversion des résultats des sociétés dont la monnaie locale est différente de l'euro. L'exposition principale est sur le dollar US. Une baisse du dollar US de 10 % par rapport à la moyenne constatée de janvier à décembre 2015 aurait eu un impact de conversion de - 3,1 millions d'euros sur le résultat opérationnel courant du Groupe. A l'inverse, cette baisse du dollar US de 10 % par rapport au cours de clôture 2015 aurait eu un impact de conversion de - 5,6 millions d'euros sur la dette nette du Groupe au 31 décembre 2015.

Sauf cas particuliers, les couvertures sont centralisées au niveau de la maison mère. Elles sont effectuées dans le cadre de procédures strictement définies. La valorisation des couvertures est détaillée ci-dessous.

### Risques EUR/Devises

Risques (exprimés en millions d'euros) <sup>(a)</sup>	JPY	USD	KRW	GBP	RMB
Vente devises	7,3	19,8	3,3	12,6	5,3
Achat devises	(1,8)	(12,0)	(0,2)	(8,4)	(9,3)
Risques potentiels 2015	5,5	7,8	3,1	4,2	(4,0)
Couvertures en cours au 31/12/15	(3,7)	(5,0)	(1,1)	(3,3)	1,7
Position nette	1,8	2,8	2,0	0,9	(2,3)
Impact en euro d'une baisse de l'euro de 5 % <sup>(b)</sup>	0,09	0,15	0,10	0,05	(0,12)

(a) Hors affaires potentielles en équipement anti-corrosion qui sont couvertes à la commande.

(b) Les sensibilités ont été calculées sur la base des cours des devises au 31 décembre 2015.

### Risques USD/Devises

Risques (exprimés en millions d'US dollars) <sup>(a)</sup>	JPY	KRW	GBP	RMB	CAD
Ventes devises	4,5	12,2	0,0	14,7	21,0
Achats devises	(0,0)	(1,5)	(10,6)	(27,8)	(25,2)
Risques potentiels 2015	4,5	10,7	(10,6)	(13,1)	(4,2)
Couvertures en cours au 31 décembre 2015	(3,5)	(1,6)	7,9	3,9	3,7
Position nette	1,0	9,1	(2,7)	(9,2)	(0,5)
Impact en USD d'une baisse de l'USD de 5 % <sup>(b)</sup>	0,05	0,48	(0,14)	(0,49)	(0,02)

(a) Hors affaires potentielles en équipement anti-corrosion qui sont couvertes à la commande.

(b) Les sensibilités ont été calculées sur la base des cours des devises au 31 décembre 2015.

**Comptabilisation à fin décembre 2015 des opérations de change**

MTM <sup>(a)</sup> (exprimé en millions d'euros)		31 déc. 2015
Mark-to-market des couvertures de change	Autres éléments du résultat global	(0,6)
	Autres éléments financiers du RO	(0,8)

(a) Mark-to-market = évalué au prix du marché.

Une augmentation ou diminution de l'euro, telle qu'indiquée ci-après, par rapport aux devises USD, JPY et RMB au 31 décembre 2015, aurait eu pour conséquence une augmentation

(diminution) des autres éléments du résultat global et du résultat opérationnel à hauteur des montants indiqués ci-dessous sur les couvertures de change.

Impact au 31 déc. 2015 (en millions d'euros)	Hausse € contre devises		Baisse € contre devises	
	Autres éléments du résultat global	Gain ou pertes sur résultat opérationnel *	Autres éléments du résultat global	Gains ou pertes sur résultat opérationnel *
USD (variation de 5 %)	0,08	0,12	(0,09)	(0,13)
JPY (variation de 5 %)	0,01	0,01	(0,01)	(0,01)
RMB (variation de 5 %)	(0,06)	(0,08)	0,06	0,08

\* Hors impacts inverses liés à la revalorisation des sous-jacents enregistrés au bilan.

Cette analyse est effectuée sur la base des variations des cours de change que le Groupe estime comme raisonnablement possibles à la date de clôture. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, sont

supposés rester constantes et les impacts des ventes et achats prévisionnels ont été ignorés.

Les sensibilités sur les autres couples de devises n'ont pas été renseignées en raison d'impacts non significatifs.

**Impacts futurs en résultat des opérations de change comptabilisées à fin décembre 2015**

(Exprimés en millions d'euros)	Mark-to-market des dérivés de change en autres éléments du résultat global	Impact en résultat	
		inférieur à 6 mois	supérieur à 6 mois
<b>CHANGE</b>			
Actif	0,3	0,1	0,2
Passif	(0,9)	(0,3)	(0,6)

**Flux de trésorerie futurs sur les opérations de change comptabilisées à fin décembre 2015**

CHANGE (en millions d'euros)	MTM	Flux de trésorerie attendus
Actif	0,4	0,4
Passif	(1,8)	(1,8)

Les couvertures de change sont ajustées aux sous-jacents et il n'y a donc pas de décalage entre leurs maturités.

**Risque crédit**

Le Groupe a mis en place en 2003 un programme d'assurance-crédit commercial COFACE couvrant ses principales sociétés américaines et françaises pour les risques de non-paiement pour des motifs financiers ou politiques. En fonction des clients, les couvertures peuvent varier entre 0 et 95 % des créances facturées.

En 2009, ce programme a été étendu à l'Allemagne, au Royaume-Uni et en Chine (clients domestiques).

Des avenants de délégation aux contrats couvrant les créances françaises cédées en 2009 ont été signés au profit de l'agent d'affacturage.

Au cours des exercices 2014 et 2015, le Groupe a continué ses programmes de cession de créances sur diverses filiales françaises, ayant donné lieu à des en-cours de créances cédées de 13,0 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 11,6 millions au 31 décembre 2014 (hors activités arrêtées). Des avenants de délégation aux contrats couvrant les créances françaises cédées en 2009 ont été signés au profit de l'agent d'affacturage.

Actifs décomptabilisés avec application continue : le montant du dépôt de garantie relatif aux programmes de cession de créance s'élève à 1,3 million d'euros

## Note n° 4 Regroupement d'entreprise comptabilisé sur l'exercice 2015

Courant décembre 2015, le Groupe a pris le contrôle de la société Shanghai ASP Lightning Protective Technology Co Ltd, un des leaders chinois spécialisé dans la protection contre les surtensions.

Cette acquisition de titres, à hauteur de 100 %, s'inscrit dans la stratégie de croissance du pôle électrique de Mersen sur ce marché. Le prix d'achat et le *Goodwill* s'appuient sur les synergies générées par ce rapprochement, en particulier :

- l'appui pour Mersen de la marque ASP reconnue en Chine,
- le renforcement d'une plate-forme industrielle performante dans la zone Asie qui est en train d'adopter majoritairement la technologie IEC déjà déployée en Europe.

L'acquisition ayant été finalisée en fin d'année, ASP ne contribue pas au résultat du Groupe sur l'exercice 2015.

Le CA contributif d'ASP sur une année devrait s'élever à 6 millions d'euros.

La juste valeur des actifs et passifs de cette acquisition est en cours d'évaluation, l'affectation initiale du *goodwill* sera réalisée avant la clôture annuelle 2016.

L'actif net acquis lors de cette transaction, et le *goodwill* consécutif, sont présentés ci-dessous :

En millions d'euros	Actif net à la date d'acquisition	Ajustements de juste valeur	Affectation du prix d'acquisition	Juste valeur de l'actif net
Actifs non courants	0,6	0,0	0,0	0,6
Actifs courants	4,5	0,0	0,0	4,5
Passifs non courants	0,0	0,0	0,0	0,0
Passifs courants	(2,5)	0,0	0,0	(2,5)
<b>Actif Net</b>	<b>2,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>2,6</b>
<b>Goodwill</b>				<b>5,0</b>
Participation ne donnant pas le contrôle				0,0
<b>Contrepartie transférée</b>				<b>7,6</b>

## Note n° 5 Activités destinées à être cédées ou arrêtées

### Activité Astrolite

Fin 2015, il a été décidé de céder l'activité Astrolite de la société Mersen USA Oxnard-CA Inc aux Etats-Unis. Astrolite est spécialisée dans les technologies de brasage, il s'agit d'une activité non stratégique du pôle Système et Matériaux Avancés.

Le résultat s'élève à 0,2 million d'euros en 2014 et à -3,5 millions d'euros en 2015 après constatation de la perte de valeur du *Goodwill* de cette activité pour 3,6 millions d'euros.

### Activités du pôle Système et Matériaux Avancés

Ces activités ont été cédées courant 2013 et concernaient la société Mersen Grésy France (cédée début juillet 2013 au groupe NAWI) et le site de Brignais (société Mersen France PY) cédé fin novembre 2013.

Sur 2014, le résultat s'élevait à -2,4 millions d'euros.

Sur 2015, le résultat s'établit à -0,2 million d'euros

En 2014, le résultat des activités arrêtées tenait compte d'un complément de prix à recevoir sur la cession de la division pour applications automobile et électroménager, réalisée en 2009, à hauteur de 2,5 millions d'euros.

## Bilan des activités destinées à être cédées ou arrêtées

### ACTIF

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2015	31 déc. 2014
- Clients et comptes rattachés	0,8	0,2
- Autres créances d'exploitation		0,2
<b>ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LEUR CESSIION OU ARRÊT</b>	<b>0,8</b>	<b>0,4</b>

### PASSIF

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2015	31 déc. 2014
- provisions non courantes	1,8	1,7
- Fournisseurs et comptes rattachés	0	0,3
- Autres passifs d'exploitation		0,1
<b>PASSIFS ASSOCIÉS AUX ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LEUR CESSIION OU ARRÊT</b>	<b>1,8</b>	<b>2,1</b>
<b>ACTIF NET EN COURS DE CESSIION OU ARRÊT</b>	<b>(1,0)</b>	<b>(1,7)</b>

## Compte de résultat des activités destinées à être cédées ou arrêtées

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2015	31 déc. 2014 retraité
Chiffre d'affaires	4,9	4,8
Coûts des produits vendus	(4,5)	(4,0)
<b>Marge brute totale</b>	<b>0,4</b>	<b>0,8</b>
Charges commerciales	(0,6)	(0,6)
Frais administratifs centraux et de recherche	(0,2)	(0,2)
Autres charges d'exploitation	0,0	(0,1)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(0,4)</b>	<b>(0,1)</b>
Charges et produits non courants	0,0	(2,2)
Perte de valeur/résultat de cession	(3,2)	3,5
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(3,6)</b>	<b>1,2</b>
Résultat financier	0,0	0,0
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>(3,6)</b>	<b>1,2</b>
Impôts courants et différés	(0,1)	(1,0)
<b>Résultat net des activités cédées ou arrêtées</b>	<b>(3,7)</b>	<b>0,2</b>
<b>Résultat net par action des activités destinées à être cédées et arrêtées :</b>		
- Résultat de base par action ( <i>en euros</i> )	(0,18)	0,01
- Résultat dilué par action ( <i>en euros</i> )	(0,17)	0,01

## Note n° 6 *Goodwill*

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Valeur nette comptable début de période	281,5	263,0
Acquisitions	5,0	3,8
Autres mouvements	(10,0)	(2,6)
Activités cédées ou arrêtées	(3,6)	0,0
Écarts de conversion	15,0	17,3
Valeur nette comptable fin de période	287,9	281,5
Valeur brute fin de période	297,9	281,5
<b>Cumul pertes de valeur fin de période</b>	<b>(10,0)</b>	<b>0,0</b>

Le détail par unité génératrice de trésorerie est donné dans le tableau ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2014	Mouvements 2015				31 déc. 2015
	Valeur nette	Acquisition	Autres	Activités cédées ou arrêtées	Écart de conversion	Valeur nette
Équipements Anticorrosion	64,6		(10,0)	(3,6)	6,0	57,0
Hautes Températures	93,9		(0,8)		2,2	95,3
Applications Électriques	11,9		0,8		(0,4)	12,3
Protection Électrique	111,1	5,0			7,2	123,3
<b>TOTAL</b>	<b>281,5</b>	<b>5,0</b>	<b>(10,0)</b>	<b>(3,6)</b>	<b>15,0</b>	<b>287,9</b>

Les autres mouvements à hauteur de 10 millions d'euros concernent l'impairment de l'UGT Equipements Anticorrosion (cf. note 7).

L'acquisition correspond à l'entrée en consolidation d'ASP, seul écart en cours d'affectation.

## Note n° 7 Test de perte de valeur des actifs

### Test de perte de valeur des unités génératrices de trésorerie

Des tests de perte de valeur pour chacune des unités génératrices de trésorerie ont été réalisés à l'occasion de la clôture 2015.

En application de la norme IAS 36, les tests ont été réalisés sur la base de la valeur d'utilité déterminée en appliquant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les principales hypothèses clés retenues sont les suivantes :

- Les flux de trésorerie à 5 ans basés sur le budget 2016 et des projections pour les 4 exercices suivants.
- Le coût moyen pondéré du capital utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs prend en compte le calcul du bêta du Groupe par les analystes et celui du taux sans risque via Bloomberg. Compte tenu de ces paramètres, d'une prime de risque de marché, d'une prime de taille, le coût moyen du capital après impôts utilisé comme taux pour actualiser les flux futurs a été fixé à 7,4 % (7,7 % en 2014). Ce taux d'actualisation est appliqué sur l'ensemble des UGT. Il n'existe en effet pas d'éléments significatifs permettant de différencier un taux d'actualisation par UGT ;
- Le taux de croissance à l'infini est de 2 % pour l'UGT Applications Électriques, de 2,5 % pour l'UGT Équipements Anticorrosion et de 3 % pour les UGT Protection Électrique et Hautes Températures. Les taux de croissance appliqués aux UGT s'expliquent par l'évolution des activités de ces UGT sur leurs marchés ; les énergies renouvelables pour les Applications Électriques, les Hautes Températures et les Équipements Anticorrosion ainsi que plus spécifiquement l'électronique pour la Protection Électrique et les Hautes Températures, le transport pour les Applications Électriques et le gaz de schiste et chimie/pharmacie pour les Équipements Anticorrosion.
- Le taux d'impôt normatif de 34 %.

#### **Pour les UGT Applications Électriques, Protection Électrique et Hautes Températures**

Aucune perte de valeur n'a été constatée

Un calcul de sensibilité au taux d'actualisation a été réalisé tel que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable. Les taux d'actualisation obtenus sont de :

- environ 23 % pour l'UGT Applications Électriques ;
- environ 15 % pour l'UGT Protection Électrique ;
- environ 9 % pour l'UGT Hautes Températures

Un test de sensibilité a été effectué en dégradant dans le premier cas le taux de croissance à l'infini de 1 point, et dans le deuxième cas en augmentant le taux d'actualisation après impôts de 1 point par rapport à l'hypothèse retenue, ceci dans chacune

des UGT. Un test de sensibilité a été également effectué sur la base d'une baisse de 1 point du taux de résultat (Ebitda) de la valeur terminale.

La baisse des valeurs d'utilité consécutive à ces variations d'hypothèses ne remet pas en cause la valorisation des actifs nets.

#### **Pour l'UGT Équipements Anticorrosion**

- Le Groupe a effectué une mise à jour des données prévisionnelles utilisées pour effectuer le test de perte de valeur. L'ensemble de ces paramètres conduit à constater une perte de valeur de 10M€, comptabilisée en charges non courantes dans les comptes consolidés 2015. Cette perte de valeur s'explique par la forte décroissance de l'activité en 2015 et un carnet de commande à fin 2015 qui ne présage pas d'un rebond d'activité avant 2017. S'ajoute une baisse du taux de croissance à l'infini de 3 % à 2,5 % qui tient compte de la baisse du taux de croissance attendue sur le marché du gaz de schiste. Il est à noter que l'activité reste dépendante du nombre et du rythme d'enregistrement de contrats dont les montants sont significativement plus importants que dans les autres UGT du Groupe (Cf. Note risques en page 125 du présent document).
- A la suite de la comptabilisation de la dépréciation de l'UGT « Équipements Anticorrosion » du Groupe, la valeur recouvrable est égale à la valeur comptable. En conséquence, toute évolution défavorable du coût moyen pondéré du capital, du taux de croissance à l'infini ou du taux de résultat (Ebitda), attendue sur l'ensemble du business plan, se traduirait par une dépréciation supplémentaire.
- Les sensibilités suivantes ont été calculées : un point de plus sur le coût moyen pondéré du capital conduirait à une dépréciation complémentaire de 18M€. Un point de moins sur le taux de résultat (Ebitda) aurait un impact négatif de 11M€ et un point de moins sur le taux de croissance à l'infini impliquerait une dépréciation supplémentaire de 14M€.

### Test de perte de valeur sur actifs spécifiques

#### **En 2014 :**

Le Groupe a revu la valeur recouvrable de ses actifs non courants. Cette analyse a conduit à constater une perte de valeur complémentaire de 1,4 million d'euros suite à la mise en œuvre du plan Transform.

#### **En 2015 :**

Le Groupe a revu la valeur recouvrable de ses actifs. Cette analyse a conduit à constater une perte de valeur complémentaire de 3,4 millions d'euros sur des outils industriels spécifiques.

## Note n° 8 Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>En millions d'euros</i>	Immobilisations incorporelles	Terrains	Constructions	Matériel, installations techniques et autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total Immobilisations corporelles	TOTAL
<b>Valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>32,9</b>	<b>28,6</b>	<b>61,9</b>	<b>161,8</b>	<b>21,9</b>	<b>274,2</b>	<b>307,1</b>
Acquisitions d'immobilisations	2,7		2,1	9,1	20,4	31,6	34,3
Mises hors service et sorties			(0,2)	(2,9)		(3,1)	(3,1)
Amortissements	(2,6)		(3,7)	(30,8)		(34,5)	(37,1)
Écarts de conversion	1,0	0,8	5,4	13,1	2,1	21,4	22,4
Variation de périmètre	0,2			0,7		0,7	0,9
Activités destinées à être cédées / arrêtées						0,0	0,0
Autres mouvements	0,2		1,5	18,3	(20,1)	(0,3)	(0,1)
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2014 retraitée</b>	<b>34,4</b>	<b>29,4</b>	<b>67,0</b>	<b>169,3</b>	<b>24,3</b>	<b>290,0</b>	<b>324,4</b>
Valeur brute au 31 décembre 2014	79,0	31,6	131,7	552,1	24,3	739,7	818,7
Cumul des amortissements au 31 décembre 2014	(36,7)	(1,0)	(64,7)	(369,0)		(434,7)	(471,4)
Cumul des pertes de valeur au 31 décembre 2014	(7,9)	(1,2)		(13,8)		(15,0)	(22,9)
<b>Valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	<b>34,4</b>	<b>29,4</b>	<b>67,0</b>	<b>169,3</b>	<b>24,3</b>	<b>290,0</b>	<b>324,4</b>
Acquisitions d'immobilisations	3,8	0,1	7,1	11,6	14,4	33,2	37,0
Mises hors service et sorties / dépréciations	(1,1)	(0,4)	(0,5)	(4,1)		(5,0)	(6,1)
Amortissements	(2,7)		(5,3)	(33,0)		(38,3)	(41,0)
Écarts de conversion	0,9	0,4	4,4	10,3	1,7	16,8	17,7
Variation de périmètre	0,3			0,3		0,3	0,6
Activités destinées à être cédées / arrêtées						0,0	0,0
Autres mouvements	0,2	(0,2)	2,6	14,8	(17,4)	(0,2)	0,0
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2015</b>	<b>35,8</b>	<b>29,3</b>	<b>75,3</b>	<b>169,2</b>	<b>23,0</b>	<b>296,8</b>	<b>332,6</b>
<b>Valeur brute au 31 décembre 2015</b>	<b>84,3</b>	<b>31,8</b>	<b>146,7</b>	<b>582,9</b>	<b>23,0</b>	<b>784,4</b>	<b>868,7</b>
<b>Cumul des amortissements au 31 décembre 2015</b>	<b>(39,5)</b>	<b>(1,3)</b>	<b>(71,4)</b>	<b>(396,5)</b>		<b>(469,2)</b>	<b>(508,7)</b>
<b>Cumul des pertes de valeur au 31 décembre 2015</b>	<b>(9,0)</b>	<b>(1,2)</b>		<b>(17,2)</b>		<b>(18,4)</b>	<b>(27,4)</b>

Les pertes de valeur concernent les actifs dépréciés conformément à la norme IAS 36 (cf. note 7 Perte de valeur des actifs).

Les dépenses pour la recherche (ou pour la phase de recherche d'un projet interne) sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Concernant les frais de développement, une immobilisation incorporelle résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) est comptabilisée si, et seulement si, le Groupe peut démontrer que ces développements remplissent les critères de la norme.

Au 31 décembre 2015, les frais de développement identifiés par le Groupe sur la période et qui remplissent ces critères sont non matériels.

## Note n° 9 Titres de participation

En fin d'exercice, les participations non consolidées détenues par les sociétés intégrées représentent :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Valeur brute comptable	8,0	8,0
Pertes de valeur	(5,5)	(5,5)
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>

Les pertes de valeur comptabilisées sur les titres de participation au 31 décembre 2015 concernent essentiellement des participations en Hongrie, Russie et Argentine. Les principales participations sont les suivantes :

Raison sociale	% détenu	Valeur brute	Valeur nette comptable
Fusetech (Hongrie)	50 %	2,3	1,1
Mersen Argentina	100 %	3,7	0,8
Mersen Russia	100 %	1,2	0,0
GMI (Etats-Unis)	25 %	0,2	0,2
Mersen Chile Ltd	100 %	0,2	0,1
Autres participations		0,4	0,3
<b>TOTAL</b>		<b>8,0</b>	<b>2,5</b>

## Note n° 10 Stocks

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Matières premières et autres approvisionnements	90,5	87,1
Produits en cours de production	50,2	49,4
Produits finis	43,2	41,5
<b>Valeur comptable des stocks</b>	<b>183,9</b>	<b>178,0</b>
Pertes de valeur	(15,7)	(15,6)
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE DES STOCKS</b>	<b>168,2</b>	<b>162,4</b>

Les stocks nets ont augmenté de 5,8 millions d'euros au 31 décembre 2015 dont 0,5 million d'euros sont dus à des effets de périmètre ; 6,8 millions d'euros dus à des effets de change et

-0,9 au classement d'Astrolite en activité destinée à être cédée ; à périmètre et taux de change constants, les stocks sont en baisse de 0,6 million d'euros (-0,4 %).

## Note n° 11 Clients et comptes rattachés

En millions d'euros	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Créances clients brutes	145,7	149,7
Acomptes clients	(20,9)	(26,7)
Pertes de valeur	(5,8)	(7,1)
<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS NETS</b>	<b>119,0</b>	<b>115,9</b>

Les clients nets ont augmenté de 3,1 millions d'euros au 31 décembre 2015 dont 2,2 millions d'euros sont liés à l'entrée d'ASP dans le périmètre, 4,5 millions d'euros sont dus à des effets de change, -0,9 sont consécutifs au classement d'Astrolite en activités arrêtées et -0,3 million d'euros à d'autres reclassement ; à périmètre et taux de change constants, les clients sont en diminution de -2,4 millions d'euros soit -2,1 %. Un contrat de factoring a été mis en place en 2009 et concerne la cession des créances clients de nos principales filiales françaises.

Ce contrat (voir note 3) prévoit un encours maximum de 20,0 millions d'euros. Au 31 décembre 2015, l'utilisation était de 13,0 millions d'euros, contre 11,6 millions d'euros à fin 2014.

Fin 2015, les retards de paiement représentent 18 % des comptes clients avant avances clients contre 14 % fin 2014.

Les antériorités des créances clients au 31 décembre sont les suivantes :

En millions d'euros	31 déc. 2015		31 déc. 2014	
	Brut	Dépréciation	Brut	Dépréciation
Créances non échues	115,9	(0,7)	122,8	(0,3)
Créances échues 0 à 30 jours	11,7	(0,1)	12,0	(0,7)
Créances échues 31 à 120 jours	12,0	(0,6)	9,4	(1,4)
Créances échues 121 jours à 1 an	3,1	(1,8)	2,6	(1,6)
Créances échues supérieures à 1 an	3,0	(2,6)	2,9	(3,1)
<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS NETS</b>	<b>145,7</b>	<b>(5,8)</b>	<b>149,7</b>	<b>(7,1)</b>

Les mouvements concernant les pertes de valeur sur les créances clients sont les suivants :

En millions d'euros	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Pertes de valeur au 1 <sup>er</sup> janvier	(7,1)	(7,3)
Dotation/ reprise annuelle	1,3	0,2
<b>PERTES DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>(5,8)</b>	<b>(7,1)</b>

Les provisions sur créances sont considérées client par client par chacune des entités en fonction des procédures en cours.

## Note n° 12 Capitaux propres

<i>En nombre d'actions (sauf mention contraire)</i>	<b>Actions ordinaires</b>
Nombre d'actions au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	20 616 814
Augmentation / Diminution de capital ( <i>en millions d'euros</i> )	0,2
Nombre d'actions au 31 Décembre 2015	20 692 054
Nombre d'actions émises et entièrement libérées sur la période	75 240
Nombre d'actions auto-détenues annulées	0
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	0
Valeur nominale de l'action ( <i>en euros</i> )	2
Actions de l'entité détenues par elle-même ou par ses filiales ou entités associées	162 550

### Gestion du capital

Au 31 décembre 2015, le capital social de la Société est de 41 384 108 euros, divisés en 20 692 054 actions de 2 euros nominal toutes de même catégorie. Le nombre de droits de vote est de 20 583 141, les titres auto-détenus étant dépourvus de droits de vote.

A notre connaissance, la répartition du capital au 31 décembre 2015 était la suivante :

■ Institutionnels français :	47,8 %
■ Institutionnels autres pays :	38,0 %
■ Actionnaires individuels :	12,9 %
■ Actionnaires salariés :	0,8 %
■ Auto-détention :	0,5 %

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, certains actionnaires ont notifié les franchissements de seuils suivants :

- 20 janvier 2015 : Otus Capital Management déclare avoir franchi le seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote à la hausse.
- 17 mars 2015 : Sterling Strategic Investment SA déclare avoir franchi le seuil statutaire de 2 % du capital et des droits de vote à la baisse et détient désormais nombre de 356 652 titres et droits de vote, soit 1,73 % du capital.
- 10 avril 2015 : Sterling Strategic Investment SA déclare avoir franchi le seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote à la baisse et détient un nombre de 187 606 titres et droits de vote, soit 0,91 % du capital.
- 15 avril 2015 : FRR (Fonds de Réserve pour les Retraites) déclare avoir franchi le seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote à la hausse et détient désormais 206 342 titres et droits de vote, soit 1 % du capital.
- 18 mai 2015 : BNP Paribas Investment Partners, déclare pour le compte de tiers et pour l'ensemble des actions détenues par le portefeuille qu'elle gère, avoir franchi le seuil statutaire de 3 % du capital et des droits de vote à la baisse et détient désormais un nombre de 616 919 titres et droits de vote, soit 2,99 % du capital.
- 10 juin 2015 : Dimensional Funds Advisors déclare, pour le compte de tiers et pour l'ensemble des actions détenues par

le portefeuille qu'elle gère, avoir franchi le seuil statutaire de 2 % du capital et des droits de vote à la hausse et détient désormais un nombre de 413 128 titres et droits de vote, soit 2,0 % du capital.

- 11 juin 2015 : Dimensional Funds Advisors déclare, pour le compte de tiers et pour l'ensemble des actions détenues par le portefeuille qu'elle gère, avoir franchi le seuil statutaire de 2 % du capital et des droits de vote à la hausse et détient désormais un nombre de 412 528 titres et droits de vote, soit 2,0 % du capital.
- 2 juillet 2015 : FRR (Fonds de Réserve pour les Retraites) déclare avoir franchi le seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote à la baisse et détient désormais 206 342 titres et droits de vote, soit 0,99 % du capital.
- 7 octobre 2015 : Jousse Morillon Investissement déclare avoir franchi le seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote à la hausse et détient un nombre de 206 800 titres et droits de vote, soit 1,0 % du capital.
- 26 janvier 2016 : T-Rowe Price déclare avoir franchi le seuil statutaire de 5 % du capital et des droits de vote à la baisse et détient désormais un nombre de 1 030 147 titres et droits de vote, soit 4,98 % du capital.
- 4 février 2016 : Jousse Morillon Investissement déclare avoir franchi le seuil statutaire de 2 % du capital et des droits de vote à la hausse et détient désormais un nombre de 413 898 titres et droits de vote, soit 2,00 % du capital.

Au 31 décembre 2015, 49 453 actions, soit 0,24 % du capital sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la Société Exane-BNP-Paribas.

Par ailleurs, la Société a acquis 57 800 actions en vue de leur attribution ultérieure aux salariés dans le cadre de plans existants d'attribution gratuite d'actions.

Au 31 décembre 2015, les salariés du Groupe possèdent 176 889 actions, soit 0,85 % du capital auxquels s'ajoutent 546 797 options de souscription qui représentent, si elles étaient totalement levées, 2,64 % du capital actuel. Les plans d'options mis en œuvre par le Groupe sont basés sur un prix d'exercice déterminé sans décote, la levée d'options étant soumise à des conditions d'exercice liées aux résultats futurs du Groupe. De ce fait, le Groupe s'assure d'une convergence d'intérêt entre ses actionnaires et ses managers.

Le Groupe a par ailleurs mis en œuvre, depuis plusieurs années, une politique d'attribution d'actions gratuites. L'attribution définitive des actions est conditionnée à la présence des bénéficiaires dans le Groupe en fin de période d'acquisition. Les attributions faites en faveur des membres du Directoire et des salariés dont le Directoire a considéré qu'ils contribuent significativement à la performance de la Société sont soumises à des conditions de performance. En revanche, le Directoire n'a pas souhaité fixer, pour certains plans d'attribution, des conditions de performance aux salariés qui, par leur fonction, contribuent moins directement aux résultats de la Société. Au 31 décembre 2015, le nombre d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées définitivement est de 122 200 actions nouvelles, représentant 0,59 % du capital actuel.

Le Groupe a mis en place un plan d'attribution d'actions gratuites et de stock-option voté à l'AG du 19 mai 2015 pour un total de 65 000 actions gratuites. Le plan est soumis à des conditions de performance.

Le Groupe a également mis en place un plan d'attribution d'actions de préférence voté à l'AG du 19 mai 2015 pour un total de 902 actions de préférence (correspondant à 99 220 actions ordinaires après conversion). Le plan est soumis à des conditions de performance.

L'Assemblée générale de la Société du 19 mai 2015, dans sa troisième résolution a décidé de distribuer un dividende de 0,50 euro par action en numéraire.

Les options de souscription d'actions consenties aux membres du Directoire et restant à exercer sont au nombre de 116 593 en tenant compte des options annulées.

Le nombre d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées définitivement aux membres du Directoire est de 138 720 actions en tenant compte des attributions annulées.

Le nombre d'actions ordinaires susceptibles de résulter de la conversion d'actions de préférence restant à attribuer à des mandataires sociaux et cadres dirigeants est de 30 652 actions ordinaires.

Ni la Société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques en matière de capital.

A compter du 3 avril 2016, le droit de vote double est attaché à toutes actions remplissant cumulativement les deux conditions suivantes : i) être inscrites au nominatif depuis au moins deux ans, et ii) être entièrement libérées.

Au titre des paiements fondés sur des actions, les plans ont été évalués conformément à IFRS 2.

Les caractéristiques et les hypothèses prises en compte pour l'évaluation des plans sont les suivantes :

Caractéristiques / Hypothèses	Plan 2011 Actions gratuites	Plan 2011 Actions gratuites	Plan 2012 Actions gratuites	Plans 2014 Options de souscriptions	Plan 2014 Actions gratuites	Plan 2015 Actions gratuites de performance	Plan 2015 Actions gratuites de préférence
Date d'attribution	27/05/2011	27/05/2011	27/06/2012	21/05/2014	21/05/2014	09/07/2015	10/07/2015
Date de disponibilité	27/05/2015	27/05/2015	27/06/2016	21/05/2016	21/05/2016/ 21/05/2018	09/07/2017/ 09/07/2019	09/07/2017/ 09/07/2020
Date d'expiration	27/05/2015 <sup>(1)</sup>	27/05/2015 <sup>(1)</sup>	27/06/2016 <sup>(1)</sup>	21/05/2021	22/05/2018	10/07/2019	10/07/2020
Prix d'exercice ajusté (en euros)	N/A	N/A	N/A	22,69 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Cours de l'action à la date d'attribution ajusté	39,06 €	39,06 €	18,22 €	21,30 €	21,30 €	20,89 €	20,89 €
Durée de vie estimée (en nombre d'année)	4	4	4	4,5	4	4	4
Volatilité	35,20 %	35,20 %	36,50 %	31,00 %	31,00 %	25,90 %	25,90 %
Dividende par action (% de la valeur de l'action)	2,50 %	2,50 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Taux sans risque	N/A	N/A	N/A	0,64 %	N/A	N/A	N/A
Période d'exercice(en nombre d'années)	4	4	4	5	2 / 4	2 / 4	2 / 4
Durée de blocage (En nombre d'années)	0	0	0	2	2 / 0	2 / 0	2 / 0
Nombre d'options/actions attribuées ajusté	140 000	60 000	20 000	150 000	31 400/ 18 600	34 900/ 30 100	75 460 / 23 760
Taux d'annulation annuel estimé à la clôture <sup>(2)</sup>	5,00 %	5,00 %	5,00 %	5,00 %	5,00 %	5,00 %	5,00 %
% d'actions / options acquises suite à l'atteinte de la condition de performance	39,00 %	N/A	39,00 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Nombre d'options estimées à la fin de la période d'acquisition	43 368	55 800	7 606	129 375	44 260	56 769	87 933
Valorisation des options/actions	35,34 €	35,34 €	16,16 €	3,68 €	19,08 €/ 18,89€	18,71€/ 18,53€	17,73€ / 18,53€
Valorisation en % du cours à l'attribution	90,50 %	90,50 %	88,70 %	17,30 %	89,60 %/ 88,70 %	89,60 % / 88,70 %	84,90 %/ 88,70 %

(1) expiration de la date d'incessibilité

(2) hors annulation en lien avec les critères de performance

Au titre des paiements fondés sur des actions, une charge de 1,2 million d'euros a été reconnue dans le compte de résultat contre de 1,3 million d'euros au 31 décembre 2014.

La charge relative aux plans d'actionnariat salarié a été évaluée en tenant compte d'une décote reflétant le coût d'incessibilité, conformément à la recommandation du CNC. Le coût d'incessibilité a été valorisé par un consultant externe et calculé en retenant le taux de financement applicable au marché des particuliers.

## Note n° 13 Provisions, passifs éventuels et passifs divers

En millions d'euro	31 déc. 2015		31 déc. 2014	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
- provision pour restructuration	0,5	5,5	1,2	14,4
- provision pour litiges	0,8	1,3	0,9	3,3
- autres provisions	0,9	3,6	1,7	1,9
<b>TOTAL</b>	<b>2,2</b>	<b>10,4</b>	<b>3,8</b>	<b>19,6</b>

Courant et non courant	31 déc. 2014	Constitutions / reprise	Emplois	Autres	Écart de conversion	31 déc. 2015
- provision pour restructuration	15,6	0,3	(13,5)	3,4	0,2	6,0
- provision pour litiges	4,2	1,1	(0,6)	(2,9)	0,3	2,1
- autres provisions	3,6	1,7	(0,7)	(0,1)		4,5
<b>TOTAL</b>	<b>23,4</b>	<b>3,1</b>	<b>(14,8)</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>12,6</b>

Les provisions s'élèvent à 12,6 millions d'euros au 31 décembre 2015 (23,4 millions d'euros à fin décembre 2014) en baisse de 10,8 millions d'euros principalement liée aux paiements des provisions pour restructuration liée au Plan Transform.

### Concernant les procédures civiles

#### Concernant les procédures contentieuses

##### Procédure civile au Canada

La procédure civile initiée en 2004 au Canada par certains clients contre les principaux fabricants de balais en graphite canadiens dont Mersen Toronto, filiale canadienne de Mersen, est toujours en cours et n'a connu aucune évolution depuis 2007. Pour mémoire, cette procédure faisait suite à la condamnation en juillet 2004 de la société Morgan Crucible Ltd à payer une amende de 1 million de CAD pour pratiques anticoncurrentielles sur la période 1995-1998 dans le domaine des balais de traction en graphite. Pour rappel, le juge canadien avait décidé en février 2007 que seules les sociétés canadiennes de transport urbain étaient susceptibles de participer à la procédure en cours. Le risque pour Mersen Toronto reste non significatif.

##### Procédure administrative en France

En 2013, la SNCF a initié deux actions à l'encontre des sociétés Morgan, SGL, Schunk et Mersen respectivement devant le Tribunal Administratif de Paris et le Tribunal de Commerce de Paris. La SNCF tente d'obtenir réparation d'un prétendu préjudice subi à la suite des pratiques sanctionnées en décembre 2003 par la Commission Européenne dans le domaine des balais pour moteurs électriques et des produits pour applications mécaniques. En 2014, le Tribunal Administratif de Paris a rejeté l'ensemble des demandes de la SNCF, qui a fait appel de cette décision. Le Tribunal de Commerce de Paris s'est déclaré compétent pour connaître de l'action de la SNCF. Mersen rejette l'ensemble des allégations et demandes présentées par la SNCF.

Depuis 1999, le Groupe a développé un programme mondial de formation et de sensibilisation de ses responsables opérationnels et commerciaux aux réglementations sur la concurrence. Ce programme mondial de conformité est toujours effectif. Il a été réactualisé en juin 2010 à la suite notamment du changement de nom et d'identité du Groupe. Des mesures très strictes de contrôle interne et externe assurent l'application scrupuleuse des règles de la concurrence dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent.

### **Procédure judiciaire en France (accident de Gennevilliers du 7 avril 2010)**

L'instruction pénale initiée à la suite du tragique accident survenu le 7 avril 2010 sur le site de Mersen à Gennevilliers est toujours en cours et n'a connu aucun développement en 2015.

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet significatifs sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui soit en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

### **Concernant les procédures fiscales et de douanes**

Le Groupe fait l'objet de contrôles fiscaux ou douaniers réguliers réalisés par les autorités fiscales/douanières des pays dans lesquels il est présent. Historiquement, les redressements comptabilisés à la suite de contrôles fiscaux ou douaniers ont été d'un montant peu significatif.

Mersen do Brasil, filiale à 100 % de Mersen SA, a été notifiée en juin 2013 d'un contrôle douanier portant sur la période janvier 2008 - décembre 2012. Les douanes ont émis un avis de redressement (principal et intérêts) d'un montant de 9,5 millions de Real Brésilien, soit environ 2,2 millions d'euros au taux de change du 31 décembre 2015. Le Groupe a engagé une procédure de contestation.

Mersen Italia SpA, filiale à 100 % de Mersen SA a fait l'objet en 2014 d'un contrôle fiscal portant sur l'année 2011. L'administration fiscale italienne avait notifié un redressement en matière d'impôt sur les sociétés et de TVA d'un montant total de 450 000 euros. Mersen Italia SpA a contesté la majeure partie du redressement. Le 14 décembre 2015, le tribunal de 1ère instance a limité les sommes dues par Mersen Italia SpA à 23 500 euros - montant provisionné dans les comptes.

Les passifs divers figurant au bilan (2,3 millions d'euros au 31 décembre 2015) comprennent pour l'essentiel des dettes sur immobilisations corporelles.

Aucun autre passif éventuel significatif n'a été identifié à fin décembre 2015.

## **Note n° 14 Avantages du personnel**

Dans le cadre de régime à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'obligation d'effectuer des versements supplémentaires en sus des cotisations déjà versées à un fonds, si ce dernier n'a pas suffisamment d'actifs pour servir les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Pour ces régimes, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues

Les principaux plans de retraite du groupe Mersen constituent des régimes à prestations définies et sont situés aux États-Unis (45 % des engagements), au Royaume-Uni (23 % des engagements), en France (12 % des engagements) et en Allemagne (9 % des engagements).

Aux États-Unis, il existe 2 plans de pensions :

- le « hourly plan » dédié au personnel d'atelier,
- le « salaried plan » dédié au personnel de bureau et fermé aux nouveaux entrants en 2011 car remplacé par un plan à cotisations définies. Ce plan a été complètement fermé courant 2015, les droits des bénéficiaires ont été gelés entraînant un gain de 8,1 millions d'euros constatés en produits non courant. Les personnels sont maintenant couverts par le plan à cotisations définies.

Ces deux plans sont financés par des contributions calculées sur la valeur de l'engagement et versées selon un plan de financement sur 7 ans. Le taux de couverture du fonds par des actifs évalué en normes locales est de 97 % pour le salaried plan et de 94 % pour le hourly plan.

Au Royaume-Uni, il existe un plan de pension fermé aux nouveaux entrants en 2006. Le niveau de financement sur la dette calculée selon les règles locales, et utilisant des hypothèses conservatrices, est de 97 %. Les contributions sont versées selon un échéancier défini avec les trustees.

Ces fonds de pensions constituent des entités juridiquement distinctes du Groupe. Les organes d'administration des fonds sont composés de représentants du personnel, de pensionnaires et d'administrateurs indépendants. Ils ont l'obligation légale d'agir dans le meilleur intérêt des participants au régime et sont responsables de certaines politiques relatives au fonds (politique d'investissement, de cotisation et d'indexation, ...).

En France, les régimes à prestations définies sont principalement constitués des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail. Ces régimes ne sont pas financés.

En Allemagne, il existe 2 régimes de pension fermés aux nouveaux entrants et non financés.

Les engagements du Groupe ont été évalués, au 31 décembre 2015, avec l'aide d'actuaire indépendants et en application d'IAS 19. Les taux utilisés pour les principaux pays sont résumés ci-dessous :

2015	Taux d'actualisation	Taux moyen d'augmentation des salaires	Taux d'inflation
France	1,90 %	Entre 2,0 % et 6,25 %	1,9 %
Allemagne	1,90 %	2,5 %	1,9 %
États-Unis	4,40 %	Non applicable	Non applicable
Royaume-Uni	3,70 %	2,4 %	2,4 %/3,4 %

2014	Taux d'actualisation	Taux moyen d'augmentation des salaires	Taux d'inflation
France	1,65 %	Entre 2,0 % et 6,25 %	2,0 %
Allemagne	1,65 %	2,5 %	2,0 %
États-Unis	4,15 %	« salaried employees » : 4 %	Non applicable
Royaume-Uni	3,50 %	2,6 %	2,6 % / 3,4 %

Les hypothèses de mortalité sont basées sur des statistiques et les tables de mortalité publiées.

### Rapprochement entre les actifs et les passifs comptabilisés

	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Dette actuarielle (engagement)	186,2	188,4
Valeur des actifs de couverture	(109,9)	(99,0)
<b>PROVISION AVANT LIMITATION DES ACTIFS</b>	<b>76,3</b>	<b>89,4</b>
Réserve de gestion du surplus	0,2	0,2
<b>PROVISION APRÈS LIMITATION DES ACTIFS</b>	<b>76,5</b>	<b>89,6</b>

### Engagements nets du Groupe au 31 décembre par zone géographique

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total au 31 déc. 2015
Dette actuarielle (engagement)	22,6	16,3	83,6	42,1	21,6	186,2
Valeur des actifs de couverture	(0,2)	0,0	(53,8)	(43,2)	(12,5)	(109,7)
<b>MONTANT NET COMPTABILISÉ</b>	<b>22,4</b>	<b>16,3</b>	<b>29,8</b>	<b>(1,1)</b>	<b>9,1</b>	<b>76,5</b>

### Évolution des engagements du Groupe

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total
<b>31 décembre 2014</b>	<b>25,5</b>	<b>17,2</b>	<b>81,7</b>	<b>40,5</b>	<b>23,5</b>	<b>188,4</b>
Montants versés	(0,9)	(0,9)	(2,9)	(1,5)	(2,6)	(8,8)
Charges comptabilisées	1,4	0,9	(0,3)	1,6	1,8	5,4
Écart de change			9,1	2,5	(0,5)	11,1
Gains et pertes actuariels	(3,4)	(0,9)	(4,0)	(1,0)	(0,6)	(9,9)
Autres mouvements						0,0
<b>31 DÉCEMBRE 2015</b>	<b>22,6</b>	<b>16,3</b>	<b>83,6</b>	<b>42,1</b>	<b>21,6</b>	<b>186,2</b>

## Évolution des actifs de régime

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total
<b>31 décembre 2014</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>47,7</b>	<b>38,4</b>	<b>12,5</b>	<b>98,8</b>
Rendement des actifs			2,2	1,5	0,4	4,1
Contribution employeur			3,9	0,7	0,7	5,3
Contribution employés					0,1	0,1
Paiement des prestations			(2,9)	(1,5)	(0,5)	(4,9)
Gains et pertes actuariels			(2,5)	1,8	(0,3)	(1,0)
Écart de change			5,5	2,3	(0,5)	7,3
Autres mouvements			(0,1)		0,1	0,0
<b>31 DÉCEMBRE 2015</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>53,8</b>	<b>43,2</b>	<b>12,5</b>	<b>109,7</b>

Les actifs de régime couvrent essentiellement les régimes des États-Unis (48 % du total des actifs de régime, composés à 52 % d'actions et à 48 % d'obligations) et ceux du Royaume-Uni (39 % du total des actifs de régime, comprenant 36 % d'actions, 60 % d'obligations d'État et 4 % d'immobilier et de disponibilités).

La charge comptabilisée au 31 décembre 2015 au titre de ces dispositifs est de 1,3 millions d'euros contre une charge retraitée de 8,2 millions d'euros en 2014 et se décompose ainsi :

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	31. déc. 2015	31. déc. 2014
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1,3	0,6	3,6	0,1	1,2	6,8	5,1
Charge d'intérêt	0,4	0,3	3,6	1,5	0,8	6,6	6,1
Rendement attendu des actifs de couverture			(2,1)	(1,5)	(0,5)	(4,1)	(3,7)
Coûts administratifs			0,5			0,5	0,4
Plan amendement			(8,1)		(0,1)	(8,2)	
Autres mouvements	(0,3)					(0,3)	0,3
<b>TOTAL DE LA CHARGE DE L'EXERCICE</b>	<b>1,4</b>	<b>0,9</b>	<b>(2,5)</b>	<b>0,1</b>	<b>1,4</b>	<b>1,3</b>	<b>8,2</b>

La variation des écarts actuariels sur la valorisation des engagements et des actifs de couverture se décompose comme suit :

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	31. déc. 2015	31. déc. 2014
Ajustements liés aux changements d'hypothèses démographiques	(0,1)		(1,2)			(1,3)	5,5
Ajustements liés aux changements d'hypothèses financières	(1,2)	(0,7)	(3,1)	(1,4)	(0,7)	(7,1)	19,9
Ajustements liés à l'expérience sur les engagements	(2,1)	(0,2)	0,3	0,4	0,1	(1,5)	(2,3)
Ajustements liés à l'expérience sur les actifs			2,5	(1,8)	0,3	1,0	(5,7)
<b>ECARTS ACTUARIELS</b>	<b>(3,4)</b>	<b>(0,9)</b>	<b>(1,5)</b>	<b>(2,8)</b>	<b>(0,3)</b>	<b>(8,9)</b>	<b>17,4</b>

## Analyse de sensibilité

Une hausse de 0,50 point des taux d'actualisation entraînerait une diminution de la dette actuarielle de 12,9 millions d'euros.

Une hausse de 0,5 point du taux d'inflation entraînerait une augmentation de la dette de 3,7 millions d'euros.

La répartition par pays de ces sensibilités est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Impact sur l'engagement en cas de	hausse de 0,5 % du taux d'actualisation	hausse de 0,5 % du taux d'inflation
France	(1,2)	0,0
Allemagne	(1,0)	0,9
Royaume-Uni	(3,5)	2,2
États-Unis	(5,8)	0,0
Autres pays	(1,4)	0,6
<b>TOTAL</b>	<b>(12,9)</b>	<b>3,7</b>

## Note n° 15 Endettement net

Structure de l'endettement net total au 31 décembre 2015

En millions d'euros	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Emprunts à long terme et moyen terme	211,1	228,9
Passifs financiers courants	10,9	6,5
Comptes courants financiers	0,6	0,4
Concours bancaires courants	52,8	29,9
<b>ENDETTEMENT BRUT TOTAL</b>	<b>275,4</b>	<b>265,7</b>
<b>Actifs financiers courants</b>	<b>(16,5)</b>	<b>(12,1)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(22,4)	(37,6)
<b>Trésorerie</b>	<b>(22,4)</b>	<b>(37,6)</b>
<b>ENDETTEMENT NET TOTAL</b>	<b>236,5</b>	<b>216,0</b>

L'endettement net total consolidé s'élève fin décembre 2015 à 236,5 millions d'euros, contre 216,0 millions d'euros fin 2014.

Sur les 275,4 millions d'euros d'endettement brut total, 217,6 millions d'euros proviennent d'utilisation de crédits et emprunts confirmés, le solde étant principalement lié à l'utilisation de lignes non confirmées (découverts bancaires ou autres lignes).

## Endettement net/fonds propres

(En millions d'euros)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Endettement net total	236,5	216,0
Endettement net/fonds propres <sup>(a)</sup>	0,47	0,46

(a) Calculé selon la méthode des covenants.

L'endettement net représente 47 % des fonds propres à fin décembre 2015, contre 46 % à fin décembre 2014.

## Rapprochement entre les variations de l'endettement net au bilan et le tableau des flux de trésorerie

En millions d'euros	31 déc. 2015	31 déc. 2014
<b>Endettement N-1</b>	<b>216,0</b>	<b>212,0</b>
Flux exploitation courante après impôts	(41,0)	(47,7)
Flux des restructurations et litiges(*)	24,8	15,9
Flux nets des variations de périmètre	5,7	8,6
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles et d'investissement des activités poursuivies</b>	<b>(10,5)</b>	<b>(23,2)</b>
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles et d'investissement des activités cédées ou arrêtées	1,3	(0,5)
Augmentation/Diminution de capital	1,8	1,1
Dividendes versés	10,5	10,0
Intérêts payés	9,5	9,3
Écart de conversion et divers	10,3	12,1
Variation de périmètre	(0,2)	0,6
Autres variations	(2,2)	(5,4)
<b>ENDETTEMENT FIN N</b>	<b>236,5</b>	<b>216,0</b>

(\*) dont plan Transform : 19,7 millions d'euros en 2015 et 7,3 millions d'euros en 2014

## Covenants financiers au 31 décembre 2015

Au titre de ses différents emprunts confirmés Groupe et Chine, Mersen doit respecter un certain nombre d'obligations, usuelles dans ces types de contrat. En cas de non-respect de certaines d'entre elles, les banques ou les investisseurs

(pour le placement privé américain) peuvent obliger Mersen à rembourser par anticipation les emprunts concernés. Par le biais des clauses de défauts croisés, le remboursement anticipé sur un emprunt significatif peut entraîner l'obligation de rembourser immédiatement d'autres emprunts.

Mersen doit respecter les covenants financiers suivants au 30 juin et au 31 décembre de chaque année :

### Covenants financiers <sup>(a)</sup> (comptes consolidés)

<i>(En millions d'euros)</i>	Endettement net / EBITDA	Endettement net / fonds propres	EBITDA / intérêts nets
<b>Ratios des covenants</b>			
Crédits confirmés Groupe	< 3,50	< 1,3	-
Placement privé américain 2011	< 3,50	< 1,3	> 3
Crédits confirmés Chine	< 3,50	< 1,3	
Ratios constatés au 31 décembre 2015			
<b>Crédit syndiqué Groupe</b>			
	2,39	0,47	-
Placement privé américain 2011	2,39	0,47	10,30
Crédits confirmés Chine	2,39	0,47	-
Ratios constatés au 31 décembre 2014			
Crédit syndiqué Groupe	2,19	0,46	-
<b>Placement privé américain 2003</b>			
	2,11	0,46	10,74
Placement privé américain 2011	2,19	0,46	10,32
Crédits confirmés Chine		0,46	-
Ratios constatés au 31 décembre 2013			
Crédits confirmés Groupe	2,07	0,45	-
<b>Placement privé américain 2003</b>			
	2,01	0,45	9,56
Placement privé américain 2011	2,07	0,45	9,30
Crédits confirmés Chine		0,45	

(a) Méthode de calcul des covenants : conformément aux règles comptables, l'endettement net figurant dans les comptes utilise les cours de clôture pour calculer la contre-valeur en euros des dettes en monnaies étrangères. Pour le seul calcul du ratio « endettement net/ Ebitda », l'endettement net doit être recalculé au cours moyen euro/USD de la période en cas d'écart de plus de 5 % entre le cours moyen et le cours de clôture. Pour le calcul des covenants au 30 juin, l'Ebitda ou excédent brut d'exploitation est par convention l'Ebitda constaté sur les 6 premiers mois de l'année, multiplié par 2

Il n'existe pas d'emprunts ni de dettes de montant significatif couverts par des sûretés réelles ou par des tiers au 31 décembre 2015.

## Ventilation par devise des tirages sur lignes de crédit et emprunts confirmés à long et moyen terme y compris la part à court terme au 31 décembre 2015

Les créances et dettes liées à l'exploitation ont toutes une durée inférieure à un an ; la ventilation des dettes financières par échéance est donnée ci-dessous.

(En millions d'euros)	Total	< 1 an	> 1 et < 5 ans	> 5 ans
Emprunts en USD	61,5	15,6	0,0	45,9
Emprunts en EUR	97,3	60,0	37,3	0,0
Emprunts en GBP	28,4	26,1	1,5	0,8
Emprunts en RMB	30,4	11,0	19,4	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>217,6</b>	<b>112,7</b>	<b>58,1</b>	<b>46,7</b>
Amortissement coût d'émission au TEG <sup>(a)</sup>	(1,0)			
Valorisation dérivés taux	0,0			
<b>TOTAL</b>	<b>216,6</b>			

(a) Taux effectif global.

Sur les 58,1 millions d'euros dont l'échéance est comprise entre 1 et 5 ans, 8,7 millions d'euros ont une maturité inférieure à 2 ans au 31 décembre 2015.

## Répartition de l'endettement net total au 31 décembre 2015

(En devises)	%	(En taux)	%
EUR	55,1	Fixe	50,0
USD	26,1	Variable	50,0
GBP	11,8		
RMB	7,3		
Autres <sup>(a)</sup>	-0,3		

(a) Excédent financier net sur autres devises.

(En millions d'euros)	Total	Dont échéance < 5 ans	Dont échéance > 5 ans
Dettes financières	275,5	228,8	46,7
Actifs financiers	(38,9)	(38,9)	0,0
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>236,6</b>	<b>189,9</b>	<b>46,7</b>
Dettes à taux fixe	119,4	72,7	46,7
<b>Position nette après gestion</b>	<b>117,2</b>	<b>117,2</b>	<b>0,0</b>

À endettement et change constant par rapport au 31 décembre 2014 et tenant compte des *swaps* en portefeuille, une augmentation de 100 points de base des taux variables augmenterait les charges financières annuelles de 1,2 million d'euros environ.

## Note n° 16 Justes valeurs des instruments financiers

### Hiérarchie de la juste valeur

Le tableau ci-dessous analyse les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur sur une base récurrente. Les différents niveaux sont définis ainsi :

- Niveau 1 : il existe des cours (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs »), autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement. Le Groupe détermine la juste valeur de

niveau 2 pour les instruments de dette en utilisant la technique d'actualisation des flux de trésorerie, basée sur les flux de trésorerie contractuels et un taux d'actualisation de marché. La juste valeur de niveau 2 pour les instruments financiers dérivés de gré à gré repose sur les cotations des courtiers. Le Groupe s'assure que ces cotations sont raisonnables en actualisant les flux de trésoreries futurs estimés, en utilisant les taux d'intérêt du marché qui seraient appliqués à des instruments similaires à la date de l'évaluation.

- Niveau 3 : données non observables concernant l'actif ou le passif. La juste valeur est déterminée en appliquant la méthode des flux de trésorerie actualisés.

31 décembre 2015	Valeur comptable							Juste valeur				
	Rubriques au bilan et classes d'instrument	Note	Actifs / passifs désignés à la juste valeur	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passif au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
<b>Actifs financiers évalués à la juste valeur</b>												
Titres de participation non cotés	9				2,5			2,5			2,5	2,5
Dérivés actifs courants et non courant	3	0,4						0,4		0,4		0,4
		<b>0,4</b>	<b>0,0</b>	<b>2,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>		<b>2,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,4</b>	<b>2,5</b>	<b>2,9</b>
<b>Actifs financiers non évalués à la juste valeur</b>												
Actifs financiers courants et non courant	15					20,5		20,5				
Créances clients	11					119,0		119,0				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15					22,4		22,4				
		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>161,9</b>	<b>0,0</b>		<b>161,9</b>				
<b>Passifs financiers évalués à la juste valeur</b>												
Dérivés passifs courants et non courant	3	(2,6)						(2,6)		(2,6)		(2,6)
		<b>(2,6)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>		<b>(2,6)</b>	<b>0,0</b>	<b>(2,6)</b>	<b>0,0</b>	<b>(2,6)</b>
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur</b>												
Emprunts bancaires	15						(211,1)	(211,1)		(210,9)		
Comptes courants financiers	15						(0,6)	(0,6)				
Concours bancaires courants	15						(52,8)	(52,8)				
Passifs financiers courants	15						(10,9)	(10,9)				
Dettes fournisseurs							(56,3)	(56,3)				
		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(331,7)</b>		<b>(331,7)</b>				
<b>Valeur comptable par classe</b>		<b>(2,2)</b>	<b>0,0</b>	<b>2,5</b>	<b>161,9</b>	<b>(331,7)</b>		<b>(169,5)</b>				

31 décembre 2014	Valeur comptable						Juste valeur			
	Actifs / passifs désignés à la juste valeur	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passif au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Rubriques au bilan et classes d'instrument	Note									
<b>Actifs financiers évalués à la juste valeur</b>										
Titres de participation non cotés	9			2,5		2,5			2,5	2,5
Dérivés actifs courants et non courant	3	0,8				0,8		0,8		0,8
		<b>0,8</b>	<b>0,0</b>	<b>2,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>		<b>0,0</b>	<b>0,8</b>	<b>2,5</b>
<b>Actifs financiers non évalués à la juste valeur</b>										
Actifs financiers courants et non courant	15				16,1	16,1				
Créances clients	11				115,9	115,9				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15				37,6	37,6				
		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>169,6</b>	<b>0,0</b>				<b>169,6</b>
<b>Passifs financiers évalués à la juste valeur</b>										
Dérivés passifs courants et non courant	3	(2,2)				(2,2)		(2,2)		(2,2)
		<b>(2,2)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>		<b>0,0</b>	<b>(2,2)</b>	<b>0,0</b>
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur</b>										
Emprunts bancaires	15				(228,9)	(228,9)		(229,3)		
Comptes courants financiers	15				(0,4)	(0,4)				
Concours bancaires courants	15				(29,9)	(29,9)				
Passifs financiers courants	15				(6,5)	(6,5)				
Dettes fournisseurs					(60,6)	(60,6)				
		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(326,3)</b>				<b>(326,3)</b>
<b>Valeur comptable par classe</b>		<b>(1,4)</b>	<b>0,0</b>	<b>2,5</b>	<b>169,6</b>	<b>(326,3)</b>				<b>(155,6)</b>

Pour les instruments financiers dérivés (contrats de change à terme et swaps de taux d'intérêt) : la technique d'évaluation utilisée est celle des comparables de marché. La juste valeur

repose sur les cotations des courtiers. Des contrats similaires se négocient sur un marché actif et leur cotation reflète les transactions incluant des instruments similaires.

## Note n° 17 Autres charges et produits non courants

Les autres charges et produits non courants se décomposent de la manière suivante :

En millions d'euros	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Dépréciation des Goodwill	(10,0)	
Dépréciation d'autres actifs	(6,8)	(0,3)
Litiges et autres gains et charges	0,8	(6,4)
Plan Transform	(3,0)	(27,6)
Restructurations	(2,6)	(2,7)
<b>TOTAL</b>	<b>(21,6)</b>	<b>(37,0)</b>

A fin 2015, les charges et produits non courants s'élèvent à 21,6 millions d'euros et incluent principalement :

- La dépréciation de *goodwill* relatifs à l'impairment de UGT Equipements anti-corrosion pour 10 millions d'euros (cf. note 7)
  - des dépréciations d'actifs corporels et incorporels à hauteur de 6,8 millions d'euros, liées à la sous-utilisation de certains équipements de production dans le domaine du graphite et à des projets abandonnés
- Des litiges et autres gains et charges (produit net de 0,8 million d'euros) qui concernent :
  - des provisions pour litige pour 2,1 millions d'euros,
  - une provision pour risque relative à des taxes sur importation en Asie à hauteur de 1,8 million d'euros,
  - des dépenses et autres charges pour 3,4 millions d'euros,
  - le gain de 8,1 millions d'euros pour l'amendement du plan de pension suite au gel du « salaried plan » aux Etats-Unis (cf. note 14)

- des coûts liés à la dernière phase du plan Transform pour 3 millions d'euros et,

- des autres coûts de restructuration pour 2,6 millions d'euros.

A fin 2014, les charges et produits non courants s'élevaient à 37 millions d'euros et incluaient principalement :

- des charges liées aux projets du plan Transform pour 27,6 millions d'euros,
- des litiges et autres charges pour 6,4 millions d'euros incluant principalement le coût lié à la résolution du litige Deutsche Bahn (cf. note 13)
- des restructurations à hauteur de 2,7 millions d'euros.

Les coûts du plan Transform ont été valorisés selon un processus formalisé et supervisé par la Direction du Groupe.

## Note n° 18 Information sectorielle

### Résultat opérationnel

En millions d'euros	Systèmes et Matériaux Avancés (SMA)			Systèmes et Composants Electriques (SCE)		Total des activités poursuivies		
	31 déc. 2015	31 déc. 2014 retraité	31 déc. 2014 publié	31 déc. 2015	31 déc. 2014 publié	31 déc. 2015	31 déc. 2014 retraité	31. déc. 2014 publié
Ventes externes	283,3	275,2	280,0	488,9	450,9	772,2	726,1	730,9
Répartition du chiffre d'affaires	36,7 %	38,3 %	38,3 %	63,3 %	61,7 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
<b>Résultat opérationnel courant sectoriel</b>	<b>11,3</b>	<b>18,0</b>	<b>18,1</b>	<b>60,0</b>	<b>55,4</b>	<b>71,3</b>	<b>73,4</b>	<b>73,5</b>
Dépenses non allouées courantes						(13,2)	(13,8)	(13,8)
<b>Marge opérationnelle courante sectorielle*</b>	<b>4,0 %</b>	<b>6,5 %</b>	<b>6,5 %</b>	<b>12,3 %</b>	<b>12,3 %</b>			
Résultat opérationnel courant des activités poursuivies						58,1	59,6	59,7
Marge opérationnelle courante des activités poursuivies						7,5 %	8,2 %	8,2 %
Charges et produits non courants sectoriels	(17,4)	(15,5)	(15,5)	(3,2)	(15,1)	(20,6)	(30,6)	(30,6)
Amortissement des actifs incorporels réévalués	(0,5)	(0,4)	(0,4)	(0,6)	(0,6)	(1,1)	(1,0)	(1,0)
<b>Résultat opérationnel sectoriel</b>	<b>(6,6)</b>	<b>2,1</b>	<b>2,2</b>	<b>56,2</b>	<b>39,7</b>	<b>49,6</b>	<b>41,8</b>	<b>41,9</b>
Marge opérationnelle sectorielle*	-2,3 %	0,8 %	0,8 %	11,5 %	8,8 %			
Marge EBITDA <sup>(1)</sup>	13,4 %	15,3 %	15,1 %	14,9 %	14,9 %			
						(1,0)	(6,4)	(6,4)
						<b>35,4</b>	<b>21,6</b>	<b>21,7</b>
						4,6 %	3,0 %	3,0 %
						(10,0)	(9,9)	(9,9)
						(19,1)	(9,1)	(9,1)
						<b>6,3</b>	<b>2,6</b>	<b>2,7</b>

\* Marge opérationnelle sectorielle = résultat opérationnel / ventes externes sectorielles.

(1) L'EBITDA du Groupe correspond au solde «résultat opérationnel courant sectoriel» auquel s'ajoute la dotation aux amortissements sectoriels

## Évolution et répartition du chiffre d'affaires par zone géographique de ventes

En millions d'euros	31 déc. 2015		31 déc. 2014 retraité	
		%		%
France	67,6	8,7 %	67	9,2 %
Europe hors France	197,4	25,6 %	211,7	29,1 %
Amérique du Nord	288,3	37,3 %	253,1	35,0 %
Asie	178,9	23,2 %	160,5	22,1 %
Reste du monde	40,0	5,2 %	33,8	4,6 %
<b>TOTAL</b>	<b>772,2</b>	<b>100,0 %</b>	<b>726,1</b>	<b>100,0 %</b>

Il n'existe pas de client représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe. Le premier client représente 3,6 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Les activités du Groupe ne sont pas soumises à des effets de saisonnalité notable.

## Actifs sectoriels

En millions d'euros	SMA	SCE	31 déc. 2015
Immobilisations nettes (hors participations)	385,7	241,3	627,0
Stocks	91,5	76,7	168,2
Clients et acomptes reçus	45,7	73,3	119,0
Autres créances d'exploitation	5,5	9,1	14,6
<b>TOTAL DES ACTIFS SECTORIELS</b>	<b>528,4</b>	<b>400,4</b>	<b>928,8</b>
Impôts différés actifs			36,8
Impôts courants part long terme			5,8
Impôts courants court terme			7,6
Autres actifs courants			0
Actifs financiers courants			16,5
Dérivés courants			0,4
Actifs financiers de placement			0
Trésorerie et équivalents de trésorerie			22,4
Actifs détenus en vue de leur cession / arrêt			0,8
<b>TOTAL DES ACTIFS NON ALLOUÉS</b>			<b>90,3</b>
<b>TOTAL</b>			<b>1 019,1</b>

### Passifs sectoriels

En millions d'euros	SMA	SCE	31 déc. 2015
Fournisseurs et acomptes payés	23,1	33,2	56,3
Autres passifs d'exploitation et passifs divers	26,3	44,7	71,0
Provisions non courantes et courantes	7,8	4,8	12,6
Avantages du personnel	31,4	45,1	76,5
<b>TOTAL DES PASSIFS SECTORIELS</b>	<b>88,6</b>	<b>127,8</b>	<b>216,4</b>
Impôts différés passifs			29,9
Emprunt à long et moyen terme			211,1
Dérivés non courants			0,5
Impôts courants court terme			3,0
Autres passifs financiers courants			10,9
Dérivés courants			2,1
Comptes courants financiers			0,6
Concours bancaires courants			52,8
Passifs associés aux actifs détenus en vue de leur cession / arrêt			1,8
<b>TOTAL DES PASSIFS NON ALLOUÉS</b>			<b>312,7</b>
<b>TOTAL</b>			<b>529,1</b>

### Note n° 19 Charges de personnel et effectifs

Les frais de personnel du Groupe (incluant charges sociales, provisions pour retraite et indemnités de départ) s'élèvent à 251,4 millions d'euros en 2015 contre 240,7 millions d'euros en 2014.

À périmètre et changes constants, les frais de personnel, comprenant le personnel intérimaire, baissent de 2 %.

### Effectif fin de période des sociétés consolidées par zone géographique

Zone géographique	31 déc. 2015	%	31 déc. 2014	%
France	1 472	23 %	1 490	23 %
Europe hors France	777	12 %	814	13 %
Amérique du Nord (yc Mexique)	1 937	30 %	1 948	30 %
Asie	1 654	26 %	1 566	25 %
Reste du monde	535	9 %	550	9 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 375</b>	<b>100 %</b>	<b>6 368</b>	<b>100 %</b>

Les effectifs augmentent de 7 personnes et 122 personnes sont entrées dans le Groupe suite à l'acquisition d'ASP.

A périmètre constant, les effectifs diminuent de 115 personnes : 34 personnes en Asie, 37 personnes en Europe (hors France), 18 personnes en France, 15 personnes dans le reste du monde et 11 personnes en Amérique du Nord.

## Effectif fin de période des sociétés consolidées par catégorie

Catégories	31 déc. 2015	%	31 déc. 2014	%
Ingénieurs et cadres	1 231	19 %	1 142	18 %
Techniciens et agents de maîtrise	994	16 %	1 019	16 %
Employés	617	10 %	630	10 %
Ouvriers	3 533	55 %	3 577	56 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 375</b>	<b>100 %</b>	<b>6 368</b>	<b>100 %</b>

## Note n° 20 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel détaillé en charges et produits par nature est présenté ci-dessous :

En millions d'euros	31 déc. 2015	31 déc. 2014 retraité	31 déc. 2014 publié
Chiffre d'affaires production	744,4	699,8	704,6
Chiffre d'affaires négoce	27,8	26,3	26,3
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL</b>	<b>772,2</b>	<b>726,1</b>	<b>730,9</b>
Autres revenus	6,5	7,7	7,7
Coûts des produits négoce	(19,5)	(18,4)	(18,4)
Coûts des matières premières	(194,6)	(176,7)	(179,7)
Charges sur autres revenus	(2,4)	(1,5)	(1,5)
Coûts de fabrication	(143,7)	(137,1)	(137,5)
Salaires, intéressement, participation	(251,4)	(240,7)	(241,5)
Autres charges	(69,0)	(67,6)	(68,1)
Éléments financiers du résultat opérationnel	(4,7)	(3,9)	(3,9)
Amortissements	(39,9)	(36,1)	(36,1)
Pertes de valeur et Provisions	(16,8)	(27,6)	(27,6)
Résultat de cession d'immobilisations	(1,3)	(2,6)	(2,6)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>35,4</b>	<b>21,6</b>	<b>21,7</b>

Les pertes de valeurs sont précisées en note 7, les provisions en note 13.

## Note n° 21 Produits financiers et charges financières

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Amortissement Frais émission emprunt	(0,5)	(0,5)
Intérêts payés sur la dette	(8,8)	(8,6)
Charges financières CT		
Commission sur dette	(0,7)	(0,8)
Quote part non efficace des couvertures de taux		
Produits d'intérêts sur dépôts bancaires		
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(10,0)</b>	<b>(9,9)</b>

Le résultat financier ci-dessus inclut les éléments suivants qui résultent d'actifs et passifs qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

Total produits d'intérêts sur les actifs financiers	0,0	0,0
Total produits d'intérêts sur les passifs financiers	(10,0)	(9,9)
<b>Résultat Financier</b>	<b>(10,0)</b>	<b>(9,9)</b>

<b>Comptabilisés directement en capitaux propres</b>	31 déc. 2015	31 déc. 2014
<i>En millions d'euros</i>		
Var. de juste valeur des instruments de couverture de change	(0,6)	(1,2)
Var. de juste valeur des instruments de couverture de taux	0,2	0,0
Var. de juste valeur des instruments de couverture de matières	0,5	(0,5)
Impôts sur les variations comptabilisées en capitaux propres	(0,1)	0,6
<b>Résultat Financier comptabilisé directement en capitaux propres, net d'impôt</b>	<b>0,0</b>	<b>(1,1)</b>

## Note n° 22 Impôts

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Impôts courants sur les bénéfices	(13,2)	(15,9)
Impôts différés d'exploitation	(5,6)	7,1
Impôts de distribution	(0,3)	(0,3)
<b>Total impôts</b>	<b>(19,1)</b>	<b>(9,1)</b>

Dans le Groupe, il existe :

- un groupe d'intégration fiscale en France ;
- un groupe d'intégration fiscale aux États-Unis ;
- deux groupes d'intégration fiscale en Allemagne ;
- un groupe d'intégration fiscale au Royaume-Uni (Group relief)

Le taux d'impôt des activités poursuivies du Groupe (hors dépréciations des *Goodwill* et autres actifs et hors dépréciation d'impôts différés sur pertes non déductibles et/ou non activables) est de 33 % en 2015 identique à 2014.

## Explication de la charge d'impôt

En millions d'euros	31 déc. 2015
<b>Résultat net</b>	<b>2,6</b>
Résultat des activités cédées/arrêtées	(3,7)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>6,3</b>
Charges (produits) d'impôts des activités poursuivies	(19,1)
<b>TOTAL CHARGES (PRODUITS) D'IMPÔTS</b>	<b>(19,1)</b>
<b>RÉSULTAT TAXABLE</b>	<b>25,4</b>
Taux d'impôt courant en France	34,43 %
(Charge) produit d'impôt théorique (résultat taxable x taux d'impôt courant en France)	(8,7)
Différence taux d'impôt France/ juridictions étrangères	0,1
Opérations imposées à taux réduit	
Différences permanentes	(4,9)
Effet de la limitation des impôts différés actifs	(5,9)
Autres	0,3
<b>(CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT COMPTABILISÉ</b>	<b>(19,1)</b>

Les différences permanentes tiennent essentiellement compte des charges exceptionnelles non déductibles.

L'effet de la limitation des impôts différés actifs (5,9 millions d'euros) inclut des dépréciations d'impôts différés actifs en France, aux Etats-Unis et en Chine.

Les montants d'actifs et de passifs d'impôts différés présentés au bilan sont les suivants :

En millions d'euros	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Actifs d'impôt différé	36,8	36,4
Passifs d'impôt différé	(29,9)	(19,3)
<b>Position nette</b>	<b>6,9</b>	<b>17,1</b>

L'évolution des impôts différés à fin décembre 2015 est détaillée ci-dessous :

En millions d'euros*	31 déc. 2014	Résultat	Autres éléments du résultat global	Autres	Ecart de conversion	31 déc. 2015
Provisions pour avantages du personnel	25,9	(2,9)	(1,8)		1,5	22,7
Amortissement des immobilisations	(38,3)	(1,3)		0,1	(3,3)	(42,8)
Provisions réglementées	(1,9)	0,5		(0,1)		(1,5)
Incidence des déficits	25,9	3,3			0,3	29,5
Pertes de valeur	(0,4)	(0,2)		(0,1)		(0,7)
Autres	5,9	(5,0)	(0,1)	(0,6)	(0,5)	(0,3)
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS AU BILAN – POSITION NETTE</b>	<b>17,1</b>	<b>(5,6)</b>	<b>(1,9)</b>	<b>(0,7)</b>	<b>(2,0)</b>	<b>6,9</b>

Les impôts différés actifs ont été reconnus compte tenu de leur recouvrabilité ; les principaux pays concernés sont la France et l'Allemagne.

Compte-tenu des perspectives à court-terme sur certains marchés et géographies et, en cohérence avec les règles fiscales locales et

/ou les pratiques de marché, certains déficits n'ont pas fait l'objet d'une activation d'impôts différés. Ces déficits sont principalement localisés en France pour 59,9 millions d'euros, en Chine pour 29 millions d'euros et au Brésil pour 5 millions d'euros.

## Note n° 23 Résultat par action

Le calcul des résultats de base et dilué par action est présenté ci-dessous :

Activités poursuivies et activités cédées	31 déc. 2015	31 déc. 2014 retraité
Numérateur Résultat net pour le calcul du résultat de base par action (résultat net de l'exercice en millions d'euros)	1,3	2,1
Dénominateur Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat de base par action	20 529 504	20 519 809
Effets des actions ordinaires dilutives : - options non exercées	768 215	757 273
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	21 297 719	21 277 082
Résultat de base par action (euros)	0,07	0,10
Résultat dilué par action (euros)	0,06	0,10

Activités poursuivies	31 déc. 2015	31 déc. 2014 retraité
Numérateur Résultat net pour le calcul du résultat de base par action (résultat net de l'exercice en millions d'euros)	5,0	1,9
Dénominateur Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat de base par action	20 529 504	20 519 809
Effets des actions ordinaires dilutives : - options non exercées	768 215	757 273
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	21 297 719	21 277 082
Résultat de base par action (euros)	0,24	0,09
Résultat dilué par action (euros)	0,24	0,08

En retraitant le résultat net :

- des dépréciations de *goodwill*, d'actifs et d'impôts, du résultat des activités destinées à être cédées et des charges du plan Transform en 2015,
- des charges du plan Transform et du litige Deutsche Bahn en 2014,

le résultat par action 2015 et 2014 s'élèverait à :

Activités poursuivies et activités cédées	31 déc. 2015	31 déc. 2014 retraité
Résultat de base par action (euros)	1,32	1,44
Résultat dilué par action (euros)	1,27	1,39

Activités poursuivies		
Résultat de base par action (euros)	1,32	1,43
Résultat dilué par action (euros)	1,27	1,38

## Note n° 24 Dividendes

L'Assemblée générale des actionnaires du 19 mai 2015 a décidé la distribution d'un dividende de 0,5 euro par action au titre de l'exercice 2014. En juillet 2015, le Groupe a procédé au versement en espèce de 10,3 millions d'euros au titre du dividende.

Au titre de l'exercice 2015, le dividende proposé s'élève à 0,50 euro par action, soit un montant global de 10,3 millions d'euros.

## Note n° 25 Contrats de location

### 1 - Contrats de location – financement

#### Valeur nette comptable par catégorie d'actifs

(En millions d'euros)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Constructions	0	0

### 2 - Contrats de location simple en tant que preneur

#### Échéancier des paiements minimaux

(En millions d'euros)	Total au 31 déc. 2015	< à 1 an	> à 1 an	dont à 5 ans ou plus
Paiements minimaux	37,4	7,1	30,3	9,7

Les paiements minimaux représentent le montant des loyers immobiliers futurs certains jusqu'à l'échéance des baux avant éventuels renouvellements. Les contrats de baux ne contiennent pas de clause relative à des restrictions d'endettement ou de paiement de dividendes.

La diminution des paiements minimaux par rapport au 31 Décembre 2014 (40,3 millions d'euros) s'explique essentiellement par la réorganisation industrielle issue du plan Transform.

## Note n° 26 Information relative aux parties liées

Mersen est une société holding qui a pour vocation la gestion des titres de participation, l'activité de financement du Groupe et la facturation de prestations liées aux immobilisations incorporelles et corporelles détenues par Mersen.

La société Mersen fait partie du groupe Mersen qui comprend 93 sociétés consolidées et non consolidées, réparties dans 33 pays.

Les transactions entre les sociétés consolidées du Groupe sont éliminées.

### 1 - Relations avec les sociétés non-consolidées

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe avec les sociétés non consolidées s'élève à 4,5 millions d'euros en 2015 (3,4 millions d'euros en 2014).

Au 31 décembre 2015, les management fees et les frais administratifs facturés aux sociétés non consolidées par le Groupe (et venant en diminution des frais administratifs centraux) sont inférieurs à 0,1 million d'euros (identique à 2014).

Au 31 décembre 2015, les créances d'exploitation du Groupe sur les filiales non consolidées s'élèvent à 1,4 millions d'euros et les passifs d'exploitation s'élèvent à 0,2 million d'euros.

Au 31 décembre 2015, les prêts en compte-courant consentis aux sociétés non consolidées par Mersen sont de 0,1 million d'euros (non matériels en 2014).

## 2 - Rémunérations versées aux principaux dirigeants (Directoire y compris Président du Directoire)

(En millions d'euros)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Salaires, bonus, avantages en nature <sup>(2)</sup>	1,7	1,7
Charges comptabilisées du régime de retraite sur-complémentaire <sup>(1)</sup>	0,2	0,2
Autres avantages à long terme		
<b>TOTAL</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>

(1) Le Président du Directoire bénéficie dans son contrat d'un régime de retraite sur complémentaire défini comme suit : sous condition de présence dans le Groupe au jour du départ à la retraite, le régime garantit un sur complément de retraite plafonné en fonction de l'ancienneté de 10 % à 20 % de la rémunération de référence (salaire de base des 3 dernières années plus rémunération variable fixée forfaitairement à 50 % du bonus maximum). L'engagement actuariel a été évalué au 31 décembre 2015 à 3,5 millions d'euros (3 millions d'euros au 31 décembre 2014).

(2) Rémunération excluant l'indemnité conventionnelle de rupture de contrat de travail de Marc Vinet de 316 K€ en 2014.

Les membres du Directoire ne bénéficient d'aucun autre avantage à long terme.

Le Président du Directoire du Groupe bénéficie, en cas de révocation de son mandat, d'une indemnité forfaitaire au maximum égale à 0,5 fois la rémunération totale brute qui lui aura été versée au titre des trente-six mois précédant la rupture, sous réserve de la réalisation de critères de performance. Il bénéficie également d'une indemnité mensuelle de non-concurrence égale à 50 % de sa dernière rémunération mensuelle fixe brute payable sur 12 mois.

Par ailleurs, ont été attribués aux 4 membres du Directoire (y compris Président du Directoire) les « Paiements fondés sur des actions » suivants :

- Stock-options : 177 096 options de souscription d'actions ont été attribuées au Directoire en 2007, en 2009 et en 2014 :

Plan 2007 tranche 11	
Date du Conseil d'Administration	25 juillet 2007
Nombre total d'actions attribuées	25 171
Prix de souscription	53,10
Point de départ d'exercice des options	juillet 2011
Date d'expiration	juillet 2017

Plan 2009 tranche 12	
Date du Conseil d'Administration	22 janvier 2009
Nombre total d'actions attribuées	67 925
Prix de souscription	17,53
Point de départ d'exercice des options	février 2013
Date d'expiration	février 2019

Plan 2014 tranche 13	
Date du Directoire	21 mai 2014
Nombre total d'actions attribuées	84 000
Prix de souscription	22,69
Point de départ d'exercice des options	mai 2016
Date d'expiration	mai 2021

■ Actions gratuites : tableau de l'historique des attributions au Directoire ci-dessous

	<b>Plan 2011 tranche 6</b>
Date du Directoire	27 mai 2011
Nombre total d'actions attribuées	32 000
Prix de référence à la date d'attribution	35,34
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	27 mai 2015
Date de cessibilité (fin de la période d'indisponibilité)	28 mai 2015

	<b>Plan 2012 tranche 7 (réattribution)</b>
Date du Directoire	27 juin 2012
Nombre total d'actions attribuées	7 500
Prix de référence à la date d'attribution	35,34
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	27 mai 2015
Date de cessibilité (fin de la période d'indisponibilité)	28 mai 2015

Le plan 2011 est soumis à des conditions de performance.

Aucune action gratuite n'a été attribuée au Directoire sur les plans 2008, 2009, 2014 et 2015.

■ Actions gratuites de préférence : tableau de l'historique des attributions au Directoire ci-dessous

	<b>Plan 2015</b>
Date du Directoire	9 juillet 2015
Nombre total d'actions de préférence attribuées	902
Equivalent en nombre d'actions ordinaires après conversion, soumises à l'atteinte de critères de performance	9 020
Equivalent en nombre d'actions ordinaires après conversion	90 200
Prix de référence à la date d'attribution :	
Actions ordinaires soumises à l'atteinte de critères de performance	17,73
Actions ordinaires	4,92
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	9 juillet 2017 (résidents français) <sup>(1)</sup>
Date de cessibilité (fin de la période d'indisponibilité)	9 juillet 2019

(1) Pour les bénéficiaires non-résidents fiscaux français, une période de 2 ans supplémentaires est prévue.

## Note n° 27 Engagements hors bilan

### A - Engagements financiers et passifs

(En millions d'euros)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
<b>Engagements reçus</b>		
Avals et caution	0,0	0,0
Autres engagement reçus	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Engagements donnés</b>		
Dettes et engagements garantis par des sûretés réelles	0,0	0,0
Garanties de marché	21,3	22,0
Garantie de paiement sur acquisition	0,0	0,0
Autres garanties	22,2	20,2
Autres engagements donnés	3,2	2,2
<b>TOTAL</b>	<b>46,7</b>	<b>44,4</b>

Le tableau ci-dessus rassemble les engagements hors bilan du Groupe.

#### Nature

Le poste autres garanties, d'un montant de 22,2 millions d'euros, inclut notamment une garantie de 18 millions d'euros couvrant les utilisations quotidiennes maximales des filiales dans le cadre du cash-pooling européen.

#### Maturité

Les engagements hors bilan d'une échéance supérieure à 1 an s'élèvent à 30,8 millions d'euros. Ils incluent la garantie liée au cash-pooling européen de 18 millions d'euros qui reste en vigueur tant que les accords de cash-pooling existent. Les « garanties de marché » sont généralement inférieures à 1 an, mises à part quelques garanties de marché dont la durée n'excède pas 3 ans.

#### Contrôle

Dans le cadre de l'organisation du contrôle interne du Groupe, les sociétés du Groupe ne sont pas habilitées à réaliser des opérations pouvant donner lieu à des engagements hors bilan sans approbation de la Direction Financière du Groupe et, le cas échéant, du Directoire. Certaines sociétés du Groupe ont toutefois la possibilité d'émettre, sans accord préalable et dans le cadre normal de leur activité, des garanties de marché d'un montant inférieur à 150 000 euros et d'une durée inférieure à 2 ans. Ces garanties sont mentionnées dans les documents remplis par les sociétés dans le cadre de la procédure de consolidation des comptes.

À la connaissance de la Société, il n'a pas été omis d'engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

### B – clause de réserve de propriété

Néant

## Note n° 28 Événements postérieurs à la clôture

Néant

## Note n° 29 Arrêté des comptes

Les états financiers consolidés du Groupe établis à la date du 31 décembre 2015 ont été arrêtés par le Directoire dans sa séance du 8 mars 2016.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Mersen S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## → Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## → Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2015 ont été réalisées dans un contexte décrit dans la note 2-V de l'annexe des états financiers (paragraphe « Utilisation d'estimations »), caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

## Evaluation des actifs corporels et incorporels

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des autres actifs corporels et incorporels, selon les modalités décrites dans les notes 2.F.1 et 2.I aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 6 et 7 aux états financiers donnent une information appropriée.

## Avantages du personnel

La note 2.O précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 14 aux états financiers fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## → Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 8 mars 2016

KPMG Audit ID

Philippe Cherqui

*Associé*

Neuilly-sur-Seine, le 8 mars 2016

Deloitte & Associés

Laurent Odobez

*Associé*

# COMPTES ANNUELS

Compte de résultat	186
Bilan	188
Annexe au bilan et au compte de résultat	190
Filiales et participations	207
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	208
Tableau de résultats des cinq derniers exercices	210

7

# COMPTE DE RÉSULTAT

(En milliers d'euros)	2015	2014
<b>PRODUIT D'EXPLOITATION (1)</b>		
Produits des activités courantes		
Produits des activités annexes	1 364	1 896
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL</b>	<b>1 364</b>	<b>1 896</b>
Subventions d'exploitation	0	0
Reprises sur provision d'exploitation	815	5
Transfert de charges d'exploitation	(296)	1 718
Autres produits	8 912	8 380
<b>TOTAL 1</b>	<b>10 795</b>	<b>11 999</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>		
Autres achats	16	15
Charges externes	12 499	13 600
Impôts et taxes	317	367
Salaires et traitements	1 077	1 078
Charges sociales	358	404
Dotation aux amortissements et provisions :		
- sur immobilisations : dotation aux amortissements	15	18
- pour risques et charges : dotation aux provisions	379	1 298
Autres charges	364	364
<b>TOTAL 2</b>	<b>15 025</b>	<b>17 144</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (TOTAL 1 - 2)</b>	<b>(4 230)</b>	<b>(5 145)</b>

(En milliers d'euros)	2015	2014
<b>PRODUITS FINANCIERS (3)</b>		
De participation	40 728	33 133
D'autres créances de l'actif immobilisé	124	115
Autres intérêts et produits assimilés	2 537	3 435
Reprises sur amortissements et provisions	33	710
Différences positives de change	5 356	4 820
<b>TOTAL 3</b>	<b>48 778</b>	<b>42 213</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES (4)</b>		
Dotations aux amortissements et provisions	20 506	1 056
Intérêts et charges assimilées	6 899	6 545
Différences négatives de change	4 662	3 922
<b>TOTAL 4</b>	<b>32 067</b>	<b>11 523</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (3 - 4)</b>	<b>16 711</b>	<b>30 690</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>12 481</b>	<b>25 545</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	176	1 217
Sur opérations de capital	1 270	2 697
Reprises sur provisions et transferts de charges	211	1 503
<b>TOTAL 5</b>	<b>1 657</b>	<b>5 417</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	515	1 643
Sur opérations en capital	1 069	282
Dotations aux amortissements et provisions	426	41
<b>TOTAL 6</b>	<b>2 010</b>	<b>1 966</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (TOTAL 5 - 6)</b>	<b>(353)</b>	<b>3 451</b>
<b>IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES</b>	<b>(2 168)</b>	<b>(1 608)</b>
<b>RÉSULTAT EXERCICE</b>	<b>14 296</b>	<b>30 604</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>61 230</b>	<b>59 629</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>46 934</b>	<b>29 025</b>

# BILAN

## ACTIF

(En milliers d'euros)	31 déc. 2015			31 déc. 2014
	Brut	Amortissement	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets, licences, marques	8 596	8 596	0	0
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>8 596</b>	<b>8 596</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Autres	430	368	62	75
Immobilisations corporelles en cours	39		39	0
Avances et acomptes	32		32	0
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>501</b>	<b>368</b>	<b>133</b>	<b>75</b>
<b>Immobilisations financières<sup>(a)</sup></b>				
Participations	500 956	68 060	432 896	424 360
Créances rattachées à des participations	128 987		128 987	122 441
Autres titres immobilisés	5		5	5
Autres	5 240	681	4 559	3 780
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>635 188</b>	<b>68 741</b>	<b>566 447</b>	<b>550 586</b>
<b>TOTAL A</b>	<b>644 285</b>	<b>77 705</b>	<b>566 580</b>	<b>550 661</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Avances et acomptes versés sur commande<sup>(b)</sup></b>	0		0	0
Créances clients et comptes rattachés <sup>(b)</sup>	1 301		1 301	7 867
Autres <sup>(b)</sup>	51 170	706	50 464	42 491
Valeurs mobilières de placement	985		985	811
Disponibilités	499		499	317
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance <sup>(b)</sup>	548		548	184
<b>TOTAL B</b>	<b>54 503</b>	<b>706</b>	<b>53 797</b>	<b>51 670</b>
Charges à répartir D	804		804	1 165
Écarts de conversion actif E	11 162		11 162	5 071
<b>TOTAL GÉNÉRAL (A+B+C+D+E)</b>	<b>710 754</b>	<b>78 411</b>	<b>632 343</b>	<b>608 567</b>

(a) Dont à moins d'un an : 4 390

(b) Dont à plus d'un an : 5 347

## PASSIF

(En milliers d'euros)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	41 384	41 234
Primes d'émission d'action	211 490	211 192
Primes de fusion	8 252	8 252
Écarts de réévaluation	3 252	3 252
Réserves indisponibles	5 177	3 973
Réserve légale	4 158	4 158
Autres réserves	62 935	43 251
Report à nouveau	35	714
Résultat de l'exercice	14 296	30 604
Provisions réglementées	160	135
<b>TOTAL A</b>	<b>351 139</b>	<b>346 765</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	120	120
Provisions pour charges	3 424	3 672
<b>TOTAL B</b>	<b>3 544</b>	<b>3 792</b>
<b>DETTES <sup>(a)</sup></b>		
Emprunts obligataires	2 329	2 329
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(b)</sup>	30 086	10 227
Emprunts et dettes financières divers	184 985	189 290
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	532	745
Dettes fiscales et sociales	1 974	2 066
Dettes fournisseurs d'immobilisations	19	0
Autres dettes	46 341	47 160
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	0	18
<b>TOTAL C</b>	<b>266 266</b>	<b>251 835</b>
Écarts de conversion passif D	11 394	6 175
<b>TOTAL GÉNÉRAL (A+B+C+D)</b>	<b>632 343</b>	<b>608 567</b>

(a) Dont à plus d'un an : 188 025 moins d'un an : 78 242

(b) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : 29 482

# ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

## SOMMAIRE DES NOTES ANNEXES



<b>Note n°1</b>	<b>RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES</b>	<b>191</b>
<b>Note n°2</b>	<b>ANALYSES ET COMMENTAIRES</b>	<b>193</b>
<b>Note n°3</b>	<b>VALEURS IMMOBILISÉES</b>	<b>194</b>
<b>Note n°4</b>	<b>PROVISIONS</b>	<b>195</b>
<b>Note n°5</b>	<b>ÉCHÉANCE DES CRÉANCES ET DES DETTES</b>	<b>196</b>
<b>Note n°6</b>	<b>ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES</b>	<b>196</b>
<b>Note n°7</b>	<b>ÉCARTS DE RÉÉVALUATION</b>	<b>197</b>
<b>Note n°8</b>	<b>COMPTES DE RATTACHEMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES</b>	<b>197</b>
<b>Note n° 9</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>198</b>
<b>Note n° 10</b>	<b>ENGAGEMENTS</b>	<b>202</b>
<b>Note n° 11</b>	<b>CRÉDIT-BAIL</b>	<b>203</b>
<b>Note n° 12</b>	<b>RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS</b>	<b>203</b>
<b>Note n° 13</b>	<b>EFFECTIF MOYEN</b>	<b>203</b>
<b>Note n° 14</b>	<b>VENTILATION CHARGE D'IMPÔT</b>	<b>203</b>
<b>Note n° 15</b>	<b>INTÉGRATION FISCALE</b>	<b>204</b>
<b>Note n° 16</b>	<b>ÉCARTS DE CONVERSION</b>	<b>204</b>
<b>Note n° 17</b>	<b>ACTIONS PROPRES</b>	<b>204</b>
<b>Note n° 18</b>	<b>INFORMATIONS SUR LE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>205</b>
<b>Note n° 19</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES RISQUES</b>	<b>206</b>
<b>Note n° 20</b>	<b>CONSOLIDATION</b>	<b>206</b>

## Note n°1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la société Mersen SA pour l'exercice 2015 ont été établis conformément aux dispositions de la législation française, notamment du Règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8/09/2014 relatif au plan comptable général.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### A - Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés, pour leur totalité, sur le montant des primes d'émission d'actions.

### B - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'achat ou de production.

Les durées d'amortissement sont déterminées en fonction de leur durée probable d'utilisation.

La différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements économiques est comptabilisée en amortissements dérogatoires et enregistrée en charges exceptionnelles par la contrepartie des provisions réglementées inscrites au passif du bilan.

D'une manière générale, les durées de vie retenues sont les suivantes :

- logiciels et autres immobilisations incorporelles : 5 ans
- installations aménagements des constructions : 10 ans
- matériels de bureau et mobilier : 5 ans et 10 ans

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué afin de comparer la valeur nette comptable de l'actif immobilisé, tant incorporel que corporel, à sa valeur actuelle. Lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur nette comptable à la valeur actuelle. Aucune provision n'a été constatée à ce titre au cours de l'exercice.

### C - Titres de participation, autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par la valeur d'apport ou le coût d'achat. Des dépréciations peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité, cette valeur d'utilité étant notamment déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres, aux perspectives de développement et au chiffre d'affaires réalisé par la filiale. Les perspectives de développement sont appréciées sur la base d'une expérience passée et de divers facteurs. Le contexte actuel de forte dégradation de l'environnement économique et financier rend difficile l'appréhension de telles perspectives. Il est donc possible que les réalisations futures diffèrent des estimations retenues pour l'appréciation de la valorisation du portefeuille de titres.

Les frais d'acquisition de titres de participation et des autres titres immobilisés sont incorporés au coût d'entrée des titres.

Les dotations et reprises sur dépréciations de titres ainsi que les provisions pour risques sur les participations détenues sont enregistrées en éléments financiers. Lorsque les titres sont cédés, les reprises de dépréciations sur ces titres de participation sont comptabilisées en éléments exceptionnels afin de ne pas déséquilibrer le résultat financier et le résultat exceptionnel.

### D - Actif circulant - créances

Les créances douteuses font l'objet de dépréciation en fonction de la perte probable.

### E - Opérations en devises

À la clôture de l'exercice, les créances et les dettes en devises sont valorisées au cours officiel du 31 décembre. La contrepartie de l'ajustement qui en résulte, est enregistrée dans un compte d'écart de conversion d'actif ou de passif.

Les profits de change latents n'interviennent pas dans la formation du résultat. Toutefois, une provision est constituée pour faire face aux risques représentés par les pertes de change latentes non couvertes sur ces devises.

### F - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées de manière à couvrir les litiges, contentieux, engagements de garantie et risques, liés au cours normal des opérations de la Société, susceptibles d'entraîner une sortie probable de ressources.

Ainsi des provisions ont été constituées pour tous les risques significatifs que la situation ou les événements connus au 31 décembre 2015 rendaient probables.

### G - Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les frais d'émission d'emprunt sont répartis sur la durée de vie moyenne estimée de l'emprunt.

### H - Engagements de retraites et indemnités de départ

Les engagements de retraite complémentaire résultant de régimes « fermés » à prestations définies au profit d'une partie du personnel font l'objet de la comptabilisation d'une provision. Les engagements relatifs au personnel encore actif sont enregistrés en provision pour risques et charges. Ceux relatifs au personnel retraité sont portés à un compte de charge à payer.

L'engagement de retraite complémentaire spécifique aux dirigeants du Groupe fait l'objet d'une provision pour charges destinée à couvrir cet engagement de la Société.

Les indemnités de départ en retraite et les primes de médailles du travail des salariés, résultant de l'application des conventions collectives, sont constatées sous forme de provisions pour risques et charges.

Les engagements de départ en retraite et de médailles du travail sont calculés annuellement par des actuaires indépendants conformément aux dispositions de la convention collective des industries chimiques et à la recommandation du CNC du 1<sup>er</sup> avril 2003. La méthode utilisée est celle des unités de crédit projetées : elle prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié. L'obligation est partiellement financée au travers d'un versement externe dans le cadre d'une assurance vie collective dont l'actif est évalué à la juste valeur.

Les engagements de départ en retraite sont comptabilisés selon la méthode du corridor.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- les rémunérations futures sont calculées à partir des rémunérations actuelles en intégrant une réévaluation annuelle au titre de l'inflation de 2,00 % et des augmentations individuelles additionnelles en fonction de l'âge ;
- les variations des hypothèses actuarielles ne sont prises en compte qu'au-delà du corridor et amorties sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres bénéficiant du régime ;
- actualisation au taux de 1,65 % ;
- taux de charges moyen de 40 % à 45 % ;
- taux de rotation du personnel déterminé par tranches d'âges ;
- taux de rendement des actifs : 1,65 % ;
- table de mortalité utilisée : TGHF05.

## I - Rachat d'actions

Les actions propres rachetées par Mersen dans le cadre du contrat de liquidité souscrit auprès d'un établissement financier figurent, conformément à la réglementation française, en autres titres immobilisés.

Une dépréciation des titres est constatée lorsque la valeur d'acquisition des titres est supérieure au cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice.

Les éventuels titres rachetés pour être à terme annulés sont eux aussi comptabilisés en autres titres immobilisés pour leurs valeurs d'achat.

Lors de la cession des titres rachetés dans le cadre du contrat de liquidité, la perte ou le profit est porté en résultat exceptionnel.

Des actions propres peuvent être également rachetées par la Société sur le marché pour être attribuées à certains salariés et conformément à la réglementation française, sont portées en valeurs mobilières de placement pour leurs valeurs d'achat.

## J - Résultat exceptionnel

La Société retient la conception du plan comptable général. Le résultat exceptionnel regroupe donc les opérations dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise. Ainsi les valeurs comptables et produits de cession d'éléments d'actifs immobilisés, les amortissements dérogatoires et exceptionnels sur immobilisations, les indemnités non récurrentes, les amendes et pénalités, ainsi que les charges connexes à ces éléments non courants sont regroupées dans le résultat exceptionnel.

## K - Options de souscriptions d'actions et attributions gratuites d'actions

La Société a mis en place, pour certains de ses salariés, des plans d'options de souscription d'actions ou d'attributions gratuites d'actions.

Lors de la levée d'option de souscription d'actions par les bénéficiaires, des actions nouvelles sont émises et suivent le traitement d'une augmentation de capital classique. La prime d'émission est égale à la différence entre le prix de souscription payé par le salarié et le montant de l'augmentation du poste capital.

Lors de l'attribution des actions gratuites aux bénéficiaires, des actions nouvelles peuvent être créées et suivent le traitement d'une augmentation de capital par incorporation de réserves. Le montant du nominal de l'action est porté en augmentation du poste capital et le surplus en réserve indisponible.

Des actions propres peuvent être également rachetées par la Société sur le marché. Dans ce cas une provision pour charge est constatée lorsque la sortie de ressource est probable pour la Société et égale à la perte attendue lors de la remise des titres aux salariés concernés par le plan.

## Note n°2 Analyses et commentaires

### Compte de résultat

#### Chiffre d'Affaires et autres produits

Les produits des activités annexes (1 364 milliers d'euros) concernent, pour l'essentiel, la facturation de prestations en France et à l'étranger. Les autres produits (8 912 milliers d'euros) sont relatifs principalement à la redevance de marque et d'incorporels.

#### Résultat d'exploitation

La perte d'exploitation s'inscrit à 4 230 milliers d'euros et elle correspond aux frais de fonctionnement de la holding et aux coûts de la marque et d'incorporels.

### Bilan

En complément des notes figurant ci-après, les commentaires suivants sont apportés :

#### Immobilisations financières

L'augmentation en valeur nette de 15 861 milliers d'euros résulte principalement d'augmentation de capital de certaines filiales pour 28 600 milliers d'euros compensées partiellement par des dépréciations de titres de participation pour 20 064 milliers d'euros.

#### Résultat financier

Le résultat financier positif de 16 711 milliers d'euros a fortement chuté par rapport à celui de l'exercice précédent de 30 690 milliers d'euros. Il s'explique essentiellement par des dépréciations significatives de titres de participation de filiales.

#### Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est négatif de 353 milliers d'euros.

#### Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices 2015 est un produit de 2 168 milliers d'euros qui résulte de l'intégration fiscale de la société Mersen et de ses filiales françaises.

#### Endettement

L'endettement net total de la Société au 31 décembre 2015 est resté stable par rapport à 2014.

(En milliers d'euros)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Concours bancaires courants	29 482	9 857
Emprunt obligataire	2 329	2 329
Emprunts & Dettes diverses	184 578	188 867
Autres Dettes <sup>(a)</sup>	45 768	46 019
<b>Endettement total</b>	<b>262 157</b>	<b>247 072</b>
Disponibilités	(1 484)	(1 128)
Autres créances <sup>(b)</sup>	(42 479)	(35 708)
<b>Placements et Disponibilités</b>	<b>(43 963)</b>	<b>(36 836)</b>
<b>Prêts aux filiales</b>	<b>(128 706)</b>	<b>(121 995)</b>
<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>(4 542)</b>	<b>(3 745)</b>
Endettement net	84 946	84 496
dont : - plus d'un an	57 671	64 176
- moins d'un an	27 275	20 320

(a) Comptes-courants financiers créditeurs comptabilisés en « Autres dettes ».

(b) Comptes-courants financiers débiteurs comptabilisés en « Autres créances ».

## Note n°3 Valeurs immobilisées

(En milliers d'euros)	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS & PROVISIONS			
	Valeur brute au début de l'exercice	Augmen- tations	Diminu- tions	Valeur brute à la fin de l'exercice	Cumulés au début de l'exercice	Augmen- tations	Diminu- tions	Cumulés à la fin de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>								
Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits	8 596	0	0	8 596	8 596	0	0	8 596
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL 1</b>	<b>8 596</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 596</b>	<b>8 596</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 596</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>								
Constructions, Installations techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	428	2	0	430	353	15	0	368
Immobilisations en cours	0	41	2	39	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	32	0	32	0	0	0	0
<b>TOTAL 2</b>	<b>428</b>	<b>75</b>	<b>2</b>	<b>501</b>	<b>353</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>368</b>
<b>Immobilisations financières</b>								
Participations	472 356	28 600	0	500 956	47 996	20 064	0	68 060
Créances rattachées à des participations	122 441	41 389	34 843	128 987	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	5	0	0	5	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	4 413	5 407	4 580	5 240	633	81	33	681
<b>TOTAL 3</b>	<b>599 215</b>	<b>75 396</b>	<b>39 423</b>	<b>635 188</b>	<b>48 629</b>	<b>20 145</b>	<b>33</b>	<b>68 741</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>608 239</b>	<b>75 471</b>	<b>39 425</b>	<b>644 285</b>	<b>57 578</b>	<b>20 160</b>	<b>33</b>	<b>77 705</b>

## Note n°4 Provisions

(En milliers d'euros)	Montant début d'exercice	Dotations	Reprises provision utilisée	Reprises provision non utilisée	Montant fin exercice
<b>Provisions réglementées</b>					
Amortissements dérogatoires	134	26	0	0	160
<b>TOTAL 1</b>	<b>134</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>160</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>					
Indemnités départ retraite	97	0	0	1	96
Médailles du travail	8	0	3	0	5
Retraites dirigeants	1 255	379	0	0	1 634
Charge honoraires	1 000	0	211	0	789
Risque garantie passif	500	0	0	0	500
Titres Mersen pour AGA	811	0	811	0	0
Risque société CL PI	26	0	0	0	26
Risque société Mersen RUS	94	0	0	0	94
<b>TOTAL 2</b>	<b>3 791</b>	<b>379</b>	<b>1 025</b>	<b>14</b>	<b>3 144</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>					
Titres de participation Mersen China Holding	8 000	10 000	0	0	18 000
Titres de participation Mersen France SB	0	5 000	0	0	5 000
Titres de participation Mersen Deutschland Holding KG	9 724	5 064	0	0	14 788
Autres titres de participation	30 271	0	0	0	30 271
Titres auto-détenus	33	81	33	0	81
Créances obligataires	600	0	0	0	600
<b>TOTAL 3</b>	<b>48 628</b>	<b>20 145</b>	<b>33</b>	<b>0</b>	<b>68 740</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>52 553</b>	<b>20 550</b>	<b>1 058</b>	<b>1</b>	<b>72 044</b>

## Note n°5 Échéance des créances et des dettes

(En milliers d'euros) Créances	Montant brut au bilan	À un an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations	128 987	281	128 706
Autres immobilisations financières	5 240	4 110	1 130
Clients et comptes rattachés	1 301	1 301	0
Autres créances	51 170	45 823	5 347
Charges constatées d'avance	548	548	0
<b>TOTAL</b>	<b>187 246</b>	<b>52 063</b>	<b>135 183</b>

(En milliers d'euros) Dettes	Montant brut au bilan	À un an au plus	À plus d'un an	À plus de 5 ans
Emprunt obligataire	2 329	0	0	2 329
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	30 086	30 086	0	0
Emprunts et dettes financières divers	184 985	407	138 652	45 926
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	532	532	0	0
Dettes fiscales et sociales	1 974	856	396	722
Dettes fournisseurs immobilisations	19	19	0	0
Autres dettes	46 341	46 341	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>266 266</b>	<b>78 241</b>	<b>139 048</b>	<b>48 977</b>

## Note n°6 Éléments concernant les entreprises liées

Les montants portés dans les colonnes ci-dessous sont extraits des postes du bilan et du compte de résultat mentionnés dans la colonne de gauche.

(En milliers d'euros) Poste du bilan ou du compte de résultat	Montant concernant des sociétés liées détenues à 50 % au moins	Montant concernant des participations (- de 50 %)
Créances rattachées à des participations	128 987	0
Clients et comptes rattachés	1 301	0
Autres créances	42 663	61
Disponibilités	427	0
Fournisseurs et comptes rattachés	220	0
Autres dettes	46 016	0
Charges financières	20 385	0
Produits financiers	43 178	8

## Note n°7 Écarts de réévaluation

(En milliers d'euros)

### Réserves de réévaluation

Au début de l'exercice	3 252
Reprise de l'exercice	0
À la fin de l'exercice	3 252

## Note n°8 Comptes de rattachement des produits et des charges

(En milliers d'euros)

### 1. Montant des produits à recevoir inclus dans les postes du bilan ci-dessous

Créances rattachées à des participations	280
Autres immobilisations financières	16
Autres créances	245
Dettes fournisseurs immobilisations	9
Disponibilités	426
<b>TOTAL</b>	<b>976</b>

### 2. Montant des charges à payer inclus dans les postes du bilan ci-dessous

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	604
Emprunts et dettes financières divers	407
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	269
Dettes fiscales et sociales	1 868
Autres dettes	324
<b>TOTAL</b>	<b>3 472</b>

### 3. Montant des charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Éléments d'exploitation	548	0
Éléments financiers	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>548</b>	<b>0</b>

### 4. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Frais d'émission emprunt au 01/01/2015	1 165
Dotations aux amortissements 2015 des frais d'émission d'emprunt	(361)
<b>TOTAL</b>	<b>804</b>

## Note n° 9 Capital

### Capital

Le capital est composé de 20 692 054 actions de 2 euros de nominal, entièrement libérées.

En 2015, 19 138 actions proviennent de l'exercice de stocks options attribuées à certains salariés, 55 200 actions proviennent d'attributions gratuites d'actions. Il est à noter que 902 actions de préférence gratuites ont été également émises. Celles-ci donneront droit, après conversion, au maximum à 99 220 actions ordinaires émises ou à émettre de la Société.

La Société a finalisé en novembre 2007 l'émission d'un emprunt obligataire de 40 millions d'euros constitué de 1 000 obligations à bons de souscription et/ou d'acquisitions d'actions remboursables (OBSAAR) d'une valeur nominale unitaire de 40 000 euros. A chaque obligation sont attachés 114 BSAAR, soit un total de 114 000 BSAAR vendus à des dirigeants du Groupe, ce qui pourrait représenter à terme la création d'un maximum de 123 120 actions (du fait du changement de la parité d'exercice liée aux augmentations de capital réalisées en 2009), soit environ 0,63 % du capital et des droits de votes de la Société. La cession des bons aux dirigeants du Groupe a permis une réduction sensible du taux d'intérêt de l'emprunt obligataire.

Le 21 mai 2010 une offre publique d'échange simplifiée visant les BSAR émis en 2007 a été effectuée. Les BSAR 2007 pouvaient être apportés en échange de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables à émettre (BSAR 2010).

Les porteurs de BSAR 2007 avaient la possibilité, de manière alternative, d'apporter leur BSAR 2007 selon les termes suivants :

- Branche échange : cinq BSAR 2007 contre deux BSAR 2010 ;
- Branche Mixte : un BSAR 2007 complété d'une soulte en numéraire de 1,50 € contre un BSAR 2010.

Lors de sa séance du 15 juillet 2010 le Directoire a pu constater sur la base des résultats de cette offre que le nombre définitifs de BSAR 2007 apportés était de 113 771. Ces BSAR ont été de plein droit annulés. Compte tenu de ces résultats et des choix des porteurs de BSAR 2007, le Directoire a décidé, lors de cette même séance d'émettre 103 331 BSAR 2010. Leur maturité est au 16 juillet 2017.

### Options de souscriptions d'actions et attributions d'actions gratuites

Le Directoire a décidé après approbation du Conseil de Surveillance d'offrir régulièrement à des cadres du Groupe la possibilité de souscrire à des options de souscriptions d'actions, sous condition d'atteinte d'objectifs spécifiques de résultats ou à des actions gratuites sous condition de rester dans le Groupe pendant un certain délai.

Trois plans de stock-options ont été attribués le 25 juillet 2007, le 11 février 2009, et le 21 mai 2014. Les catégories de personnel bénéficiaires de ces options sont, lors de chaque utilisation de l'autorisation, déterminées par le Directoire.

Cinq plans d'actions gratuites ont été attribués, le 27 mai 2011, le 27 juin 2012, le 21 mai 2014 et le 9 juillet 2015.

Un plan d'actions de préférence gratuites a été attribué le 9 juillet 2015.

Les plans d'attributions d'actions gratuites ainsi que l'exercice des plans de stocks options s'effectuent majoritairement par l'émission d'actions nouvelles. De ce fait aucune charge ni passif ne sont comptabilisés au cours de l'existence de ces plans.

Lorsque les titres sont rachetés sur le marché, une provision pour charge est constatée lorsque la sortie de ressources au profit du salarié est probable, pour le montant correspondant à la perte attendue pour la Société.

Les caractéristiques des plans de stock-options sont les suivantes :

Caractéristiques/Hypothèses	Plan 2007 Stock-options	Plan 2009 Stock-options	Plan 2014 Stock-options
Date d'attribution	25/07/2007	11/02/2009	21/05/2014
Date de disponibilité	25/07/2011	11/02/2013	21/05/2016
Date d'expiration	25/07/2017	11/02/2019	21/05/2021
Prix d'exercice ajusté (en euros)	53,10	17,53	22,69
Cours de l'action à la date d'attribution ajusté (en euros)	52,35	17,95	21,30
Durée de vie estimée (en nombre d'années)	5,5	8	4,5
Volatilité	30,9 %	38,1 %	31,0 %
Dividende par action (% de la valeur de l'action)	1,9	2,5	3,0
Taux sans risque	4,44 %	3,26 %	0,64 %
Période d'exercice (en nombre d'années)	4	4	5
Durée de blocage (en nombre d'années)	0	0	2
Nombre d'options/actions attribuées ajusté	177 876	366 582	150 000
Taux d'annulation annuel estimé fin 2004			
Taux d'annulation annuel estimé fin 2005			
Taux d'annulation annuel estimé fin 2006			
Taux d'annulation annuel estimé fin 2007	Fin du plan		
Taux d'annulation annuel estimé fin 2008	Fin du plan		
Taux d'annulation annuel estimé fin 2009	Fin du plan	7,0 %	
Taux d'annulation annuel estimé fin 2010	Fin du plan	7,0 %	
Taux d'annulation annuel estimé fin 2011	Fin du plan	7,0 %	
Taux d'annulation annuel estimé fin 2012	Fin du plan	7,0 %	
Taux d'annulation annuel estimé fin 2013	Fin du plan	Fin du plan	
Taux d'annulation annuel estimé fin 2014	Fin du plan	Fin du plan	5,0 %
Taux d'annulation annuel estimé fin 2015	Fin du plan	Fin du plan	5,0 %
% d'actions/options acquises suite à l'atteinte de la condition de performance <sup>(a)</sup>	60	100	100
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2005			
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2006			
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2007	155 321		
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2008	155 321		
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2009	167 442	274 222	
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2010	172 892	314 391	
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2011	104 616	338 055	
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2012	104 616	361 191	
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2013	104 616	361 191	
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2014	104 616	361 191	142 505
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2015	86 342	361 191	129 375
Valorisation des options/actions (en euros)	15,58	6,11	3,68
Valorisation en % du cours à l'attribution	29,8 %	34,1 %	17,3 %

(a) La condition de performance définitive atteinte sur le plan de stock-option 2007 a finalement été de 60 % au lieu des 100 % attendus précédemment et pour les plans de stock-option 2009 et 2014 celle-ci est de 100 %

Les caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites sont les suivantes :

Caractéristiques/Hypothèses	Plan 2011 Actions gratuites	Plan 2011 Actions gratuites	Plan 2012 Actions gratuites
Date d'attribution	27/05/2011	27/05/2011	27/06/2012
Date de disponibilité	27/05/2015	27/05/2015	27/06/2016
Date d'expiration*	27/05/2015	27/05/2015	27/06/2016
Prix d'exercice ajusté (en euros)	0,00	0,00	0,00
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	39,06	39,06	18,22
Durée de vie estimée (en nombre d'années)	4	4	4
Volatilité	35,2 %	35,2 %	36,5 %
Dividende par action (% de la valeur de l'action)	2,5	2,5	3,0
Taux sans risque	n/a	n/a	n/a
Période d'exercice (en nombre d'années)	4	4	4
Durée de blocage (en nombre d'années)	0	0	0
Nombre d'options/actions attribuées	140 000	60 000	20 000
Taux d'annulation annuel estimé fin 2011	5,0 %	5,0 %	N/A
Taux d'annulation annuel estimé fin 2012	5,0 %	5,0 %	5,0 %
Taux d'annulation annuel estimé fin 2013	5,0 %	5,0 %	5,0 %
Taux d'annulation annuel estimé fin 2014	5,0 %	5,0 %	5,0 %
% d'actions/options acquises suite à l'atteinte de la condition de performance	39	n/a	39
Estimation du nombre d'options/actions acquises en 2011	100 779	49 382	N/A
Estimation du nombre d'options/actions acquises en 2012	106 095	51 986	16 724
Estimation du nombre d'options/actions acquises en 2013	36 220	52 115	6 161
Estimation du nombre d'options/actions acquises en 2014	42 482	54 856	7 226
Estimation du nombre d'options/actions acquises en 2015	43 368	55 800	7 606
Valorisation des options/actions (en euros)	35,34	35,34	16,16
Valorisation en % du cours à l'attribution	90,5 %	90,5 %	88,7 %

\* Expiration de la date d'incessibilité.

Caractéristiques/Hypothèses	Plan 2014 Actions gratuites	Plan 2015 Actions gratuites
Date d'attribution	21/05/2014	9/07/2015
Date de disponibilité	21/05/2016-	9/07/2017-
	21/05/2018	9/07/2019
Date d'expiration*	22/05/2018	10/07/2019
Prix d'exercice ajusté (en euros)	0,00	0,00
Cours de l'action à la date d'attribution ajusté (en euros)	21,30	20,89
Durée de vie estimée (en nombre d'années)	4	4
Volatilité	31,0 %	25,9 %
Dividende par action (% de la valeur de l'action)	3,0	3,0
Taux sans risque	n/a	n/a
Période d'exercice (en nombre d'années)	2 - 4	2 - 4
Durée de blocage (en nombre d'années)	2 - 0	2 - 0
Nombre d'options/actions attribuées	50 000	65 000
Taux d'annulation annuel estimé fin 2014	5,0 %	n/a
Taux d'annulation annuel estimé fin 2015	5,0 %	5,0 %
% d'actions/options acquises suite à l'atteinte de la condition de performance <sup>(a)</sup>	100	100
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2014	44 876	n/a
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2015	44 260	56 769
Valorisation des options/actions (en euros)	19,08 - 18,89	18,71 - 18,53
Valorisation en % du cours à l'attribution	89,6 % - 88,7 %	89,6 % - 88,7 %

\* Expiration de la date d'incessibilité.

(a) La condition de performance provisoire retenue sur les plans d'attribution gratuite d'actions 2014 et 2015 est de 100 %.

Caractéristiques/Hypothèses	Plan 2015 Actions gratuites De préférence
Date d'attribution	9/07/2015
Date de disponibilité	9/07/2017 – 9/07/2019
Date d'expiration*	10/07/2019
Prix d'exercice ajusté (en euros)	0,00
Cours de l'action à la date d'attribution ajusté (en euros)	20,89
Durée de vie estimée (en nombre d'année)	4
Volatilité	25,9 %
Dividende par action (% de la valeur de l'action)	3,0
Taux sans risque	n/a
Période d'exercice (en nombre d'années)	2-4
Durée de blocage (en nombre d'années)	2-0
Nombre d'actions de préférence attribuées ajusté	902
Nombre d'actions ordinaires attribuées ajusté	99 220
Taux d'annulation annuel estimé fin 2015	5,0 %
% d'actions/options acquises suite à l'atteinte de la condition de performance <sup>(a)</sup>	100
Estimation du nombre d'actions ordinaires finalement acquises en 2015	87 933
Valorisation des actions ordinaires garanties (en euros)	17,73 - 18,53
Valorisation des actions ordinaires non garanties (en euros) <sup>(b)</sup>	4,92 - 5,14
Valorisation en % du cours à l'attribution des actions ordinaires garanties	84,9 % - 88,7 %
Valorisation en % du cours à l'attribution des actions ordinaires non garanties	23,6 % - 24,6 %

(a) La condition de performance provisoire retenue sur le plan d'attribution gratuite d'actions de préférence 2015 est de 100 %.

(b) Les actions non garanties sont soumises aux conditions de performance

## Variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	
<b>Montant au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	<b>346 765</b>
Résultat de l'exercice	14 296
Variation des provisions réglementées	25
Augmentations de capital	336
Distribution de dividendes	(10 283)
<b>Montant au 31 décembre 2015</b>	<b>351 139</b>

## Note n° 10 Engagements

### Engagements hors bilan

<i>(En milliers d'euros)</i>	
<b>Engagements donnés</b>	
Garantie <i>cash-pooling</i> euro	18 000
Garantie Crédit Syndiqué et bilatéraux sociétés chinoises	58 544
Contre garantie Mersen Deutschland Holding sur cautions	3 000
Contre garantie Mersen USA BN sur cautions	9 000
Caution à la société Ganton en faveur de notre filiale Mersen USA Newburyport	2 296
Caution contrat Sabic en faveur de Mersen USA Bn corp.	1 883
Garantie location bâtiment Mersen Hittisau	4 948
Baux pour locations immeubles Mersen SA	4 662
Cautions et garanties diverses	1 873
<b>TOTAL</b>	<b>104 206</b>
<b>Engagements reçus</b>	
	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>104 206</b>

### Autres engagements réciproques

<i>(En milliers d'euros)</i>	
<b>Engagements donnés réciproques</b>	
Couvertures de change	17 912
Couvertures de matières premières	239
<b>TOTAL</b>	<b>18 151</b>
<b>Engagements reçus réciproques</b>	
Couvertures de change	20 242
Couvertures de matières premières	239
<b>TOTAL</b>	<b>20 481</b>

### Avantages du personnel

#### **Provisions au titre des indemnités de départs en retraites, médailles du travail et régimes de retraites complémentaires à prestations définies**

<i>(En milliers d'euros)</i>	
Valeur actualisée des obligations des régimes au 31/12/2014	4 923
Valeur mathématique des actifs de régimes	(128)
Ecart actuariels non comptabilisés	(1 843)
<b>TOTAL</b>	<b>2 952</b>

### Autres engagements sur instruments financiers

<i>(En milliers d'euros)</i>	
<b>Juste valeur des instruments financiers au 31 décembre 2014</b>	
Swaps de taux	(157)
<b>TOTAL</b>	<b>(157)</b>

## Note n° 11 Crédit-bail

La Société ne dispose d'aucun crédit-bail en cours au 31 décembre 2015.

## Note n° 12 Rémunérations des Dirigeants

La rémunération des organes de direction et de surveillance versée directement par la Société ou de manière indirecte par certaines de ses filiales au titre de l'exercice 2015 est de 2 044 milliers d'euros.

L'engagement net de retraite supplémentaire des dirigeants s'élève à 3 467 milliers d'euros.

## Note n° 13 Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	3	0
Agents de maîtrise et techniciens	2	0
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>0</b>

## Note n° 14 Ventilation charge d'impôt

(En milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt dû
Courant	12 481	0
Exceptionnel	(353)	0
Produit d'impôt reçu des filiales fiscalement intégrées		2 168

### Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

(En milliers d'euros)	Début exercice	Variation exercice	Fin exercice
Amortissements dérogatoires	(1)	0	(1)
Provision pour retraites GPC	855	110	965
Provision rentes bénévoles	256	(4)	252
Provision pour retraites dirigeants	1 255	379	1 634
Indemnités de départ en retraite	98	(2)	96
Charge à payer contribution sociale solidarité	19	(19)	0
Congés payés	16	1	17
Honoraires class action	789	(211)	789
Dépréciation prêt obligataire	600	0	600
Assiette de la dette ou du crédit futur(e) d'impôt (éléments significatifs)	4 098	254	4 352
Déficit groupe fiscal français	95 037	10 774	105 811
Total	99 135	11 028	110 163
Taux d'impôt futur retenu CT	38,00 %		34,43 %
Taux d'impôt futur retenu LT	34,43 %		34,43 %
Montant créance future d'impôt	34 132		37 929

## Note n° 15 Intégration fiscale

La Société Mersen a constitué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 un groupe fiscal au sens des articles 223 A et suivants du Code général des impôts. Ce groupe fiscal intègre, principalement, les sociétés Mersen France SB, Mersen France La Mure, Mersen France Gennevilliers, Mersen France Amiens, Mersen France PY, Mersen Corporate Services.

Le calcul de la charge d'impôt pour chaque filiale est établi chaque année comme si la société n'était pas membre du groupe fiscal. Cette charge d'impôt tient donc compte des déficits réalisés par la filiale durant la période d'appartenance au groupe fiscal qu'elle peut imputer selon les modalités du droit commun.

Aucune provision pour reversement d'impôt à une filiale déficitaire n'a été constituée eu égard à la situation actuelle de chacune des filiales. Par ailleurs, en cas de sortie du Groupe d'une filiale déficitaire, aucune indemnisation n'est prévue.

Le produit d'impôt apparaissant dans la Société mère correspond principalement aux paiements d'impôt des filiales bénéficiaires minoré de la dette d'impôt dû par le groupe fiscal à l'État.

La filiale est solidaire du paiement de son impôt au trésor en cas de défaillance de Mersen.

## Note n° 16 Écarts de conversion

<i>(En milliers d'euros)</i>	Montants	Dont différences compensées par couvertures ou par position globale de change	Autres
Sur immobilisations financières	0	0	
Sur emprunts et dettes financières diverses	11 162	11 162	
<b>TOTAL</b>	<b>11 162</b>	<b>11 162</b>	
Sur immobilisations financières	11 162	11 162	
Sur créances	1		1
Sur emprunts et dettes financières diverses	231		231
<b>TOTAL</b>	<b>11 394</b>	<b>11 162</b>	<b>232</b>

## Note n° 17 Actions propres

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place avec la société Exane BNP, la Société détenait 49 550 actions propres au 31 décembre 2015 ainsi que 57 800 actions propres rachetées pour attribution gratuite aux salariés et 55 200 actions propres en janvier 2016.

## Note n° 18 Informations sur le résultat exceptionnel

### Produits exceptionnels

<i>(En milliers d'euros)</i>	
<b>Sur opérations de gestion</b>	
Refacturation honoraires et frais	176
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>176</b>
<b>Sur opérations en capital</b>	
Titres Mersen pour AGA	811
Profits sur cessions titres auto-détenus	252
Annulation coûts Mersen Grésy	207
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 270</b>
Reprise provision honoraires Class Action	211
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>211</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 657</b>

### Charges exceptionnelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	
<b>Sur opérations de gestion</b>	
Honoraires et frais liés aux class action	210
Autres honoraires sur éléments exceptionnels	101
Retraites GPC non actifs	204
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>515</b>
<b>Sur opérations en capital</b>	
Pertes sur cessions titres auto-détenus	1 069
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 069</b>
Dotation amortissements dérogatoires	26
Coûts remise en état immeuble la Fayette	400
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>426</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 010</b>

## Note n° 19 Informations sur les risques

La politique de gestion des risques financiers est validée par le Directoire sur la base de propositions faites par la Direction Financière. Les opérations de couverture de change ou de matières sont effectuées dans le cadre de procédures strictement définies.

### Risque de Liquidité

La Société dispose des contrats majeurs de financement suivants :

Un crédit bancaire syndiqué multidevises mis en place en juillet 2012 et amendé en juillet 2014. Son montant est de 220 millions d'euros et sa maturité à 5 ans, remboursable in fine en juillet 2019.

Un placement privé de 100 millions de dollars US négocié en novembre 2011 auprès d'un investisseur américain, dont une tranche de 50 millions de dollars US d'une maturité de 10 ans et une tranche de 37,2 millions d'euros d'une maturité de 8 ans, remboursables in fine. Les intérêts payés à l'investisseur sont fixes.

### Risque de taux

La gestion du risque de taux d'intérêts consiste en des prises de position ponctuelles tenant compte de l'évolution des taux d'intérêts.

Les taux d'intérêts étant jugés historiquement bas, la Société a souhaité fixer une partie du coût de sa dette.

Au mois de mai 2003, le Groupe a acheté plusieurs swaps de taux d'un montant nominal global de 85 millions de dollars US pour variabiliser les intérêts dus sur les placements privés américains. Ces swaps ont été revendus en avril 2009, repassant ainsi cette dette à taux fixe.

Au mois de septembre 2012, Mersen a mis en place deux swaps de taux de montants nominaux de 20 millions d'euros et 10 millions de livres sterling afin de fixer les intérêts sur une partie de sa dette confirmée moyen terme. Dans ces swaps, la Société reçoit les intérêts dus au prêteur et paye 0,6575 % pour le swap libellé en euros et 0,86 % pour le swap en livres sterling.

### Risque matières

Certaines sociétés du Groupe ont des achats de matières premières ou de composants constitués de matières premières telles que les métaux non ferreux comme le cuivre, l'argent et le zinc. Le cuivre et l'argent sont les deux métaux représentant des montants d'achats significatifs.

La politique de gestion du risque de prix sur matières premières consiste à ce jour en des prises de position sous la forme de contrat d'achat à terme de matières auprès de banques de premier rang. Elles sont répercutées de manière symétrique aux filiales concernées par les achats de matières 1ère.

### Risque de change

La politique de gestion du risque de change consiste, sur la base d'un recensement complet des risques inter-sociétés et hors Groupe, à contracter avec des banques de premier rang des couvertures de change à terme.

Sauf cas particuliers, les couvertures auprès des banques sont centralisées au niveau de la maison-mère et répercutées de manière symétrique aux filiales concernées pour les couvertures de flux commerciaux, qu'elles soient basées sur des commandes spécifiques ou fondées sur des budgets annuels.

La Société n'a pas contracté de couverture spécifique sur ses actifs nets à l'étranger.

## Note n° 20 Consolidation

La société Mersen est prise en intégration globale dans la consolidation du groupe Mersen.

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

<i>(En milliers d'euros)</i> Renseignements détaillés (valeur d'inventaire brute excédant 1 % du capital social)	Capital	Capitaux propres hors capital	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable chez Mersen		Dividendes encaissés par la Société	Prêts et avances consentis nets	Montants cautions et avals donnés
				Brute	Nette			
Mersen France SB S.A.S.	40 936	(5 673)	100	49 589	44 589		40 000	
Mersen France Amiens S.A.S.	22 477	5 874	100	25 402	25 402	1 000		
Mersen France Gennevilliers S.A.S.	14 482	(4 526)	100	23 896	23 896			
Mersen Corporate Services S.A.S. (France)	3 574	743	100	3 646	3 646	615		
Mersen France PY S.A.S.	10 321	(2 019)	100	31 321	23 274			
Mersen Boostec (France)	3 243	5 089	95,07	11 792	11 792			20
Mersen Deutschland FFMAG (Allemagne)	10 021	15 983	10	1 635	1 635			
Mersen Deutschland Holding GMBH & CO. KG (Allemagne)	28 700	(12 297)	100	28 700	13 912		414	3 000
Mersen Argentina S.A. (Argentine)	87	475	97,99	962	807			
Mersen Oceania Pty Ltd (Australie)	738	2 654	100	702	702	1 315		
Mersen do Brasil Ltda (Brésil)	9 348	(6 258)	100	25 172	11 025			
Mersen Canada Dn Ltée/Ltd (Canada)	1 277	10 083	100	1 322	1 322	759		
Mersen China Holding Co Ltd (Chine)	127 037	(60 518)	100	101 422	83 422			
Mersen Korea Co. Ltd (Corée du Sud)	3 809	8 808	100	12 060	11 540	772		
Cirprotec (Espagne)	1 000	2 847	51	5 143	5 143			
Mersen Ibérica S.A. (Espagne)	2 404	3 633	50,02	680	680	176		
Mersen Ibérica Bcn S.A. (Espagne)	2 043	2 035	100	2 396	2 396	136		
Mersen USA Bn Corp. (États-Unis)	62 676	160 710	100	68 926	68 926	26 796	61 541	10 883
Mersen UK Holdings Ltd (Grande-Bretagne)	8 485	(525)	100	903	903		4 087	
Mersen Scot.Holding Ltd (Grande-Bretagne)	85 695	(1 450)	100	70 731	70 731		18 598	
Mersen India Pvt Ltd (Inde)	2 740	5 722	100	8 739	8 521			
Mersen Italia Spa (Italie)	5 500	1 880	100	11 590	10 090			
Mersen Fma Japan KK (Japon)	382	8 997	8,70	2 977	917	128		
Mersen Maroc SARL (Maroc)	1 206	(592)	100	1 186	1 186			
Mersen Mexico Monterrey S. de R.L. de C.V. (Mexique)	1 514	288	100	1 149	1 149	746		1 324
Mersen South Africa Pty Ltd (Afrique du Sud)	62	514	54,77	813	813			
Mersen Rus (Russie)	582	(817)	100	1 200	0			
Mersen Nordic AB (Suède)	218	2 426	100	551	551	530		
Mersen Istanbul Sanayi Urunleri AS (Turquie)	899	1 050	100	5 016	2 907	597		
<b>Renseignements globaux (concernant les autres filiales et participations)</b>								
<b>Filiales (+ 50 %)</b>								
Françaises				138	60			
Étrangères				980	778	417		
<b>Participations (10 à 50 %)</b>								
Étrangères				216	180	9		
<b>Autres participations (moins de 10 %)</b>								
				0	0			
<b>TOTAL</b>				<b>500 955</b>	<b>432 895</b>	<b>33 996</b>	<b>124 640</b>	<b>15 227</b>

Nota : Les informations relatives au chiffre d'affaires et au résultat ont été volontairement omises en raison du préjudice grave qui pourrait résulter de leur divulgation dans un environnement international très concurrentiel.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Mersen S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## → Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les

éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## → Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants

La société évalue annuellement la valeur d'inventaire de ses titres de participations et autres titres immobilisés selon la méthode décrite dans la note 1 de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société, décrite dans l'annexe et, sur la base des éléments disponibles à ce jour, mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## → Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 8 mars 2016

KPMG Audit ID

Philippe Cherqui

*Associé*

Neuilly-sur-Seine, le 8 mars 2016

Deloitte & Associés

Laurent Odobez

*Associé*

# TABLEAU DE RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2015	2014	2013	2012	2011
<b>1. Capital en fin d'exercice</b>					
Capital (en milliers d'euros)	41 384	41 234	41 633	40 702	40 577
Nombre d'actions émises	20 692 054	20 616 834	20 816 364	20 350 969	20 288 354
Valeur nominale de l'action (en euros)	2	2	2	2	2
<b>2. Résultat global des opérations effectuées</b> (en milliers d'euros)					
Résultat avant impôts, dotations aux amortissements, provisions et participation des salariés <sup>(a)</sup>	32 395	29 191	9 801	21 739	(61 808)
Impôts sur les sociétés	(2 168)	(1 608)	(1 500)	(1 724)	(1 887)
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice après impôts, amortissements, provisions	14 296	30 604	1 762	10 649	29 810
Montant des bénéfices distribués (b)	10 317	10 308	9 259	9 136	20 234
<b>3. Résultat des opérations par action</b> (en euros)					
Résultat après impôts et participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions <sup>(a)</sup>	1,67	1,49	0,54	1,15	(2,95)
Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,69	1,48	0,08	0,52	1,47
Dividende net versé à chaque action	0,50	0,50	0,45	0,45	1,00
<b>4. Personnel</b>					
Effectif moyen	5	5	5	5	5
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	1 077	1 078	954	1 040	2 072
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en milliers d'euros)	358	404	371	334	627

(a) En 2011, le résultat avant impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions est négatif car il tient compte d'une charge exceptionnelle de 83 666 milliers d'euros liée à une restructuration juridique interne. Cette charge est compensée par une reprise de provision d'un montant équivalent qui n'entre pas dans le calcul de ce résultat ni dans le calcul du ratio par action.

(b) En janvier 2016 réduction du nombre de titres pour 55 200 actions



# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

<u>Documents accessibles au public</u>	212
<u>Informations incluses par référence</u>	213
<u>Responsable du document</u>	213
<u>Attestation du responsable</u>	213
<u>Noms des contrôleurs légaux et honoraires</u>	214

8

# DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

## → Documents accessibles sur le site Internet de la Société [www.mersen.com](http://www.mersen.com)

Le site Internet met à la disposition du public une information détaillée sur les produits et les marchés de Mersen ainsi que toutes les informations réglementées, dans le respect de la directive européenne « Transparence ».

Sont notamment disponibles les documents suivants :

- le présent document déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ;
- le rapport semestriel 2015 ;
- les communiqués financiers ;
- les présentations financières.

## → Liste des informations publiées ou rendues publiques en 2015

En application de l'article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la liste suivante présente les informations rendues publiques par Mersen en 2015.

### Communiqués de presse

29 janvier 2015 : Chiffre d'affaires 2014

10 mars 2015 : Nomination de Catherine Delcroix au Conseil de surveillance

11 mars 2015 : Publication du document de référence 2014

11 mars 2015 : Résultats annuels 2014

31 mars 2015 : Une nouvelle commande liée à la mise en conformité des systèmes d'électrolyse à la réglementation européenne

8 avril 2015 : Mersen s'engage dans le « Little Box Challenge » de Google pour la conception d'un convertisseur révolutionnaire

17 avril 2015 : Trophées Leaders de la Finance : Trophée d'or pour la Direction Financière de Mersen

27 avril 2015 : Nomination de Gilles Boisseau en tant que Directeur de l'activité Protection Electrique

28 avril 2015 : Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2015

04 juin 2015 : Plusieurs succès commerciaux dans le ferroviaire

11 juin 2015 : Mersen au salon du Bourget

24 juin 2015 : Acquisition d'ASP

31 juillet 2015 : Résultats semestriels 2015

14 septembre 2015 : Mersen sélectionné pour l'exposition photographique « Des Usines et des Hommes »

28 octobre 2015 : Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2015

2 décembre 2015 : Mersen fait évoluer son organisation

7 décembre 2015 : Contrat ferroviaire en Chine

### Présentations

11/03/2015 : Présentation des résultats annuels 2014 aux marchés financiers.

31/07/2015 : Présentation des résultats semestriels 2015 aux marchés financiers.

# INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent rapport annuel :

## Exercice 2014

Sont inclus dans le rapport annuel n° D-15-0123 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 10 mars 2015 :

- les comptes consolidés 2014 établis selon les normes comptables internationales en vigueur en 2014, accompagnés des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, pages 121 à 175 ;
- les comptes annuels 2014 accompagnés des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, pages 178 à 201 ;
- le rapport de gestion 2014, pages 106 à 120.

## Exercice 2013

Sont inclus dans le rapport annuel n° D-14-0118 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 5 mars 2014 :

- les comptes consolidés 2013 établis selon les normes comptables internationales en vigueur en 2013, accompagnés des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, pages 110 à 170 ;
- les comptes annuels 2013 accompagnés des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, pages 172 à 194 ;
- le rapport de gestion 2013, pages 93 à 108.

# RESPONSABLE DU DOCUMENT

Luc Themelin, Président du Directoire

Mersen  
Tour EQHO, 2 avenue Gambetta  
CS 10077  
F-92066 La Défense Cedex  
Tél. : + 33 (0)1 46 91 54 19

# ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 113 à 128 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentés dans le présent document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 183 et 184.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Deloitte & Associés et KPMG Audit ID, une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent rapport annuel ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce rapport.

Luc Themelin

# NOMS DES CONTRÔLEURS LÉGAUX ET HONORAIRES

## → Commissaires aux comptes titulaires

### Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine

Date du premier mandat : 1986

Date du dernier renouvellement de mandat : 2010

Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

Représenté par Laurent Odobez

### KPMG Audit ID

Tour EQHO – 2 avenue Gambetta  
F-92066 Paris La Défense

Date du premier mandat : 2004

Date du dernier renouvellement de mandat : 2010

Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

Représenté par Philippe Cherqui

## → Commissaires aux comptes suppléants

### Société BEAS

195, avenue Charles-de-Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date du premier mandat : 2004

Date du dernier renouvellement de mandat : 2010

Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

### KPMG Audit IS

Tour EQHO – 2 avenue Gambetta  
F-92066 Paris La Défense

Date du premier mandat : 2010

Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

## → Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

(En milliers d'euros)	2015				2014			
	Deloitte		KPMG		Deloitte		KPMG	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 015	90 %	818	70 %	983	89 %	851	75 %
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	72	6 %	108	9 %	59	5 %	131	12 %
<b>SOUS TOTAL AUDIT</b>	<b>1 087</b>	<b>96 %</b>	<b>926</b>	<b>79 %</b>	<b>1 042</b>	<b>94 %</b>	<b>982</b>	<b>87 %</b>
<b>Autres prestations, le cas échéant</b>								
Juridique, fiscal, social	40	4 %	196	17 %	23	2 %	112	10 %
Autres	5	0 %	49	4 %	47	4 %	38	3 %
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>4 %</b>	<b>245</b>	<b>21 %</b>	<b>70</b>	<b>6 %</b>	<b>150</b>	<b>13 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 132</b>	<b>100 %</b>	<b>1 171</b>	<b>100 %</b>	<b>1 112</b>	<b>100 %</b>	<b>1 132</b>	<b>100 %</b>

# → TABLES DE CONCORDANCE

Table de concordance avec le règlement européen N°809/2004	216
Table de concordance avec le rapport financier annuel	218
Table de concordance avec le rapport de gestion	219

9

# TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT EUROPÉEN N°809/2004

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement n° 809/2004 pris en application de la directive 2003-1971/CE et aux pages du présent document de référence.

Rubriques du Règlement 809/2004 (Annexe I)	Pages
<b>1. Personnes responsables</b>	<b>110, 213</b>
<b>2. Contrôleurs légaux</b>	<b>214</b>
<b>3. Informations financières sélectionnées</b>	<b>6</b>
<b>4. Facteurs de risques</b>	<b>123 à 128</b>
<b>5. Informations concernant l'émetteur</b>	
5.1. Histoire et évolution de la Société	94, 133, 153
5.2. Investissements	117, 119
<b>6. Aperçu des activités</b>	
6.1. Principales activités	7 à 14
6.2. Principaux marchés	7 à 14
6.3. Événements exceptionnels	NA
6.4. Dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	127
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de la Société concernant sa position concurrentielle	NA
<b>7. Organigramme</b>	<b>130 à 132</b>
<b>8. Propriétés immobilières, usines, équipements</b>	-
<b>9. Examen de la situation financière et du résultat</b>	
9.1. Situation financière	136 à 139
9.2. Résultat d'exploitation	134, 135, 186, 187
<b>10. Trésorerie et capitaux</b>	<b>117, 138, 139, 166 à 169, 196, 202</b>
<b>11. Recherche et développement, brevets et licences</b>	<b>12, 122</b>
<b>12. Informations sur les tendances</b>	<b>5, 8 à 12, 128</b>
<b>13. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	<b>NA</b>
<b>14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale</b>	<b>50 à 57</b>
<b>15. Rémunération et avantages</b>	<b>58 à 79</b>
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	53 à 56
16.2. Contrats de service des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance prévoyant l'octroi d'avantages	57
16.3. Comité d'Audit et Comité de rémunération	83
16.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	80

Rubriques du Règlement 809/2004 (Annexe I)	Pages
<b>17. Salariés</b>	
17.1. Nombre de salariés	26, 27, 174, 175
17.2. Participations et stock-options des dirigeants	59 à 61, 66 à 68
17.3. Participation des salariés dans le capital de l'émetteur	24, 65, 99, 107, 160, 161, 198 à 201
<b>18. Principaux actionnaires</b>	
18.1. Participations à déclarer	96, 107, 108
18.2. Droits de vote différents	96, 102
18.3. Contrôle	102
18.4. Accord relatif au changement de contrôle	102
<b>19. Opérations avec des apparentés</b>	<b>179</b>
<b>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	
20.1. Informations financières historiques	6
20.2. Informations financières proforma	-
20.3. États financiers	134 à 139
20.4. Vérifications des informations financières historiques annuelles	183, 184, 208, 209
20.5. Date des dernières informations financières	213
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	-
20.7. Politique de distribution des dividendes	95, 108, 110
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	127, 128, 162, 163
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	-
<b>21. Informations complémentaires</b>	
21.1. Capital social	98 à 102, 160 à 162, 98 à 201
21.2. Actes constitutifs et statuts	94 à 96
<b>22. Contrats importants</b>	<b>NA</b>
<b>23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	<b>46 à 48, 89 à 92, 183, 184, 208, 209</b>
<b>24. Documents accessibles au public</b>	<b>95, 212</b>
<b>25. Informations sur les participations</b>	<b>130 à 132</b>

# TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Rubriques du Règlement Général de l'AMF	Pages
1. Comptes annuels	186 à 207
2. Comptes consolidés	130 à 182
3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	208 à 209
4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	183 à 184
5. Rapport de gestion	114 à 128
6. Honoraires des commissaires aux comptes	214
7. Rapport du Président	80 à 88
8. Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne	89 à 90
9. Document d'information annuelle	212

# TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT DE GESTION

Article L 225-100 et suivants, L 232-I,II et R225-102

Information	Pages
1. Situation et activité de la Société	6 à 14
2. Modifications apportées au mode de présentation des comptes	141 à 142
3. Résultat de l'activité de la Société	114 à 116
4. Indicateurs clés de performance de nature financière	6, 114 à 116
5. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	114 à 116
6. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	4, 5, 8 à 12
7. Description des principaux risques et incertitudes	123 à 128
8. Indications sur l'utilisation des instruments financiers et objectifs et politique en matière de gestion des risques financiers	88, 120, 126, 127, 148 à 152, 166 à 169
9. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	182
10. Perspectives d'avenir	128
11. Activités en matière de R&D	122
12. Liste des mandats et fonctions exercés dans toutes les sociétés par chaque mandataire social	51 à 56
13. Rémunération totale et avantages versés à chaque mandataire social	58 à 63, 76 à 79
14. Engagements au bénéfice de mandataires	62 à 63
15. Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	66
16. Indicateurs clés en matière environnementale et sociale	43 à 45
17. Informations sociales	16 à 28
18. État de la participation des salariés au capital	107
19. Informations environnementales	40 à 42
20. Politique de prévention	29, 30
21. Prises de participation dans des sociétés	130 à 132, 153
22. Aliénations d'actions	NA
23. Principaux actionnaires	107, 108
24. Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles	127, 162
25. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	-
26. Mode de direction générale (en cas de modification)	NA
27. Eléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion ou d'exercice des VMP	-
28. Informations sur le programme de rachat d'actions	103 à 106
29. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital	-
30. Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices	210
31. Montant des dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices	108, 110



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 8 mars 2016, conformément à l'article 212-13 de son Règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.





TOUR EQHO  
2, AVENUE GAMBETTA  
92400 COURBEVOIE LA DÉFENSE 5  
FRANCE



[WWW.MERSEN.COM](http://WWW.MERSEN.COM)